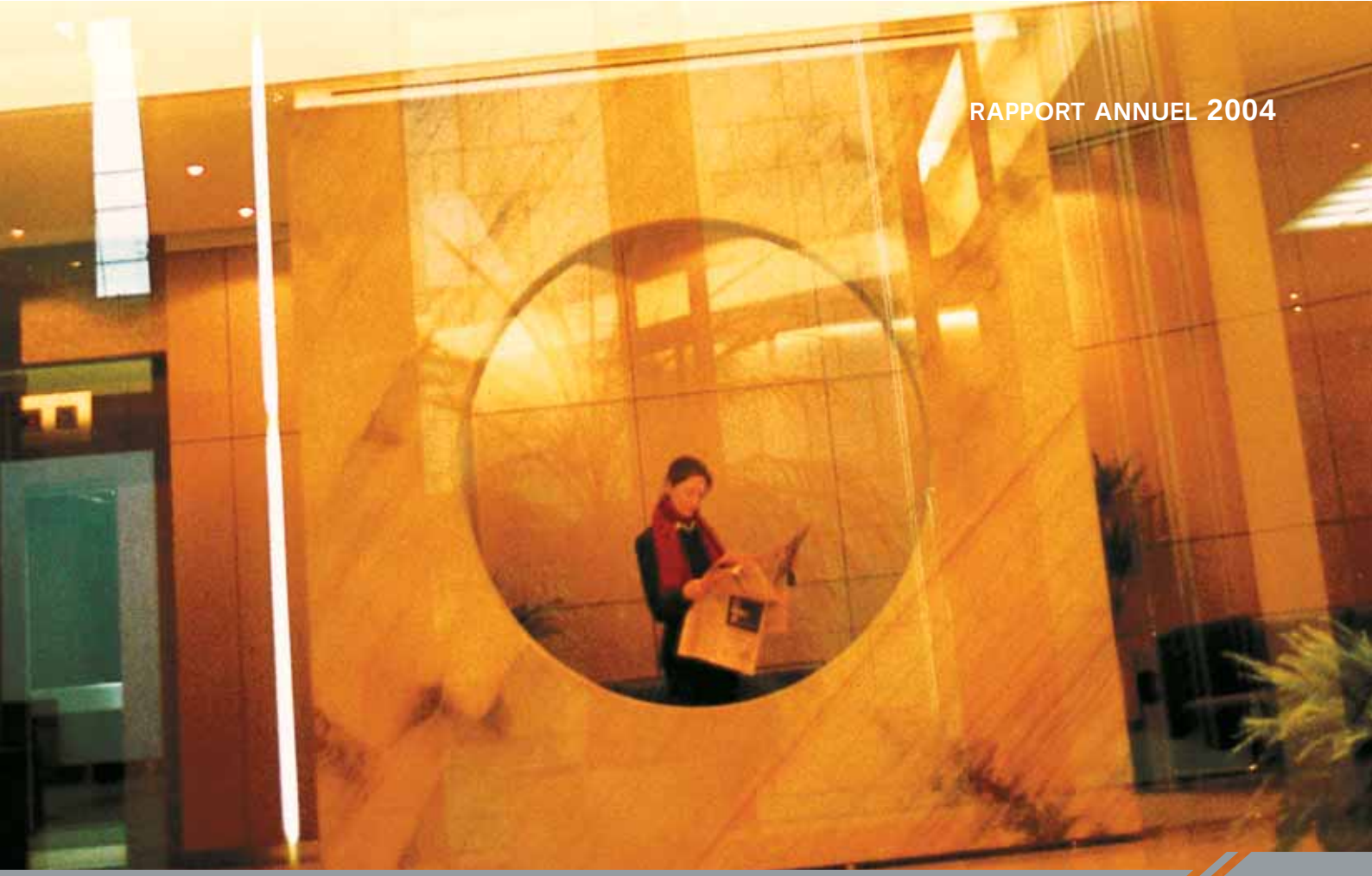

RAPPORT ANNUEL 2004

le banquier du développement local

DEXIA
Crédit Local

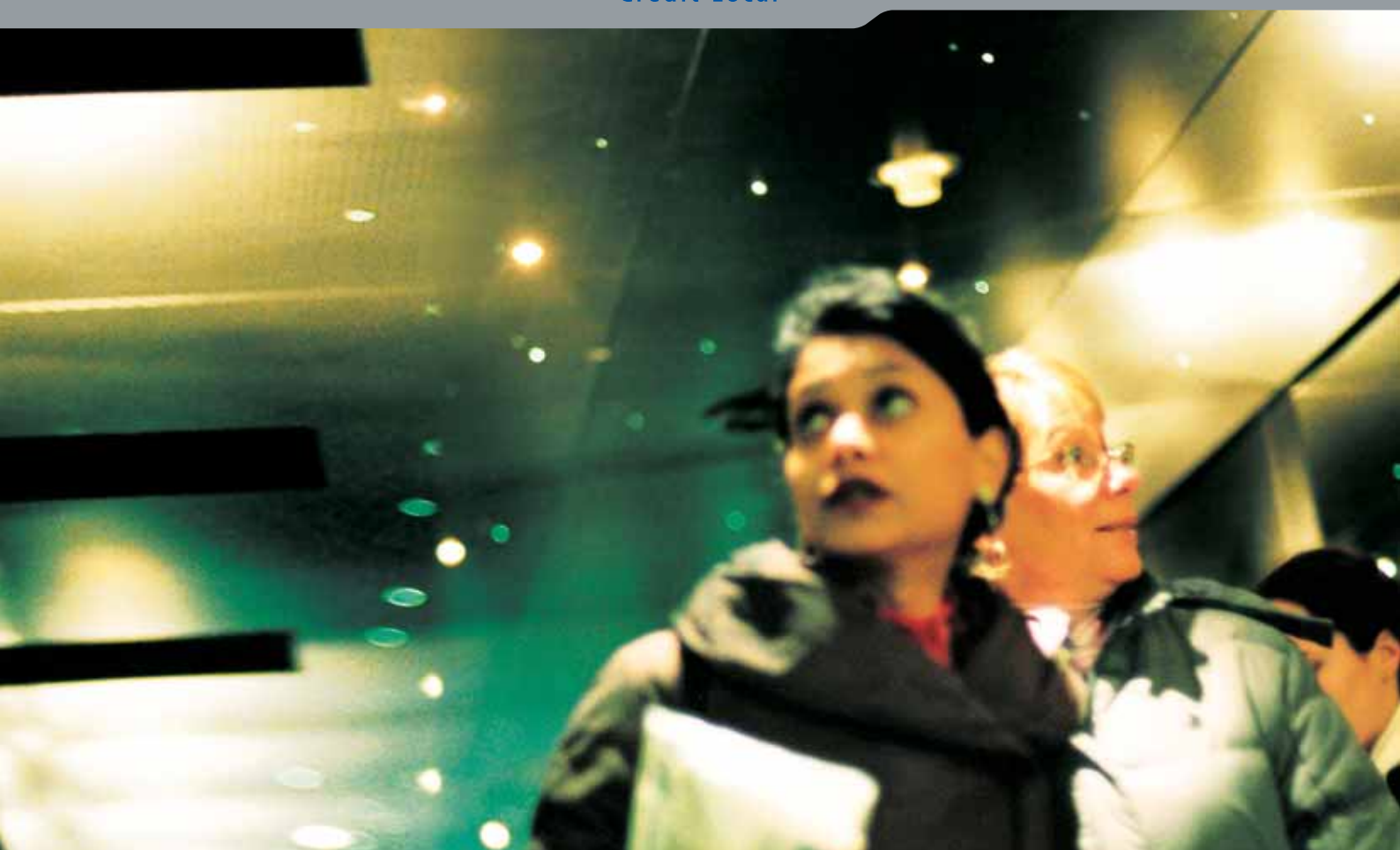

Sommaire

Présentation générale 1

- Profil du groupe Dexia
- Profil de Dexia Crédit Local 1
- Message des présidents 2
- Direction et contrôle 4
- Chiffres clés 4
- Organisation 6
- Principales filiales et participations 8

Rapport financier 9

- Gestion et gouvernance 10
- Comptes consolidés 65
- Comptes sociaux 139
- Assemblée générale mixte 163
- Informations complémentaires 167
- Document de référence 177
- Lexique 180

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

PROFIL DU GROUPE DEXIA

La banque du développement durable

Une banque européenne à vocation internationale

Le groupe Dexia est né en 1996 de l'alliance de deux acteurs de premier plan dans le domaine du financement des pouvoirs publics locaux en Europe : le Crédit Local de France et le Crédit Communal de Belgique. Ces deux institutions ainsi que la Banque Internationale à Luxembourg (BIL) ont été unifiées en 1999 en une seule société cotée sous le nom de Dexia. Il s'agissait d'une des toutes premières fusions transfrontalières dans le secteur bancaire européen. Aujourd'hui, Dexia se classe parmi les quinze plus grands établissements financiers de la zone euro.

Au service de deux marchés

Dexia s'adresse à deux marchés principaux : d'une part les institutions publiques locales, d'autre part la clientèle privée et les ménages. Sur le premier marché, Dexia occupe une position de leader au niveau mondial, et sur le second son champ d'action est régional.

Le financement du secteur public local

Depuis l'unification en 1999 et l'acquisition en 2000 de Financial Security Assurance (FSA) aux États-Unis, Dexia est le premier acteur mondial sur le marché du financement du secteur public local. Le haut niveau de savoir-faire, l'horizon à long terme et le profil de risque faible de cette activité confèrent au Groupe une rentabilité et une visibilité de premier plan dans l'industrie bancaire.

La clientèle des particuliers

Dexia est non seulement la banque des pouvoirs locaux mais aussi une banque de détail de premier plan en Belgique, qui assure les services bancaires de plusieurs millions de clients et répond à leurs besoins de services financiers. Sa présence commerciale s'est étendue à la suite de l'acquisition d'Artesia Banking Corporation en 2001. En outre, au fil des ans, Dexia a développé, principalement à partir de sa base luxembourgeoise, des services de banque privée pour les clients aisés dans différents pays européens.

Culture de risque, savoir-faire et performance des produits

Le succès de Dexia n'est pas seulement dû à son réseau de distribution réputé pour son savoir-faire mais aussi à sa capacité de concevoir des produits efficaces et de développer des solutions novatrices répondant aux besoins financiers des clients. Ceci est particulièrement perceptible pour la gestion de placements, les services d'assurance et les activités sur les marchés des capitaux. Dans ces secteurs spécialisés, le Groupe a attiré et déployé les meilleurs talents professionnels et il suit les normes les plus strictes en termes de souscription d'affaires, de contrôle des risques, de discipline opérationnelle et de performance des produits. Dexia a l'une des meilleures notations du secteur bancaire, deux de ses filiales étant classées AAA.

Une organisation efficace

L'organisation de Dexia est une combinaison unique d'entités opérationnelles décentralisées et de gestion centrale très stricte des fonctions stratégiques, telles que la fonction financière, l'audit et la déontologie, les ressources humaines, la communication et les relations avec les investisseurs. L'administrateur délégué et les six autres membres du comité de direction pilotent le Groupe. Quatre membres dirigent leur ligne de métier respective et deux assurent, d'une part, la supervision centrale des fonctions financières et, d'autre part, celle de la gestion des opérations et de la technologie.

Les quatre métiers de Dexia

Les services financiers au secteur public, les financements de projets et le rehaussement de crédit

Dexia mérite largement sa renommée de leader du financement du secteur public local. Le Groupe dispose de plusieurs succursales et filiales dans les principaux pays industrialisés du monde, pilotées par Dexia Crédit Local. La taille considérable du marché, la qualité des emprunteurs et les besoins importants en matière d'infrastructures publiques offrent à Dexia de larges opportunités pour exercer des activités à haute valeur ajoutée. La taille et l'innovation sont les clés de la réussite dans ce métier, qui contribue à environ la moitié des bénéfices du Groupe.

Les services financiers aux particuliers
En Belgique, Dexia Banque est l'un des trois principaux acteurs dans le domaine de la banque de proximité. Elle offre une gamme complète de services bancaires et d'assurance à sa clientèle de ménages et de petites et moyennes entreprises. Au Luxembourg, Dexia BIL occupe une position similaire parmi les banques de proximité. Au fil des ans, une activité de banque privée a été développée et étendue au-delà des frontières belges et luxembourgeoises. Ce métier est exercé par différentes entités et partenariats dans plusieurs pays européens comme la Slovaquie, la Suisse, l'Espagne et la France.

NB : Le segment de banque privée fait partie de ce métier à partir du 1er janvier 2005 tandis que l'activité d'assurance a été transférée vers le métier « Gestion d'actifs financiers et services d'assurance » (voir ci-dessous).

La gestion d'actifs financiers et assurances
Depuis sa création, Dexia a capitalisé sur le savoir-faire et le réseau de distribution de Dexia BIL au Luxembourg dans certains secteurs spécialisés comme la gestion d'actifs et l'administration de fonds. L'acquisition d'Artesia en 2001 a apporté des compétences et des activités supplémentaires, notamment dans la gestion d'actifs et les services d'assurance, qui sont maintenant réunis dans ce métier en vue de proposer des produits performants et innovants et de poursuivre l'amélioration de la productivité. Ces produits sont distribués par le biais des canaux de distribution de Dexia et également proposés à des clients institutionnels et à des canaux tiers.

La trésorerie et les marchés financiers
Les activités principales de Dexia imposent une présence très active sur les marchés des capitaux, qu'il s'agisse du refinancement, de la gestion du bilan du Groupe ou encore du développement de solutions et produits sophistiqués destinés aux clients des divers métiers. Cette activité est à la fois une entité de support indispensable pour l'ensemble du Groupe et un centre de profit important, qui applique la politique de risque prudente du Groupe et génère une rentabilité substantielle.

Dexia, la banque du développement durable

La nature même des activités de Dexia, les racines et les valeurs auxquelles le Groupe marque son attachement lui confèrent sa signature distinctive dans l'univers des entreprises financières en tant que « banque du développement durable ».
Les activités de Dexia se déclinent à travers les thèmes de la gestion du cadre de vie, du bien-être des populations et de la gestion de l'épargne, qui sont porteurs d'avenir et enracinent le Groupe dans des valeurs de long terme et d'intérêt général. Cet engagement constitue pour Dexia une dimension essentielle dans sa démarche de création de valeur et représente un objectif omniprésent dans les relations qu'il développe avec ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs.

Au cours de l'année 2004, Dexia a multiplié les initiatives socialement responsables :
- le Groupe a mis en œuvre, dans ses modalités de financement de grands projets, les principes des *Equator Principles*, auxquels il a adhéré en 2003 ;
- Dexia a adopté une « Charte de déontologie concernant les relations avec les fournisseurs » ;
- dans le domaine de la gestion d'actifs, et notamment dans celui des investissements socialement responsables, Dexia est un acteur de premier plan ;
- fin 2004, le magazine *Infrastructure Journal* a décerné à Dexia le prix « Banque des énergies renouvelables de l'année 2004 » ;
- Dexia s'attache à promouvoir les bonnes pratiques et à informer sur les enjeux du développement durable. En images sur www.dexia.com, le nouvel espace Dexia TV présente les grands sujets du développement durable ainsi que les initiatives prises dans ce domaine.

DEXIA CRÉDIT LOCAL
Le banquier du développement local

Dexia Crédit Local est la filiale de Dexia dédiée au premier métier du Groupe, le financement des équipements collectifs et les services financiers au secteur public local. Numéro 1 mondial dans cette activité, la banque a bâti son expertise en France, où elle détient 42 % de part de marché, et pilote le développement d'entités spécialisées dans le monde, en adaptant son offre aux contextes locaux. Elle intervient principalement en Europe et en Amérique du Nord. Présente dans la plupart des pays de l'Union européenne, la banque développe également son activité dans les pays du bassin méditerranéen, dans le sud de l'Afrique et en Asie Pacifique.

La recherche constante des synergies avec les différentes entités du Groupe renforce la position de leader de Dexia Crédit Local et enrichit son savoir-faire dans ses domaines de compétences, le financement du secteur local et le financement des grands projets d'infrastructure. Les opérations menées avec sa filiale Financial Security Assurance, spécialiste américain du rehaussement de crédit des obligations municipales et des créances titrisées, traduisent bien cette dynamique. Savoir associer les expertises représente un atout essentiel pour la banque, qui peut ainsi développer une ingénierie financière innovante et une large gamme de services, en France comme dans ses implantations internationales : financements d'actifs, assurance et produits de prévoyance, gestion bancaire et gestion d'actifs...

MESSAGE DES PRÉSIDENTS

« Le modèle de développement adopté depuis la création de Dexia s'est confirmé être une stratégie gagnante »

PIERRE RICHARD

Administrateur délégué du groupe Dexia
Président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local

L'activité du groupe Dexia s'est inscrite en 2004 dans un environnement économique mondial plus favorable qu'auparavant – même si la croissance économique a d'abord été le fait des États-Unis et de la Chine.

En Europe, où la croissance a été plus modeste, l'élargissement à dix nouveaux pays place l'Union européenne face à de nombreux défis aussi bien politiques – avec le débat sur l'adoption de la Constitution dans les différents pays membres – qu'économiques – avec la mise en œuvre des réformes structurelles et budgétaires liées notamment au pacte de stabilité et de croissance et à la stratégie de Lisbonne.

Dans ce contexte, et à l'instar du secteur financier dans son ensemble, le groupe Dexia a réalisé en 2004 d'excellents résultats dans tous ses secteurs d'activité. Ainsi le modèle de développement adopté depuis la création de Dexia en 1996 s'est confirmé être une stratégie gagnante, qui sera donc poursuivie.

Dexia Crédit Local, notre filiale dédiée au financement du développement local, a été cette année encore particulièrement performante et s'inscrit de façon exemplaire dans les objectifs que s'est assignés notre Groupe :

- affirmer notre position de groupe bancaire européen à vocation internationale ;

- accélérer notre développement en continuant d'innover sans cesse au service de nos clients ;

- contribuer à la création de valeur, par un effort permanent de croissance organique ambitieuse au service de nos clients, nos actionnaires et nos collaborateurs ;

- s'appuyer sur un socle de valeurs en phase avec la société contemporaine, c'est tout l'enjeu du développement durable des territoires.

Dans le respect de ces axes stratégiques et grâce à l'expérience et au dynamisme de ses équipes, Dexia Crédit Local poursuivra en 2005 sa croissance en développant et en diversifiant encore son offre de produits et de services aux collectivités locales et à leurs partenaires, dans les nombreux pays où il intervient.

JACQUES GUERBER

Président du directoire
de Dexia Crédit Local

« Cette nouvelle croissance a conforté Dexia Crédit Local dans sa position de leader mondial »

L'année 2004 a été, pour Dexia Crédit Local, une nouvelle année de croissance de ses performances. En France, en Europe et ailleurs dans le monde, l'activité a été en augmentation sensible – et les résultats financiers qui en ont découlé ont été particulièrement brillants.

Cette nouvelle croissance a conforté Dexia Crédit Local dans sa position de leader mondial du financement des équipements collectifs et du rehaussement de crédit. En particulier aux États-Unis, notre filiale FSA, spécialisée en rehaussement de crédit, a confirmé son dynamisme avec une augmentation remarquable de son activité et de ses résultats.

En progression de 10,3 % par rapport à 2003, les encours de crédit s'établissent à 168,1 milliards d'euros et se répartissent principalement entre la France 34 %, le reste de l'Europe 47 % et les États-Unis 16 %. Ces chiffres démontrent, s'il en était besoin, l'effort permanent de développement mené par Dexia Crédit Local depuis la création du Crédit local de France en 1987 – où l'activité était alors essentiellement française.

Cette stratégie de développement a été poursuivie résolument en 2004 – puisque ont été mises en œuvre des implantations nouvelles en Pologne, au Canada, ainsi qu'au Japon. Partout, les processus de décentralisation, engagés à des degrés divers et selon des calendriers propres à chaque pays, élargissent nos champs d'intervention. Et c'est grâce à la compétence reconnue de nos équipes que sont établies les adaptations nécessaires pour que les produits et services financiers les mieux en phase avec les attentes locales puissent être mis en place rapidement.

En France, Dexia Crédit Local a confirmé la place prépondérante qui est la sienne sur les quatre marchés du secteur public local – les collectivités locales, les hôpitaux publics, l'aménagement et l'habitat social, ainsi que l'économie sociale – tout en développant avec succès une offre diversifiée de bancassurance à destination de nos grands clients institutionnels. Ce dynamisme sur ses marchés de base a été observé également dans les autres pays d'implantation de Dexia Crédit Local, qui a par ailleurs amplifié dans plusieurs pays – au premier rang desquels l'Italie et la Grande-Bretagne – sa présence dans les financements de projet, et particulièrement dans le rôle d'arrangeur en partenariats public-privé.

C'est pour être toujours à même de répondre au mieux aux spécificités requises par la gestion du secteur local qu'a été développé au sein de l'entreprise un effort constant de réponses transversales faisant appel avec souplesse à toutes les synergies que peut mobiliser l'entreprise en matière de compétences financières, mais s'appuyant également sur une action déterminée de qualité dans la gestion de ses propres procédures. Cette démarche a déjà valu à l'entreprise en 2004 une première certification ISO 9001 pour ses processus clientèles locales en France.

Cette stratégie constante de Dexia Crédit Local, combinant innovation, croissance organique et qualité de la gestion, sera poursuivie en 2005 – dont les perspectives d'activité se présentent favorablement pour notre entreprise.

DIRECTION ET CONTRÔLE

(30 mars 2005)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PRÉSIDENT

Pierre Richard
Administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia

VICE-PRÉSIDENT

Rembert von Lowis
Membre du comité de direction de Dexia

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par **Patrick Bernasconi**, président

La Fédération Française du Bâtiment représentée par **Christian Baffy**, président

Jean-Pierre Brunel
Conseiller du comité exécutif de la Caisse des Dépôts et Consignations

Philippe Duron
Président du conseil régional de Basse-Normandie

Jean-Pol Henry
Député, conseiller communal de Charleroi

Patrick Lachaert
Député, échevin à Merelbeke

Loïc Le Masne de Chermont
Conseiller général de Loire-Atlantique
Ancien président de la Fédération Nationale des SEM

Claude Piret
Membre du comité de direction de Dexia

François Rebsamen
Maire de Dijon

Antoine Rufenacht
Maire du Havre

Francine Swiggers
Membre du comité de direction d'Arco

René Thissen
Sénateur, conseiller communal de Waimes

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS*

EUR milliards

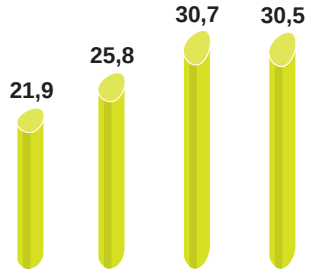

(engagements nouveaux, hors Allemagne, y compris filiales mises en équivalence)

* *Données commerciales hors FSA*

** *Autriche, Grande-Bretagne, Espagne, Suède, Slovaquie*

ENCOURS DE CRÉDIT À MOYEN ET LONG TERME PAR PAYS*

EUR milliards

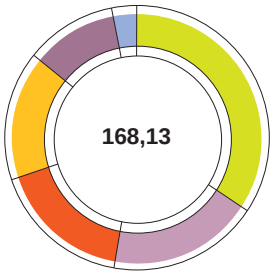

57,66 France
31,52 Allemagne
28,54 Italie
26,77 Amériques
18,78 Autres pays européens et Israël**
4,86 Asie et autres opérations menées depuis le siège

(y compris Allemagne et filiales mises en équivalence)

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (PART DU GROUPE)

EUR millions

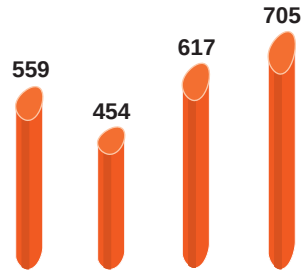

DIRECTOIRE

De gauche à droite : Daniel Caille, Bruno Deletré, Jacques Guerber, Philippe Valletoux.

Jacques Guerber, président

Philippe Valletoux, vice-président

Daniel Caille, directeur général

Bruno Deletré, directeur général

TOTAL DU BILAN
EUR milliards

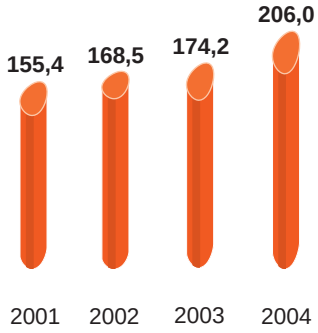

COLLECTE DES RESSOURCES LONG TERME
EUR milliards

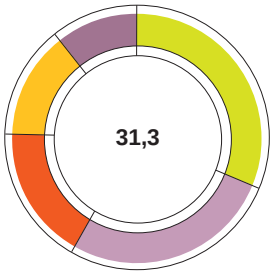

9,8 Dexia Hypothekenbank Berlin
8,4 Dexia Municipal Agency
5,4 Dexia Crediop
4,4 FSA
3,3 Dexia Crédit Local

LES COLLABORATEURS DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL
Au 31 décembre 2004

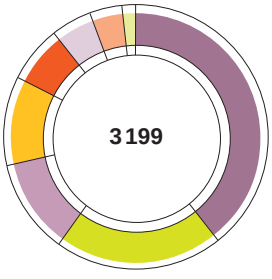

1 257 Dexia Crédit Local
668 Dexia banka Slovensko
370 Dexia Sofaxis
349 FSA
221 Dexia Crediop
158 Autres implantations européennes
131 Autres implantations hors Europe
45 Dexia CLF Banque

ORGANISATION

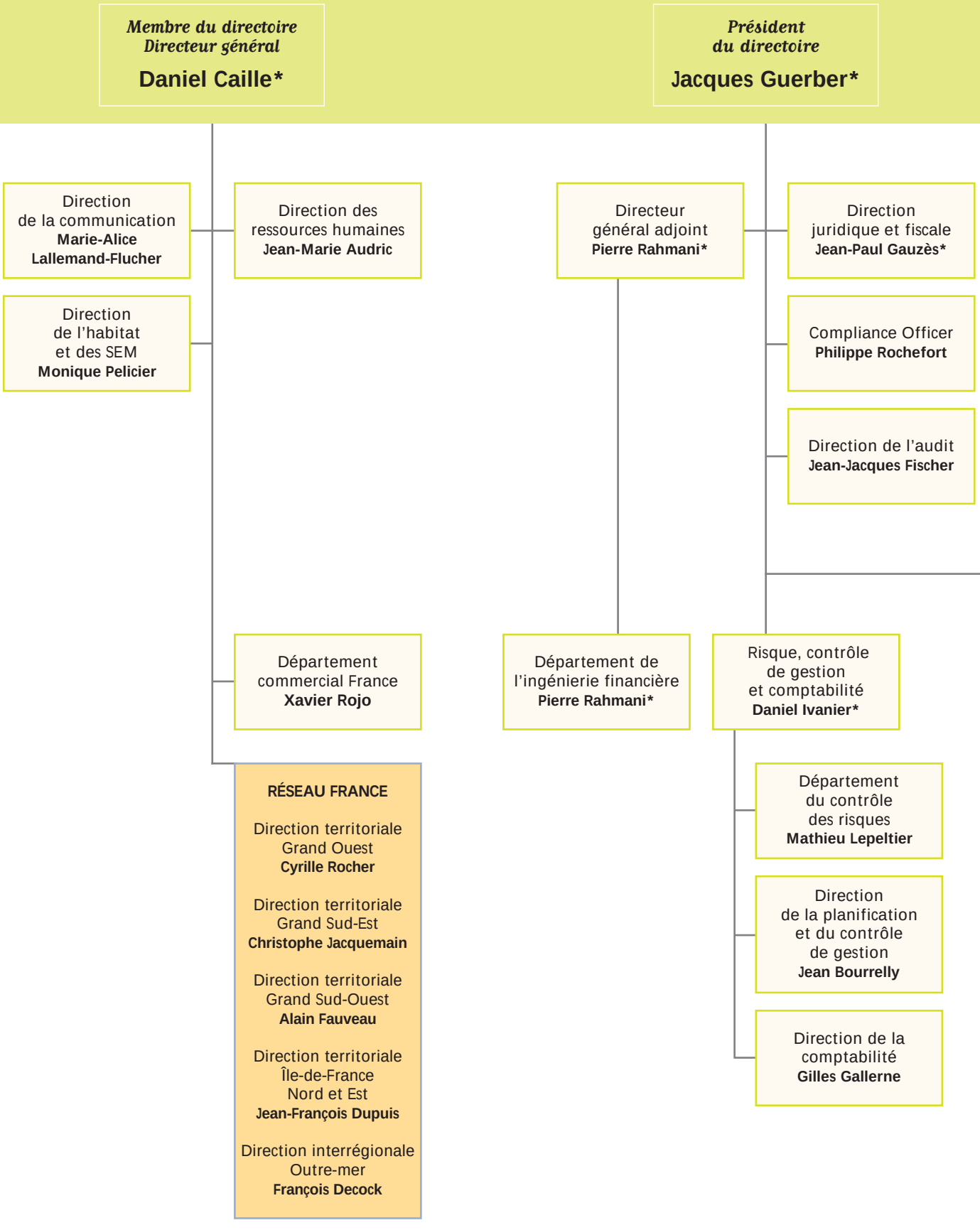

(mars 2005)

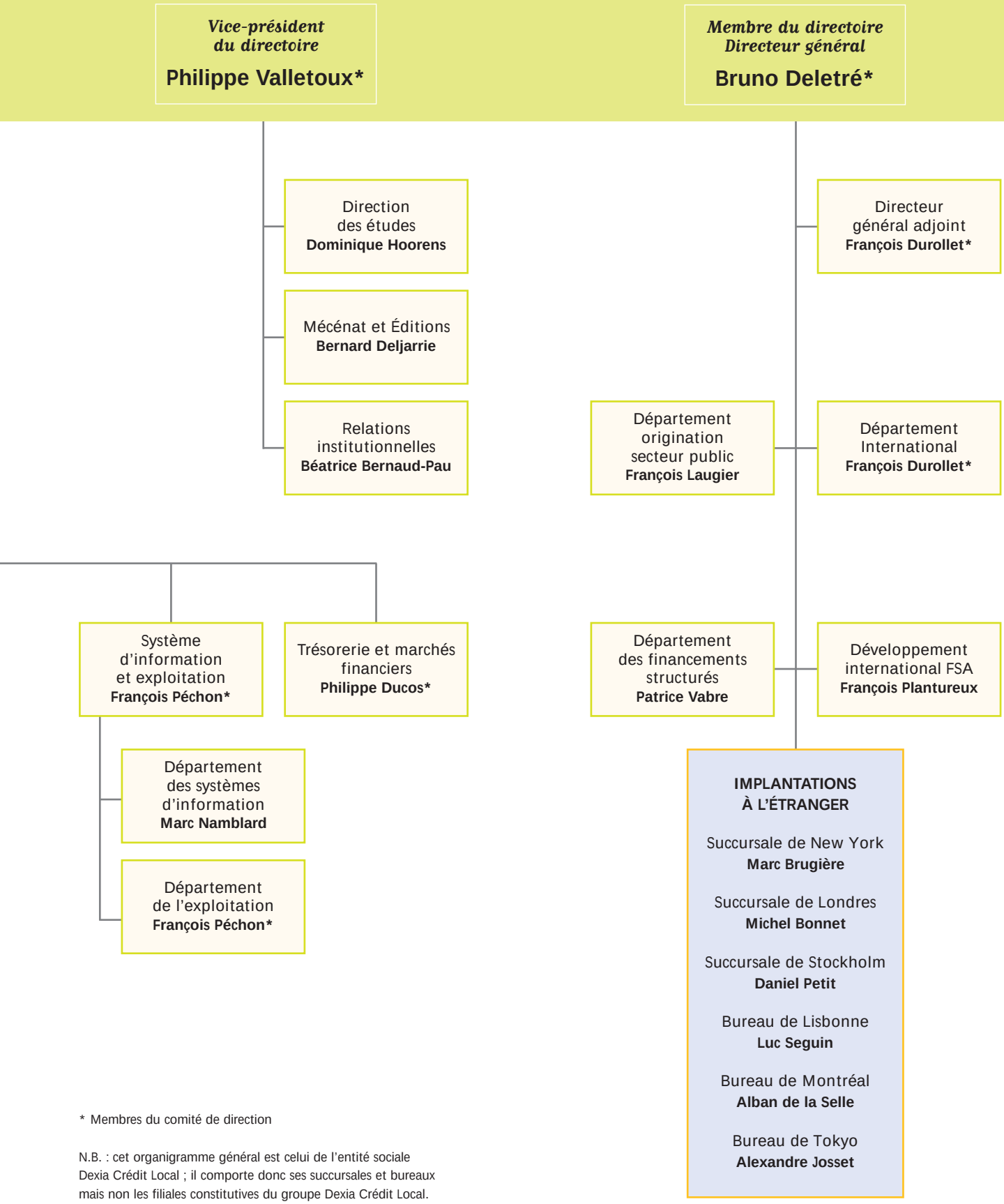

* Membres du comité de direction

N.B. : cet organigramme général est celui de l'entité sociale Dexia Crédit Local ; il comporte donc ses succursales et bureaux mais non les filiales constitutives du groupe Dexia Crédit Local.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN FRANCE

FILIALES

Dexia Bail
Le financement par crédit-bail mobilier
Président : Jacques Le Franc
Directeur général : Florence Bugault

Dexia CLF Banque
Le service bancaire du secteur public local
Président : Daniel Caille
Directeur général : Jean-Yves Bousseau

Dexia CLF Régions Bail
La réalisation d'opérations de crédit-bail immobilier public
Président et directeur général : Pierre Vérot

Dexia Finance
L'ingénierie financière
Président et directeur général : Pierre Rahmani

Dexia Flobail
Le financement par crédit-bail des investissements locaux
Président : Pierre Vérot
Directeur général : Jacques Le Franc

Dexia Location Longue Durée
La location longue durée et la gestion des flottes automobiles publiques
Président : Pierre Vérot
Directeur général : Jean-Loup Savigny

Dexia Municipal Agency
La société de crédit foncier de Dexia Crédit Local
Président du directoire : Philippe Ducos
Directeurs généraux : Sylvie Vadé, Jean-Claude Synave

Dexia Sofaxis
L'assurance et le conseil en gestion du risque employeur des collectivités locales (Sofcap) et des hôpitaux (Sofcah)
Président du directoire : Jean-Luc Guitard

PARTICIPATIONS

Achatpublic.com
La conception, l'exploitation et la commercialisation d'un site internet dédié à la commande publique
Président du directoire : Thierry Lajoie

Créatis
Toutes opérations de banque, finance, crédit et conseil
Président du directoire : Jean-Luc Delannoy

Crédit du Nord
Fédération de banques régionales, second réseau du groupe Société Générale
Président et directeur général : Alain Py

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE DEXIA EN FRANCE

Dexia Asset Management
La gestion d'OPCVM
Président : Hugo Lasat
Directeur général : Henri-Michel Tranchimand

Dexia Banque Privée France
Le private banking
Président : Philippe Jouard
Directeur général : Francis Coulon

Dexia Epargne Pension
La compagnie d'assurance pour l'optimisation patrimoniale et l'ingénierie sociale
Président : Guy Roelandt
Directeur général : Yves Bidel

Dexia Habitat
La prise de participations dans les sociétés anonymes d'HLM et d'habitat social
Président : Rembert von Lowis
Directeur général : Jean-Paul Gauzès

Dexia Investor Services Bank France
La tenue des comptes titres, investisseurs institutionnels et OPCVM
Président : José Luis Velasco
Directeur général : Carlos Sanchez

Dexia Prévoyance
Les produits de prévoyance complémentaire pour le personnel des entreprises privées et para-publiques
Président et directeur général : Guy Roelandt

À L'INTERNATIONAL

FILIALES

Allemagne - Dexia Hypothekenbank Berlin
Président du directoire : Giselbert Behr
Membres du directoire : Arnold Sedlmayr, Patrick Giacobbi

Australie - Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd
Président : Jean-Christophe Levens

Autriche - Dexia Kommunalkredit Bank
Président du directoire : Reinhard Platzer

Espagne - Dexia Sabadell Banco Local
Président : Bruno Deletré
Administrateur délégué : José Luis Castillo

États-Unis

Astris Finance
Président : Marc Brugière
Directeur exécutif : Terry A. Powers

Dexia Delaware LLC
Entité pilotée par la succursale de New York

Dexia Municipal Leasing & Finance LLC
Président : Marc Brugière

Financial Security Assurance Inc
Président-directeur général : Robert Cochran
Directeur général : Sean Mc Carthy

Israël - Otzar Hashilton Hamekomi (OSM)
Président : Roland Hecht
Directeur général : David Kapah

Italie - Dexia Crediop
Président : Mauro Cicchiné
Administrateur délégué : Gérard Bayol

Pologne - Dexia Kommunalkredit Polska
Président du directoire : Jacek Rynski

Slovaquie - Dexia banka Slovensko
Président du directoire : Marc Lauwers
Vice-président du directoire : Gernot Daumann

SUCCURSALES

États-Unis - Dexia Crédit Local New York Branch
Directeur général : Marc Brugière

Grande-Bretagne - Dexia Public Finance Bank
Directeur général : Michel Bonnet

Irlande - Dexia Crédit Local Dublin Branch
Directeur : Jean-Marie Boudet

Suède - Dexia Public Finance Norden
Directeur général : Daniel Petit

BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Canada - Dexia Crédit Local Canada
Représentant : Alban de La Selle

Japon - Dexia Crédit Local Japan Representative Office
Représentant : Alexandre Josset

Portugal - Dexia Crédit Local Portugal
Représentant : Luc Seguin

PARTICIPATIONS

Afrique du Sud - Infrastructure Finance Corporation (INCA)
Président : Éric Molobi
Directeur général : Attie van Zyl

Autriche - Kommunalkredit Austria
Membres du directoire : Reinhard Platzer, Pascal Becker, Claudia Schmied

RAPPORT FINANCIER

Gestion et gouvernance 10

- Rapport de gestion 11
- Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne 47
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance 64

Comptes consolidés 65

- Bilan consolidé 66
- Engagements de hors-bilan consolidés 68
- Compte de résultat consolidé 68
- Annexe aux comptes consolidés 70
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 137

Comptes sociaux 139

- Bilan social 140
- Engagements de hors-bilan sociaux 142
- Compte de résultat social 143
- Annexe aux comptes sociaux 144
- Rapport général des commissaires aux comptes 161

Assemblée générale mixte 163

- Rapport du directoire 164
- Avis du conseil de surveillance 164
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 165
- Propositions de résolutions 166

Informations complémentaires 167

- Renseignements concernant la dette obligataire 168
- Commissaires aux comptes 173
- Ventilation des honoraires des commissaires aux comptes en 2004 173
- Informations juridiques et administratives 174

Document de référence 177

- Personnes responsables 177
- Rapport des commissaires aux comptes 177
- Table de concordance 179

Lexique 180

Gestion et gouvernance

Rapport de gestion 11

1. L'activité commerciale du groupe Dexia Crédit Local 11
2. Le développement durable 20
3. L'organisation de Dexia Crédit Local 23
4. Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local 34
5. Les comptes annuels 38
6. Le capital de Dexia Crédit Local 39
7. Affectation du résultat 39
8. Perspectives de la société et faits marquants intervenus depuis la clôture 40
9. Le passage aux nouvelles normes comptables européennes (IFRS) 40

Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne 47

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance 47
2. Objectifs de la société en matière de contrôle interne 48
3. Les principaux acteurs du contrôle interne (organisation, rôle, moyens) 49
4. L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière 54
5. Les principaux risques et dispositifs spécifiques de contrôle interne 58
6. Mode d'appréciation du contrôle interne 62

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance 64

Rapport de gestion

1 L'activité commerciale du groupe Dexia Crédit Local

1.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (SYNTHÈSE)

La production s'élève, hors Allemagne et hors filiales mises en équivalence, à EUR 29,0 milliards, en ligne avec la production réalisée au cours de l'année 2003 malgré un effet change globalement défavorable. En Europe, la production de financements long terme, tirée par la France qui réalise une année exceptionnelle, a été particulièrement dynamique au cours de l'année 2004 (+ 7 % par rapport à l'année 2003). Quant aux Amériques, l'activité est, après deux années exceptionnelles, en retrait de 29 % (22 % hors effet de change défavorable).

• Sur le secteur public, l'activité hors Allemagne s'élève à EUR 24,6 milliards, en retrait de 7 % par rapport à celle enregistrée au cours de l'année 2003. L'activité réalisée depuis le début de l'année 2004 est contrastée avec une progression de 8 % sur la zone européenne (progressions particulièrement significatives en France, + 21,6 % par rapport à l'année 2003 qui était déjà excellente, et en Grande-Bretagne (72,3 %), et un retrait en Amérique (- 28 %) par rapport à l'activité exceptionnelle des dernières années. Il faut cependant noter que le retrait observé au 30 juin n'a cessé de se réduire au cours du second semestre, en partie grâce aux *tax-exempt bonds*.

• Sur le secteur des financements structurés, le volume de production s'établit à EUR 4,4 milliards, soit une progression de 47 % par rapport à l'activité enregistrée au cours de l'année 2003. Cette forte progression s'explique principalement par la réalisation de plusieurs opérations importantes dans le secteur des transports en Italie. Par ailleurs, plusieurs mandats obtenus en Grande-Bretagne ont permis à Dexia Crédit Local d'atteindre les toutes premières places des banques arrangeuses en PFI - équivalent anglo-saxon du Partenariat Public Privé (PPP) français.

Au cours de l'année 2004, les opérations structurées réalisées en France, Italie, Allemagne, Espagne, Autriche et Suède, ont représenté EUR 10,9 milliards. Le développement de Dexia Finance à l'international se poursuit en particulier en Allemagne. En France, la réorganisation du traitement des opérations intervenue en début d'année a permis de réaliser plus efficacement les opérations avec les grands clients et simultanément de déléguer au réseau commercial les opérations plus courantes.

Le volume de production de marges d'intérêts et primes brutes actualisées enregistré par FSA depuis le début de l'année 2004 s'affiche en progression de 3,7 % par rapport au volume enregistré à fin décembre 2003, qui constituait alors un record historique.

L'encours (y compris Allemagne et hors filiales mises en équivalence) à fin décembre 2004 s'établit à EUR 163,3 milliards, en progression de 9,7 % par rapport à fin décembre 2003 (11,1 % hors effets change). Cette progression, sensible sur la quasi-totalité des implantations, est proche ou supérieure à 30 % pour plusieurs entités : l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Slovaquie et pour le siège international. Elle s'observe également sur les capitaux nets assurés de FSA qui augmentent de 11,1 % par rapport à fin décembre 2003.

Dans le cadre de la poursuite de son développement à l'international, tel que cela a été présenté aux conseils de surveillance des 6 mai et 31 août 2004, Dexia Crédit Local a ouvert un bureau de représentation au Japon au cours du troisième trimestre et un bureau de représentation au Canada au cours du quatrième trimestre, et lancé l'étude de la création d'une implantation au Mexique. Par ailleurs, il convient de noter que la filiale de Dexia Crédit Local de Sydney, créée au premier trimestre 2004, a réalisé ses premières opérations en 2004 pour un montant global de EUR 85 millions. On notera enfin la finalisation du dossier de demande de licence bancaire en Pologne et l'approbation le 23 septembre par le conseil de surveillance de Kommunalkredit Austria AG de la création d'une banque dédiée à l'Europe centrale, filiale majoritaire de Dexia Crédit Local.

1.2 SECTEUR PUBLIC LOCAL

a. Activité de financement à long terme

Commentaire général (hors Allemagne)

L'activité globale s'élève à EUR 24,6 milliards à fin décembre 2004, dont EUR 5,2 milliards sous forme d'engagements hors-bilan (principalement aux États-Unis).
Le retrait observé par rapport à l'activité enregistrée au cours de l'année 2003 (7,3 %) est accentué par un effet change globalement défavorable ; hors effet change, le retrait serait de 5,2 %.

Évolution par implantation

FRANCE

Dexia Crédit Local confirme en 2004 sa position de leader du financement des quatre marchés du secteur public local (collectivités locales, hôpitaux publics, aménagement et habitat social, économie locale et sociale).

• Un niveau historique de production de prêts nouveaux, proche de EUR 10 milliards (soit + 40 % en deux ans).

• Une part de marché confortée sur le cœur du métier, les collectivités locales (supérieure à 42 %) et en forte progression par rapport à 2003 pour les hôpitaux publics (supérieure à 45 %).

• L'encours collectivités locales de Dexia Crédit Local est de EUR 43,7 milliards fin 2004 avec une part d'encours global de la dette de ces collectivités en progression à plus de 42 %.

• Une position de leader sur les financements de marché du logement social en complément de ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations.

• Une diversification réussie de l'offre de bancassurance, qui confirme Dexia Crédit Local comme banquier global, spécialisé pour les grands clients institutionnels.

Plus précisément, l'activité totale commerciale France de Dexia Crédit Local a été très dynamique en 2004 :

• Le volume d'activité réalisé avec les **collectivités locales** progresse de 16,4 % par rapport à 2003, à EUR 6 302 millions. Cette évolution se vérifie sur l'ensemble des segments de clientèle. En particulier, les grands comptes – notamment les Départements et les Régions – (9,2 %) confirment leur retour à l'emprunt. Dans cette dynamique de marché et malgré un contexte concurrentiel exacerbé sur ce segment, Dexia Crédit Local a su conforter sa part de marché à 40 %. Le segment cœur de cible progresse de 11 % par rapport à 2003 grâce à des produits innovants délégués au réseau commercial en cours d'année. Après leur mise en place opérationnelle courant 2003, les directions commerciales en charge du segment des clients locaux affichent un excellent résultat en progression de 37 % sur 2004. Ce segment, beaucoup plus large, est moins soumis aux évolutions du marché de l'emprunt, ce qui traduit une réelle capacité de conquête de cette nouvelle organisation.

• Le volume d'activité réalisé avec les autres **acteurs locaux** confirme sa forte progression avec une hausse de 32 % en 2004. Les autres acteurs locaux représentent désormais plus de 35 % de l'activité long terme et confortent la stratégie de développement de nouveaux marchés. Le secteur sanitaire public, avec EUR 1 308 millions de production, progresse de 67,3 %. Ce niveau record résulte du dynamisme du marché (plan Hôpital 2007) et du renforcement de la position de leader de Dexia Crédit Local sur ce segment avec plus de 46 % de part de marché. Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat social progresse de 41,7 % avec un volume de production de EUR 1 509 millions. Enfin le secteur de l'économie sociale est stable en 2004 mais compense en réalité l'opération exceptionnelle réalisée fin 2003 de EUR 400 millions avec le FAPA (Financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie). à noter les opérations importantes réalisées par ce secteur en crédit-bail.

Amériques

La production réalisée au cours de l'année 2004 s'élève à USD 8 291 millions, en retrait de 1 % par rapport à l'année 2003. Grâce à la forte activité enregistrée au cours du second semestre 2004, ce retrait a été en constante diminution par rapport à celui observé à fin juin. Dans un marché d'émissions obligataires à taux variable qui s'est légèrement repris en 2004 (après une baisse de 10 % en 2003), la production de hors-bilan réalisée depuis le début de l'année 2004 s'élève à USD 6 231 millions dont des garanties de liquidité sur plusieurs émissions : Dormitory Authority of the State of New York assurée par FSA (USD 483 millions), Economic Recovery Bonds de l'État de Californie assurée par FSA et XLCA (USD 732 millions) et Système des Eaux de la Ville de Chicago assurée par MBIA (USD 530 millions). Les investissements en tax–exempt bonds, effectués dans le cadre du nouveau programme *Tender Option Bonds* démarré en juin, s'élèvent à fin décembre 2004 à USD 572 millions.

Italie

Après une année 2003 record dans le domaine du financement du secteur public local, l'année 2004 a été un peu moins favorable. La production nouvelle réalisée en 2004 reste néanmoins à un niveau élevé de EUR 3,7 milliards. L'activité a été particulièrement soutenue dans le domaine des émissions internationales, qui ont représenté 40 % des nouveaux financements octroyés : Dexia Crediop a ainsi joué un rôle de premier plan et obtenu de nombreux mandats dans les principales opérations réalisées par les régions italiennes, parmi lesquelles les régions Piémont (part Dexia Crediop EUR 217 millions), Pouilles (EUR 243 millions), Lazio (EUR 100 millions), Abruzzes (EUR 250 millions), Friuli Venezia Giulia (EUR 220 millions), Sardaigne (EUR 200 millions), Campanie (EUR 100 millions) et Ligurie (EUR 200 millions). De plus, dans le cadre de la réouverture de l'émission internationale réalisée en novembre 2003, la ville de Rome a confié à Dexia Capital Markets le mandat de Joint Bookrunner et de Joint Lead Manager d'une nouvelle tranche de EUR 400 millions, à échéance 2033. L'opération s'est matérialisée pour Dexia Crediop par un investissement nouveau de EUR 100 millions. Dans le domaine de la titrisation, l'opération la plus marquante est la participation à l'opération de titrisation, initiée par la région Lazio de ses créances dans le domaine de la santé publique. Dexia Capital Markets est intervenu en tant que *Joint Bookrunner* et *Joint Lead Manager* de l'émission de titres ABS pour un total de EUR 193 millions, entièrement souscrits par Dexia Crediop.

Espagne

Bien que la demande de financements nouveaux de la part des collectivités locales soit restée faible depuis le début de l'année 2004, la production, qui s'établit en fin d'année à EUR 1 147 millions, est en progression de 13,5 % par rapport à celle enregistrée au cours de l'année 2003. En effet, plusieurs opérations significatives ont pu être réalisées depuis le début de l'année, parmi lesquelles un prêt d'une durée de 9 ans de EUR 94 millions à la ville de Madrid (remportée face à un groupement de BBVA, SCH et Caja Madrid), la mise en place d'un financement en faveur de la Communauté Autonome de Catalogne d'un montant de EUR 99 millions, la participation à un prêt syndiqué à la Région de Valence à hauteur de EUR 75 millions, ainsi que la participation à l'émission

obligataire de EUR 500 millions réalisée par la Communauté Autonome de Catalogne (Cooke 0) : Dexia Sabadell Banco Local a participé, aux côtés de DEPFA et Calyon, à cette émission de maturité 30 ans à hauteur du quart de l'émission, soit EUR 125 millions.

Grande-Bretagne

La production à fin décembre 2004 s'élève à EUR 1 171 millions, en progression de 72 % par rapport à l'année 2003. Depuis le début de l'année 2004, l'activité de Londres s'est principalement concentrée sur le secteur des collectivités locales avec une production de EUR 1 134 millions, en progression de 83 % par rapport à l'année 2003. Il convient notamment de noter les opérations réalisées avec Camdem London Borough Council pour EUR 63 millions, Glasgow pour EUR 44 millions, ainsi que le rachat à Barclays d'un portefeuille de LOBOs pour un montant total de EUR 265 millions. Concernant le logement social, l'activité s'est limitée à une seule opération de EUR 7 millions réalisée avec Hanover HA.

Slovaquie

La production à fin décembre 2004 atteint EUR 246 millions soit une progression de 50,8 % par rapport à l'année 2003. Cette progression est encore plus marquée sur l'activité purement commerciale reflétée par une production sur les collectivités locales (hors achats de titres d'État) qui s'élève à EUR 157 millions, soit près du double de l'année 2003. Parmi les opérations significatives réalisées en 2004, on peut noter l'augmentation de EUR 5 millions de l'encours sur la ville de Zilina, ainsi que la restructuration de la dette de la ville de Kosice. Enfin, il faut souligner la mise en place d'un prêt de EUR 85 millions avec Bratislava destiné à financer des projets d'infrastructure de transport principalement. Il s'agit de la première opération d'importance avec la capitale slovaque. Dexia banka Slovensko (DBS) a emporté l'appel d'offre au terme d'une compétition forte avec des banques slovaques et internationales.

Siège international

La production de l'année 2004 s'élève à EUR 1 041 millions, soit près de trois fois le volume enregistré en 2003.

• En Suisse, la production de l'année 2004 s'élève à EUR 461 dont trois prêts au Canton de Genève pour un total de EUR 177 millions.

• Au Japon, le volume d'activité réalisé en 2004 est de EUR 289 millions dont deux opérations avec la ville de Tokyo pour un montant total de EUR 124 millions.

• La production réalisée dans le reste du monde s'élève à EUR 291 millions dont trois prêts sur les Ports des Açores, garantis par la Région Autonome, pour EUR 18,5 millions. Par ailleurs, Dexia Crédit Local s'est développé activement en Pologne en partenariat avec Kommunalkredit Austria (KA). Parmi les opérations significatives réalisées en 2004, on peut noter une opération de financement à long terme pour EUR 88 millions accordé à Varsovie et une vingtaine d'autres opérations sur des villes de taille variable.

Israël

Dans un contexte économique et politique extrêmement difficile, l'ensemble des mesures restrictives prises par Otzar Hashilton Hamekomi (OSM) et Dexia Crédit Local se traduisent par une forte réduction de l'activité de la filiale depuis le début de l'année. Ainsi, la production de crédits à long terme réalisée au cours de l'année 2004 est restée volontairement très limitée et ne s'élève qu'à EUR 74 millions, en retrait de 29,3 % par rapport à la période comparable de l'année 2003. Il convient de noter que Dexia et le gouvernement israélien ont engagé des négociations sur le financement des communes israéliennes qui laissent envisager une année 2005 plus favorable.

Suède

La production réalisée au cours de l'année 2004 s'élève à EUR 849 millions, en progression de 87,7 % par rapport à l'année 2003. Depuis le début de l'année 2004, on peut noter une plus grande proportion de transactions structurées avec des opérations sur les marchés suédois et finlandais, ainsi que l'achat de titres sur la société de transport du comté de Göteborg pour EUR 27 millions.

Autriche (filiale à 49 % consolidée par MEE)

Le volume d'activité réalisé au cours de l'année 2004 s'élève à EUR 2 950 millions, soit une progression de 22,9 % par rapport à l'année 2003.

• En Autriche, la production s'élève à EUR 514,5 millions, dont EUR 42 millions de prêts dans le secteur de la santé dans le Land de Haute-Autriche.

• En Suisse, la production s'élève à EUR 186,3 millions, dont une opération de EUR 19,5 millions pour le Canton de Berne et des opérations réalisées avec le canton de Genève pour EUR 57,8 millions.

• En Europe centrale, la production, qui s'élève à EUR 923 millions, progresse sensiblement. La part de cette production réalisée via des opérations obligataires a été particulièrement importante en Pologne. On peut noter les opérations réalisées avec les villes de Varsovie (EUR 88 millions), Plock (EUR 5,8 millions), et Bydgoszcz (EUR 7,6 millions). Ces opérations sont partagées avec le Siège international. Plusieurs opérations ont également été effectuées en République Tchèque, Hongrie et Croatie.

• Enfin, le volume global de production intègre les actifs correspondants au placement temporaire d'une partie de l'émission jumbo de EUR 1 milliard réalisée par KA au mois de mars 2004, en attendant l'emploi des fonds en encours long terme.

Allemagne

Le volume d'activité réalisé au cours de l'année 2004 s'élève à EUR 9 351 millions :

• EUR 1,2 milliard d'activité réalisée par le bureau de Francfort consistant principalement en des prêts structurés pour EUR 1 milliard (175 % par rapport à 2003) dont des prêts pour les villes de Hagen et Francfort-sur-le-Main ;

• EUR 3,4 milliards hors Allemagne. Parmi les transactions principales, on peut citer plusieurs achats de titres Japon pour EUR 88 millions, l'achat, conjointement avec Dexia Crédit Local, d'une obligation émise par Infrastruttura S.p.A., l'achat de titres République italienne pour EUR 500 millions et République hellénique pour EUR 150 millions ;

• le solde, qui n'a pas de signification commerciale, correspond à l'achat de titres.

b. Encours

Évolution de l'encours

L'encours long terme « Secteur public » s'élève à EUR 152 milliards, en croissance de 9,4 % par rapport à l'encours à fin décembre 2003. Hors effet change, cette croissance s'élèverait à 10,8 %.

La progression de 8 % qui s'observe sur les implantations européennes est particulièrement significative en Grande-Bretagne, Espagne, Italie. En France, l'encours affiche une croissance de 4,7 %. Cette évolution est due à l'effet cumulé du ralentissement de l'amortissement de la dette des collectivités locales, conséquence des opérations de refinancement et de rallongement de dette réalisées ces dernières années, et à la progression de l'activité sur le segment des autres acteurs locaux. En Italie (10 %), Espagne (27 %) et Grande-Bretagne (51 %), l'augmentation de l'encours provient des volumes importants d'activité enregistrés au cours des douze derniers mois.

Quant aux Amériques, l'encours progresse par rapport à fin décembre 2003, de 15 % (24 % hors effet change défavorable), malgré le ralentissement observé sur l'activité en 2004.

Activité de gestion d'encours

En France, l'activité de gestion d'encours est en recul de 18 % sur l'année 2004, qui reste une année exceptionnelle. Le retard constaté sur les grands comptes en début d'année (notamment sur les Régions et les Départements en pleine période électorale) ne s'est donc pas comblé en fin d'année, mais a été compensé par une très forte contribution de l'innovation financière.

En Italie, d'importantes opérations ont été réalisées dans le domaine du réaménagement de dette depuis le début de l'année 2004 pour un montant total de EUR 1,2 milliard dont une opération avec la région Toscane pour un montant de EUR 158 millions, une opération avec la ville de Milan pour EUR 213 millions, une opération avec la région Piémont pour un montant de EUR 141 millions, et une opération avec la région Pouilles qui a procédé au remplacement d'une dette bancaire par une émission obligataire internationale à échéance 2023, à laquelle Dexia Crediop a souscrit à hauteur de EUR 243 millions.

c. Financements court terme

L'encours court terme s'élève à EUR 6,2 milliards à fin décembre 2004. En France, où près de 95 % de cet encours est logé, l'activité court terme a vu son rythme se ralentir depuis le dernier trimestre 2003, à la suite de la décision de l'État de modifier la réglementation relative aux moyens de paiement des ouvertures de crédit. À l'international, l'encours court terme est principalement logé en Allemagne, en Espagne et en Israël.

1.3 FINANCEMENTS STRUCTURÉS

a. Activité - Évolution par implantation

L'activité globale du secteur des financements structurés réalisée au cours de l'année 2004 s'élève à EUR 4 386 millions, contre EUR 2 992 millions en 2003. Cette forte progression traduit la réalisation d'importantes opérations dans le secteur des transports en Italie.

France

L'activité atteint EUR 397 millions à fin décembre 2004, en retrait de 39,5 % par rapport au niveau atteint fin 2003. Parmi les opérations significatives réalisées au cours de l'année 2004, il convient de noter le financement de EUR 200 millions en faveur de Vinci Park et de ses filiales via un montage structuré innovant à forte valeur ajoutée, et l'octroi à SITA d'une nouvelle ligne de EUR 20 millions de garanties financières dans le cadre de la réglementation pour l'exploitation des centres d'enfouissement technique. On peut noter également l'arrangement du financement de deux gendarmeries selon un modèle de PPP pour EUR 10 millions dans le cadre de la LOPSI (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure), la reprise de la part d'Alstom dans une opération avec agrément fiscal portant sur le financement de locomotives pour la SNCB et la participation pour EUR 22 millions en tant que lead-arrangeur pour le financement de l'acquisition de Keolis par le fonds 3I. Il faut aussi noter les succès commerciaux enregistrés sur les activités de conseil : Dexia intervient comme conseiller financier de soumissionnaires sur deux des trois très gros projets autoroutiers concessifs en appel d'offres et est également conseiller financier de soumissionnaires dans le cadre des nouveaux PPP des trois plus gros projets en cours : la première tranche de construction de prisons et les hôpitaux de Caen et Corbeil-Essonne.

Amériques

Dans un contexte de prudence dans le secteur de l'électricité, la production à fin décembre 2004 s'élève à EUR 116 millions en retrait de 66 % par rapport à 2003. La succursale de New York a signé son premier mandat de *Sole Lead Arranger* et a underwrité 100 % du financement d'un parc éolien de 27 MW situé près de Oliver Springs, dans le Tennessee. Cette opération a été syndiquée avec succès avec une part finale de USD 11,2 millions. Dexia New York a par ailleurs été *lead arranger* pour le refinancement d'un projet éolien de 160 MW dont les sponsors sont Shell et Mitsui. Sa part finale s'élève à

USD 11 millions. Enfin, Dexia New York a signé le refinancement de deux lettres de crédit s'élevant à USD 36 millions et supportant des *tax-exempt bonds* émis au profit de Northeastern Power Company (filiale de Tractebel), une centrale de cogénération au charbon située en Pennsylvanie. Par ailleurs, deux mandats de conseil financier ont été obtenus : l'un auprès d'Osaka Gas pour le rachat au groupe SHELL d'une centrale électrique au gaz au Texas et l'autre auprès de Diamond Energy (groupe Mitsubishi Corporation) pour le rachat à Intergen de deux centrales électriques au gaz en Californie.

Quant aux financements d'actifs, une proposition de loi réduisant considérablement la faisabilité des opérations de *US Lease* n'a pas permis à Dexia Crédit Local New York Branch de réaliser des opérations sur les trois premiers trimestres et a par ailleurs amené à décider la quasi-cessation d'activité de Dexia GSF. On notera toutefois la participation au financement de l'acquisition de l'aéroport international de Bruxelles (BIAC), via l'émission d'une lettre de crédit de USD 25 millions.

Italie

La production de Dexia Crediop s'élève à EUR 2 061 millions, soit près de cinq fois le volume enregistré à fin décembre 2003. L'activité de Dexia Crediop a été marquée par une présence nettement accrue sur le marché primaire obligataire : dans le cadre du financement du projet de train à grande vitesse TAV, Dexia a co-arrangé pour ISPA une émission obligataire de EUR 1 milliard (part finale de EUR 365 millions) et a participé, en collaboration avec Dexia Finance Italia, pour EUR 600 millions à deux émissions obligataires de ISPA. De plus, Dexia a participé pour EUR 415 millions à l'émission d'ABS de EUR 830 millions pour Ferrovie dello Stato.

Par ailleurs, Dexia Crediop est intervenu en tant que seul arrangeur pour le financement du projet éolien d'Andretta Bisaccia mené par EDF Energies nouvelles, d'un montant de EUR 82 millions (part finale de EUR 25,5 millions), pour le projet Nuove Acque, premier financement en PPP dans le secteur de l'eau en Italie, et pour le crédit de EUR 150 millions (garanti par la région) en faveur de Fira Spa, société financière contrôlée par la région des Abruzzes. Dexia Crediop est intervenu comme *Joint Lead Manager* d'une émission obligataire levée par Acquedotto Pugliese, entreprise publique de la région des Pouilles gérant la distribution d'eau. Dexia Crediop a aussi acheté pour EUR 190 millions d'obligations émises par la société autoroutière Autostrade. Enfin, Dexia Crediop a obtenu neuf nouveaux mandats de conseil financier, soit auprès de collectivités locales privatisant certaines activités, soit auprès de soumissionnaires privés dans le cadre d'appels d'offres pour divers projets d'infrastructures.

Espagne

L'activité à fin décembre 2004 s'élève à EUR 225 millions, en progression de 15,9 % par rapport à 2003. Dexia Sabadell Banco Local (DSBL) a arrangé et underwrité en totalité la tranche garantie par la BEI, soit EUR 39 millions, mise en place pour le projet Meruelo, usine de traitement des déchets de la région de Cantabrique dont le principal sponsor est une filiale du groupe ACS Dragados. DSBL a aussi arrangé le financement (en « Sistema Aleman ») de l'autoroute reliant Alicante à Elche dans la région de Valence ainsi que le financement du projet de centres de services de l'Almeria City. Une part importante de l'activité a été réalisée dans le domaine des transports avec l'obtention de trois mandats d'*underwriting* (métro de Barcelone, autoroute à péage à Madrid et autoroute à péage Vitoria Eibar) pour un montant total de EUR 87 millions. Il convient de noter également une dizaine de participations totalisant EUR 134 millions dans le secteur des infrastructures, dans le secteur de l'énergie éolienne et la première participation au financement d'une usine de bio-carburant.

Grande-Bretagne

La production réalisée à fin décembre 2004 s'élève à EUR 513 millions, en retrait de 20,5 % par rapport à la période comparable de l'année 2003. L'activité a été particulièrement soutenue dans le domaine du PFI, avec notamment l'arrangement de quatre financements d'écoles (Exeter, Waltham Forest, Barking and Dagenham et Derby School) pour un montant global de GBP 221 millions avant syndication, du financement de GPB 37 millions pour la construction et la maintenance de l'hôpital de Roehampton dans le sud-ouest de Londres, et du financement de University Lewisham Hospital, dans lequel notre part finale est de GBP 38,5 millions. Ces six mandats ont permis d'atteindre les toutes premières places des banques arrangeuses en PFI en Angleterre. Par ailleurs, six participations ont été signées au cours de l'année pour un montant total de GBP 88 millions.

Slovaquie

La production long terme sur l'année 2004 s'élève à EUR 88 millions, soit 2,5 fois le volume enregistré en 2003. L'opération la plus significative de financement long terme est la mise en place d'un prêt de EUR 20 millions à ZS, société anonyme détenue à 100 % par l'État, et responsable des activités commerciales sur le réseau ferré.

Siège international

La production réalisée à fin 2004 s'élève à EUR 876 millions, en progression de 46 % par rapport à 2003. Dans le secteur de l'énergie, Dexia a consolidé sa présence auprès de clients et sponsors importants en arrangeant le financement de l'acquisition par Babcock du parc éolien d'Oviedo de 158 MW, ainsi que le financement du parc éolien Cabezo San Roque en Aragon : l'ensemble des opérations réalisées en 2004 dans le domaine des énergies renouvelables (non seulement en Espagne, mais aussi en Italie et aux États-Unis) ont permis à Dexia de recevoir le prix de « Banque des énergies renouvelables de l'année 2004 » décerné par le magazine spécialisé *Infrastructure Journal*. Dexia a d'autre part underwrité un montant global de USD 350 millions, dont USD 120 millions (part finale de USD 67 millions) dans le financement d'un oléoduc reliant Bakou à Ceyhan sur la côte turque, USD 130 millions sur le projet LNG de Qatargas II (en cours de syndication) et USD 100 millions sur le pré-financement des ventes de Gazprom à Transgaz. Dans le secteur des télécommunications, il faut

noter que Dexia a été *Mandated Lead Arranger* dans le crédit de EUR 165 millions en faveur de Invitel, deuxième opérateur de téléphonie fixe en Hongrie, et a underwrité EUR 50 millions dans le refinancement de One, 3e opérateur de téléphonie mobile en Allemagne. Dans le secteur des infrastructures, Dexia a pris des participations pour un montant global de EUR 41 millions dans le financement du Terminal II de l'aéroport de Varsovie, d'une section autoroutière à péage entre Zagreb et la frontière slovène, de l'autoroute M5 en Hongrie, et d'Europass, concessionnaire de système de péage électronique pour poids lourds en Autriche (ces trois dernières participations ayant été prises conjointement avec Kommunalkredit).
Par ailleurs, le mandat de conseil financier auprès de Colas sur le projet de réhabilitation du réseau routier de la ville de Portsmouth s'est achevé avec succès avec la signature de la documentation contractuelle et financière fin juillet. Ce projet d'un montant de EUR 100 millions est le premier du genre à être monté en PFI.

Asie-Pacifique

La filiale de Dexia Crédit Local de Sydney, créée au premier trimestre 2004, a réalisé ses premières opérations avec notamment un *underwriting* de AUD 114 millions dans le financement d'une autoroute à péage reliant Mitcham à Frankston. Par ailleurs, Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty a pris deux participations, l'une de AUD 30 millions dans le financement de deux prisons en mode PFI, l'autre de AUD 35 millions dans le refinancement de la centrale électrique au charbon de LOY YANG A, suite à son rachat par un consortium mené par AGL et Tepco.

Autriche (filiale à 49 % consolidée par MEE)

L'activité réalisée à fin décembre 2004 s'élève à EUR 60 millions en retrait de 77,1 % par rapport à 2003. La production à fin décembre 2004 a consisté en la participation au financement de ISPA dans le cadre du financement du projet de train à grande vitesse TAV, et en la participation à hauteur de EUR 14 millions au projet de péage routier Europass.

b. Encours long terme - évolution

L'encours long terme du secteur financements structurés, à EUR 11,3 milliards, est en progression de 13,7 % par rapport au niveau atteint un an plus tôt. Les fortes progressions observées en Italie et en Espagne compensent très largement la diminution observée aux Amériques.

1.4 ACTIVITÉ D'ASSURANCES

a. Dexia Sofaxis

L'année 2004 a été marquée par des signes positifs de la part de compagnies annonçant une reprise prudente de la souscription, assortie d'une vigilance accrue sur l'équilibre des affaires. Dans ce contexte, les primes émises en 2004 s'élèvent à EUR 343 millions, soit une progression de 15,2 % par rapport à 2003. Les commissions acquises sont quant à elles évaluées à EUR 40,4 millions. Le marché de l'assurance statutaire demeure convalescent et les premiers signes de redressement technique doivent être confirmés en 2005.

b. Dexia Épargne Pension

L'activité d'assurance-vie collective a été très dynamique en 2004 avec EUR 63 millions collectés dont EUR 24 millions en ingénierie sociale et EUR 39 millions en contrat de capitalisation. À fin 2004, plus de deux cents de nos clients sont équipés en produit d'assurance collective, parmi lesquels une cinquantaine d'organismes HLM, plus de quarante SEM et une dizaine de chambres consulaires. La collecte réalisée par les réseaux associés (Vœux funéraires, Nortia Créatis, Crédit Social de Fonctionnaires) auxquels s'est ajoutée fin 2004 la Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires, est en progression de 17,9 % par rapport à 2003, à EUR 105 millions.

1.5 FINANCIAL SECURITY ASSURANCE

Au cours de l'année 2004, FSA a réalisé un excellent volume de production de USD 927 millions de marges d'intérêt et primes brutes actualisées, ce qui représente une légère progression par rapport au volume de l'année 2003 (+ 3,6 %) qui constituait déjà un record.

En ce qui concerne les capitaux nets assurés à fin décembre 2004, ils s'élèvent à USD 454 milliards et étaient supérieurs de 11 % à ceux de décembre 2003, suite aux très fortes originations enregistrées au cours de l'année.

a. Activité municipale

Au cours de l'année 2004, FSA a enregistré un montant de USD 558 millions de primes brutes actualisées, en baisse de 8,9 % par rapport à 2003.

Aux États-Unis, la tendance à la baisse du volume des émissions municipales s'est poursuivie au 4e trimestre (- 2,2 % par rapport au 4e trimestre 2003). Pour l'ensemble de l'année, avec un volume d'émissions municipales de USD 360 milliards, la baisse est de 6,1 % par rapport à 2003 et le taux de pénétration du rehaussement de 54 % (à comparer à 50 % pour l'année 2003). La pression plus forte de la concurrence, notamment avec XLCA et FGIC (après son rachat par des investisseurs américains) qui pénètrent des segments de marché où elles n'étaient pas, et l'agressivité commerciale sur les niveaux de primes offerts aux clients, notamment du fait de MBIA et AMBAC, ont conduit FSA à réduire sa part de marché : au cours de la période, FSA a assuré des émissions pour un nominal (brut) de USD 49 milliards, avec une part de marché égale à 24 % (à comparer à 27 % en 2003), donnant lieu à USD 434 millions de primes brutes actualisées.

C'est le secteur hospitalier qui a été le plus important en matière d'originations : vingt-neuf opérations y ont été réalisées au cours de l'année, totalisant USD 139 millions de primes brutes actualisées. Quatre transactions importantes dans ce secteur méritent d'être soulignées : le rehaussement d'émissions obligataires de USD 350 millions de Kaiser Permanente, centre hospitalier basé à Oakland en Californie (USD 10 millions de primes), de USD 170 millions de Fletcher Allen Health Care, réseau d'hôpitaux implantés dans le Vermont et l'État de New York (USD 11 millions de primes), de USD 250 millions de Methodist Healthcare of Tennessee (USD 11 millions de primes) et de USD 111 millions de Blanchard Valley Regional Health Center, dans l'Ohio, pour financer la construction d'un nouveau building de six étages (USD 11 millions de primes). Il convient également de mentionner le secteur des transports où la société a signé plusieurs transactions significatives, au cours de l'année, avec l'aéroport de Dallas Fort Worth, l'aéroport d'Atlanta (Hartsfield-Jackson Atlanta International Airport) qui enregistre le plus gros trafic du monde, la Maryland Transportation Authority et la Metropolitan Washington Airports Authority, qui ont généré au total USD 16 millions de primes brutes actualisées pour un nominal global assuré de USD 1 milliard.

Dans les autres secteurs, quatre opérations importantes réalisées au cours de l'année 2004 méritent d'être citées : une transaction effectuée avec Citizens Property Insurance (compagnie d'assurance créée par l'État de Floride pour offrir une couverture d'assurance à ceux qui ne peuvent l'obtenir des compagnies commerciales) qui a généré USD 5 millions de primes pour un nominal assuré de USD 350 millions ; le rehaussement d'une émission obligataire de la ville de Philadelphie d'un montant de USD 102 millions, destinée à financer les projets d'investissement de sa filiale Philadelphia Gaz Works dans le domaine du stockage et de la distribution de gaz (générant USD 7,3 millions de primes) ; le rehaussement d'une partie (USD 474 millions) des obligations émises par l'État de Californie (USD 11 milliards) donnant lieu à USD 3,3 millions de primes ; enfin, le rehaussement d'une partie (USD 849 millions) de l'émission obligataire de la ville d'Atlanta (USD 3,2 milliards) destinée à financer le programme de rénovation de sa compagnie des eaux (USD 4,9 millions de primes brutes actualisées).

À l'international, la production de l'année a atteint USD 124 millions de primes brutes actualisées dont plus de la moitié a été réalisée au Royaume-Uni. Parmi ces opérations, il faut mentionner le rehaussement d'une émission obligataire de Artesian Finance Program, d'un montant de GBP 149 millions, destinée à financer Southern Water (compagnie des eaux opérant dans le Sud de l'Angleterre), qui a généré USD 12 millions de primes brutes actualisées. Sur le continent européen (hors Royaume-Uni), l'activité de FSA a été affectée par l'annulation de deux de ses mandats (sur les autoroutes espagnole et portugaise) ; il convient cependant de signaler une très importante transaction effectuée avec la compagnie des eaux italienne Acquedotto Pugliese ayant donné lieu à USD 11 millions de primes.

b. Activité ABS

La production réalisée au cours de l'année dans le secteur ABS s'élève à USD 369 millions de marges d'intérêt et primes brutes actualisées, ce qui représente une progression très importante par rapport à 2003 (+ 31,0 %).

Aux États-Unis, où l'activité ABS s'est élevée à USD 311 millions, c'est le secteur de l'immobilier résidentiel qui a été le plus dynamique : FSA a pu réaliser de nombreuses opérations portant sur le rehaussement de tranches AAA et des opérations de *Net Interest Margin (NIM),* auxquelles s'ajoute une importante transaction (USD 12 millions de primes) signée avec Fannie Mae (Federal National Mortgage Association), l'ensemble de ce secteur ayant donné lieu à un montant global de primes de USD 94 millions.
Le secteur de la titrisation de créances corporate *(Collateralized Debt Obligations – CDO)* a également connu une bonne croissance cette année, générant USD 96 millions de primes brutes actualisées.
Dans le secteur des crédits à la consommation, il convient de mentionner deux opérations importantes avec AmeriCredit (prêts automobiles), portant chacune sur un nominal de USD 750 millions et ayant donné lieu respectivement à USD 5,0 et 5,6 millions de primes.
L'activité de produits financiers *(Guaranteed Investment Contracts – G.I.C.s)* continue à bien se développer : le montant des dépôts a atteint USD 6,0 milliards en 2004 et cette activité a permis d'engranger USD 74 millions de marges d'intérêt actualisées.

À l'international, FSA a réalisé une production de USD 58 millions, la majeure partie des opérations (USD 34 millions) portant sur des *Collateralized Debt Obligations* (CDO) et, plus particulièrement, des opérations de titrisation synthétique (*Credit Default Swaps* – CDS). La transaction la plus importante de l'année 2004 a été effectuée en Australie, en garantissant une opération avec l'aéroport de Sidney, déjà rehaussée par MBIA (USD 6,7 millions de primes).

1.6 DÉPÔTS & GESTION D'ACTIFS

L'encours en gestion pour le premier métier poursuit sa progression et s'établit à EUR 7 044 millions à fin décembre 2004, en progression de 20 % par rapport au niveau atteint à la fin de l'année 2003.

En France, l'encours sous gestion, EUR 4,3 milliards, progresse de 25 % par rapport à fin décembre 2003. L'encours OPCVM dépasse le seuil de EUR 2 milliards.

En Italie, l'encours sous gestion, EUR 1,7 milliard, progresse de 11 % par rapport à fin décembre 2003. Il convient de noter qu'une part importante de ces dépôts (près de EUR 650 millions) provient du mandat pour la gestion de la totalité du patrimoine de l'INAIL (institut en charge des indemnisations des accidents du travail) obtenu début 2003.

1.7 COLLECTE DES RESSOURCES ET MARCHÉS FINANCIERS

a. Collecte des ressources

En 2004, le groupe Dexia Crédit Local a emprunté EUR 31,3 milliards sur les marchés à long terme à comparer à EUR 22 milliards en 2003. Hors FSA, le total des ressources collectées s'élève à EUR 27 milliards, marquant ainsi une progression importante (+ 38 % v.s. 2003). Le coût moyen s'établit à Euribor 3 mois + 0,5 pb (v.s. Euribor 3 mois + 1,7 pb en 2003) pour une durée de vie moyenne de 7,5 ans (v.s. 6,3 ans en 2003).

Ce programme de financement s'est développé comme suit :

• **Émissions publiques** : EUR 7,9 milliards (+ 9 % v.s. 2003)

Le segment des émissions publiques est réservé aux émetteurs AAA du groupe. Dexia Municipal Agency – en tant qu'émetteur de référence du groupe – a poursuivi le développement de sa courbe en euro et de sa politique de diversification à l'international. Ainsi, en plus de trois opérations assimilables à des benchmarks existants pour un total de EUR 1,4 milliard, Dexia MA a créé trois nouveaux benchmarks de EUR 1,0 milliard chacun (2,5 et 7 ans). En devises, Dexia MA a complété sa courbe en dollar australien avec deux émissions à 5 et 10 ans sous programme domestique et a créé de nouveaux benchmarks en franc suisse et sterling sur des maturités comprises entre 2 et 7 ans. Enfin, Dexia MA a sollicité les investisseurs en forints hongrois et dollar néo-zélandais. Au total, les ressources en devises hors euro ont représenté un équivalent de EUR 1,2 milliard. De son côté, Dexia Hypothekenbank Berlin (DHB) a lancé deux benchmarks, l'un à 3 ans (EUR 1,25 milliard) et l'autre à 6,5 ans (EUR 1 milliard) de façon à refinancer d'importantes tombées de « Jumbo ».

• **Émissions privées** : EUR 14,3 milliards (+ 60 % v.s. 2003)

Cette collecte de ressources a enregistré une progression très importante pour tous les émetteurs du groupe. Dexia MA a levé EUR 2,6 milliards (+ 176 % v.s. 2003) réalisant ainsi plus de 30 % de son programme. DHB a exploité la profondeur du marché allemand en y levant EUR 7,5 milliards (+ 35 % v.s. 2003). Dexia Crediop a profité d'un marché italien très actif et moins facile d'accès pour les émetteurs étrangers pour lever EUR 2 milliards (+ 83 % v.s. 2003) représentant 37 % de son programme annuel. Dexia Crédit Local a tiré profit d'une recherche de produits structurés des investisseurs pour lever un volume record de EUR 2,2 milliards (+ 60 % v.s. 2003). Globalement, si les durées de vie moyenne restent longues pour les signatures AAA (Dexia MA 12,8 ans et DHB 9,2 ans), elles se sont allongées passant de 5 à 7 ans environ pour les signatures AA afin de répondre à une recherche de rendement plus élevé des investisseurs.

• **Émissions retail** : EUR 3,5 milliards (+ 107 % v.s. 2003)

Les émissions retail de Dexia MA placées au sein du groupe Dexia se sont élevées à EUR 133 millions. Les émissions retail hors groupe ont enregistré un développement important avec EUR 3,4 milliards, sous l'impulsion de Dexia Crediop principalement. Dexia Crediop a en effet répondu à l'importante demande des particuliers italiens en distribuant, via des accords de partenariat avec des banques à réseaux, 48 émissions pour un montant record de EUR 2,9 milliards (+ 110 % v.s. 2003). Ce montant représente 54 % de son programme annuel. De son côté, Dexia Crédit Local a sollicité les particuliers japonais via une émission de AUD 715 millions (EUR 421 millions équivalent) à 3 ans.

• **Ressources spécifiques** : EUR 1,3 milliard (- 21 % v.s. 2003)

Plusieurs tirages ont été faits par Dexia Crediop (EUR 475 millions, - 35 % v.s. 2003) et Dexia Crédit Local (EUR 699 millions, + 17 % v.s. 2003) dans le cadre d'enveloppes globales ou de projets spécifiques. Dexia MA a émis son quatrième emprunt sous format EMTN entièrement dédié à la BEI (opération libellée US dollars pour EUR 100 millions équivalent à 10 ans).

b. Marchés financiers

À la fin de l'année 2004, l'ensemble des activités du quatrième métier de Dexia a bénéficié d'une bonne anticipation des marchés financiers qui a été marquée par :

• un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt : les incertitudes sur l'évolution du marché de l'emploi aux États-Unis, la grande dépendance de l'économie européenne vis-à-vis de la vigueur des exportations et la hausse de l'euro face au dollar ont entraîné une baisse des taux longs en Europe et une dépentification de la partie courte des courbes des taux euro et dollar ;

• la baisse des spreads de crédit, constatée depuis 2003 s'est poursuivie dans un contexte de recul des défaillances, de bons résultats des banques et d'une forte demande d'actifs financiers de crédit.

Dans ce contexte, les résultats du quatrième métier de Dexia Crédit Local pour l'année 2004 sont excellents et sensiblement au-dessus du budget.

• ***Credit Spread Portfolio*** (Paris, Dublin, Rome et New York) : l'encours du *Credit Spread Portfolio* de Dexia Crédit Local augmente de 1 % sur l'ensemble de l'année, à environ EUR 21 milliards, malgré un effet dollar défavorable, et malgré la vente d'une grande partie du portefeuille de *credit default swaps* avant le passage aux normes IFRS. La vie moyenne de l'encours reste stable à 7,4 ans à la fin de l'année 2004. La stratégie d'acquisitions fut centrée principalement sur des signatures bancaires, des titres protégés par des *credit default swaps* et des titres souverains.

• ***Long Term Funding*** (Paris, Rome, Berlin) : volume record de refinancement (voir supra).

• ***Fixed Income*** (Rome) : forte progression de l'origination d'obligations, sur les banques italiennes et sur le secteur public italien.

• ***Financial Engineering and Derivatives*** (Rome et Paris) : le quatrième trimestre 2004 a été marqué par le démarrage de l'activité du desk de macrocouverture à Paris, activité permettant une couverture interne de certains prêts structurés de faible montant proposés par le premier métier aux collectivités locales françaises. Quelques opérations similaires ont aussi été conclues avec Dexia Banque pour des clients en Belgique. Les activités de distribution de produits dérivés aux banques et institutionnels italiens à Rome ont été également en forte progression sur l'année 2004.

• ***Money Market*** (la plupart des implantations) : les desks de Paris et New York ont su préserver les gains réalisés sur les positions en dollar, malgré la hausse des taux américains.

Les règles de gestion et de contrôle n'ont pas changé notablement. Les comités décisionnels TFM opérationnels depuis 2004 ont montré un fonctionnement satisfaisant ainsi que les comités Marchés des entités du groupe Dexia Crédit Local.

L'évolution de la VaR de taux consolidée de Dexia Crédit Local est bien en deçà de la limite.

1.8 FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

a. Absorption de la société Ifax par Dexia Crédit Local

Le seul objet de la société Ifax était de porter la participation de Dexia Crédit Local dans Dexia Sofaxis. Étant détenue à 100 % par Dexia Crédit Local, après l'acquisition des actions détenues par le groupe Guillon en 2003, il a été décidé de supprimer cette entité juridique qui n'avait aucun personnel et qui ne se justifiait plus.

Cette dissolution sans liquidation a été réalisée par la transmission universelle du patrimoine de Ifax à Dexia Crédit Local en fin d'année 2004.

b. Création d'une Municipal Lease Company à New York

Dans le cadre de la diversification de son activité *Asset & Structured Finance*, Dexia Crédit Local New York Branch lance un nouveau produit, le *Municipal Lease*, à destination des collectivités locales américaines. Cet outil, largement utilisé pour le financement d'actifs et d'équipements de petite taille, représente une alternative au financement par émission obligataire municipale. Dexia Crédit Local fournira ainsi un nouveau service à ses clients actuels, à travers un produit rentable dont les risques sont équivalents à ceux du secteur municipal américain.
Le développement de cette activité nouvelle nécessite la mise en place d'une structure *ad hoc*. Dexia Municipal Leasing and Finance Company sera une structure sans personnel, gérée par Dexia Crédit Local New York Branch. Son capital (USD 75 millions) sera détenu à 100 % par Dexia Crédit Local. Du point de vue comptable, la société sera consolidée en intégration globale dans les comptes de Dexia Crédit Local.

c. Lancement de l'étude d'une implantation au Mexique

Les études menées en 2004 ont permis de conclure à l'existence d'un marché du financement du secteur public local au Mexique, et à la pertinence de la création d'une structure commerciale. Le marché du financement des collectivités locales et de leurs projets est en effet en très forte croissance dans ce pays, du fait d'une décentralisation significative vers les États fédérés et les communes, et de besoins très importants dans les domaines de l'eau, des déchets et des transports. Par ailleurs, les prêts au secteur public local sont sécurisés par le nantissement des *participaciones*, transferts de l'État fédéral vers les États fédérés (et des États fédérés vers les municipalités). L'entité mexicaine devrait prendre la forme d'une société financière (SOFOL), structure légère qui sera filiale de Dexia Crédit Local et qui devrait démarrer ses activités dans le courant de l'année 2005.

d. Ouverture d'un bureau de représentation au Canada

Dexia Crédit Local a obtenu le 15 décembre 2004 l'autorisation pour ouvrir un bureau de représentation au Canada. Parallèlement, le dossier pour la création d'une succursale (*Lending Branch*) a été déposé auprès des autorités canadiennes, ce qui devrait permettre une ouverture de la succursale mi 2005.

Cette succursale sera rattachée opérationnellement à la succursale de New York.

2 *Le développement durable*

Le premier métier du Groupe, axé sur le financement des équipements collectifs, soutient directement les grands choix de société en matière d'équipement et d'infrastructure. Les projets des pouvoirs publics locaux se développent sur le long, voire le très long terme, ce qui a contribué à faire de Dexia le leader mondial du financement du développement durable des territoires.

2.1 ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES ET L'EXPÉRIMENTATION

Fort de son engagement, Dexia a soutenu en 2004 la diffusion des meilleures pratiques de développement durable au sein du secteur local.

En France, la 2e manifestation des « Rubans du développement durable » s'est tenue en octobre 2004 à l'Assemblée nationale avec simultanément la diffusion du *Mémento pratique du développement durable à l'usage des collectivités locales*. Cette opération vise à valoriser des démarches exemplaires de collectivités locales contribuant à l'ancrage du développement durable dans les territoires.
Pour la première fois, Dexia Crédit Local a fait réaliser, en partenariat avec l'agence BMJ CoreRatings, une enquête auprès de 200 grandes villes françaises destinée à élaborer et tester leur profil « développement durable » sur la base d'un référentiel de 31 indicateurs.

En Italie, Dexia Crediop a accompagné la réalisation d'une étude sur les collectivités locales et le développement durable par le Centre inter-universitaire pour l'étude de la finance locale et régionale de l'Université Catholique de Milan. Cette recherche a abouti à la mise en place d'un Observatoire des organisations locales et du développement durable. Dexia Crediop est également partenaire de la Coordination italienne des Agendas 21 locaux.

2.2 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU SECTEUR LOCAL

En tant que premier partenaire des collectivités locales, Dexia Crédit Local accompagne l'ensemble des décideurs locaux en Europe dans le suivi des enjeux des politiques locales et mobilise sa capacité d'expertise financière. En 2004, l'activité de conseil a été particulièrement riche, en raison d'une importante actualité politique et législative qui, depuis deux ans, a contribué à remodeler fortement le secteur local en Europe. La plupart des filiales de Dexia Crédit Local accompagnent les collectivités locales dans leurs réflexions à l'instar de Dexia banka Slovensko qui organisait en mai 2004 sa cinquième conférence annuelle consacrée aux municipalités sur le thème du financement de l'équipement collectif après l'entrée de la Slovaquie dans l'Union européenne. De même, en Italie, Dexia Crediop a soutenu en décembre 2004 une convention sur le financement social qui était organisée par la ville et la Province de Rimini.

L'élargissement de l'Union européenne a conduit à renouveler différentes études sectorielles et macroéconomiques afin d'intégrer les données relatives aux dix nouveaux États membres, en vue de la publication de la note de conjoncture *Finances locales dans l'Union européenne* et de deux ouvrages sur les finances locales et les entreprises publiques locales dans les 25 pays de l'Union européenne.

En France par exemple, les élections de 2004 ont provoqué un important remaniement des exécutifs locaux sur lesquels Dexia Crédit Local est intervenu à travers différentes actions : publication de fascicules (*Bilan financier des départements 1987-2003, Bilan financier des régions 1986-2003*), déclinaison individuelle de ces études pour chaque département ou région, réalisation d'études prospectives.

2.3 FACILITER L'ACCÈS AUX BIENS ESSENTIELS

Dexia Crédit Local participe à un groupe de travail international et soutient différentes initiatives visant à donner une portée supra-nationale à la garantie d'accès aux services essentiels dont les principes ont été présentés au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002 et défendus, en France, dans la Charte des services publics locaux élaborée à l'initiative de l'Institut de la gestion déléguée. Dans ce cadre, Dexia Crédit Local a participé au Forum Urbain Mondial de Barcelone en septembre 2004 et développé un partenariat avec le Cifal (Centre international de formation pour les collectivités locales), organisme créé sous l'égide des Nations Unies, pour réaliser à Plock en Pologne, durant le 2e semestre 2004, la première session de formation dédiée aux fonctionnaires territoriaux des pays d'Europe centrale et orientale. L'objectif majeur de ce projet est de créer les conditions d'une urbanisation durable et d'améliorer l'accès aux services essentiels dans un contexte de responsabilités accrues des autorités locales.

2.4 DES LIGNES DE CONDUITES POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

En 2004, Dexia a conforté la mise en œuvre des *Equator Principles* (EP) depuis son adhésion en septembre 2003. Cet ensemble de règles, dont l'objet est de mieux gérer les enjeux sociaux et environnementaux liés au financement de projets de développement d'un montant égal ou supérieur à USD 50 millions, a été élaboré par un groupe de banques à partir de critères établis par la Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale. À ce jour, 27 grandes banques internationales se sont engagées aux côtés du groupe Banque Mondiale pour le respect des EP. Ces banques se concertent régulièrement pour mettre en œuvre ces principes et veiller à leur évolution appropriée, tout en dialoguant avec la SFI en ce qui concerne l'évolution des standards de référence ainsi qu'avec les ONG. Dexia Crédit Local a mis en place une organisation et une procédure adaptées traduisant ses engagements et permettant de traiter une cinquantaine de projets en 2004 (session de formation, méthode de suivi régulier).

2.5 DES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE PROJETS

En Europe, Dexia Crédit Local dispose d'une véritable expertise et légitimité dans le financement de projets notamment liés à l'environnement, qui peut prendre la forme soit de financements directs adressés aux collectivités locales, soit de financements en partenariats public-privé (PPP). Les équipes de Dexia Crédit Local et de ses filiales ont été mobilisées par de multiples projets qui traduisent les différents enjeux du développement durable dans tous les domaines (énergie, déchets, transport, eau, éducation…).
À titre d'exemple, Dexia a confirmé en 2004 sa position de leader dans le financement des énergies renouvelables avec, en particulier douze opérations éoliennes bouclées dans quatre pays (Espagne, États-Unis, Italie, Royaume-Uni). Quatre de ces opérations, pour lesquelles Dexia est intervenu comme arrangeur de la dette bancaire, sont tout particulièrement à signaler :

- en **Espagne**, obtention en fin d'exercice d'un financement de EUR 196 millions pour l'acquisition par Global Wind Partners d'un portefeuille de six parcs éoliens (167 turbines), représentant une capacité totale de génération électrique de près de 160 MW ;
- en **Italie**, financement à hauteur de EUR 82 millions d'un nouveau parc éolien de 70 MW développé en Campanie par EDF Énergies Nouvelles ;
- aux **États-Unis**, financement pour un montant total de USD 120 millions de deux nouveaux parcs éoliens : l'un de 160 MW développé par Shell Wind et Mitsui au Texas, l'autre de 27 MW développé par Invenergy au Tennessee ;
- par ailleurs, en **Espagne**, Dexia a bouclé avec succès le financement du premier centre de traitement et d'incinération de déchets produisant de l'électricité (capacité de 10 MW) pour les besoins de la région Cantabrique et produisant également du bio-éthanol à partir de la biomasse (co-génération d'une capacité de 25 MW).

Après syndication de la dette bancaire, Dexia Crédit Local a ainsi prêté pour son propre compte en 2004 près de EUR 250 millions sur l'ensemble de ces projets.

L'ensemble de ces opérations réalisées en 2004 dans le domaine des énergies renouvelables ont permis à Dexia de recevoir le prix de « Banque des énergies renouvelables de l'année 2004 » décerné par le magazine spécialisé *Infrastructure Journal*.

De façon à mieux répondre aux attentes des pays où les acteurs locaux font appel au marché obligataire, Dexia Crédit Local a décidé en août 2004 de regrouper toute son expertise et son savoir-faire dans une seule structure compétente pour l'ensemble des pays européens avec la création d'un « Département origination secteur public ». Le financement par émissions obligataires peut notamment concerner de grands projets de type PFI et PPP ainsi que des titrisations réalisées par des acteurs publics. Aux États-Unis par exemple, où le Groupe est largement présent en matière de rehaussement de crédits, l'ingénierie financière du département Public Finance de FSA permet d'optimiser les coûts de financement des municipalités et contribue à la création et au fonctionnement de services publics à long terme.

2.6 LE DÉFI DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dexia Crédit Local s'est fortement mobilisé sur l'enjeu de la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers différentes initiatives européennes.

En France, un protocole d'accord a été conclu entre Dexia, Véolia Environnement, sa filiale Dalkia et la Caisse des dépôts et consignations visant à aider les collectivités locales françaises à réduire leurs émissions de CO_2 et à tirer profit de la création de la bourse des quotas d'émission au 1er janvier 2005. Dans le cadre de son partenariat avec l'Association HQE (Haute Qualité Environnementale), Dexia Crédit Local a publié le *Guide de la HQE*, guide de sensibilisation des collectivités locales, en complément d'un atelier organisé sur ce thème lors des Rencontres financières des décideurs locaux.

En Autriche, Kommunalkredit Austria assume la responsabilité du nouveau programme de protection du climat mis sur pied par le gouvernement autrichien. Afin de répondre aux objectifs fixés lors du sommet de Kyoto pour la période 2008-2012, 35 millions de tonnes de CO_2 provenant de projets environnementaux dans

d'autres pays vont être achetés par le biais de l'Austrian Joint Implementation and Clean Development Mechanism, programme géré par Kommunalkredit Public Consulting, une filiale à 100 % de Kommunalkredit Austria. Différents projets ont d'ores et déjà été financés en 2004 à ce titre.

En Slovaquie, Dexia banka Slovensko a remporté l'offre publique du gouvernement de la République Slovaque concernant l'administration du registre national slovaque des quotas d'émissions. Le dispositif de Dexia banka Slovensko est totalement opérationnel pour gérer le registre slovaque à compter du 1er janvier 2005.

Au cours de l'année 2004, Dexia Crédit Local a poursuivi le développement de *Dexia FondElec Energy Efficiency & Emissions Reduction Fund*, créé avec la BERD et destiné à financer sur une durée de dix ans la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Europe centrale et orientale. L'une des sociétés polonaises détenues par le fonds, ECP Mielec, a obtenu de la part du gouvernement polonais, via le Fonds National pour la Protection de l'Environnement et la Gestion de l'Eau, un financement de PLN 14,5 millions à un taux préférentiel.

2.7 UNE INGÉNIERIE SOCIALE PERFORMANTE

En France, Dexia Crédit Local propose différents produits et services d'ingénierie sociale permettant d'accompagner les missions d'intérêt général des acteurs publics locaux.

Ainsi, les organismes de logement sont largement impliqués dans une problématique de développement durable à travers notamment le renforcement de la proximité avec leurs locataires, la qualité de la construction et l'objectif d'adaptation de leur parc. La recherche d'une plus grande mixité sociale dans les quartiers et l'accession au logement sont une dimension importante du développement durable. En octobre 2004, Dexia Crédit Local et le Crédit Immobilier de France ont conclu un partenariat destiné à offrir un prêt de location-accession innovant, solution de financement global permettant à des ménages à revenus modestes d'accéder à la propriété avec ou sans apport personnel.

Dexia Crédit Local commercialise différents produits et services d'ingénierie sociale et d'assurance de Dexia Épargne Pension auprès des clients du secteur public local. Ainsi, plus de 200 organismes de logement, sociétés d'économie mixte et autres organismes du secteur local et de l'économie sociale ont signé un contrat de retraite, un plan d'épargne entreprise, un compte épargne temps ou un contrat d'indemnités de fin de carrière. Dexia Crédit Local et Dexia Épargne Pension ont remporté la consultation nationale lancée par l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle pour adultes) pour externaliser la gestion de son passif social de EUR 130 millions. Pionnière en matière d'innovation, Dexia Épargne Pension a créé en 2004 « Diverséo », le premier PERP (Plan d'épargne retraite populaire) avec un fonds en euros diversifié, ce fonds étant par ailleurs basé sur les principes de l'I.S.R. (Investissement Socialement Responsable). Dexia Épargne Pension a également créé un PERP spécifique pour le réseau du Crédit social des Fonctionnaires.

Dexia Sofaxis, courtier spécialisé dans la couverture du risque statutaire, a développé depuis plusieurs années une démarche globale de prévention des risques professionnels et d'amélioration des services rendus au public. Dans le cadre de son champ de compétence, Dexia Sofaxis propose de soutenir la lutte contre l'absentéisme et pour le développement du présentéisme productif en fournissant un accompagnement technique et méthodologique adapté aux besoins des collectivités locales. Les conventions d'objectifs proposées dans ce cadre valident un programme d'actions à engager pour l'année en cours. Le programme « Repère » propose un soutien psychologique individuel aux agents rencontrant des difficultés professionnelles et/ou personnelles. Son but est d'éviter les arrêts de travail à répétition et donc de diminuer un absentéisme potentiel fort. Après un premier entretien d'analyse, ce programme s'articule autour d'une dizaine de séances réalisées par des psychologues d'un réseau animé par Dexia Sofaxis.

2.8 COMBINER RESPONSABILITÉ ET QUALITÉ DANS L'ENTREPRISE

Pour la quatrième année consécutive, le rapport « développement durable » du Groupe présente et analyse la politique de développement durable de l'entreprise. Sont retracés dans ce rapport – notamment pour ce qui concerne Dexia Crédit Local – la traduction des engagements, le reporting social et environnemental ainsi que les initiatives et projets concrets qui ont été développés au cours de l'année 2004 (se reporter au rapport : www.dexia.com).

• Le groupe Dexia a élaboré fin 2004 un projet de « Charte de déontologie concernant ses relations avec les fournisseurs » dont l'objectif est de mieux intégrer les principes de responsabilité sociale et environnementale dans les relations des entités du Groupe avec leurs fournisseurs. Adopté par Dexia Crédit Local fin 2004, ce projet de Charte s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Groupe dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable, avec notamment la signature du Global Compact intervenue en décembre 2002.

• Dexia Crédit Local et certaines de ses filiales mettent en œuvre une démarche de qualité et de certification. En France par exemple, Dexia Crédit Local a obtenu en juin 2004 la certification ISO 9001 du processus de traitement d'une première partie de sa clientèle (25 000 clients). Ce projet a conduit Dexia Crédit Local à revoir l'ensemble de ses modes de fonctionnement et à utiliser les non-conformités comme sources de progrès pour renforcer la satisfaction des clients. Pour 2005, l'objectif est de certifier l'ensemble de l'activité France de Dexia Crédit Local, avec la mise en place de la procédure d'amélioration permanente (*Plan Do Check Act*) au courant du premier trimestre 2005 en vue d'une certification en mars 2006.

3 L'organisation de Dexia Crédit Local

3.1 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dexia Crédit Local est une société à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance s'est doté d'une charte prenant en compte les préconisations du Code de déontologie. La charte prévoit ainsi que les membres du conseil de surveillance ne peuvent acquérir ou vendre des actions de la société cotée Dexia pendant le mois précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels du Groupe. En dehors de ces périodes, les membres du conseil de surveillance doivent recueillir l'approbation préalable du Compliance Officer.
Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2004. Il a nommé un comité d'audit composé de trois membres indépendants.

a. Composition du conseil de surveillance et mandats exercés par ses membres en 2004

Président du conseil de surveillance

Monsieur Pierre Richard
- Administrateur délégué de Dexia
- Administrateur vice-président de Dexia Banque
- Administrateur vice-président de Dexia BIL
- Administrateur vice-président de Financial Security Assurance Holdings Ltd
- Administrateur du Crédit du Nord
- Membre du conseil de surveillance du Monde
- Administrateur d'Air France - KLM
- Expert financier, membre du conseil d'administration de la B.E.I.
- Administrateur de Generali France

Vice-président du conseil de surveillance

Monsieur Rembert von Lowis
- Administrateur de Dexia BIL
- Administrateur de Dexia Banque
- Vice-président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
- Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd
- Administrateur de Dexia Holdings Inc.
- Président du conseil d'administration de Dexia Habitat

Membres du conseil de surveillance

La Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par Monsieur Daniel Tardy*
- Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
- Président de Ingebat
- Président et directeur général de Cife
- Administrateur de Etpo
- Représentant permanent d'Ingebat, administrateur d'Etpo
- Président de FWE Co, Inc
- Président de FW Fund Co, Inc
- Président de la SAS Alfred de Musset
- Gérant de la SCI Alindez
- Gérant de la SCI de la Carrière Saint Herblain
- Vice-président du conseil de surveillance de ALTAIR-Nantes
- Président du conseil d'administration de l'Immobilière des Travaux Publics
- Administrateur de SMA BTP
- Administrateur de SMA BTP VIE
- Administrateur du Château des Deux Rives
- Membre du conseil de surveillance d'Ouest Entreprises
- Représentant permanent du Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Publics de France et d'Outre-Mer, gérant de la SCI des Travaux Publics du 90 Champs-Elysées

La Fédération Française du Bâtiment représentée par Monsieur Christian Baffy*
- Président de la Fédération Française du Bâtiment
- Gérant de la SARL Sanitaire, Thermique, Électricité (SANITEL) *(jusqu'en novembre 2004)*
- Administrateur-délégué (à titre personnel) et représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-président de SMA VIE
- Administrateur (à titre personnel) et vice-président de la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics *(depuis octobre 2004)*
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur de Dresdner RCM Entreval
- Administrateur (à titre personnel) et représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur de SMA BTP
- Président et directeur général, représentant de droit de la Société Financière Baffy
- Gérant de Baffy Invest SARL
- Co-gérant de la Société d'Isolation Plafonds Suspendus et Acoustique (ISOPLAC) *(jusqu'en octobre 2004)*
- Gérant de B J Immobilier SARL
- Gérant de BD
- Gérant de la SNC Cour des Godrans
- Gérant de la SCI Laurem
- Président et directeur général de Baffy SA
- Gérant de L'Orle d'Or
- Gérant de PIC Transactions
- Gérant de la SCI Espace Cracovie
- Gérant de BDCL (*depuis juin 2004*)

**Membre indépendant*

Monsieur Jean-Pierre Brunel*
- Administrateur de Services Conseil Expertises Territoires
- Administrateur d'Iéna Environnement
- Président du conseil d'administration de la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre Limousin *(depuis juin 2004)*
- Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône
- Président du conseil de surveillance de France Retraite

Monsieur Philippe Duron*
- Représentant permanent de la Région Basse-Normandie, administrateur de la Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.)

Monsieur Jean-Pol Henry*

Administrateur de la Société Le Val d'Heure

Monsieur Patrick Lachaert*

Monsieur Loïc Le Masne de Chermont*
- Administrateur de Dexia Banque
- Représentant permanent du Département de Loire-Atlantique, administrateur de la Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (SELA)
- Président de la SAS La Juliennais
- Gérant de la SCI Locla et des SCI Locla 1-2-3-4-5-6
- Co-gérant de la SCI Lorod
- Associé gérant de la SCI Racan

Monsieur Claude Piret
- Président du conseil d'administration de la Société Espace Léopold S.A.
- Administrateur de SCRL Management 14
- Administrateur de Dexia Sabadell Banco Local

Monsieur François Rebsamen*

Monsieur Antoine Rufenacht*
- Gérant de la Société Financière Interocéanique
- Président du conseil d'administration d'Armor
- Administrateur d'Ascendi
- Administrateur de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Madame Francine Swiggers
- Administrateur d'Arcofin
- Administrateur d'Arcopar
- Administrateur d'Arcoplus
- Administrateur d'Auxipar
- Administrateur d'Interfinance
- Administrateur d'Arcosyn
- Administrateur de Sofato
- Administrateur de Procura
- Administrateur d'Aquafin
- Administrateur de VDK – Caisse d'Epargne
- Adminstrateur de Dexia Insurance
- Administrateur de DVV Verzekeringen/Les AP Assurances

Monsieur René Thissen*
- Administrateur délégué de la SAGI
- Administrateur délégué de la MACOMA
- Administrateur du Centre Hospitalier Chrétien

Représentants du comité d'entreprise

Madame **Régine Fournier**
et Madame **Dominique Bonabosch**

b. Rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance

Ont été versés au cours de l'année 2004, à titre de jetons de présence : EUR 20 000 à MM. Jean-Pierre Brunel, Loïc Le Masne de Chermont, Claudy Lebreton, François Rebsamen, Antoine Rufenacht, Daniel Tardy et Christian Baffy ; EUR 15 000 à MM. Jean-Pol Henry, Patrick Lachaert, René Thissen et à Mme Francine Swiggers. Aucun jeton de présence n'a été versé aux représentants de Dexia, à savoir MM. Pierre Richard, Rembert von Lowis et Claude Piret qui ont perçu à titre de rémunération (1), respectivement, EUR 1 745 000, EUR 756 000, EUR 710 000.

c. Composition du directoire et mandats exercés par ses membres en 2004

Monsieur Jacques Guerber, président
- Administrateur du Crédit du Nord
- Administrateur de Dexia Insurance
- Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd
- Président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de Dexia Finance
- Membre du conseil de surveillance de Financière Centuria
- Vice-président du conseil d'administration de Dexia Asset Management (*jusqu'en septembre 2004*)

Monsieur Philippe Valletoux, vice-président
- Président et directeur général de Floral
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur du Guide Pratique de la Décentralisation (*jusqu'en juin 2004*)

Monsieur Bruno Deletré
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
- Administrateur de Dexia Finance
- Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd
- Président de Dexia Holdings Inc.
- Administrateur de Financial Security Assurance UK Ltd
- Administrateur de Dexia Crediop
- Président du conseil de surveillance de Dexia Hypothekenbank Berlin
- Vice-président du conseil de surveillance de Kommunalkredit Austria

**Membre indépendant*

(1) Montant brut

- Président du conseil d'administration de Dexia Sabadell Banco Local

Monsieur Daniel Caille
- Administrateur de Progress
- Président du conseil de surveillance de Domus Vi Holding
- Membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
- Président du conseil d'administration de Dexia CLF Banque
- Président du conseil de surveillance de Dexia Sofaxis
- Administrateur de Dexia Habitat

d. Rémunération des membres du directoire[(1)]

Ont été versés à M. Jacques Guerber, EUR 799 783 ;
à M. Philippe Valletoux, EUR 370 038 ;
à M. Bruno Deletré, EUR 591 880* ;
à M. Daniel Caille EUR 445 379.
**dont EUR 84 093 à la charge de FSA.*

e. Informations sur les options d'achat ou de souscription d'actions

Options attribuées durant l'exercice 2004

- Aux membres du conseil de surveillance :
  M. Pierre Richard, 120.000 options ;
  M. Rembert von Lowis, 75.000 options ;
  M. Claude Piret, 60.000 options.

Ces options ont été attribuées le 23 juillet 2004 à un prix d'exercice de EUR 13,56.

- Aux membres du directoire :
  M. Jacques Guerber, 80 000 options ;
  M. Philippe Valletoux, 35 000 options ;
  M. Bruno Deletré, 45 000 options ;
  M. Daniel Caille, 30 000 options.

Ces options ont été attribuées le 23 juillet 2004 à un prix d'exercice de EUR 13,56.

- Aux dix salariés de Dexia Crédit Local dont le nombre d'options est le plus élevé : 385 000 options.

Ces options ont été attribuées le 23 juillet 2004 à un prix d'exercice de EUR 13,56.

Options levées durant l'exercice 2004

- Par les membres du conseil de surveillance :
  M. Pierre Richard, 75.000 options à un prix moyen de 8,10 euros ;
  M. Rembert von Lowis, 100.000 options à un prix moyen de 7,03 euros.
- Par les membres du directoire : M. Jacques Guerber, 60 000 options à un prix moyen de EUR 8,10.
- Par les dix salariés de Dexia Crédit Local qui ont globalement levé le plus grand nombre d'options : 270 500 options à un prix moyen de EUR 8,87.

3.2 LA GESTION DU RISQUE

L'ensemble des risques de crédit, de marchés, de liquidité et opérationnels tels que définis par le règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) sont suivis par le département du contrôle des risques, rattaché hiérarchiquement au *Chief Financial Officer (CFO),* membre du comité de direction.
Ce dernier représente Dexia Crédit Local au comité CFO Dexia, présidé par le directeur financier, membre du comité de direction Dexia, ayant par ailleurs autorité sur le *Risk Management Group*.
La mission confiée au département du contrôle des risques est de garantir à la direction générale un faible profil de risque de la banque, permettant de bénéficier d'un rating élevé, condition indispensable pour lever des ressources aux meilleures conditions possibles.
Le département du contrôle des risques se conforme strictement aux prescriptions définies par le *Risk Management Group* sur les méthodes de mesure des risques, les limites et les modalités de reporting.
Le département du contrôle des risques n'a aucune relation hiérarchique avec les unités opérationnelles. Sa fonction s'exerce en toute indépendance de la filière commerciale.
Le suivi consolidé des risques s'appuie sur une « filière risque » organisée au niveau de chaque succursale ou filiale, rapportant hiérarchiquement ou fonctionnellement au responsable du département.

(1) Net versé

a. Le risque de contrepartie

Le suivi du risque de contrepartie est assuré par le département du contrôle des risques (RM), à l'aide des outils qu'il développe et dans le cadre des *guidelines* fixées par le groupe Dexia et des contraintes réglementaires et prudentielles.

Procédures et délégations

L'organisation tient compte du fait que la très grande majorité des décisions d'engagement portent sur une clientèle issue du secteur public local, à faible risque, et soumise par ailleurs à des contrôles particuliers liés à son caractère public ; de ce fait, le dispositif de décision :

- repose sur l'attribution de larges délégations au réseau commercial en France et aux entités internationales sur la clientèle du secteur public local dans les pays de la zone euro et d'Amérique du Nord ;
- s'inscrit dans les limites fixées par le *Risk Management Group* ;
- fait appel au comité de crédit Dexia Crédit Local pour les financements aux corporates, aux financements de projets, aux financements d'actifs et aux clientèles du secteur public local hors zones déléguées (et au comité de crédit Dexia pour les opérations de montants significatifs) ;

• repose sur un mécanisme de délégations spécifiques pour les engagements liés au portefeuille CSP *Credit Spread Portfolio*, et fait appel au *Credit Approval Committee* organisé au niveau du groupe Dexia pour les montants excédant les délégations.

Le dispositif de notation interne

Ce dispositif, relevant de la responsabilité exclusive des départements de contrôle des risques du Groupe, revêt une importance primordiale pour le groupe Dexia qui a fait le choix de la méthode la plus avancée au titre de la réforme du ratio de solvabilité et de l'adéquation des fonds propres (réforme Bâle II).
Ainsi, le groupe Dexia a développé des systèmes de notation interne (SNI) pour les entreprises privées, les financements de projets, le secteur public local Europe de l'Ouest, les banques et les souverains. Pour les contreparties qui ne sont pas actuellement couvertes par un SNI, les notations sont établies à partir de méthodes expert ou par des scorings.
L'échelle des notes de contreparties, définie au niveau du groupe Dexia, comprend 18 niveaux dont 2 pour les contreparties en défaut. À ce titre, par exemple, une grande part des contreparties du secteur public local est classée dans un échelon équivalent à AA.

Le dispositif de fixation et suivi des limites

Le dispositif s'applique à tout type de contrepartie selon des modalités techniques particulières à chaque type ; il est encadré par les *guidelines* fixées au niveau du Groupe par le *Risk Management Group*, approuvées par le *Credit Risk Policy Committee* et mises en œuvre au niveau de Dexia Crédit Local.
D'une façon générale, le dispositif tient compte des fonds propres Tier One de Dexia, pour aboutir à des montants décroissants en fonction de la notation interne et de la taille des contreparties.
Des règles particulières ont été fixées au niveau du groupe Dexia sur les corporates, prenant en compte la notation interne et la durée des opérations, dans un souci de réduire, en cas de défaut, l'exposition en fonds propres.

Les limites sont individualisées par le comité de crédit Dexia Crédit Local à chaque opération pour les financements de projets et financements d'actifs et par le comité de crédit Dexia pour les plus importants d'entre eux.

Il existe également des limites pays et, selon les dispositions du moment des limites sectorielles (exemples : secteur éolien ou secteur pétrolier).

Le dispositif de surveillance et de reporting

Le premier niveau de surveillance incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent des activités de leurs contreparties. Le respect des limites est vérifié à l'occasion de chaque nouvelle décision d'engagement en comité de crédit ou par délégation.

Le deuxième niveau incombe au département du contrôle des risques qui suit l'ensemble des expositions, des impayés et des créances douteuses du groupe Dexia Crédit Local.

L'évolution de la qualité des engagements et le respect des limites donnent lieu à un examen trimestriel (mensuel pour les limites bancaires) et sont rapportés au comité de direction au titre du document exigé par le règlement n° 97-02 du CRBF.

Trimestriellement, se tiennent des comités de suivi d'encours examinant l'évolution des opérations sensibles et des comités des défauts qui examinent les dossiers répondant aux critères de défaut fixés par les régulateurs.

La politique de provisionnement

Un comité des provisions, présidé par le département du contrôle des risques, arrête trimestriellement le montant des provisions affectées et surveille le coût du risque. Un provisionnement collectif est constitué en adéquation avec les règles IFRS.

b. Le projet de réforme de Bâle

La réforme du ratio de solvabilité des banques, lancée par le Comité de Bâle, est un projet majeur pour le groupe Dexia et pour Dexia Crédit Local. Ce projet est coordonné par une équipe dédiée au sein du département du contrôle des risques, qui travaille dans le cadre établi par le *Risk Management Group*. Il mobilise l'ensemble des unités de Dexia Crédit Local ; dans les succursales et filiales, ainsi que dans les directions de Dexia Crédit Local concernées, des responsables ont été désignés tant sur les aspects fonctionnels que sur les aspects informatiques.

Les principales avancées de 2004 sont :

• la mise en application des premiers systèmes de notation interne et la poursuite du développement d'autres SNI pour les secteurs non encore couverts. D'importantes bases de données ont été constituées, les défauts ont fait l'objet d'une analyse approfondie, et les divers SNI ont été construits sur la base de travaux statistiques et d'une formalisation de l'expertise acquise par le Groupe. Les procédures internes ont été adaptées au fur et à mesure, et des outils informatiques ont été développés pour permettre d'effectuer et d'historiser les notations. Tous ces travaux ont été marqués par une attention particulière à la qualité des données et à l'auditabilité de l'ensemble ;

• le déploiement progressif du système d'information destiné à consolider les contreparties et les expositions du Groupe. Toutes les contreparties du Groupe sont désormais décrites selon une même nomenclature et les diverses entités alimentent en continu une unique base de données des contreparties (base dite « des acteurs », ou AIDA). Un travail similaire est en cours pour les expositions. Ici également, l'exigence de qualité et de traçabilité est très forte.

c. Les risques financiers

Une distinction claire est opérée au sein du groupe Dexia Crédit Local entre les opérations relatives à l'ALM et les opérations de marché.

Cette distinction repose sur la définition d'objectifs de gestion bien différenciés :

• l'ALM recouvre la gestion de l'ensemble des risques structurels de taux, de change et de liquidité du bilan et du hors-bilan de Dexia Crédit Local. La réduction du risque global fait l'objet d'opérations de macrocouverture, l'efficacité de ces opérations étant mesurée mensuellement, en conformité avec les dispositions du règlement n° 90-15 de la Commission bancaire ;

• les opérations de marché recouvrent principalement deux types de gestion : la recherche d'une marge crédit, principalement sur des actifs obligataires (*Credit Spread Portfolio*), et des prises de positions directionnelles sur les taux d'intérêts (*Money Market*) par le biais d'instruments dérivés.

Risques ALM

Périmètre

L'ALM recouvre la gestion de l'ensemble des risques structurels de taux, de change et de liquidité du bilan et du hors-bilan de Dexia Crédit Local. Les risques structurels peuvent être définis comme i) les risques de variation du résultat net de la banque suite à l'évolution d'un paramètre de marché (taux d'intérêt, cours de change ou coût de la liquidité) à l'exception des risques spécifiques aux activités de marché et ii) le risque d'illiquidité de la banque.

Les différents éléments entrant dans les actifs, les passifs et le hors-bilan de Dexia Crédit Local ne possèdent pas les mêmes caractéristiques en termes de taux, de devises ou d'amortissement : l'objectif de l'ALM est de couvrir partiellement ou totalement les risques liés à cette structure de bilan. Les risques résiduels peuvent être conservés et gérés sur la base de décisions du comité ALM, lesquelles se caractérisent par un horizon de gestion à long terme. Seuls les risques de taux et de change liés au métier « marchés financiers » ne relèvent pas de la compétence du comité ALM. Hormis cette exception, tous les risques significatifs de taux, de change et de liquidité sont de la compétence du comité ALM.

Les organes de décision

Dexia Crédit Local est doté d'un comité ALM, qui se réunit mensuellement et agit à l'intérieur des contraintes fixées par le groupe Dexia.

Le comité ALM Dexia se réunit trimestriellement afin de vérifier la cohérence globale de la gestion actif/passif du Groupe et de statuer sur les méthodologies et les conventions de mesure du risque.

Mesure du risque global de taux d'intérêt

La mesure du risque de taux d'intérêts ALM est normée au niveau du groupe Dexia, et se fonde principalement sur différents indicateurs.

Le principal est le calcul de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette des actifs et passifs du périmètre ALM. Pour le périmètre taux fixe, le scénario retenu est une translation homogène de 100 points de base de la courbe des taux. Dans le cas d'un excédent d'actifs taux fixes (cas de base), le risque pour Dexia Crédit Local est une hausse de la courbe de taux.

Risques de marchés

Périmètre

Les métiers « marchés financiers » désignent les activités *Treasury and Financial Market* (TFM) présentes au sein du groupe Dexia Crédit Local.

Ces activités sont soumises à deux types de risques :

• un risque de crédit, ou risque de défaut de la contrepartie d'un instrument dérivé contracté ou de l'émetteur d'un actif acheté (en pratique, l'essentiel du risque de crédit lié aux activités TFM est concentré dans la ligne métier *Credit Spread Portfolio*) ;

• des risques de marché, qui peuvent être définis comme les risques de variation du résultat net ou de la variation de valeur des positions prises suite à l'évolution d'un paramètre de marché (taux d'intérêts, cours de devises, action, etc.).

Les organes de décision et de suivi du risque

Le suivi des risques liés aux marchés financiers est organisé autour de deux comités :

• **le Market Risk Committee** se réunit trimestriellement au niveau du groupe Dexia. Il est responsable de la définition de la politique de risque (*guidelines*, limites de risque de marché) et de leur suivi. Les décisions prises au sein de ce comité s'appliquent dans tout le groupe Dexia. Le MRC décide notamment de l'allocation des limites, pour chaque ligne d'activité, jusqu'au niveau des desks.

• **le Comité des Marchés de Dexia Crédit Local**, qui permet de suivre mensuellement la mise en œuvre des normes et décisions du Market Risk Committee Dexia et assure une correcte diffusion de l'information au management de Dexia Crédit Local.

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par le département du contrôle des risques. Ce dernier établit trimestriellement un rapport sur les risques de marché qui est présenté au comité de direction de Dexia Crédit Local.
Ce rapport se base sur différents indicateurs qui permettent le suivi des limites affectées au différents risques.

Les méthodes de suivi des risques

Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la Value at Risk (VaR). La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours.

Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer, à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les élément suivants :

• une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;

• une limite, par devise, sur chacun des indicateurs de risques (Delta, Gamma, Vega, Thêta) ;

• une limite en VaR.

d. Les risques juridiques

L'activité de Dexia Crédit Local ne présente pas de risque juridique spécifique. Il n'existe aucun fait exceptionnel, ou litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat, et le cas échéant sur son groupe.

e. Les risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes, ou encore d'évènements externes (catastrophes, incendies…).
Dexia Crédit Local dispose au sein du département du contrôle des risques d'une équipe dédiée au risque opérationnel qui s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque direction ou entité.
Les risques opérationnels font également l'objet d'un examen attentif et constant dans le cadre du dispositif de contrôle interne, et notamment au travers des activités de l'audit interne. Les points faibles font l'objet de plans d'action pour en permettre l'amélioration.

La collecte, l'analyse et le traitement des incidents

Le groupe Dexia dispose d'un outil informatique commun dédié à la collecte des données relatives aux incidents et pertes opérationnels. Cet outil permet au Groupe de constituer un historique de pertes, conformément aux dispositions de Bâle II.
Le recensement et l'analyse des incidents sont effectués par les correspondants risques opérationnels. Si l'analyse de l'incident conduit à la mise en place d'actions correctrices, le suivi de celles-ci est également de la responsabilité de ces correspondants.

La cartographie des risques

Outre le recensement et l'analyse des événements passés, il est indispensable de compléter ces données historiques par une analyse des événements potentiels, générateurs d'impacts significatifs pour le Groupe. La réalisation de cette cartographie des risques et la mise en place d'indicateurs de suivi du risque s'appuieront sur un outil global de gestion du risque opérationnel qui sera déployé au premier trimestre 2005 dans l'ensemble du groupe Dexia.

f. La sécurité des systèmes d'information

Il s'agit de l'ensemble des dispositions qui visent à protéger l'information contre toute menace pouvant porter atteinte à sa confidentialité, son intégrité ou sa disponibilité.
En harmonie avec le groupe Dexia, la politique de Dexia Crédit Local en la matière s'appuie sur le « British Standard 77-99 » ainsi que sur un ensemble de directives, politiques spécifiques de sécurité, règles et procédures opérationnelles abordant notamment les thèmes essentiels que sont la sécurité physique, les contrôles d'accès aux systèmes, aux bases et aux applications, le respect des contraintes réglementaires et déontologiques ou la continuité des activités.
Sur ce dernier point, un plan de continuité a été élaboré avec la collaboration de l'ensemble des services opérationnels, sous la supervision d'un comité de pilotage dédié. Dans ce cadre, les conséquences d'un sinistre touchant aux locaux ou aux systèmes d'information ou d'une perte de service sont analysées sous un angle « métier ». Des contrôles préventifs sont mis en place afin de réduire à un niveau acceptable les risques d'une interruption d'activité. Des procédures de continuité d'activité ont été définies afin de s'assurer que les activités essentielles peuvent être restaurées dans des délais satisfaisant aux impératifs de l'entreprise. Ce plan et ces procédures sont maintenus et testés régulièrement.

De plus, les systèmes critiques de production informatique ont été localisés dans un centre unique chez un prestataire disposant d'un environnement physique hautement sécurisé et liés à Dexia Crédit Local par l'intermédiaire de liaisons à haut débit. Afin de parer à une défaillance de ces systèmes, un site miroir a également été déployé. La sauvegarde des données est assurée périodiquement et ce site peut, en cas de besoin, se substituer au site maître dans des délais très brefs.

La conduite de cette activité est répartie entre trois acteurs :

- **le comité de sécurité informatique** a pour rôle de proposer les orientations de la politique de sécurité au comité de direction, de fixer les directives propres à chaque domaine, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Il rassemble les différentes parties prenantes : « métiers », ressources humaines, juridique, informatique, logistique, audit ;

- **le responsable de la sécurité des systèmes d'information** est en charge de proposer au comité de sécurité la définition de la politique de sécurité et des directives. Il valide les politiques spécifiques, règles et procédures de sécurité, sensibilise les collaborateurs et conseille les différentes directions. Il valide l'attribution des droits d'accès aux systèmes. Il est rattaché au département du contrôle des risques, ce qui garantit son indépendance vis-à-vis des services opérationnels ;

- **les services informatiques** sont en charge de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs matériels et logiciels de sécurité, ainsi que de la mise en place des règles et procédures opérationnelles associées. Ils effectuent également des contrôles de premier et de second niveau de la bonne application des règles de sécurité.

g. Les instances de gestion du risque de Dexia Crédit Local

Au sein de Dexia Crédit Local, la gestion du risque s'exerce à travers plusieurs comités :

- le comité de crédit de Dexia Crédit Local (hebdomadaire) qui peut établir des limites inférieures à celles qui résultent de l'application des *guidelines* Groupe ;

- le comité ALM de Dexia Crédit Local (mensuel) qui fixe notamment la limite de VAN ALM et de sensibilité et suit la couverture du gap de liquidité et la couverture des positions de change pour Dexia Crédit Local et ses filiales ;

• le comité marchés de Dexia Crédit Local (mensuel) qui adapte la mise en œuvre des décisions du comité TFM ;

• le comité nouveaux produits (mensuel), qui valide les produits de Dexia Crédit Local et de ses succursales, chaque filiale étant dotée d'un comité propre ;

• les comités de suivi d'encours (trimestriel), qui examinent l'évolution des opérations sensibles ;

• le comité des défauts (trimestriel) qui qualifie les défauts en fonction des critères fixés par les régulateurs.

h. La sécurité des moyens de paiement

Les moyens de paiement gérés par Dexia Crédit Local sont les suivants :

• le réseau Swift est utilisé pour exécuter les règlements interbancaires liés aux transactions négociées par les opérateurs front office de la direction opérationnelle des activités de marché ainsi que des demandes de mouvements de fonds qui peuvent émaner d'autres directions de Dexia Crédit Local (en particulier pour l'activité internationale gérée par le siège et pour le règlement de factures à l'étranger) ;

• le réseau de l'Agence Centrale des Comptables du Trésor (ACCT) est utilisé pour effectuer les versements des prêts à la clientèle publique ;

• les systèmes SIT (Système Informatisé de Télétransmission) et CRI (Centrale de Règlement Interbancaire) sont utilisés pour la plupart des versements à la clientèle privée ;

• enfin, certains versements à la clientèle privée peuvent être effectués par chèque.

Il est à noter que Dexia Crédit Local ne met pas à la disposition de ses clients de moyens de paiement.

La sécurité des moyens de paiement est contrôlée par un ensemble de procédures et de dispositifs :

• les processus de paiement sont sous la responsabilité des back-offices prêt et marché et les opérateurs front-office ne disposent d'aucun accès à ces systèmes ;

• les règles en matière de validation des paiements sont clairement définies. En particulier, tout décaissement fait l'objet d'une double validation par deux personnes distinctes du back-office concerné. Seule exception à cette règle, les décaissements de moins de EUR 100 000 initiés automatiquement par le système d'information marchés, qui ne nécessitent qu'une seule validation. Des seuils de validation en devise sont définis et mis à jour régulièrement ;

• la séparation des tâches entre utilisateurs et exploitants est effective. Les profils existants reflètent correctement les règles définies. Le processus de délivrance d'habilitation aux systèmes de paiements est intégré au processus de gestion des habilitations de la banque. En particulier, des contrôles sont réalisés par les back-offices ainsi que par le responsable de la sécurité des systèmes d'information ;

• la gestion des messages (techniques ou fonctionnels) en provenance du réseau Swift est correctement sécurisée ;

• les équipements matériels utilisés pour les paiements (serveurs, lecteurs de cartes, cartes, etc.) sont situés dans des zones protégées dont l'accès n'est possible que par des personnes formellement autorisées. Ces dispositifs sont encadrés par des procédures formalisées ;

• le plan de continuité d'activité de la banque inclut un ensemble de dispositions permettant d'assurer la continuité des paiements en cas de crise. Ce dispositif fait l'objet de tests réguliers et est opérationnel ;

• en matière de Compliance, des contrôles sont réalisés par la direction du back-office marchés sur les flux financiers. En particulier, des contrôles sont réalisés sur les listes noires transmises par le Compliance Officer de Dexia Crédit Local.

Dans le cadre de son plan d'audit, la direction de l'audit interne effectue, suivant une fréquence annuelle, une revue de la sécurité des moyens de paiement. La dernière mission a été menée en juin 2004 et a permis de s'assurer du niveau satisfaisant des contrôles en place. Les points d'amélioration restants ont fait l'objet d'un plan d'action. Au 31 décembre 2004, plus de 80 % des mesures correctrices avaient été mises en œuvre.

i. La supervision des risques dans les filiales et succursales

Chaque filiale ou succursale est dotée d'une structure locale de Risk Management.

Ces structures sont :

• strictement indépendantes des front-offices ;

• liées au département du contrôle des risques de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique (succursale) ou fonctionnelle (filiale).

j. Le portefeuille de Dexia Crédit Local

Répartition des risques par nature de contrepartie

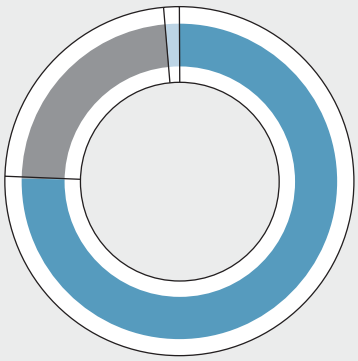

75,9 % Sphère publique
18,2 % Sphère bancaire
5,9 % Sphère privée

Répartition des risques par type de contrepartie

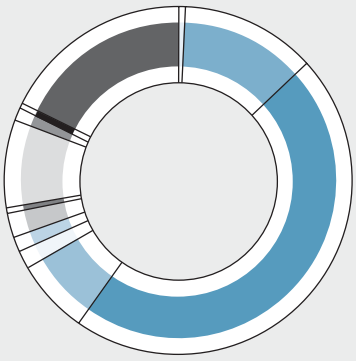

12,8 % États
46,4 % Collectivités locales
6,9 % Satellites publics
1,8 % Satellites privés
2,1 % Project finance
1,7 % ABS
1,4 % Corporate
8,0 % Assureurs Monolines
0,6 % Supranational
0,1 % Part/ind/PME
17,6 % Etablissement financiers
0,5 % Financement d'actifs

Répartition des risques par zone géographique

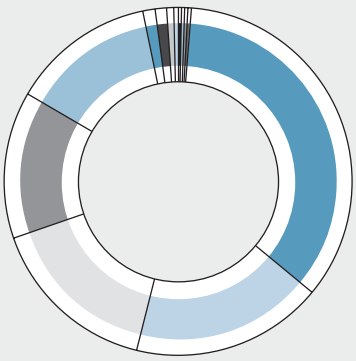

34,80 % France
17,80 % Italie
16 % Amérique du Nord
13,60 % Reste UE
13,30 % Allemagne
1,10 % Reste Europe
0,90 % Japon
0,60 % Multi-pays
0,50 % Belgique
0,40 % Amérique centrale et du Sud
0,30 % Asie du Sud-Est
0,30 % Océanie
0,20 % Moyen-Orient
0,072 % Luxembourg
0,021 % Europe centrale et de l'Est
0,032 % Afrique

k. Engagements douteux de Dexia Crédit Local

Dans une perspective de maintien d'un coût du risque très bas, Dexia Crédit Local conduit une politique d'engagement très stricte qui se traduit par des engagements douteux limités.

(EUR millions)	31.12.2003	31.12.2004	Variation	Variation
Créances Douteuses et Litigieuses y compris titres (CDL)	322	343	21	6,6 %
Provisions affectées sur CDL	135	141	6	4,7 %

l. Le suivi des risques de FSA

FSA limite son activité à des secteurs caractérisés par une faible probabilité de sinistre avec un niveau peu élevé de sévérité et une possibilité de récupération élevée au cas – improbable – où sa garantie serait appelée. Pour que FSA les assure, toutes les opérations doivent au moins être *Investment Grade*, respecter des exigences légales et structurelles et s'inscrire dans des limites de risques prédéterminées.

Avant d'assurer une obligation municipale, FSA demande le nantissement de recettes fiscales ou une créance sur un flux de revenus dédiés provenant de services publics essentiels. Sur le marché des ABS (*Asset-Backed Securities*), FSA garantit les tranches seniors structurées de façon qu'elles puissent résister à des détériorations substantielles de la performance de l'actif sous-jacent. La plupart de ses opérations ABS sont structurées de manière à offrir une protection collatérale qui s'accroît avec le temps et à intégrer des mécanismes auto-correcteurs qui se déclenchent pour rétablir la protection si la performance des opérations se dégrade. Par exemple, des cash-flows peuvent être transférés de tranches subordonnées vers des tranches seniors assurées ou accumulées dans un fonds de réserve. Si les circonstances l'exigent, FSA a généralement la possibilité de remplacer le gestionnaire de la structure assurée.

Une due diligence exhaustive est la règle dans le cadre du processus d'assurance de FSA. La société effectue des visites sur place et analyse le dossier pour vérifier les informations de l'émetteur. Des juristes internes étudient les documents et demandent souvent l'opinion de conseils externes pour s'assurer que les structures fonctionnent comme prévu. Une fois la transaction garantie, FSA contrôle l'opération pendant toute sa durée pour détecter les problèmes potentiels et prendre des mesures correctrices.

La réassurance intervient également dans le programme global de gestion des risques. De même que les banques se tournent vers la syndication de prêts pour tempérer les risques individuels, FSA réassure les opérations auprès d'un groupe de compagnies de réassurance ayant une notation AA ou AAA. Grâce à son approche disciplinée, FSA a constitué un portefeuille extrêmement peu risqué comme le montre sa qualité sous-jacente : 88 % du montant nominal assuré est noté A ou plus, et 53 % AA ou plus.

Enfin, le contrôle des risques de l'activité de FSA s'effectue à deux niveaux :

• au niveau de FSA qui est doté d'un département du contrôle des risques indépendant des fonctions commerciales et dont le responsable est membre du comité de direction de FSA ;

• au niveau de Dexia Crédit Local qui a mis en place un dispositif de contrôle des risques qui s'articule autour de trois principes :

– un contrôle trimestriel par l'intermédiaire du conseil d'administration et de comités spécialisés animés par des membres de Dexia Crédit Local. Les deux comités spécialisés sur les risques sont :

• *l'underwriting committee*, qui procède notamment à la revue détaillée des engagements et examine toutes les questions relatives à la politique de risque,

• *l'investment committee* qui fixe le cadre de la politique d'investissement et évalue la performance de la gestion ;

– un encadrement strict de l'activité aux travers de règles de délégations entre Dexia Crédit Local et FSA qui spécifient les lignes d'activité autorisées et les plafonds d'engagement par type de contrepartie,

– un contrôle opérationnel rapproché assuré par le département du contrôle des risques de Dexia Crédit Local.

FSA

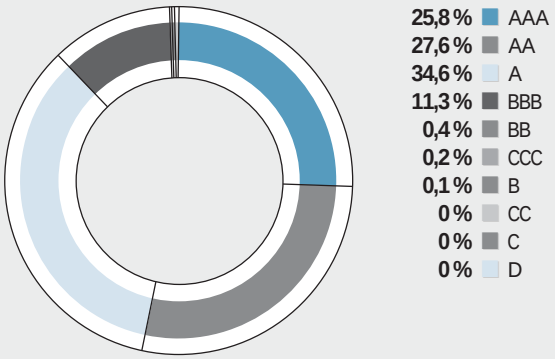

3.3 L'AUDIT ET LE CONTRÔLE INTERNE

La fonction d'audit interne est assurée, au sein de Dexia Crédit Local, par la direction de l'audit interne du siège et par les directions d'audit interne des filiales et succursales : Dexia Crediop, Dexia Hypothekenbank Berlin (DHB), Dexia banka Slovensko (DBS), Financial Security Assurance (FSA), Dexia Crédit Local New York Branch, Dexia Sabadell Banco Local et Dexia Sofaxis ont ainsi des équipes dédiées à l'audit interne composées de trois à quatorze auditeurs, selon la taille et l'activité (hormis Dexia Sofaxis et Dexia Sabadell Banco Local, où l'activité ne justifie que la présence d'un seul auditeur).
En 2004, les ressources consacrées à l'audit interne ont été à nouveau renforcées, passant de 31 à 33 auditeurs au total, auxquels s'ajoutent sept inspecteurs (essentiellement à Dexia banka Slovensko, exerçant une activité de banque de détail).
La direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement au président du directoire de Dexia Crédit Local et fonctionnellement à l'auditeur général Groupe, conformément à la charte d'audit.

Parallèlement, les responsables des directions d'audit des filiales et succursales sont désormais rattachés hiérarchiquement soit au président de l'exécutif local soit au conseil d'administration ou au conseil de surveillance (ou à leur comité d'audit), et fonctionnellement à l'auditeur général de Dexia Crédit Local. Les modalités de mise en œuvre de cette filière fonctionnelle ont été approuvées par les organes d'administration et de surveillance des filiales en 2003.
La filière audit interne applique une méthodologie commune dont les grands principes ont été arrêtés dans la charte d'audit, approuvée par le conseil de surveillance.
Les procédures de contrôle interne mises en place à Dexia Crédit Local sont désormais rapportées de façon plus détaillée dans le rapport du président du conseil de surveillance, annexé au rapport de gestion, en application de la loi du 1er août 2003, dite « Loi de Sécurité Financière ».

3.4 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a. Accord salarial

Un accord salarial 2004 portant sur les mesures d'augmentations générales et individuelles prenant effet au 1er janvier 2004 a été signé avec cinq des six organisations syndicales de l'entreprise.

b. Épargne salariale

Se sont appliqués :

• l'accord d'intéressement du 26 juin 2002, portant sur les années 2002, 2003 et 2004, tel que modifié par avenant

du 28 juin 2004 qui définit les modalités de calcul de l'intéressement pour l'année 2004 ;

• l'accord de participation de 27 juin 2003, portant sur les années 2003 et 2004.

Ces deux accords concernent l'ensemble des salariés de Dexia Crédit Local et de Dexia CLF Banque.

Intéressement

La masse distribuable représente 0,255 % du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) consolidé du groupe Dexia Crédit Local hors FSA dans l'hypothèse d'un taux de réalisation de l'objectif fédéral de 100 %. Elle est modulée en fonction du degré d'atteinte de l'objectif fédéral, fixé pour l'année entre la direction et les organisations syndicales.

Les montants d'intéressement versés sont répartis en deux sous-masses distinctes : pour 60 %, au *prorata* du temps de présence de chaque bénéficiaire ; pour 40 %, proportionnellement à la rémunération annuelle brute versée de l'exercice considéré (avec un plafond égal à trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale au 31 décembre de l'exercice).

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de l'intéressement. Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées au sein du Plan d'Épargne Groupe (PEG). Elles donnent lieu à un abondement de 30 % de l'employeur si elles sont investies en actions de l'entreprise via un fonds commun de placement.

Les sommes affectées au personnel de l'UES au titre de l'intéressement pour les derniers exercices sont les suivantes (montants bruts hors abondement) :

Exercice 2002 : somme affectée :	EUR 2,00 millions
Exercice 2003 : somme affectée :	EUR 2,80 millions
Exercice 2004 : somme provisionnée :	EUR 2,72 millions

Participation

La Réserve Spéciale de Participation (RSP) distribuée correspond au montant le plus élevé entre la RSP calculée selon la formule légale et la RSP calculée selon la formule dérogatoire plafonnée selon les termes de l'accord.

Le plafond correspond au plafond de l'exercice 2003 (EUR 6,64 millions), augmenté de 2,5 % et indexé sur l'évolution du nombre de bénéficiaires si celle-ci est positive entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004.

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de la participation. La répartition est effectuée de façon proportionnelle au salaire plafonné à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale. Le montant des droits susceptibles d'être attribué à un même salarié ne peut, pour un même exercice, excéder une somme égale aux trois quarts de ce même plafond.

Le montant individuel de la participation doit être affecté au sein du PEG ou sur le compte courant bloqué.

Les sommes affectées au personnel de l'UES au titre de la participation pour les derniers exercices sont les suivantes (montants bruts) :

Exercice 2002 : somme affectée :	EUR 5,96 millions
Exercice 2003 : somme affectée :	EUR 6,64 millions
Exercice 2004 : somme provisionnée :	EUR 7,07 millions

Plan d'actionnariat – déblocage anticipé

Les salariés de Dexia Crédit Local ont par ailleurs accès à un plan d'actionnariat mis en place au niveau du Groupe. Les titres figurant dans les fonds communs de placement ou détenus directement par les salariés dans le cadre du PEG sont ceux émis par Dexia, le holding faîtier de droit belge du Groupe.

La loi du 9 août 2004 a prévu le déblocage anticipé exceptionnel entre le 1er octobre et le 31 décembre 2004, dans la limite d'un montant de EUR 10 000 net par salarié, de l'épargne salariale normalement indisponible.
Conformément à la possibilité offerte par la loi, un accord collectif d'entreprise a élargi ce déblocage aux avoirs investis, d'une part en compte courant bloqué, d'autre part à certains des avoirs placés sur des fonds communs de placement du PEG investis en actions Dexia.

c. Démarche qualité

Dexia Crédit Local a obtenu en juin 2004 la certification ISO 9001 au titre des activités de conception, de commercialisation et de gestion des financements aux collectivités relevant du segment des clients locaux. Ce succès, obtenu dans des délais particulièrement brefs, a permis d'engager les actions de formation nécessitées par la décision d'extension de la démarche qualité.

d. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'entreprise a été modifié afin d'y intégrer notamment les dispositions relatives à la déontologie et les règles d'utilisation des ressources informatiques et de communication de l'entreprise.

e. Organisation des fonctions de direction

L'organisation des fonctions de direction de l'entreprise s'articule depuis le 1er janvier 2004 de la façon suivante :

• une direction générale confiée à un membre du directoire ayant autorité sur l'activité France, les ressources humaines et la communication ;

• une direction générale confiée à un membre du directoire ayant autorité sur le département international et sur l'ensemble des implantations à l'étranger, à l'exception de la succursale de Dublin, sur le département des financements structurés ainsi que sur le département Origination secteur public créé depuis lors (août 2004) ;

• un directeur Finance (CFO) en charge du contrôle des risques, de la comptabilité, de la planification et du contrôle de gestion ;

• un directeur en charge de la trésorerie et des marchés financiers dont l'organisation des lignes d'activité a été

rationalisée afin notamment de satisfaire aux demandes de la Commission bancaire ;

• un directeur en charge des systèmes d'information et de l'exploitation.

Le comité de direction de Dexia Crédit Local est constitué du président et du vice-président du directoire, des deux directeurs généraux membres du directoire, des directeurs cités ci-dessus, du directeur général adjoint en charge de l'ingénierie financière, du directeur général adjoint en charge de l'international et du directeur juridique et fiscal.

f. Autres évolutions organisationnelles

Contrôle des risques

Compte tenu de l'état d'avancement du chantier Bâle II, l'équipe en charge de ce dossier a été intégrée au département du contrôle des risques. Les fonctions d'analyse des risques de crédit ont, par ailleurs, été réparties entre deux secteurs homogènes (secteur public et para-public ; secteur privé et associatif).

Fonction comptable

L'accroissement des exigences en matière d'informations comptables et financières résultant à la fois des évolutions législatives et des demandes des autorités de régulation ont conduit à renforcer la maîtrise de la direction de la comptabilité sur les comptes consolidés du groupe Dexia Crédit Local. La direction a en outre intégré les missions de traitement et de contrôle comptable des opérations de marché et de la production bancaire.

Back-office Marchés

L'organisation du Back-office Marchés a été adaptée afin, d'une part, d'intégrer une mission nouvelle de contrôle, de validation et de réconciliation des opérations structurées, d'autre part de tenir compte de l'organisation en lignes distinctes du Front-office Marchés.

Production bancaire

La fonction production bancaire a apporté à son organisation les modifications propres à améliorer la gestion de la gamme des produits structurés et des contrats sur mesure.

Communication

Les fonctions communication France et notoriété internationale, précédemment assurées par deux équipes distinctes, ont été rassemblées au sein d'une unique direction de la communication.

Développement international

Le développement international constitue l'un des axes stratégiques majeurs de Dexia Crédit Local ; il s'est traduit, en 2004, par l'ouverture de nouvelles implantations en Australie, en Pologne, au Japon et au Canada.

g. Principales données sociales : périmètre de l'UES (Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque)

	2003	2004
Effectif présent au 31 décembre	**1 247**	**1 302**
dont effectif en CDD	152	140
dont effectif en CDI	1 095	1 162
Mouvements principaux de l'année en CDI		
Embauche	84	99
Licenciement	(10)	(10)
Démission	(36)	(25)
Temps de travail		
Accord cadre 35 heures conclu le 14 novembre 2000, entré en vigueur le 1er janvier 2001		
Taux d'absentéisme (toutes catégories confondues)	3,56 %	3,62 %
Salariés à temps partiel (% de l'effectif total)	7,20 %	7,50 %
Rémunérations		
Masse salariale brute distribuée	67 610 321	74 911 944
Charges sociales patronales	39 625 702	43 397 523
Salaire moyen annuel hommes	56 432	61 380
Salaire moyen annuel femmes	41 930	43 207
Formation		
% de la masse salariale	4,30 %	4,33 %
Nombre de jours (toutes formations confondues)	3 022	3 251
Conditions d'hygiène et de sécurité		
Nombre de réunions du CHSCT au cours de l'année	4	7
Œuvres sociales		
Contribution au financement du comité d'entreprise	958 928	1 003 925

h. Journée de solidarité (Loi du 30 juin 2004)

La loi du 30 juin 2004 relative à « la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées » instaure une journée supplémentaire de travail non rémunérée par an ainsi qu'une contribution patronale de 0,3 % sur les rémunérations versées à compter du 1er juillet 2004.
À défaut d'accord collectif, la journée de solidarité est fixée le lundi de la Pentecôte.
Cette mesure entrera en application le lundi 16 mai 2005.

i. Droit individuel de formation (Loi du 4 mai 2004)

Le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (Code du travail art. L. 933-1). Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur six ans, soit une limite maximum de 120 heures. En l'absence d'accord de branche signé par l'AFB et en application de la loi du 4 mai 2004 les premiers droits acquis par les salariés ne le seront qu'au 7 mai 2005.

4 Les comptes consolidés (EUR millions)

4.1 L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le détail du périmètre, sous forme d'organigramme et de liste, et ses variations sont présentés dans l'annexe aux comptes. Les principales variations de périmètre du Groupe en 2004 sont indiquées ci-dessous.

Entrées dans le périmètre de consolidation

- Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty, filiale australienne nouvellement créée (100 %-IG*).
- Dexia Delaware LLC, filiale rachetée à Dexia Banque Belgique (100 %-IG*).

Dans le cadre d'une simplification de la présence de Dexia aux États-Unis, la reprise des activités américaines de Dexia Banque Belgique (DBB) par Dexia Crédit Local a été réalisée via l'acquisition de plusieurs portefeuilles par la succursale de New York, la création d'une succursale aux Iles Cayman (comme DBB auparavant) et l'acquisition de Dexia Delaware LLC.

Sorties du périmètre de consolidation

Dexia Asset Management et Dexia Banque Privée France, auparavant mises en équivalence, ont été cédées au cours du premier trimestre 2004 (reclassement à l'intérieur du groupe Dexia).

**(IG : intégration globale ; MEE : mise en équivalence)*

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local sont présentés conformément aux règlements CRC 2000-02, 2000-03 et 2000-04 en vigueur depuis le 1er janvier 2001.

Dans le cadre de la première application du règlement CRC 2004-06, Dexia Crédit Local indique cette année dans ses annexes la juste valeur des instruments dérivés présentés au hors-bilan. Par ailleurs, les moins-values latentes des titres de placement, des titres de l'activité de portefeuille et des titres d'investissement, faisant l'objet d'une provision au bilan et hors effet des couvertures, sont indiquées dans les annexes correspondantes.

Les autres règles de présentation et d'évaluation n'ont pas subi de modification notable au cours de l'exercice 2004.

4.3 LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les éléments essentiels concourant à la formation du résultat figurent dans le tableau ci-après.

(EUR millions)	2002	2003	2004	Variations 2004/2003 en %
Produit net bancaire	1 402	1 606	1 615	+ 0,6
Charges d'exploitation	(471)	(473)	(488)	+ 3,2
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**931**	**1 133**	**1 127**	**- 0,5**
Coût du risque	(134)	(52)	(13)	- 75,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**797**	**1 081**	**1 114**	**+ 3,1**
Résultat des entreprises mises en équivalence	71	23	39	+ 69,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(8)	8	8	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**860**	**1 112**	**1 161**	**+ 4,4**
Charges d'impôts sur les sociétés	(229)	(314)	(307)	- 2,2
Amortissement des écarts d'acquisition	(93)	(89)	(78)	- 12,4
Intérêts minoritaires	84	92	71	- 22,8
RÉSULTAT NET – Part du groupe	**454**	**617**	**705**	**+ 14,3**
Résultat par action	5,22	7,09	8,10	
Résultat dilué par action	5,22	7,09	8,10	

a. Le produit net bancaire

Le produit net bancaire consolidé de l'exercice 2004 progresse de + 0,6 %, atteignant EUR 1 615 millions contre EUR 1 606 millions en 2003. Hors effet des variations du cours du dollar, il aurait progressé de 3,8 %.

Le produit net bancaire est découpé en trois rubriques : les revenus d'intérêts nets, les autres revenus et la marge technique et financière de l'activité d'assurance (cette dernière permettant d'intégrer l'activité de FSA).

(EUR millions)	2003	2004	Variation	Variation en %
Revenus nets d'intérêts	951	843	- 108	(11,4)
Autres revenus	202	304	+ 102	+ 50,5
Marge technique et financière des activités d'assurance	453	468	+ 15	+ 3,3
P. N. B.	1 606	1 615	+ 9	+ 0,6

Il est rappelé que le respect des règles de présentation des comptes induit les distorsions suivantes : les revenus d'intérêts nets supportent le coût de financement de certains actifs dont les produits sont enregistrés dans d'autres rubriques du compte de résultat (gains sur portefeuille de transaction, marge des sociétés d'assurance, résultat des sociétés mises en équivalence ou dividendes par exemple). Pour cette raison, les revenus nets d'intérêts et les autres revenus sont analysés ensemble.

Évolution des revenus nets (hors marge d'assurance)

Les revenus nets d'intérêt et autres revenus sont en baisse de EUR 6 millions par rapport à l'exercice précédent, passant de EUR 1153 à 1147 millions. Hors variation du dollar, ils auraient progressé de EUR 3 millions.

Toutefois, quelques événements importants avaient marqué l'exercice 2003, avec un effet globalement positif de EUR 23 millions sur les revenus. Il s'agissait des événements suivants :

- amélioration de la situation sur les marchés ayant permis de reprendre la quasi-totalité de la provision constituée l'année précédente sur les crédits dérivés, soit + EUR 19 millions ;
- gain de change de EUR 11,7 millions sur le remboursement de capital d'une filiale de Dexia Crediop ;
- remboursement anticipé d'un titre d'investissement, à l'initiative de l'émetteur, entraînant le paiement d'une indemnité de résiliation du swap de couverture pour EUR 7 millions (un gain de EUR 15 millions sur le remboursement du titre figure dans le poste « gains sur actifs immobilisés »).

Pour 2004, on peut signaler la disparition de l'avoir fiscal sur les dividendes provenant de Dexia Crediop, qui avait contribué positivement pour EUR 7 millions au résultat 2003.

Si on exclut ces événements atypiques et les variations du dollar, les revenus auraient progressé de EUR 33 millions, soit + 3,5 %.

Évolution de la marge de l'activité d'assurance

La marge de l'activité d'assurance s'élève à 468 millions d'euros, contre EUR 453 millions l'an dernier, soit une progression de 3,3 %. À dollar constant, la marge d'assurance aurait progressé de EUR 58 millions, soit + 12,8 %. En effet, l'évolution de la parité euro/dollar en 2004 a eu un effet négatif de EUR 43 millions sur ces revenus.

b. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont progressé en 2004 avec un montant de EUR 488 millions contre EUR 473 millions en 2003. À dollar constant, ces frais se seraient élevés à EUR 500 millions, en augmentation de 5,7 %.

Cette progression (+ EUR 27 millions) est en grande partie due à FSA (pour EUR 14 millions), et à Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency (pour EUR 15 millions). Dexia Sofaxis, dont l'exercice 2003 a eu une durée exceptionnelle de 14 mois, voit ses frais se réduire de EUR 5 millions.

Le coefficient d'exploitation, incluant l'effet des variations de change et les éléments présentés ci-dessus, s'améliore, passant de 33,6 % à 29,5 %.

(EUR millions)	2003	2004
Frais de personnel	237	253
Autres frais généraux administratifs	144	140
Corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	40	45
Frais d'acquisition de contrats d'assurance	52	50
Total charges générales d'exploitation	**473**	**488**
PNB	1 606	1 615
Coefficient d'exploitation	**29,5 %**	**30,2 %**

Évolution des frais de personnel

Les frais de personnel progressent de EUR 16 millions. À change constant, ils auraient augmenté de EUR 21 millions, soit + 8,9 %, dont EUR 8 millions provenant de FSA.

Évolution des autres frais généraux administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à EUR 140 millions (142 à dollar constant) contre EUR 144 millions en 2003, soit + 1,4 % hors effet change.

Amortissement des frais d'acquisition de contrats d'assurance

Cette rubrique a été créée pour intégrer l'activité de FSA : une partie des frais généraux, relative au coût d'acquisition des contrats d'assurance, est différée et amortie sur la durée de vie de ces contrats. De la même façon, les primes d'assurance correspondant aux mêmes contrats sont amorties sur la durée de ces derniers. Hors effet change, ces frais se seraient élevés à EUR 54 millions, soit une hausse de 5,9 %.

c. Le coût du risque

Le coût du risque se situe à un niveau peu élevé, tant en France qu'à l'international. Sa diminution de EUR 39 millions en 2004 a les origines suivantes :

(EUR millions)	2003	2004	Variations
France	+ 17	+ 1	(16)
International (hors FSA)	(38)	(2)	+ 36
FSA	(31)	(12)	+ 19
Total	**(52)**	**(13)**	**+ 39**

Activité France

Le niveau très bas des impayés sur la clientèle française a permis de maintenir les provisions stables.

Activité internationale (hors FSA)

Au titre de 2003, le coût du risque était essentiellement constitué de provisions statistiques dotées pour un montant net de EUR 13 millions, et d'un provisionnement renforcé du portefeuille de créances hypothécaires de la filiale allemande pour EUR 12 millions. En 2004, les reprises de provisions excédentaires dans certains pays ont compensé les dotations statistiques constituées par d'autres implantations. Certaines provisions sectorielles ont été spécifiquement affectées à des créances des secteurs pour lesquels elles avaient été constituées (secteur de l'aéronautique et de l'énergie aux États-Unis).

Activité FSA

La variation du provisionnement statistique de FSA provient essentiellement de l'issue favorable de la restructuration de certains *Collateralized Debt Obligations* (CDOs) qui a permis à FSA de reprendre une partie des provisions constituées devenues sans objet.

La qualité du portefeuille de créances sur la clientèle et la politique de couverture des créances incertaines et irrécouvrables sont retracées dans les ratios ci-dessous :

	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Taux de créances incertaines et irrécouvrables[1]	0,57 %	0,36 %	0,34 %
Taux de couverture[2]	43,81 %	42,08 %	43,22 %
Loan loss ratio[3]	0,25 %	0,15 %	0,15 %

(1) créances douteuses/créances clientèle
(2) provisions affectées/créances incertaines et irrécouvrables
(3) provisions affectées/créances clientèle

Le taux de couverture reste à un niveau élevé (43 %). La part des créances douteuses et des provisions reste stable et très faible par rapport au total des créances sur la clientèle.

d. Quote-part nette dans le résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part nette des sociétés mises en équivalence s'établit à EUR 39 millions contre EUR 23 millions en 2003. Cette progression de EUR 16 millions a essentiellement pour origine les très bons résultats de Crédit du Nord et de Kommunalkredit Autria pour EUR 9 millions et la cession des participations dans Dexia Asset Management et Dexia Banque Privée France, qui avaient contribué l'an dernier pour EUR -13 millions à ce poste.

e. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste inclut les résultats de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'immobilisations financières, et de titres du portefeuille d'investissement.
En 2003, le gain net de EUR 8 millions provenait essentiellement de :

- la cession d'un titre d'investissement pour EUR 15 millions ;
- la plus-value de cession de la participation dans Dexia BIL pour EUR 41 millions ;
- la provision pour dépréciation des titres Véolia Environnement (EUR - 38,6 millions) ;
- la provision de EUR - 7,9 millions constituée sur les titres de la filiale non consolidée Dexia Global Structured Finance (GSF).

En 2004, il inclut essentiellement les plus-values de cession d'immeubles en Italie et en Angleterre pour EUR 10 millions, les provisions complémentaires sur la participation dans GSF pour EUR 10 millions, et des plus-values de cessions de certains titres d'investissement et de participation.

f. Impôt

Ce poste s'élève à EUR 307 millions contre EUR 314 millions en 2003. Cette diminution de 2,2 % provient essentiellement de la reprise, en 2004, de la provision pour litige fiscal dotée l'an dernier, ainsi que de la croissance de la part du résultat taxée à un taux inférieur au taux de droit commun français (résultat des implantations non domestiques, et notamment américaines).

g. Amortissement des écarts d'acquisition

L'évolution de la charge d'amortissement nette (EUR 11 millions) correspond essentiellement à la reprise en résultat de façon échelonnée du *badwill* dégagé lors de l'acquisition des intérêts minoritaires dans la filiale allemande en 2003. Cet écart d'acquisition a été repris en résultat sur une durée courant de la date d'acquisition jusqu'à fin 2004.

Les principaux *goodwills* sont ceux de FSA et Dexia Crediop, qui contribuent respectivement pour EUR 71 millions et EUR 9 millions à la charge annuelle.

h. Résultat net

Le résultat net part du groupe s'établit à EUR 705 millions contre EUR 617 millions en 2003, soit une hausse de 14,3 %. Les intérêts minoritaires passent de EUR 92 millions à EUR 71 millions ; cette diminution provient du rachat par le Groupe, fin 2003, d'intérêts minoritaires dans les filiales allemande et italienne.
Compte tenu du résultat part du groupe, l'évolution du ratio return on equity (ROE) est la suivante :

(EUR millions)	2002	2003	2004
Return on equity	12,28 %	16,43 %	18,63 %

Le ROE est le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres (hors fonds pour risques bancaires généraux, part du groupe et après affectation du résultat).
Les fonds propres moyens sur chacun des trois exercices sont assez stables à EUR 3,7 milliards ; seul le résultat net fait varier le ROE.

4.4 LE BILAN ET LES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Le total du bilan consolidé a atteint EUR 206 milliards à fin 2004 contre EUR 174 milliards fin 2003, soit une progression de 18,4 %.

a. Opérations interbancaires

Au 31 décembre 2004, le Groupe est emprunteur net sur le marché interbancaire pour un montant de EUR 39,8 milliards contre EUR 34,0 milliards au 31 décembre 2003. La progression provient essentiellement de la reprise des activités américaines de Dexia Banque Belgique.

b. Créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2004, l'encours global des créances sur la clientèle progresse de 8 % pour s'établir à EUR 95,5 milliards (contre EUR 88,4 milliards en 2003).

c. Portefeuille de titres

Le total des placements en effets publics, en obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi qu'en actions et autres titres à revenu variable, a progressé de 31,4 % par rapport à décembre 2003, passant de EUR 62,2 milliards à EUR 81,7 milliards. La progression provient essentiellement de la reprise des activités américaines de Dexia Banque Belgique.

d. Fonds propres et ratios

Les fonds propres du groupe Dexia Crédit Local, hors part des tiers et hors fonds pour risques bancaires généraux, mais incluant le résultat de l'exercice, représentent EUR 4,32 milliards fin 2004 contre EUR 4,23 milliards fin 2003, soit une croissance de EUR 0,09 milliard (+ 2,2 %).

Cette évolution provient d'une part (augmentation) du résultat de l'exercice de EUR 705 millions, et d'autre part (diminution) de la distribution de dividendes pour EUR 501 millions. La baisse de l'écart de conversion de EUR 96 millions et la reprise de l'écart d'acquisition négatif (*badwill*) net de EUR 15 millions sont les autres mouvements de la période.
Le détail de l'évolution des fonds propres est présenté dans l'Annexe.

Au plan prudentiel, les fonds propres consolidés de Dexia Crédit Local, calculés conformément au règlement 95-02 du Comité de la réglementation bancaire, ont évolué comme suit :

(EUR millions)	2002	2003	2004
Fonds propres totaux	3 503	4 447	4 898
Dont fonds propres de base	3 395	3 380	3 602

Considérant que FSA n'était pas un établissement financier, la Commission bancaire a décidé (séance du 12 janvier 2000) que pour l'établissement du ratio de solvabilité consolidé, le montant de la participation dans la compagnie d'assurances doit être déduit des fonds propres prudentiels. En contrepartie, les risques portés par FSA (activité d'assurance) ne sont pas intégrés dans le calcul des ratios de solvabilité auxquels le groupe est soumis en tant qu'établissement de crédit.

Compte tenu d'une progression des engagements pondérés du groupe de 12,1 %, le ratio Tier One passe de 8,35 % à 8,03 % et le ratio de solvabilité total de 10,98 % à 10,93 %.

5 Les comptes annuels (EUR millions)

5.1 LE COMPTE DE RÉSULTAT

	2002	2003	2004	Variations 2004/2003 en %
Produit net bancaire	581	650	810	24,6
Charges d'exploitation	(182)	(178)	(182)	2,2
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**399**	**472**	**628**	**33,0**
Coût du risque	(64)	(19)	(30)	57,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**335**	**453**	**598**	**32,0**
Gain ou pertes sur actifs immobilisés	8	12	9	(25,0)
Résultat courant avant impôt	343	465	607	30,5
Charges d'impôts sur les sociétés	(35)	(130)	(88)	(32,3)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**307**	**335**	**519**	**54,9**
Résultat par action	3,53	3,85	5,97	
Résultat dilué par action	3,53	3,85	5,97	

Le résultat net de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2004 s'élève à 519 millions contre EUR 335 millions en 2003 en progression de 54,9 %.
Le produit net bancaire progresse de 24,6 % ; cette hausse provient en grande partie de la première distribution opérée par la filiale Dexia Municipal Agency pour EUR 120 millions.
Le coût du risque reste à un niveau faible. Hors provisions réglementées (- 17 millions en 2003 et - 10 millions en 2004), le coût du risque est passé de - 2 à - 20 millions d'euros. L'évolution provient essentiellement de la reprise en 2003 de provisions sectorielles excédentaires.
La charge d'impôt diminue, passant de EUR 130 à 88 millions, soit - 42 millions. Cette baisse provient en partie du règlement d'un litige né en 2003 avec l'administration fiscale qui a trouvé au cours de l'exercice 2004 une issue favorable. L'autre source de baisse est la part importante et croissante des revenus des succursales étrangères.

5.2 LE BILAN DE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Le total de bilan au 31 décembre 2004 s'élève à EUR 97,0 milliards contre EUR 84,0 milliards en 2003, soit une progression de 15,5 %. Cette hausse s'explique par la reprise des activités américaines de Dexia Banque Belgique qui entraîne une croissance du bilan de la succursale de New York et la création d'une nouvelle succursale à Grand Cayman.

a. Actif

Encours de crédits à la clientèle

L'encours de crédit à la clientèle, hors établissements de crédit, atteint EUR 27,3 milliards contre EUR 27,0 milliards à fin 2003. La majeure partie de l'activité nouvelle avec la clientèle est aujourd'hui réalisée par Dexia Municipal Agency, filiale à 100 % de Dexia Crédit Local.

Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 37,6 milliards contre EUR 25,1 milliards à fin 2003. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'Annexe. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics, et pour le solde, de parts de fonds communs de placement.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et activités de portefeuille

Les titres de participation s'établissent à EUR 4,6 milliards, soit un encours proche de celui de 2003. Les prises de participation significatives et prises de contrôle sont rappelées ci après :

Prises des participations intervenues en 2004	Nom, forme et capital de la Société
Représentant + de 5 % du capital	- Publications Professionnelles Holding au capital de EUR 9 850 840 - Publications Professionnelles SAS au capital de EUR 37 000
Représentant + de 10 % du capital	
Représentant + de 20 % du capital	
Représentant + de 33 % du capital	
Représentant + de 50 % du capital	
Représentant + de 66 % du capital	- Société d'Économie Mixte de l'Arc de Seine au capital de EUR 230 000 - Dexia Delaware LLC au capital de USD 50 000 - Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd au capital de AUD 3 340 000 - Dexia Sofaxis (suite à la transmission universelle de patrimoine de Ifax à Dexia Crédit Local) au capital de EUR 735 499

b. Passif

Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit (EUR 45,3 milliards au 31 décembre 2004) est principalement à moyen et long terme. Avec un montant de EUR 5,8 milliards, la Banque Européenne d'Investissement constitue le principal partenaire extérieur de Dexia Crédit Local.

Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan du Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2004, il s'établit à EUR 34,4 milliards (contre 36 à fin 2003).

Par ailleurs, les émissions à long terme du groupe sont maintenant, pour l'essentiel, réalisées par Dexia Municipal Agency.

6 *Le capital de Dexia Crédit Local*

Le capital n'a pas été augmenté au cours de l'exercice.

(en euros)	2000	2001	2002	2003	2004
Capital	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846
Nbre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
Nominal	/	/	/	/	/

Détention du capital

Le capital de Dexia Crédit Local est détenu en quasi totalité par la société holding, Dexia. La répartition des titres n'a enregistré aucun mouvement significatif depuis trois ans.
Au 21 février 2005, chacun des membres du conseil de surveillance détenait 1 action nominative de la société.

7 *Affectation du résultat*

Le conseil de surveillance propose à l'Assemblée des actionnaires de servir, au titre du dividende annuel, une somme de EUR 579 724 741,62, correspondant au résultat de l'exercice, soit EUR 519 268 420,41, majoré du report à nouveau, soit EUR 4 183 682,91, et d'un prélèvement de EUR 56 272 638,30 sur les réserves générales, dont le solde de EUR 73 716 821,31 est ainsi ramené à EUR 17 444 183,01.

À chaque action, correspond un dividende de EUR 6,66.

Le dividende sera mis en paiement le 25 mai 2005.

Il a été versé à chaque action, sur décision de l'Assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2004, réunie extraordinairement, une distribution exceptionnelle de EUR 1,95.

Au titre de l'exercice 2003 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,80.

Au titre de l'exercice 2002 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,86.

Au titre de l'exercice 2001 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,14. Sur décision de l'Assemblée générale mixte réunie le 27 décembre 2001, une distribution exceptionnelle de EUR 2,30 a été versée à chaque action.

8 Perspectives de la société et faits marquants intervenus depuis la clôture

8.1 PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

L'action du secteur public local reste au premier plan dans l'Union européenne. Les budgets des collectivités locales s'établissent à présent à EUR 1 300 milliards, soit près de 13 % du PIB européen et plus du quart des dépenses publiques. Leurs investissements, plus de EUR 150 milliards, pèsent en moyenne près des deux tiers des investissements publics.

Dans la très grande majorité des pays, les collectivités locales assurent en effet désormais aux côtés des gouvernements centraux la gestion des politiques publiques, voire en sont directement responsables : enseignement, protection ou assistance sociale, services publics de proximité. Leurs compétences s'accroissent même encore sous l'impact de politiques de décentralisation, notamment en France et dans les nouveaux pays adhérents à l'Union européenne. Elles s'impliquent fortement ces dernières années dans le domaine de l'environnement, secteur qui va poursuivre son développement compte tenu des attentes de la population et des normes de qualité de plus en plus élevées.

Par ailleurs la volonté exprimée par les instances européennes de faire de l'Europe un pôle de compétitivité économique nécessite un nouvel effort en matière d'infrastructures de communication et de télécommunication. Ceci devrait générer de la part des collectivités locales un recours plus important à l'endettement ou aux formules de partenariats publics/privés afin d'accélérer la réalisation des projets.

Aux États-Unis et au Japon la fonction d'investisseur du secteur public local est également importante et l'endettement local s'est développé ces dernières années. En 2005 il est vraisemblable que le marché de l'emprunt ralentisse, compte tenu de l'amélioration probable des ressources fiscales des collectivités locales et dans certains cas sous l'impact de politiques ciblées de régulation budgétaire.

Dans ce contexte, Dexia Crédit Local poursuivra l'élargissement de son offre en Europe et aux États-Unis et devrait accompagner dans de nombreux pays le développement des projets réalisés en partenariat public-privé. Une nouvelle phase de développement géographique sera par ailleurs lancée avec la création de nouvelles implantations commerciales en Europe centrale et orientale, au Japon, au Mexique et au Canada.

Ainsi Dexia Crédit Local devrait voir son activité et ses résultats poursuivre leur progression en 2005.

8.2 FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de la diversification de son activité, Dexia Crédit Local New York Branch a créé une *Municipal Lease Company* pour le financement d'actifs et d'équipements de petite taille ; la société, entièrement détenue par Dexia Crédit Local, sera consolidée par intégration globale.

Une étude a été engagée pour une implantation au Mexique, qui devrait prendre la forme d'une société financière, filiale de Dexia Crédit Local, et qui devrait démarrer ses activités dans le courant de l'année 2005.

Parallèlement à l'autorisation d'ouverture d'un bureau de représentation au Canada, le dossier relatif à la création d'une succursale a été déposé auprès des autorités canadiennes et devrait permettre une ouverture de la succursale mi-2005.

L'accord salarial pour l'année 2005, prenant effet au 1er janvier 2005, a été signé avec cinq des six organisations syndicales de l'entreprise.

9 Le passage aux nouvelles normes comptables européennes (IFRS)

9.1 L'ORGANISATION DE LA TRANSITION

À compter du 1er janvier 2005, l'ensemble des sociétés européennes cotées émettant des titres de capitaux devra publier des comptes consolidés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne. Pour les sociétés émettant exclusivement des titres de dettes, la date d'application obligatoire est le 1er janvier 2007.

Une structure de projet a été mise en place mi 2002, afin de préparer ce changement de normes. Cette structure est dirigée par un comité de pilotage, présidé par le directeur finance (*Chief Financial Officer* – CFO) de Dexia. Au cours des trois dernières années, le projet a étudié et fait mettre en œuvre l'ensemble des

adaptations de systèmes et de procédures nécessaires à la mise en application des nouvelles normes. Ceci a été réalisé en étroite coordination entre Dexia SA et les principales entités du groupe : Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique et Dexia BIL, qui participent au comité de pilotage Dexia, et ont mis en place leur propre structure de gestion de projet.

Afin de s'assurer de la continuité de la production des comptes et de la qualité des nouveaux états financiers, l'équipe projet de Dexia Crédit Local a, en particulier :

- réalisé une production des comptes au cours de l'année 2004, sur la base des textes connus à l'époque et dont l'application à compter du 1er janvier 2005 était prévue par l'Union européenne ;
- effectué le suivi et apporté une assistance aux projets d'adaptation menés par chacune de ses filiales et succursales ;
- analysé avec ses commissaires aux comptes l'ensemble des interprétations significatives liées à toute mise en place de nouveau texte.

Le groupe a décidé de sélectionner les options comptables qui limitent la volatilité du compte de résultat, même si celles-ci augmentent la volatilité des réserves (réserves des titres disponibles à la vente ou des réserves de couverture de flux de trésorerie).

Dexia Crédit Local va publier ses comptes selon les nouvelles normes à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2005.

9.2 PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local sont établis en accord avec les principes comptables européens (normes EU). La Commission européenne a publié, le 19 juillet 2002, le règlement EC 1606/2002, qui requiert des groupes cotés d'appliquer les normes IFRS au 1er janvier 2005. Ce règlement a été modifié à plusieurs reprises depuis 2002, validant les différents textes publiés par l'IASB à l'exception d'IAS 39.
La Commission européenne a supprimé quelques paragraphes de l'IAS 39 dans les buts suivants :

- interdire de désigner des passifs à la juste valeur au choix de l'entité ;
- permettre aux institutions financières européennes de refléter de manière appropriée dans leurs comptes consolidés les couvertures économiques qu'elles réalisent dans le cadre de leur gestion du risque de taux.

Les états financiers du Groupe sont ainsi établis en accord avec l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC publiées jusqu'au 31 mars 2005, excepté pour les conditions d'application de la couverture de portefeuille de taux d'intérêt. C'est pourquoi ils ne peuvent pas être considérés comme conformes aux normes IFRS dans le sens d'IAS 1, mais conformes aux normes de l'Union européenne (normes EU).

Dexia Crédit Local a adopté les nouvelles règles comptables le 1er janvier 2005 et a retraité en conséquence ses états financiers consolidés de 2004. Le Groupe a décidé d'appliquer les normes IAS32, IAS 39 et IFRS 4 à dater du 1er janvier 2005, sans application anticipée, comme autorisé par IFRS 1.

9.3 EFFETS DES CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES SUITE À LA PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IAS

a. Dates de première adoption

Le Groupe a décidé d'appliquer toutes les normes IAS, IFRS et interprétations SIC et IFRIC, comme approuvées par la Commission européenne au 1er janvier 2004, à l'exception des suivantes qui seront d'application au 1er janvier 2005 :

- IAS 32 et SIC-IFRIC liés ;
- AS 39 et SIC-IFRIC liés ;
- IFRS 4.

b. Présentation

Pour des raisons d'homogénéité de présentation, le Groupe a décidé d'appliquer la présentation des actifs et passifs financiers comme décrits dans IAS 32 et 39 pour 2004 et 2005. Toutefois, les actifs et passifs financiers sont valorisés suivant les normes Dexia en 2004 et suivant les normes IFRS en 2005, comme autorisé par l'IFRS 1.

c. Analyse des options de l'IFRS I

Regroupements d'entreprises

Dexia Crédit Local n'applique pas de manière rétrospective l'IFRS 3 Regroupement d'entreprises aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2004.

Avantages aux employés

Dexia Crédit Local choisit de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulés en réserves à la date de transition.

Écarts de conversion

Dexia Crédit Local a décidé d'utiliser l'option permettant d'annuler les écarts de conversion par intégration dans les réserves à la date de transition.

Paiements en actions

Au 1er janvier 2004, Dexia Crédit Local applique la norme IFRS 2 Paiements en actions aux instruments de capitaux propres qui ont été accordés après le 7 novembre 2002.

9.4 RÉCONCILIATION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

Ce chapitre présente la réconciliation entre les comptes publiés par Dexia Crédit Local au 31 décembre 2003 en normes Dexia et le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 en normes EU.
Les données reprises dans ce chapitre ne peuvent pas encore être considérées comme définitives. Néanmoins, Dexia Crédit Local estime que les différences résiduelles éventuelles n'auront pas d'incidence significative sur les chiffres présentés. Par ailleurs, de nouvelles normes ou interprétations peuvent encore être publiées d'ici la première publication des comptes en mai 2005.

Actif		31.12.2003 Normes Dexia	Variation Normes EU/ Normes Dexia	01.01.2004 Normes EU		*Actif*
I.	**Caisse, avoirs auprès des banques centrales**	**325**	0	**325**	I.	Caisses et avoirs auprès des banques centrales
II.	**Effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale**	**3 461**	(3 461)			
III.	**Créances sur les établissements de crédit**	**9 755**	608	**10 363**	II.	Prêts et créances sur établissements de crédit
IV.	**Créances sur la clientèle**	**88 434**	2 099	**90 533**	III.	Prêts et créances sur la clientèle
V.	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**58 511**	1 098	**59 609**		Total postes IV + V + VI + VII
	A. Activité bancaire et autre	51 175		5 226	IV.	Prêts et titres détenus à des fins de transactions
	1. Des émetteurs publics	19 945		0	V.	Prêts et titres désignés à la juste valeur
	2. D'autres émetteurs	31 230		53 997	VI.	Prêts et titres disponibles à la vente
	B. Activité assurance	7 336		386	VII.	Prêts et titres détenus jusqu'à leur échéance
VI.	**Actions, parts et autres titres à revenu variable**	**194**	(194)			
	A. Activité bancaire et autre	194				
	B. Activité assurance	0				
			6 732	**6 732**	VIII.	Valeur positive nette des produits dérivés
				0	IX.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
VII.	**Immobilisations financières**	**671**				
	A. Entreprises mises en équivalence	303	98	**401**	X.	Investissements dans des entreprises associées
	B. Autres entreprises	368	(368)			
	1. Activité bancaire et autre	359				
	2. Activité assurance	9				
VIII.	**Actifs incorporels**	**1 532**	(101)	**1 431**	XII.	Immobilasations incorporelles et écarts d'acquisition
	A. Frais d'établissement et actifs incorporels	46				
	B. Écarts de consolidation	1 486				
IX.	**Actifs corporels**	**147**	22	**169**	XI.	Immobilisations corporelles
XII.	**Actions propres**	0	0			
XIII.	**Autres actifs**	**3 981**	600	**4 581**		Total postes XIII, XIV, XV
	A. Activité bancaire et autre	3 655		147	XIII.	Actifs fiscaux
	B. Activité assurance	326		4 434	XIV.	Autres actifs
				0	XV.	Actifs non courants destinés à être cédés
XIV.	**Comptes de régularisation**	**7 153**	(7 153)			
	TOTAL DE L'ACTIF	**174 164**	**(20)**	**174 144**		**TOTAL DE L'ACTIF**

Passif	31.12.2003 Normes Dexia	Variation Normes EU/ Normes Dexia	01.01.2004 Normes EU		*Passif*
I. **Dettes envers des établissements de crédit**	**44 084**	49	**44 133**	I.	Dettes envers les établissements de crédit
II. **Dettes envers la clientèle**	**10 235**	(1 615)	**8 620**	II.	Dettes envers la clientèle
		0	0	III.	Passifs détenus à des fins de transactions
		0	0	IV.	Passifs désignés à la juste valeur
		0	0	VI.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
III. **Dettes représentées par un titre**	**99 157**	934	**100 091**	VII.	Dettes représentées par un titre
IV. **Autres passifs**	**1 941**	1 008	**2 949**	XII.	Autres passifs
V. **Comptes de régularisation**	**9 512**	(256)	**9 256**	V.	Valeur négative nette des produits dérivés
VI. **Provisions pour risques et charges, impôts différés et latences fiscales**					
A. Provisions pour risques et charges	**279**	(78)	**201**	X.	Provisions et autres obligations
B. Impôts différés et latences fiscales	**484**	93	**577**	XI.	Dettes fiscales
C. Provisions des entreprises d'assurance	**155**	(155)	**0**	IX.	Provisions techniques des sociétés d'assurance
VII. **Fonds pour risques bancaires généraux**	**478**	(478)	**0**		
VIII. **Passifs subordonnés**	**2 925**	(2)	**2 923**	VIII.	Dettes subordonnées et convertibles
			0	XIII.	Passifs non courants destinés à être cédés
TOTAL DETTES	**169 250**	(500)	**168 750**		**TOTAL DES DETTES**
IX. **Capital souscrit**	1 327		1 327	XIV.	Capital souscrit
X. **Primes d'émission et d'apport**	1 087		1 087	X.	Primes d'émission et d'apport
XI. **Réserves (résultats reportés et résultat de l'année)**	1 965	328	2 293	XVII.	Réserves et report à nouveau
XII. **Réserves de réévaluation**	0		0	XVI.	Actions propres
XIV. **Écarts de consolidation**	15	(15)	0	XVIII.	Résultat net de la période
Sous-total	**4 394**	313	**4 707**		**Fonds propres durs**
			0	XIX.	Plus et moins values sur valeurs mobilières non portées en compte de résultat
			0	XX.	Plus et moins values sur produits dérivés non portées en compte de résultat
			0	XXI.	Plus et moins values des entreprises associées non portées en compte de résultat
			0	XXII.	Résultat non réalisé liés aux actifs destinés à être cédés
XV. **Écarts de conversion (+/-)**	(166)	166	0	XXIII.	Écarts de conversion
Fonds propres du Groupe	**4 228**	479	**4 707**		**Fonds propres du Groupe**
XVI. **Intérêts de tiers**	686	1	687	XXIV.	Intérêts minoritaires
Fonds propres totaux	**4 914**	**480**	**5 394**		**Fonds propres totaux**
TOTAL DU PASSIF	**174 164**	**(20)**	**174 144**		**TOTAL PASSIF**

a. Actifs

Les explications données ci-dessous n'ont pas pour objet d'expliquer en détails les reclassements et ajustements mais d'expliquer quelles sont les modifications majeures et les points d'attention particuliers.

Afin de faciliter la lecture entre les normes Dexia et les normes EU, les lignes des états financiers de Dexia portent un D avant l'intitulé de la ligne et les lignes normes EU portent un E.

E-I : Caisses et avoirs auprès des banques centrales

Cette rubrique est inchangée par rapport à l'ancien format.

E-II : Prêts et créances sur établissements de crédit

Cette rubrique est inchangée par rapport à l'ancien format. Quelques reclassements d'actifs divers ont été intégrés à ce poste à l'occasion de la transition vers les nouvelles normes.

E-III : Prêts et créances sur la clientèle

La hausse dans ce poste est principalement due au reclassement des obligations qui ont été enregistrées en D-V, Obligations et autres titres à revenu fixe non cotés, et ont été considérées comme créances sur la clientèle sous IAS 39.

E-IV-VII : Prêts et titres

Prêts et titres incluent le reclassement des lignes suivantes en normes Dexia :

- D-II : Effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale ;
- D-V : Obligations et autres titres à revenu fixe ;
- D-VI : Actions, parts et autres titres à revenu variable ;
- D-VII B : Immobilisations financières : autres entreprises ;
- D-XII : Actions propres.

Prêts et titres sont divisés en différents postes :

- E-IV : Prêts et titres détenus à des fins de transactions, qui inclut les activités de transactions existantes en normes Dexia ;
- E-V : Prêts et titres désignés à la juste valeur, ce poste pouvant seulement être utilisé à compter du 1er janvier 2005, car cette possibilité n'existera que lorsque l'IAS 39 sera applicable ;
- E-VI : Prêts et titres disponibles à la vente, ce poste incluant les principaux éléments listés ci-dessus reclassés à partir des normes Dexia ;
- E-VII : Prêts et titres détenus jusqu'à leur échéance, ce poste incluant principalement des obligations qui seront détenues jusqu'à leur échéance.

E-VIII : Valeur positive nette des produits dérivés

Ce poste inclut principalement les intérêts courus et les primes sur produits dérivés qui représentent la majeure partie des postes D-XIII et D-XIV, Autres actifs et Comptes de régularisation en normes Dexia.

E-IX : Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Ce poste n'est pas utilisé en 2004 étant donné que l'IAS 39 sera seulement applicable à partir du 1er janvier 2005. Il inclura la réévaluation à la juste valeur des produits inclus dans une relation de couverture de portefeuille en taux d'intérêt, sauf pour les actifs disponibles à la vente couverts qui resteront dans la ligne E-VI, Prêts et titres disponibles à la vente, puisque ceux-ci sont rapportés à leur juste valeur.

E-X : Investissements dans des entreprises associées

Les participations mises en équivalence auparavant reprises en poste D-VII A, Entreprises mises en équivalence, et en poste D-VIII B, Actifs incorporels – Écarts de consolidation (pour leur *goodwill* net) sont maintenant incluses dans ce poste.

E-XI : Immobilisations corporelles

L'élément d'ajustement est le reclassement des actifs donnés en leasing, de leasing financier en normes Dexia vers le leasing opérationnel en normes EU. Quelques ajustements ont été enregistrés sur la valeur des immeubles.

E-XII : Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence a été transféré à la valeur des sociétés mises en équivalence.

E-XIII : Actifs fiscaux

Ce poste inclut les actifs fiscaux et les impôts différés qui étaient inclus en D-XIII, Autres actifs, et les ajustements d'impôts différés en normes EU.

E-XIV : Autres actifs

Le poste Autres actifs comprend principalement les produits courus (non liés aux intérêts), charges constatées d'avance et autres produits à recevoir.

E-XV : Actifs non courants destinés à être cédés

Ce poste inclut les actifs destinés à la vente en accord avec les exigences de l'IFRS 5.

b. Passifs

E-I : Dettes envers les établissements de crédit

Les décotes et les primes d'émission enregistrées en D-XIV, Comptes de régularisation, à l'actif, et D-V, Comptes de régularisation, au passif, dans les états financiers en normes Dexia sont reclassées dans ce poste.

E-II : Dettes envers la clientèle

Quelques dettes émises par FSA ont été considérées comme D-II, Dettes envers la clientèle, en normes Dexia mais sont considérées comme E-VII, Dettes représentées par un titre, en normes EU. Ceci explique l'augmentation des dettes représentées par un titre en normes EU.

E-III : Passifs détenus à des fins de transactions

Ce titre n'est pas actuellement utilisé par Dexia Crédit Local.

E-IV : Passifs désignés à la juste valeur

Ce poste ne pourra être utilisé qu'à partir du 1er janvier 2005, lorsque l'IAS 39 sera applicable. Cette ligne comprendra notamment les passifs avec dérivés incorporés qui ne peuvent pas être séparés. La réglementation européenne n'autorise pas la possibilité de désigner les passifs à la juste valeur, sauf si ceci est permis par les directives et réglementations européennes, ce qui est le cas présenté ci-dessus.

E-V : Valeur négative nette des produits dérivés

Est similaire au point mentionné sur les actifs en E-VIII, Valeur positive nette des produits dérivés.

E-VI : Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Ce titre sera uniquement utilisé en 2005 et reprendra la réévaluation de juste valeur des produits couverts en taux inclus dans une relation de couverture de portefeuille.

E-VII : Dettes représentées par un titre

Primes d'émission et décotes qui étaient incluses en D-XIV, Comptes de régularisation d'actifs et D-V, Comptes de régularisation de passifs au bilan en normes Dexia sont maintenant allouées à leurs actifs et passifs liés, principalement en E-VII, Dettes représentées par un titre.

Cette ligne inclut également des dettes émises par FSA qui étaient considérées comme D-II, Dettes envers la clientèle en normes Dexia.

E-VIII : Dettes subordonnées et convertibles

Ce poste reprend la rubrique D-VIII, Passifs subordonnés.

E-IX : Provisions techniques des sociétés d'assurance

Ce poste n'est pas utilisé par Dexia Crédit Local.

E-X : Provisions et autres obligations

Ce poste a augmenté suite à la constitution des provisions relatives aux avantages au personnel (IAS19) et a diminué suite à la reprise de provisions qui n'étaient pas acceptables selon IAS 37 et au fait que quelques provisions pour risques de crédits ont été déduites des actifs correspondants. Les provisions de FSA restent classées dans cette rubrique. Les impôts différés passifs ont été reclassés en E-XI, Dettes fiscales.

E-XI : Dettes fiscales

Ce poste reprend les dettes courantes à payer, incluses en D-IV, Autres passifs, et les dettes différées en D-VI B, Impôts différés et latences fiscales.

E-XII : Autres passifs

L'augmentation vient essentiellement du reclassement de D-V, Comptes de régularisation.

Fonds propres

Cette ligne reprend les fonds propres en normes Dexia et les ajustements provenant de la première adoption des normes EU. Le principal impact provient du reclassement de D-VII, Fonds pour risques bancaires généraux, en fonds propres en 2004.

La première adoption des normes EU au 1er janvier 2004 (excepté IAS 32, IAS 39 et IFRS 4) a provoqué une augmentation des fonds propres, part du groupe, de EUR 479 millions (capital et réserves). Ils passent de EUR 4 228 millions en normes Dexia à EUR 4 707 millions dans les nouvelles normes. Cette augmentation provient des changements suivants :

(EUR millions)	
Fonds pour risques bancaires généraux	+ 478
Obligations relatives aux employés	- 7
Ajustements des immobilisations corporelles	+ 4
Reconnaissance des revenus	- 2
Impôts différés	+ 1
Autres ajustements	+ 5
TOTAL	**479**

Commentaires

- Fonds pour risques bancaires généraux (EUR : + 478)
  Ce montant a été transféré en fonds propres en raison d'IAS 30.
- Obligations relatives aux employés (EUR : - 7)
  Le Groupe a mandaté un actuaire groupe, Mercer, qui a revu tous les engagements relatifs aux employés, a effectué le calcul de certains plans et s'est assuré de la cohérence de la méthodologie utilisée lorsque d'autres actuaires ont effectué les calculs actuariels. Les hypothèses actuarielles relatives au taux d'actualisation, d'inflation et de rendement ont été harmonisées au niveau groupe par zone géographique. Le Groupe utilisera le « corridor » pour diminuer la volatilité du compte de résultat.
- Ajustements des immobilisations corporelles (EUR : + 4)
  Les tests de dépréciation effectués sur les immeubles ont conduit à la reconnaissance de dépréciations de EUR 3 millions. La base d'amortissement de certains actifs a été revue et a conduit à l'extourne d'amortissements cumulés pour EUR + 7 millions. Le Groupe a choisi d'évaluer ses immeubles propres et d'investissement au coût historique ; il ne les réévaluera donc pas ni par résultats ni par fonds propres dans le futur.
- Reconnaissance des revenus (EUR : - 2)
  L'ajustement provient d'une société du Groupe dont les revenus relatifs aux cartes de débit doivent être reconnus sur la durée du contrat en normes EU.
- Impôts différés (EUR : + 1)
  En 2003, le Groupe avait décidé de se baser sur la norme IAS 12 pour le calcul des impôts différés en normes Dexia. L'impact d'impôts différés au 1er janvier 2004 est donc uniquement la conséquence des autres ajustements liés au changement des normes. Cet ajustement comporte également la constitution d'une provision sur les réserves non distribuées de sociétés mises en équivalence.

9.5 IMPACT DE LA PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IAS 32/39 ET DE L'IFRS 4 AU 1er JANVIER 2005

a. Impact des normes IAS 32/39

Dans un souci de comparabilité et afin de respecter les prescriptions d'IAS 30, la présentation des états financiers suivant IAS 32 a été appliquée à partir du 1er janvier 2004, mais les instruments financiers restent évalués à leur valeur en normes Dexia en 2004.

Les principaux impacts au 1er janvier proviendront de :

- l'évaluation des actifs et passifs financiers en juste valeur avec une contrepartie en réserve des actifs disponibles à la vente, ou en report à nouveau en cas de couverture ou de dépréciation ;
- la réévaluation des dérivés à leur valeur de marché ;
- l'ajustement des provisions pour dépréciation de créances (spécifiques et statistiques) ;
- l'application du taux d'intérêt effectif.

b. Impact d'IFRS 4

Selon l'IFRS 4, certains produits vendus par des sociétés d'assurance sont considérés comme des instruments financiers, soumis à l'IAS 39. Le Groupe appliquera l'IFRS 4 à partir du 1er janvier 2005 afin d'être cohérent avec la date d'application des IAS 32 et 39.

L'IFRS 4 octroie la possibilité de continuer à comptabiliser les produits d'assurance (au sens de cette norme) selon les normes comptables locales. L'activité d'assurance du Groupe est réalisée par Financial Security Assurance (FSA) aux États-Unis (rehaussement de crédit et d'obligations de collectivités locales et d'entreprises). Les garanties financières accordées par FSA devraient être considérées comme des produits d'assurance dont le traitement comptable serait inchangé.

Rapport du président du conseil de surveillance

établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne

Rappel du contexte réglementaire

La Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 vise à renforcer la sécurité des épargnants et des assurés, notamment en améliorant la qualité de l'information financière. Dans le cadre de cet objectif, une attention particulière est portée au contrôle interne, notamment au travers de l'article 117 de cette loi, codifié à l'article L 225-68 du Code de commerce s'agissant des sociétés à directoire et conseil de surveillance.

Aux termes de celui-ci, le président du conseil de surveillance doit rendre compte à l'assemblée générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

L'article 120 de cette loi, codifié à l'article L. 225-235 du Code de commerce s'agissant des sociétés à directoire et conseil de surveillance, prévoit également que les commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport du président du conseil de surveillance, pour les informations relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance

Dexia Crédit Local s'attache à appliquer les bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. C'est notamment le cas dans le fonctionnement du conseil de surveillance et des comités spécialisés qui en émanent.

1.1 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

La mission du conseil de surveillance est de contrôler la gestion de Dexia Crédit Local telle qu'elle est effectuée par son directoire. Son action est guidée par l'intérêt de la société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

Le conseil de surveillance est composé de quatorze membres élus par l'assemblée générale des actionnaires en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à la surveillance de la société. Il comprend quatre représentants de la société Dexia, actionnaire quasi unique, quatre élus locaux français, trois élus locaux belges et trois autres membres indépendants. Le critère d'indépendance retenu s'inspire des recommandations du rapport sur le gouvernement d'entreprise dit rapport Bouton.

Les membres du conseil de surveillance sont tous tenus d'adhérer à une charte qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local. Cette charte rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil.

La charte précise également que les membres du conseil de surveillance sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la Compliance de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par trimestre. En 2004, le taux moyen d'assiduité des membres aux quatre réunions du conseil était de 81,8 %.

Le président du conseil de surveillance et le président du directoire mettent à disposition des membres du conseil de surveillance l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Ses membres reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

Les nominations des organes sociaux, membres du directoire et du conseil de surveillance se font en conformité de la loi et des statuts. À chaque réunion, le directoire présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne, la surveillance des risques et l'avancement des grands projets, tels que Bâle II.

En 2004, outre les thèmes récurrents entrant dans son domaine de responsabilité, le conseil s'est intéressé dans ses travaux aux perspectives et stratégies de développement du métier « Public

Finance », à la collecte des ressources, aux suivis des rapports de la Commission bancaire sur les risques opérationnels des activités de marchés, les financements structurés et le rapport de l'Autorité des marchés financiers sur le respect des règles professionnelles applicables aux services d'investissement.

Dans un souci de répartition des tâches et pour répondre à une segmentation du Groupe par métier, le titre de directeur général a été conféré par le conseil de surveillance en date du 25 novembre 2003 au membre du directoire chargé de l'activité en France et au membre du directoire chargé de l'activité internationale et des financements structurés. Les directeurs généraux disposent des pouvoirs conférés par la loi et les statuts.

Le contrôle des décisions du président du directoire et des deux directeurs généraux est exercé par le conseil de surveillance conformément à loi.

1.2 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS ÉMANANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil peut créer en son sein des comités spécialisés ; ces comités sont alors composés de deux à cinq membres du conseil de surveillance dont un président. Ils peuvent se tenir en dehors de la présence du président du conseil de surveillance. Le président du comité spécialisé présente au conseil un rapport sur les travaux effectués.

Un comité d'audit a été constitué par le conseil de surveillance du 9 septembre 2003. Il se compose de trois membres issus du conseil de surveillance et se réunit au moins deux fois par an. En 2004, le comité d'audit s'est réuni trois fois. Compte tenu de l'importance de son rôle en matière de contrôle et de surveillance de l'établissement des comptes, ses missions et ses moyens d'actions sont détaillés dans la deuxième partie de ce rapport consacrée au contrôle interne.

2 Objectifs de la société en matière de contrôle interne

2.1 LES MISSIONS DU CONTRÔLE INTERNE

Comme pour l'ensemble des établissements de crédit, le groupe Dexia Crédit Local est soumis à la surveillance de la Commission bancaire. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par le règlement n° 97-02 du CRBF dont la correcte application est périodiquement vérifiée par la direction de l'audit interne.

L'objectif général du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques majeurs d'erreur et de fraude. Comme tout système de contrôle, il est conçu pour réduire ce type de risque à un niveau compatible avec les exigences de l'entreprise mais ne peut garantir leur totale absence.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur chez Dexia Crédit Local peuvent être regroupées en quatre axes principaux :

- **vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace.**

La gestion de risques est à la base de l'activité bancaire. Dexia Crédit Local, de par la nature de son activité et sa volonté de privilégier les règles de prudence, de diversification et de qualité des encours a fait de son approche du risque une caractéristique clé de sa perception par les marchés financiers. Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir au directoire que les risques pris par le Groupe sont en accord avec cette caractéristique, et compatibles avec les objectifs de performance fixés ;

- **s'assurer que l'information comptable et financière produite est fiable et pertinente.**

L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation de Dexia Crédit Local de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif ;

- **veiller au respect de la réglementation et, plus généralement, des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe.**

Le bon fonctionnement du groupe Dexia Crédit Local implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires, ainsi que des normes du groupe Dexia. De plus, l'engagement du Groupe en matière de développement durable se traduit par le développement de lignes de conduite qui vont au-delà de ces obligations. Le système de contrôle interne doit permettre de s'assurer du respect de ces principes ;

- **améliorer le fonctionnement du Groupe tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.**

Les décisions prises dans ce but par le directoire de Dexia Crédit Local doivent pouvoir être mises en pratique rapidement dans l'ensemble du Groupe. Les procédures de contrôle interne assurent l'intégrité des flux d'information, la conformité des actions mises en place et le suivi des résultats.

2.2 ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

Le système de contrôle interne du groupe Dexia Crédit Local repose sur une séparation claire des fonctions. Il est conçu pour maintenir et assurer une distinction nette entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement.

Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne de Dexia Crédit Local se fonde sur une organisation en quatre niveaux :

- **le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur**, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
- **le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie,** dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants des services opérationnels sont donc parties prenantes au bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- **le troisième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées,** indépendantes des activités contrôlées et rapportant pour la plupart directement à un membre du comité de direction. Ce troisième niveau peut également être de la responsabilité de comités transversaux, composé de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction ;
- **le quatrième niveau de contrôle est constitué par l'audit général du groupe Dexia Crédit Local** et a pour mission de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective des trois niveaux de contrôles définis ci-dessus, dans la maison mère et toutes ses filiales et succursales.

À chaque fois que cela est possible, les systèmes d'information sont utilisés pour automatiser ces contrôles.

Les références internes

Afin de s'assurer que l'information et les instructions appropriées soient mises à la disposition de l'ensemble des acteurs du contrôle interne, le groupe Dexia Crédit Local a progressivement développé un référentiel commun.

Ces documents de référence peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

- **les chartes** définissent pour un métier ou une fonction donnée les objectifs et politiques de référence que le Groupe s'est lui-même donnés, et établissent un cadre conceptuel d'organisation et de fonctionnement. C'est le cas par exemple de la charte d'audit interne et de la charte Compliance définies par le groupe Dexia ;
- **les codes** regroupent pour une activité donnée des règles de conduites, ou des bonnes pratiques qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs concernés, indépendamment de leur rattachement hiérarchique ou fonctionnel. Le Groupe a ainsi adopté en 2002 un code de déontologie qui a été diffusé à l'ensemble des salariés, au siège comme dans les filiales et succursales ;
- **les lignes de conduites**, aussi appelées directives, sont le premier niveau de déclinaison opérationnelle des chartes ou des codes. Elles fixent en pratique les standards de qualité, définissent les limites et organisent le système de délégation. Les lignes de conduites établies par l'équipe de gestion des risques du groupe Dexia permettent ainsi de fixer l'ensemble des limites de contrepartie attribuées au groupe Dexia Crédit Local ;
- enfin, **les procédures** définissent, en application des chartes, codes et directives, l'organisation, le travail à effectuer et les contrôles à exercer pour l'accomplissement d'une tâche donnée. Chaque collaborateur, au sein de son service ou de sa direction, doit pouvoir disposer d'un manuel de procédures applicable à la fonction qu'il occupe. Pour les mêmes raisons, des contrats de service permettent de formaliser les relations entre deux directions ayant des rapports clients-fournisseurs, en fixant le niveau de service attendu.

3 *Les principaux acteurs du contrôle interne (organisation, rôle, moyens)*

3.1 LES DÉPARTEMENTS ET DIRECTIONS OPÉRATIONNELS

En accord avec les principes du groupe Dexia, les responsables et collaborateurs des départements et directions opérationnelles sont les garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle interne dans leurs domaines d'activité. Ils sont notamment chargés d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient et de vérifier qu'ils sont compatibles avec le système de contrôle interne de leur département. En cas d'évolution de l'environnement, interne ou externe, ayant un impact sur le système, ils doivent proposer ou mettre en place, en fonction de leur niveau de responsabilité, les adaptations nécessaires au maintien de la bonne maîtrise des risques pris.

3.2 LE DÉPARTEMENT DU CONTRÔLE DES RISQUES

La mission confiée au département du contrôle des risques est de garantir au directoire un faible profil de risque de la banque, permettant de bénéficier d'un rating élevé, condition indispensable pour lever des ressources aux meilleures conditions possibles et atteindre les objectifs de rentabilité attendus des actionnaires.

Le responsable du département rapporte au directeur Finance (*Chief Financial Officer* - CFO), membre du comité de direction, en charge des risques, de la comptabilité et du contrôle de gestion. Il est directement rattaché au président du directoire. Le département du contrôle des risques n'a aucune relation hiérarchique avec les autres unités. Sa fonction s'exerce en toute indépendance des filières opérationnelles.

Le département du contrôle des risques exerce une compétence très étendue puisqu'elle recouvre l'ensemble des risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels tels que définis par le règlement n° 97-02 du CRBF, soit les principaux risques générés par l'activité bancaire.

Le département se conforme strictement aux prescriptions du groupe Dexia sur les méthodes de mesure des risques, les limites et les modalités de reporting, qui sont définies par l'équipe de gestion des risques du Groupe.

Par ailleurs, le directeur Finance du groupe Dexia Crédit Local représente ce dernier au comité CFO Dexia, présidé par le directeur Finance, membre du comité de direction Dexia, ayant par ailleurs autorité sur l'équipe de gestion des risques groupe.

Le suivi consolidé des risques au sein du groupe Dexia Crédit Local s'appuie sur une filière risque organisée au niveau de chaque succursale ou filiale, rapportant hiérarchiquement (succursales) ou fonctionnellement (filiales) au responsable du département du contrôle des risques.

3.3 LES COMITÉS INTERDÉPARTEMENTS

Un certain nombre de comités sont partie intégrante du contrôle interne de Dexia Crédit Local et contribuent notamment à la définition et au bon fonctionnement du système. Le but de ces comités est de permettre la consultation simultanée de différents départements ou directions dans la gestion des différentes activités, afin de prendre en compte les contraintes de chacun, de bénéficier d'un partage d'expérience et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques. Les décisions sont prises de manière collégiale. En cas de désaccord persistant, le président, membre du comité de direction, arbitre la décision finale.

Leur champ de compétence recouvre plusieurs domaines du contrôle interne :

La gestion du risque de crédit avec :

- le comité de crédit, hebdomadaire, qui prend les décisions d'engagement sur les dossiers de crédit relevant de sa compétence, déterminée en fonction de critères de complexité et de limites ;
- le comité de suivi d'encours, trimestriel, qui examine les dossiers sensibles ;
- le comité des défauts, trimestriel, qui détermine la liste des opérations en défaut en fonction de la typologie du groupe Dexia et décide des actions à entreprendre en vue de les résorber ;
- le comité des provisions, trimestriel, qui arrête les provisions affectées sur les créances douteuses et litigieuses.

La gestion du risque de marché avec :

- le comité ALM, mensuel, qui fixe notamment les limites de prise de risque (VAN ALM et sensibilité), à l'intérieur des contraintes fixées par le groupe Dexia, et pilote la couverture du gap de liquidité, du gap de taux et des positions de change pour Dexia Crédit Local et les filiales et succursales exerçant une activité significative dans ce domaine ;
- le comité marchés, mensuel, suit le respect des limites fixées au niveau du groupe Dexia ou de Dexia Crédit Local, analyse l'activité et définit les orientations opérationnelles.

Le rôle de ces comités est développé dans les paragraphes consacrés aux risques de marché et d'ALM.

Le suivi de l'activité France avec :

- le comité France, bimensuel, qui a pour objet d'assister le directeur général en charge de la France, dans l'exercice de ses responsabilités d'organisation de pilotage et de résultats de l'activité France.

Le suivi de l'activité internationale avec :

- le comité de direction international, hebdomadaire, qui a pour but d'assister le directeur général en charge de l'international dans le pilotage et le contrôle de l'activité des succursales à l'étranger ou des dossiers internationaux gérés au siège, ainsi que dans le suivi du fonctionnement des filiales étrangères.

La diversification de l'activité avec :

- le comité nouveaux produits, mensuel, qui vérifie en amont du lancement de toute nouvelle activité ou produit que les risques liés ont été correctement analysés, mesurés et maîtrisés et que les systèmes de gestion adaptés sont en place. Des comités équivalents ont également été mis en place dans les filiales ;
- le comité d'évaluation des risques commerciaux, trimestriel, qui a pour mission de suivre l'activité commerciale et d'analyser les risques commerciaux liés à la vente de produits et opérations structurés. Sur cette base, il oriente la politique de commercialisation des ces opérations.

Les grands projets informatiques, réglementaires ou organisationnel avec :

- les comités de pilotage projet, généralement mensuels, qui suivent l'avancement des projets, prévoient les ressources nécessaires, prennent les décisions finales et organisent la communication vers le comité de direction du groupe Dexia Crédit Local ;
- le comité de pilotage informatique, mensuel, qui propose la politique générale et le budget au comité de direction et effectue les adaptations, arbitrages et déclinaisons utiles au pilotage de la fonction informatique ;
- le comité de sécurité informatique, bimestriel, a pour but de piloter la stratégie du Groupe en matière de sécurité des systèmes d'information, de définir des plans d'action en cas d'évolution des systèmes ou de leur environnement et de veiller à la mise en place de ces actions. La responsabilité de cette mise en place incombe plus spécifiquement au responsable de la sécurité des systèmes d'information. Ce dernier est rattaché au département du contrôle des risques, ce qui garantit son indépendance. Par ailleurs, une fonction de responsable de la sécurité informatique a été créée au sein de la direction des systèmes d'information pour la mise en place opérationnelle des actions de sécurité.

Le fonctionnement de ces instances et de ces procédures fait l'objet d'un reporting généralement trimestriel en comité de direction.

3.4 LE SUIVI DES FILIALES ET SUCCURSALES

Le groupe Dexia Crédit Local dispose de nombreux outils pour suivre et contrôler l'activité de ses filiales et succursales, en fonction de leur degré d'autonomie vis-à-vis de la maison mère. Les filiales françaises créées pour gérer une activité spécifique (filiales outils) s'appuient sur les différentes fonctions du siège et bénéficient du système de contrôle interne de ce dernier. Le suivi est donc très intégré. C'est le cas par exemple des sociétés de crédit-bail, ou de Dexia Municipal Agency.

D'autre filiales françaises, comme Dexia Sofaxis et Dexia CLF Banque, ont un champ d'activité plus étendu, et fonctionnent avec leur propre personnel. Elles ont donc mis en place, au sein de leur organisation, leur système de contrôle interne. Celui-ci est basé sur les meilleures pratiques développées au niveau du siège, tout en étant adapté aux spécificités de l'activité de ces filiales.

Les filiales et succursales étrangères disposent toutes de leur propre personnel et se consacrent à une large palette d'activités, en fonction de leur marché local. Suivant leur taille, elles s'appuient plus ou moins sur les fonctions du siège. Comme pour les filiales françaises, les filiales et succursales étrangères ont mis en place un système de contrôle interne adapté à leur dimension, leur activité et les particularités de leur marché local.

Un département du siège, le département international[1] , se consacre spécifiquement à leur contrôle et à leur suivi. Ce département est organisé en zones géographiques et regroupe les correspondants de chacune des filiales et succursales. Ces correspondants sont chargés du suivi au quotidien de ces entités et de la liaison avec les services concernés du siège. Ils participent à l'organisation du comité de direction international et s'assurent de la mise en place effective de ses conclusions.

L'année 2004 a vu l'élargissement des implantations de Dexia Crédit Local par la création de la filiale de Sydney, et l'ouverture de bureaux de représentation à Tokyo et à Montréal.

Comme le groupe Dexia pour les entités qui lui sont directement rattachées, le groupe Dexia Crédit Local a mis en place une filière pour les fonctions de gestion des risques, Audit et Compliance. Dans le cadre de ces filières, le responsable d'une fonction de la filiale ou succursale est rattaché fonctionnellement (filiales), voire hiérarchiquement (succursales), au responsable de la même fonction du siège. Ce dernier participe alors au processus de recrutement, d'évolution, de rémunération et de définition des objectifs de son équivalent au sein de la filiale ou succursale.

Dans tous les cas, le suivi est basé sur un système de délégations, de rapports réguliers aux services du siège concernés ainsi qu'au comité de direction du groupe Dexia Crédit Local, et la participation des membres de celui-ci aux différents organes d'administration et de décision de ces filiales. Lorsque leur taille et leur activité le justifient, les filiales se sont dotées des mêmes organes de gouvernance d'entreprise que le siège.

(1) Hormis la succursale de Dublin, qui, compte tenu de son activité spécifique, est suivie par le département des marchés financiers.

3.5 LA FONCTION COMPLIANCE

Le groupe Dexia Crédit Local intervient dans des secteurs très réglementés. Il doit donc en permanence être en mesure de contrôler qu'il respecte l'ensemble des exigences légales, réglementaires et les règles de place. En plus de ces exigences, le Groupe a développé ses propres règles. Les règles de bonne conduite ont été rassemblées dans une politique d'intégrité, une charte compliance et un code de déontologie distribué à l'ensemble des collaborateurs depuis 2002. Un code de conduite de salle des marchés a été établi et remis aux collaborateurs concernés.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la lutte contre le blanchiment d'argent, le groupe Dexia se conforme aux règles françaises ou aux règles locales dans chacune de ses implantations internationales. Au-delà de ces fondements, le Groupe a mis en place des critères normalisés plus exigeants

en matière d'acceptabilité et de respectabilité de sa clientèle. L'objectif est de ne nouer des relations qu'avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie et partageant nos critères d'intégrité et de responsabilité. Une procédure générale anti-blanchiment et anti-terroriste a été distribuée à l'ensemble des collaborateurs, qui ont à ce titre participé à des séances de formation obligatoires en France et dans toutes les filiales et succursales.

La fonction Compliance est organisée en filière, de la holding du groupe Dexia aux filiales étrangères de Dexia Crédit Local. Elle est indépendante et rattachée *in fine* à l'administrateur délégué, président du comité de direction de Dexia. Pour Dexia Crédit Local, le directeur de la Compliance rapporte au président du directoire.

Chacune des entités composant le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un directeur de la Compliance, ou du moins, pour les plus petites, d'un correspondant Compliance. Leur rôle est de veiller au contrôle du respect de la politique d'intégrité et de la charte compliance du Groupe dans chacune des entités, d'actualiser les règles en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement (légal ou économique), d'informer et de sensibiliser les directions et membres du personnel. Ils rapportent fonctionnellement au Directeur de la Compliance de Dexia Crédit Local.

En 2004, répondant à la politique définie au niveau du Groupe comme aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, le plan d'action Compliance a été poursuivi et mené à bien. La direction de la Compliance a été renforcée. Le champ réglementaire a fait l'objet d'une définition pour l'ensemble du groupe Dexia. Un inventaire très complet a été fait de tous les textes relevant du champ couvert par la Compliance, en France et dans les pays où Dexia Crédit Local a une implantation. La direction de la Compliance assure une veille réglementaire par la mise à jour permanente de cet inventaire. Un guide complet des procédures Compliance a été rédigé et est tenu à jour. Un plan de contrôle a été organisé et mis en œuvre en collaboration avec l'inspection. De nouvelles fiches *Know Your Customer* ont été définies et sont régulièrement centralisées.

3.6 L'AUDIT INTERNE

L'audit interne a pour mission de promouvoir le contrôle interne dans le groupe et de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective du système de contrôle interne en vigueur.

Dans ce cadre, l'audit interne évalue notamment par ses missions si les risques encourus par le groupe Dexia Crédit Local dans le cadre de ses diverses activités et dans toutes les entités qui le composent sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il doit également veiller à l'amélioration constante du fonctionnement du Groupe.

Une charte d'audit commune énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe Dexia Crédit Local en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement.

La direction de l'audit interne de Dexia Crédit Local exerce ses activités d'évaluation du fonctionnement du contrôle interne sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local : siège, réseau France, succursales et filiales en France et à l'étranger.

Elle est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le conseil de surveillance et le président du directoire de Dexia Crédit Local.

Elle est placée sous la responsabilité d'un auditeur général, rattaché hiérarchiquement au président du directoire de Dexia Crédit Local et fonctionnellement à l'auditeur général groupe, conformément à la charte d'audit. L'auditeur général dispose également d'un accès direct au président du conseil de surveillance.

Les responsables des directions d'audit des filiales sont rattachés hiérarchiquement, soit au président de l'exécutif local, soit au conseil d'administration ou conseil de surveillance (ou au comité d'audit), et fonctionnellement à l'auditeur général de Dexia Crédit Local. Les modalités de mise en œuvre de cette filière fonctionnelle ont été approuvées par les organes d'administration et de surveillance des filiales en 2003.

La direction d'audit de la succursale de New York dépend hiérarchiquement de l'auditeur général de Dexia Crédit Local.

Au total en 2004, les fonctions d'audit interne et d'inspection disposent de 40 auditeurs et inspecteurs, ce qui constitue un effectif approprié à la taille de Dexia Crédit Local.

La méthodologie employée est normalisée, dans l'analyse de l'univers de risque comme dans la réalisation des missions. Elle a été développée en collaboration avec le groupe Dexia et est commune à l'ensemble des entités du Groupe.

L'analyse des risques pour chaque activité à auditer permet de déterminer la fréquence des audits (annuelle, bisannuelle ou quadri annuelle pour Dexia Crédit Local, au maximum trisannuelle aux État-Unis et dans certaines filiales). C'est à partir de ces fréquences qu'est déterminé le plan d'audit de l'année en cours. Les plans d'audit sont présentés aux comités de direction des entités concernées, puis soumis pour approbation à leurs comités d'audit.

Chaque mission donne lieu à l'élaboration de recommandations déclinées en plans d'action. Ceux-ci ont pour objet de remédier aux points de faiblesses révélés par les missions d'audit, afin de consolider le système de contrôle interne. Chaque plan d'action est approuvé par le comité de direction et fait l'objet d'un suivi régulier de sa réalisation.

Les suivis des plans d'action sont repris dans les deux rapports d'activité prévus par le règlement n° 97-02 du CRBF dans

la partie « suivi des risques » afin de mettre en évidence les évolutions du dispositif de contrôle interne. En 2004, l'audit interne, a suivi tout particulièrement l'état d'avancement de la mise en place des plans d'action établis suite à deux missions de la Commission bancaire (risques opérationnels sur les marchés financiers, et les financements structurés) et à une mission de l'Autorité des marchés financiers (Compliance). La mise en place de l'intégralité du plan d'action dans le cas de l'AMF, et le bon avancement de ceux liés aux rapports de la Commission bancaire permettent de renforcer le dispositif de contrôle interne.

3.7 LE DIRECTOIRE ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement du groupe Dexia Crédit Local, son directoire est responsable en dernier ressort de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Il définit et coordonne la politique du groupe Dexia Crédit Local en la matière. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Pour assurer cette mission, le directoire s'appuie sur le comité de direction dont les membres sont en permanence impliqués dans le système de contrôle interne, par l'intermédiaire de leurs fonctions opérationnelles, leur participation aux différents comités de suivi, et les rapports, notamment d'audit, qui sont systématiquement portés à leur connaissance.

3.8 LE GROUPE DEXIA

L'organisation du groupe Dexia Crédit Local est le miroir de l'organisation du groupe Dexia. Pour l'assister dans son rôle de pilotage global du Groupe, le comité de direction de Dexia s'appuie sur quatorze équipes qui ont un rôle très étendu. Elles sont notamment en charge, pour leur domaine de compétence, de définir et de coordonner les modalités de mise en place des politiques décidées par le comité de direction du Groupe, de poursuivre la mise en place et d'animer les différentes filières, et de rechercher des synergies au sein du Groupe. Elles effectuent ce travail en collaboration avec les équipes des différentes entités constituant le groupe Dexia. Les équipes plus spécifiquement concernées par le contrôle interne sont les suivantes :

- **l'audit groupe**, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, définit la méthodologie utilisée dans le Groupe, coordonne et participe à la réalisation des audits de fonctions transversales entre plusieurs entités, audite les fonctions groupes et les fonctions d'audit des différentes entités ;

- **l'équipe de la gestion des risques**, rattachée au directeur Finance de Dexia, supervise sous sa direction la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés au niveau du Groupe, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités.

Pour le risque de contrepartie, elle est assistée dans cette fonction par deux comités, le comité de politique des risques de crédit et le comité de crédit. Le premier comité définit le profil de risque du groupe et les règles d'encadrement des risques, alors que le second se prononce sur les dossiers qui excèdent les délégations accordées aux entités opérationnelles. Pour les activités de marché rassemblées au sein de TFM (*Treasury and Financial Markets*), le contrôle est effectué par six comités :

- le *Credit Approval Committee*, hebdomadaire, qui prend les décisions d'engagement sur les opérations non déléguées aux Front-Offices,

- le *Credit Review Committee*, trimestriel, qui définit les règles d'encadrement des risques de crédit et valide les revues d'encours,

- le *Market Risk Committee*, trimestriel, qui définit les règles d'encadrement des risques de marché,

- le *Credit Line Committee*, mensuel, qui prend les décisions d'ouverture de lignes sur les contreparties bancaires,

- l'*Underwriting Committee*, qui prend les décisions d'engagement sur les opérations devant être placées à l'extérieur du Groupe,

- le *Long Term Funding Committee*, trimestriel, qui définit la politique de funding du Groupe ;

- le Chief Compliance Officer, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, dirige le réseau des Compliance Officers des différentes entités et s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie qui constitue un point fort de la signature du groupe Dexia depuis sa création.

4 L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

4.1 LES ÉTATS FINANCIERS

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société. C'est une tâche particulièrement exigeante dans le cas d'un établissement financier, où l'unité de compte, la monnaie, se confond avec l'objet même de l'activité.

Le Règlement n° 97-02 du CRBF, relatif au contrôle interne, met en avant, dans son titre comptable, que l'organisation mise en place doit garantir l'existence d'un ensemble de procédures appelé « piste d'audit ». Cette piste d'audit doit notamment permettre de faire le lien entre toute information comptable et un justificatif d'origine, et réciproquement. C'est ce principe qui fonde l'organisation de la fonction comptable du groupe Dexia Crédit Local.

a. Missions et organisation de la direction de la comptabilité

La direction de la comptabilité de Dexia Crédit Local joue un rôle central. Elle est rattachée au directeur Finance de la société, membre du comité de direction.

La direction de la comptabilité assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ainsi que celle des filiales ne disposant pas de services comptables propres. Elle est également responsable de la production des états financiers consolidés du groupe Dexia Crédit Local. Une équipe dédiée suit le respect des normes réglementaires ou prudentielles.

La direction de la comptabilité a aussi un rôle de suivi et de contrôle des données comptables des filiales et succursales à l'étranger, dans le cadre du processus de consolidation. Elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du Groupe.

Plus généralement, la direction de la comptabilité dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée dans les comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Ses équipes se déplacent régulièrement dans les filiales et succursales à l'étranger. Elle participe aux évolutions de systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte et est naturellement partie intégrante du pilotage du projet visant à l'adoption en 2005 par le groupe Dexia des normes comptables internationales (IFRS).

Dans la seconde moitié de l'année 2004, l'organisation comptable de Dexia Crédit Local a été modifiée, afin de renforcer les moyens de contrôle de la direction de la comptabilité : les équipes comptables spécialisées, auparavant décentralisées dans les back-offices, sont aujourd'hui rattachées au directeur de la comptabilité, qui bénéficie également de la création d'une équipe de contrôle comptable indépendante et d'une équipe qualité. Les adaptations du dispositif comptable visent à renforcer le niveau de qualité et d'efficacité des processus et à fiabiliser l'information comptable consolidée produite, notamment dans un contexte d'utilisation uniforme des nouvelles normes IFRS au sein du Groupe.

Élaboration des comptes sociaux

Pour l'élaboration des comptes sociaux, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces système de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une écriture comptable, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés.

L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés, ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations microcouvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêtés suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêtés de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables Métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel, et leur cohérence d'une période à

l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ou de l'une de ses filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

Élaboration des comptes consolidés

Les entités internationales retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local. Ces principes, déclinés à partir des règles françaises de comptabilisation, sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêté, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation de la comptabilité du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir…) sur la période.

Les entités françaises disposent des mêmes éléments de documentation qui leur servent de cadre de référence pour l'établissement de leurs comptes.

En cas de difficulté d'interprétation de ces principes, toutes les entités peuvent faire appel au service consolidation. Ce dernier, en collaboration avec le service des normes comptables, leur fournit une réponse adaptée. Les membres de ces équipes effectuent périodiquement des déplacements en France et à l'étranger afin de faire un point régulier et d'identifier les changements internes ou externes pouvant avoir une incidence comptable.

À partir de ses comptes sociaux retraités selon les principes du Groupe, chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local remplit une liasse de consolidation qui est intégrée automatiquement dans le système de consolidation. Des contrôles sont opérés sur les informations recueillies trimestriellement (ou mensuellement pour les entités les plus significatives) et relatives aux opérations intra groupe, aux comptes et aux annexes.
Ces contrôles visent à s'assurer de la cohérence des informations produites et de leur conformité aux règles du Groupe, ainsi qu'à comprendre les principales évolutions par rapport aux périodes précédentes. Le service consolidation effectue des retraitements spécifiques visant notamment à l'élimination des opérations intra groupe et à la prise en compte des variations de périmètre.

Des contrôles complémentaires, réalisés par une équipe dédiée, seront réalisés à compter de 2005 ; ils permettront de s'assurer de la qualité des processus de contrôle des différentes équipes comptables du siège et des filiales et de les faire évoluer afin de renforcer l'efficacité et l'homogénéité, et de prendre en compte les meilleures pratiques.

Processus d'arrêté des comptes

Lorsque les comptes consolidés ont été finalisés par la direction de la comptabilité, celle-ci les présente pour revue au directeur Finance de Dexia Crédit Local, ainsi qu'au directeur général qui assurera la présentation de ces comptes au comité d'audit et au conseil de surveillance. Les comptes sont ensuite examinés par le comité de direction.

Conformément à la loi, les comptes sociaux et consolidés sont alors arrêtés par le directoire de Dexia Crédit Local et le rapport de gestion du Groupe est établi. Les comptes sont présentés au comité d'audit, puis au conseil de surveillance. Ce dernier examine alors les comptes et le rapport de gestion du directoire, après avoir pris connaissance des remarques éventuelles du comité d'audit. Le conseil de surveillance prend également connaissance du rapport de son président sur le contrôle interne. Le conseil fait ensuite part de ses observations à l'assemblée générale des actionnaires, sous forme d'un rapport.

Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers de synthèse sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut « document de référence » conformément à l'article 211-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 24 novembre 2004). À partir de ces états, ainsi que des éléments recueillis tout au long du processus d'arrêté, la direction de la comptabilité assure également la rédaction de la partie du rapport de gestion consacrée à la présentation et à l'analyse des comptes.

La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- les états financiers font l'objet d'une publication au BALO ;
- le rapport annuel fait l'objet d'un dépôt à l'AMF dans le cadre de la procédure du document de référence sur support papier et support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur site internet ;
- les comptes consolidés font par ailleurs l'objet d'une présentation détaillée aux analystes financiers, à l'issue du conseil de surveillance, et d'un communiqué de presse.

La direction de la comptabilité et la direction de la communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mise à disposition du public.

b. Le rôle des commissaires aux comptes

Le commissariat aux comptes de Dexia Crédit Local est assuré par un collège de deux commissaires aux comptes qui effectuent une revue croisée de leurs dossiers.

Les commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Leur examen n'a pas pour objet de porter un avis spécifique sur l'efficacité et la fiabilité des systèmes de contrôle interne ; néanmoins à cette occasion, ils peuvent faire part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites.

Leur évaluation du contrôle interne repose notamment sur des procédures substantives, comme l'obtention de confirmations d'une sélection de contreparties externes.

Ils émettent des instructions à l'intention des auditeurs des filiales et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des textes faite par le services des normes. Ils sont également destinataires des manuels de procédures comptables et de consolidation, ainsi que des notes d'instructions émises par la direction de la comptabilité. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.

4.2 L'INFORMATION DE GESTION ET SECTORIELLE

Les états financiers (bilan, hors-bilan, compte de résultat et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique Dexia Crédit Local à ses actionnaires et au public. Ils sont complétés par des rapports d'activité, des résultats par métiers, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux analystes financiers.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles, ou le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart de ces indications, qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis aux rédacteurs du rapport annuel par la direction de la planification et du contrôle de gestion. Cette direction, comme la direction de la comptabilité, est rattachée au directeur Finance de Dexia Crédit Local, membre du comité de direction. Sa contribution dans le domaine de l'information financière prend deux formes principales :

a. L'établissement du tableau de bord d'activité Premier métier

Ce tableau de bord, établi mensuellement, reprend une série d'indicateurs clés (production & encours de financements long et court terme, commissions, volumes de dépôts et d'encours sous gestion, primes actualisées et capitaux assurés de l'activité de rehaussement de crédit). Il est élaboré sur la base des informations fournies par le département commercial France, à partir de son système d'information, ainsi que par les entités internationales. Les différents chiffres font l'objet d'un commentaire rédigé en collaboration avec la direction concernée.

La direction de la planification et du contrôle de gestion procède également à des contrôles destinés à vérifier la cohérence des informations fournies, à comprendre les principales variations par rapport aux périodes précédentes et à vérifier la conformité de la présentation aux normes établies pour toutes les entités du groupe Dexia.

Ce tableau de bord est dans un premier temps validé par un comité composé du CFO et des différents responsables opérationnels concernés. Il est ensuite présenté pour validation au comité de direction. Par ailleurs, il est transmis au département planification & information de gestion du groupe Dexia. Ce tableau présentant des éléments « fin de période », et des commentaires remis à jour chaque mois, est utilisé lors de la clôture des comptes pour fournir les données reprises dans le rapport annuel.

b. La détermination des résultats par métier

Les métiers sont définis au niveau du groupe Dexia. Dexia Crédit Local est essentiellement présent sur le premier métier (financement de l'équipement collectif et rehaussement de crédit), sur lequel il représente toute la contribution de Dexia hors Benelux, et sur le quatrième métier (trésorerie et marché de capitaux), métier représenté par nature dans toutes les entités du groupe Dexia.

Afin de permettre aux investisseurs de suivre plus finement la rentabilité de ces métiers, la direction de la planification et du contrôle de gestion est chargée de préparer un résultat propre pour chacun d'eux.

L'élaboration des revenus par métier s'appuie essentiellement sur deux types d'informations analytiques :

• les marges commerciales (premier métier) sont élaborées par la direction de la planification et du contrôle de gestion.

Elle agrège pour cela des informations présentes dans le système d'information comptable, telles que l'encours moyen et le taux de marge, qui sont alimentées de façon automatisée de la même manière que pour les données purement comptables ;

• les marges financières (quatrième métier et transformation) sont calculées par la direction du contrôle des activités financières, rattachée au département du contrôle des risques, sur la base du système de refacturation interne qui existe entre chaque centre de profit de la sphère financière.

Les marges commerciales et financières sont complétées par les autres types de revenus (commissions, etc.) pour former le PNB de chaque métier. L'agrégation des PNB de l'ensemble des métiers fait l'objet d'un rapprochement avec le PNB comptable élaboré par la direction de la comptabilité.

Les autres éléments du compte de résultat font également l'objet d'une allocation par métier. C'est en particulier le cas pour les postes « frais généraux » et « corrections de valeur », alloués à chacun des métiers qui les génèrent. L'agrégat de ces comptes de résultat est rapproché du compte de résultat comptable au niveau de chaque solde intermédiaire.

En synthèse, l'ensemble de ces processus contribue à l'élaboration d'un compte de résultat complet pour chaque métier permettant ainsi d'en apprécier la rentabilité et la contribution au résultat global de Dexia Crédit Local.

Le processus d'agrégation

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le tableau de bord premier métier et les résultats par métier sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions, appelé Manuel des procédures et normes du contrôle de gestion, est commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par la direction de la planification et du contrôle de gestion de Dexia Crédit Local. Cette dernière met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, elle assure également l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information par métier s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction de la comptabilité.

À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, la direction de la planification et du contrôle de gestion et la direction de la comptabilité ont mis en place des contrôles de cohérence basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables.

4.3 PRÉPARATION AU PASSAGE AUX NORMES IFRS

À compter du 1er janvier 2005, l'ensemble des sociétés européennes cotées émettant des titres de capitaux devra publier des comptes consolidés conformément aux normes IFRS adoptées par la Communauté européenne. Pour les sociétés émettant exclusivement des titres de dettes, la date d'application obligatoire est le 1er janvier 2007. Afin de conserver une cohérence de présentation avec sa maison mère Dexia, Dexia Crédit Local a décidé d'adopter les nouvelles normes comptables dès le 1er janvier 2005.

Une structure de projet a été mise en place mi-2002 afin de préparer ce changement de normes. Cette structure est dirigée par un comite de pilotage présidé par le directeur Finance de Dexia Crédit Local. Au cours des trois dernières années, le comité a étudié et fait mettre en œuvre l'ensemble des adaptations de systèmes et de procédures nécessaires à la réalisation des nouvelles normes.

Ce projet a été effectué en étroite coordination avec les autres entités du groupe Dexia, le directeur Finance, le directeur de la comptabilité et le responsable du projet pour Dexia Crédit Local participant au comité de pilotage Dexia. Afin de s'assurer de la continuité de la production des comptes et de la qualité des nouveaux états financiers, Dexia Crédit Local a en particulier :

• réalisé une production des comptes au cours de l'année 2004, sur la base des textes connus à l'époque et dont l'application à compter du 1er janvier 2005 était prévue par la Communauté européenne ;

• effectué le suivi et apporté une assistance aux projets d'adaptations menés par chacune de ses filiales et succursales ;

• discuté avec ses commissaires aux comptes l'ensemble des interprétations significatives liées à toute mise en place de nouveau texte.

5 Les principaux risques et dispositifs spécifiques de contrôle interne

L'activité bancaire génère quatre grand types de risques, le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel (de taux, de change et de liquidité) et le risque opérationnel.

Le suivi de l'ensemble de ces risques est assuré conjointement par des comités adaptés et par le département du contrôle des risques, à l'aide des outils qu'il développe, en accord avec les contraintes réglementaires et prudentielles, et dans le cadre des limites fixées par le groupe Dexia.

En ce qui concerne la supervision des risques dans les filiales et succursales, chaque entité est dotée d'une structure locale de gestion des risques. Ces structures sont strictement indépendantes des front-offices et sont liées au département du contrôle des risques de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique (succursale) ou fonctionnelle (filiale).

Chaque fonction locale de gestion des risques comporte un (ou plusieurs) correspondant(s) pour la gestion du risque opérationnel et pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle. D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs de gestion du risque existant au niveau de Dexia Crédit Local existe également dans chaque filiale ou succursale.

Au-delà des principes généraux présentés ci-dessus, les moyens mis en place par Dexia Crédit Local pour gérer ces risques en pratique, au quotidien comme dans des circonstances exceptionnelles, sont détaillés ci-après.

5.1 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte lié à l'incapacité des clients ou d'autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières.

a. Le processus d'approbation

Tout engagement pouvant donner lieu à un risque de crédit doit être approuvé selon un dispositif de décision organisé en fonction du volume, du type de contrepartie et de la complexité de l'engagement.

L'organisation tient compte du fait que la très grande majorité des décisions d'engagement portent sur une clientèle issue du secteur public local, à faible risque et soumise par ailleurs à des contrôles particuliers liés à son caractère public.

De ce fait, le dispositif repose sur de larges délégations de décision sur la clientèle du secteur public local dans les pays de la zone Euro et d'Amérique du Nord. Ces délégations sont accordées au réseau commercial en France (directions régionales et territoriales) et aux filiales et succursales à l'étranger, dans le cadre de règles très strictes matérialisées par des procédures de notation propres à chaque marché et actualisées annuellement sous le contrôle du département du contrôle des risques.

Cependant, il est fait obligatoirement appel au comité de crédit de Dexia Crédit Local pour les financements aux entreprises privées, les financements de projets, les financements d'actifs et les crédits aux clientèles du secteur public local hors zones déléguées.

Ce processus de décision s'inscrit également dans le respect des limites fixées par l'équipe de gestion des risques du Groupe.

b. La détermination des limites

Les limites s'appliquent à tout type de contrepartie selon des modalités techniques particulières à chaque type. Le dispositif est encadré par les lignes de conduite fixées au niveau du Groupe par l'équipe de gestion des risques du Groupe, approuvées par le comité de politique des risques de crédit de Dexia et mises en œuvre au niveau de Dexia Crédit Local.

D'une façon générale, la détermination des limites tient compte des fonds propres Tier One de Dexia, pour aboutir à des pourcentages variables en fonction de la notation interne et de la taille des contreparties.

Des règles particulières ont été fixées au niveau du groupe Dexia sur les entreprises privées, prenant en compte la notation interne et la durée des opérations, dans un souci de limiter l'exposition en fonds propres, en cas de défaut.

Les limites sont individualisées par le comité de Crédit Dexia Crédit Local à chaque transaction pour les financements de projets et financements d'actifs et par le comité de crédit Dexia pour les plus importants d'entre eux.

Il existe enfin des limites pays et, selon les dispositions du moment, des limites dites de secteur, telles que par exemple, celles relatives au secteur éolien et au secteur pétrolier.

c. Le dispositif de surveillance et de remontée d'information

Le premier niveau de surveillance incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent de la santé financière de leurs contreparties. Le respect des limites est vérifié à l'occasion de chaque nouvelle décision d'engagement en comité de crédit ou par délégation.

Le deuxième niveau incombe au département du contrôle des risques qui reçoit trimestriellement et consolide les expositions, les impayés, les créances douteuses et les provisions.

L'évolution de la qualité des engagements et le respect des

limites donnent lieu à un examen trimestriel (mensuel pour les limites bancaires) et sont rapportés au comité de direction au titre du document exigé par le règlement n° 97-02 du CRBF. Trimestriellement, se tiennent des comités de suivi d'encours qui examinent l'évolution des dossiers sensibles, leur provisionnement et leur cession éventuelle et des comités de défauts présidés par le département du contrôle des risques qui examinent les dossiers répondant aux critères de défaut fixés par les régulateurs, aux fins de résorption des défauts réels enregistrés et des reclassements en encours sains.

Le suivi consolidé des risques, au niveau des filiales et succursales, s'appuie sur la filière risque déjà décrite.

d. Le dispositif de notation interne

En accord avec les règles applicables dans l'ensemble du groupe Dexia, à chaque contrepartie est attachée une notation interne de risque. Cette notation est déterminée à l'origine d'une relation ou d'une opération puis fait l'objet d'une évaluation régulière et formalisée, en principe annuelle sauf pour les contreparties classées en *watchlist* pour lesquelles elle est trimestrielle.

Conformément à son choix de la méthode avancée dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité et de l'adéquation en fonds propres, Dexia Crédit Local développe des systèmes de notation interne (SNI) pour chaque catégorie de contrepartie. Au 31 décembre 2004, des SNI sont utilisés pour les entreprises privées, les financements de projets, le secteur public local Europe de l'Ouest, les banques et les souverains. Pour les contreparties qui ne sont pas actuellement couvertes par un SNI, les notations sont établies à partir de méthodes expert ou sur des *scorings*.

L'échelle des notes de contreparties, définie au niveau du groupe Dexia, comprend dix-huit niveaux dont deux pour les contreparties en défaut. Cette échelle est comparable à celles des agences de notation externes et des passerelles de correspondance ont été établies permettant à chaque contrepartie de trouver sa place dans l'échelle ; à ce titre, par exemple, une grande part des contreparties du secteur public local sont classées dans un échelon équivalent à AA.

La notation des contreparties est de la responsabilité exclusive de la filière risque.

e. La politique de provisionnement

Un comité des provisions, présidé par le département du contrôle des risques, arrête trimestriellement le montant des provisions affectées et surveille le coût du risque. Un provisionnement statistique ex-ante reflétant l'*expected loss* de la banque permet de constituer des réserves destinées à protéger la banque contre des sinistres éventuels conformément aux règles IFRS.

5.2 RISQUES DE MARCHÉ

a. Périmètre

Il s'agit du risque de perte lié aux variations dans les prix et taux de marché, leurs interactions et leurs niveaux de volatilité. De par la nature de son activité, le groupe Dexia Crédit Local n'a pas vocation à s'exposer de manière importante aux risques de marché. Il ne réalise pas d'activité de *market maker* et se trouve donc essentiellement exposé sur une gestion monétaire à court terme et sur un portefeuille de produits dérivés avec la clientèle qui est géré en valeur de marché.

Dexia Crédit Local administre également un portefeuille obligataire pour compte propre, dit portefeuille de *credit spread* visant à constituer une réserve de liquidité ou à générer une marge de crédit stable. Ce portefeuille est géré sans exposition au risque de taux d'intérêt, au moyen de couvertures adaptées, mais reste soumis à un risque de prix lié à l'appréciation par le marché de la situation de l'émetteur.

b. Organisation du suivi

Le suivi des risques liés aux marchés financiers est organisé autour de deux comités :

- **le Market Risk Committee** (MRC) se réunit trimestriellement au niveau du groupe Dexia. Il est responsable de la définition de la politique de risque (guidelines, limites de risque de marché) et de leur suivi. Les décisions prises au sein de ce comité s'appliquent dans tout le groupe Dexia. Le MRC décide notamment de l'allocation des limites, pour chaque ligne d'activité, jusqu'au niveau des « desks » ;

Dexia Crédit Local est représenté dans ce comité par le directeur du département des marchés, et par le directeur du département du contrôle des risques. Les représentants au sein du MRC désignés par le comité de direction Dexia Crédit Local engagent l'ensemble des entités Dexia Crédit Local incluses dans le périmètre TFM, dans le cadre d'un mandat décrivant leur rôle attendu dans le comité, la durée du mandat, les limites d'exécution du mandat, le type de décisions et les sous-délégations autorisées.

Le comité de direction Dexia Crédit Local est informé de l'évolution des risques consolidés de Dexia Crédit Local (expositions, limites, dépassements de limites) et des changements dans le dispositif de suivi (modification des méthodes de mesure ou des *guidelines*) par un rapport qui lui est adressé trimestriellement par le département du contrôle des risques Dexia Crédit Local ;

- **le comité des marchés de Dexia Crédit Local**, permet localement de suivre mensuellement la mise en œuvre des normes et décisions du Market Risk Committee Dexia et assure une correcte diffusion de l'information au management de Dexia Crédit Local.

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction du Market Risk Management, rattachée au département du contrôle des risques. Cette dernière établit trimestriellement un rapport sur les risques de marché qui est présenté au comité de direction de Dexia Crédit Local.

Ce rapport se base sur différents indicateurs qui permettent le suivi des limites affectées au différents risques. Le principal

indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la *Value at Risk* (VaR). La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de dix jours. Outre la VaR, les risques sont mesurés et limités par d'autres indicateurs (sensibilité au taux et aux spreads, sensibilité des options par rapport au sous-jacent et au temps), calculés par devise.

5.3 RISQUES STRUCTURELS DE TAUX, DE CHANGE ET DE LIQUIDITÉ

a. Périmètre

Ces risques sont regroupés sous la dénomination de risques de gestion actif/passif ou ALM (Assets/Liabilities Management). Les différents éléments constituant les actifs (prêts, titres…), les passifs (dette obligataire…) et le hors-bilan (instruments financiers…) de Dexia Crédit Local ne possèdent pas les mêmes caractéristiques en termes de taux, de devises, d'amortissement ou de maturités. Sur tout ou partie des échéances futures subsistent structurellement des excédents ou déficits résiduels. Ces différences constituent des positions de taux ou de change qui génèrent un risque de marché. Elles constituent également un déséquilibre entre les emplois et les ressources futures, en générant un risque de liquidité.

L'objectif de l'ALM est de couvrir partiellement ou totalement les risques liés à cette structure de bilan. À l'exception des risques de taux et de change liés au métier « marchés financiers », tous les risques significatifs de taux, de change et de liquidité de Dexia Crédit Local sont de la compétence du comité ALM.

b. Organisation du suivi

Le suivi des risques liés à l'ALM est organisé autour de deux comités :

- le comité ALM Dexia se réunit trimestriellement afin de vérifier la cohérence globale de la gestion actif/passif du groupe. Ce comité statue également sur les méthodologies et les conventions de mesure du risque. En revanche, il n'intervient pas, sauf exception, sur les décisions de gestion, qui sont du ressort de chaque entité compte tenu de leurs spécificités en matière de structures du bilan ;
- Le comité ALM de Dexia Crédit Local, mensuel, comprend parmi ses participants le directeur Finance du groupe Dexia et fonctionne à l'intérieur des contraintes fixées par le Groupe. Les risques résiduels peuvent être conservés et gérés sur la base de décisions du comité ALM, lesquelles se caractérisent par un horizon de gestion à long terme. Il assure une double fonction :

  - sur un périmètre incluant les entités françaises présentant un risque ALM ainsi que les succursales de Dublin, New York et Stockholm, il définit la politique de risque et les modalités de couverture des risques. Les orientations fixées par le comité ALM se traduisent par des décisions de couverture individuelles, mais peuvent également faire l'objet de délégations de gestion accordées à la direction de la gestion ALM de Dexia Crédit Local. Ces délégations sont notamment accordées sur des segments de risques « secondaires », pour lesquelles des sous limites spécifiques sont fixées, ou sur des risques qui nécessitent une gestion quotidienne (remboursements anticipés des prêts, risques de base sur les émissions à taux variable) ;
  - sur les autres entités du groupe Dexia Crédit Local présentant un risque ALM, le comité ALM ventile les limites de risques allouées à Dexia Crédit Local par le groupe Dexia entre les différentes entités de ce périmètre. Il s'assure de l'utilisation cohérente de ces limites en fonction de ses propres scénarios d'évolution des taux d'intérêts. La mise en œuvre des recommandations éventuellement formulées reste de la responsabilité des filiales (principalement Dexia Crediop et Dexia Hypothekenbank), qui disposent d'une autonomie opérationnelle et sont dotées de leur propre comité ALM. Cette autonomie demeure néanmoins encadrée par le comité ALM de Dexia Crédit Local, qui, accordant les délégations et fixant les limites, garde les moyens de contrôler la politique mise en œuvre dans les filiales.

Dans tous les cas, il procède à un suivi mensuel de l'évolution du risque et à un contrôle des limites fixées en fonction d'indicateurs normés au niveau du groupe Dexia. Le principal est basé sur la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette des actifs et passifs du périmètre ALM (VAN ALM) à une variation donnée (100 points de base) des taux d'intérêt du marché.

5.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

a. Périmètre

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes, ou encore d'évènements externes (catastrophes, incendies…). Ils comprennent les risques liés à la sécurité des systèmes d'information, les risques juridiques et de réputation.

Les risques opérationnels font l'objet d'un examen attentif et constant dans le cadre du dispositif de contrôle interne, et notamment au travers des activités de l'audit interne. Les points faibles font l'objet de plans d'action pour en permettre l'amélioration.

b. Organisation et suivi

Dexia Crédit Local dispose d'une équipe dédiée au risque opérationnel qui s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque direction ou entité. L'intervention de cette équipe est orientée selon deux axes :

La collecte, l'analyse et le traitement des incidents
Un outil informatique commun à l'ensemble du groupe Dexia et dédié à la collecte des données relatives aux incidents et pertes opérationnels, développé en 2003, a été mis en place au 1er janvier 2004. Cet outil permet au Groupe de constituer un historique de pertes, conformément aux dispositions de Bâle II. Le recensement et l'analyse des incidents sont effectués par les correspondants risque opérationnels. Si l'analyse de l'incident conduit à la mise en place d'actions correctrices, le suivi de celles-ci est également de la responsabilité de ces correspondants ;

La cartographie des risques
Outre le recensement et l'analyse des évènements passés, il est indispensable de compléter ces données historiques par une analyse des évènements potentiels, générateurs d'impacts significatifs pour le Groupe.
Un outil global de gestion du risque opérationnel (collecte des incidents, cartographie des risques, indicateurs de suivi et plans d'action) commun pour l'ensemble du groupe Dexia a été choisi et sera déployé au premier trimestre 2005 dans l'ensemble du groupe Dexia Crédit Local.

Le développement durable

Les problématiques liées à cet engagement du groupe Dexia sont intégrées dans ce processus d'évaluation des risques opérationnels. Depuis avril 1998, Dexia est signataire de la Déclaration des Nations Unies des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). En décembre 2002, un nouvel engagement complémentaire a été concrétisé avec la signature du Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*).

En septembre 2003, le groupe Dexia a adhéré aux *Equator Principles*. Il s'agit d'un ensemble de dispositions élaboré par un groupe de banques internationales en vue d'une gestion saine des problèmes sociaux et environnementaux liés au financement des projets de développement. Le groupe Dexia s'engage à appliquer ces principes à tout financement de projets d'un montant supérieur à USD 50 millions dans tous les secteurs industriels, et à publier un reporting annuel de leur application.

Plus spécifiquement, Dexia Crédit Local accompagne les décideurs locaux dans la compréhension et le suivi des réglementations et des normes et encourage, au travers de diverses opérations, telles que la remise annuelle des Rubans du développement durable, les actions des collectivités locales en matière de développement durable.

La sécurité des systèmes d'information

Il s'agit de l'ensemble des dispositions qui visent à protéger l'information contre toute menace pouvant porter atteinte à sa confidentialité, son intégrité ou sa disponibilité.

En harmonie avec le groupe Dexia, la politique de Dexia Crédit Local en la matière s'appuie sur le *British Standard 77-99* ainsi que sur un ensemble de directives, politiques spécifiques de sécurité, règles et procédures opérationnelles abordant notamment les thèmes essentiels que sont la sécurité physique, les contrôles d'accès aux systèmes, aux bases et aux applications, le respect des contraintes réglementaires et déontologiques ou la continuité des activités.

Sur ce dernier point, un plan de continuité a été élaboré avec la collaboration de l'ensemble des services opérationnels, sous la supervision d'un comité de pilotage dédié. Dans ce cadre, les conséquences d'un sinistre touchant aux locaux ou aux systèmes d'information ou d'une perte de service sont analysées sous un angle « métier ». Des contrôles préventifs sont mis en place afin de réduire à un niveau acceptable les risques d'une interruption d'activité. Des procédures de continuité d'activité ont été définies afin de s'assurer que les activités essentielles peuvent être restaurées dans des délais satisfaisants aux impératifs de l'entreprise. Ce plan et ces procédures sont maintenus et testés régulièrement.

De plus, les systèmes critiques de production informatique ont été localisés dans un centre unique chez un prestataire disposant d'un environnement physique hautement sécurisé et liés à Dexia Crédit Local par l'intermédiaire de liaisons à haut débit. Afin de parer à une défaillance de ces systèmes, un site miroir a également été déployé. La sauvegarde des données est assurée périodiquement et ce site peut, en cas de besoin, se substituer au site maître dans des délais très brefs.

La conduite de cette activité est répartie entre trois acteurs :

- le comité de sécurité informatique a pour rôle de proposer les orientations de la politique de sécurité au comité de direction, de fixer les directives propres à chaque domaine, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Il rassemble les différentes parties prenantes : « métiers », ressources humaines, juridique, informatique, logistique, audit ;
- le responsable de la sécurité des systèmes d'information est en charge de proposer au comité de sécurité la définition de la politique de sécurité et des directives. Il valide les politiques spécifiques, règles et procédures de sécurité, sensibilise les collaborateurs et conseille les différentes directions. Il valide l'attribution des droits d'accès aux systèmes. Il est rattaché au département du contrôle des risques, ce qui garantit son indépendance vis-à-vis des services opérationnels ;
- les services informatiques sont en charge de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs matériels et logiciels de sécurité, ainsi que de la mise en place des règles et procédures opérationnelles associées. Ils effectuent également des contrôles de premier et de second niveau de la bonne application des règles de sécurité.

Les risques juridiques et de réputation

La réputation de Dexia Crédit Local repose sur le respect d'une attitude intègre et professionnelle dans l'exercice

de son métier. Ce respect est une des conditions premières pour conserver la confiance de la clientèle. Les principes applicables par l'ensemble des collaborateurs afin de garantir ce respect ont été formalisés dans les chartes et codes en vigueur.

Ils sont également reflétés dans les contrats émis ou signés par Dexia Crédit Local. C'est l'un des rôles de la direction juridique et fiscale, qui intervient pour l'ensemble du Groupe, directement ou par l'intermédiaire d'un contrat de service (filiales étrangères). Son responsable est membre du comité de direction et dépend du président du directoire. Il participe également au comité de crédit. Cette direction remplit six missions principales :

- le conseil interne ;
- la rédaction ou le contrôle des actes et documents à effet juridique ;
- la gestion des contentieux ;
- la veille dans les domaines de sa compétence ;
- le secrétariat juridique de la société et de ses filiales ;
- le suivi administratif des participations.

Cette direction joue donc un rôle clé dans la prévention des litiges, l'anticipation des évolutions du droit ainsi que dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

L'assurance des risques opérationnels

Dexia Crédit Local dispose actuellement des assurances de dommages classiques : multirisques locaux et matériels informatiques (IARD), assurances véhicules et responsabilité civile. Ces polices couvrent les filiales françaises.

Dexia Crédit Local a également souscrit des assurances pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS), la responsabilité civile professionnelle (RCpro), la perte d'exploitation bancaire (PAB) et la couverture dite « Globale de banque », couvrant la fraude et les conséquences pécuniaires du fait de dommages à des valeurs et/ou documents. Ces garanties valent également pour l'ensemble des entités françaises et étrangères contrôlées par Dexia Crédit Local (FSA bénéficie, compte tenu de sa spécificité et de sa taille, d'un montant de garantie adapté).

Le montant des primes s'élève en 2004 à EUR 924 228.

6 Mode d'appréciation du contrôle interne

6.1 LE DIRECTOIRE ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Le directoire, assisté du comité de direction, joue un rôle essentiel dans l'appréciation du contrôle interne. Il dispose donc de plusieurs sources d'information lui permettant de remplir l'ensemble de ses missions dans ce domaine.

Les membres du comité de direction sont tous personnellement investis de responsabilités opérationnelles par métier ou par fonction. Ils ont donc une parfaite connaissance des contraintes et opportunités de leur domaine d'activité et sont à même de définir puis de juger de l'efficacité du contrôle interne.

Les comités inter-départements les plus significatifs sont présidés par un membre du comité de direction qui peut ensuite en synthétiser les travaux à l'ensemble des membres.

Le comité de direction a également mis en place un système de délégation et de reporting qui impose aux directions opérationnelles la présentation et l'approbation d'indicateurs clés qui lui permettent, entre autres, de juger de la qualité et du bon fonctionnement du système de contrôle interne.

L'audit interne est aussi une source d'information privilégiée pour le directoire et le comité de direction. Ce dernier est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit, qui sont débattus et commentés en séance. Le comité de direction fixe notamment la fréquence de suivi des recommandations, et fait régulièrement des points sur ce sujet. Par ailleurs, le directoire peut également demander à l'audit interne d'effectuer des missions non prévues dans le plan d'audit annuel, sur des sujets qui lui paraissent requérir une attention immédiate.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission de révision des comptes, et les régulateurs, dans le cadre de leurs missions d'inspection, font ponctuellement des recommandations d'amélioration sur des points précis de contrôle interne. Le comité de direction met alors en œuvre les actions qui permettront la mise en place de ces recommandations dans les meilleurs délais.

6.2 LE COMITÉ D'AUDIT

Dans sa séance du 9 septembre 2003, le conseil de surveillance de Dexia Crédit Local a décidé la création d'un comité d'audit, en application des principes de gouvernement d'entreprise.

Le rôle du comité d'audit est d'assister, par délégation, le conseil de surveillance dans l'exercice de sa mission de contrôle de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers et au suivi des risques, ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil de surveillance.

Pour l'exercice de ses missions, le comité d'audit a libre accès aux

commissaires aux comptes, à l'auditeur général et au directeur de la Compliance de Dexia Crédit Local. Il informe simultanément le Président du Directoire de ces contacts.

Il a connaissance des conclusions des missions des autorités de régulation et des missions d'audit interne et peut demander communication des rapports d'audit. Il peut suggérer des missions complémentaires.

Il peut requérir la communication de toute information qu'il juge utile.

Toutes les filiales internationales exerçant une activité bancaire, ainsi que FSA, se sont dotées d'un comité d'audit ayant le même rôle et les mêmes prérogatives.

6.3 LE GROUPE DEXIA

Le groupe Dexia a un rôle majeur dans le suivi du contrôle interne du groupe Dexia Crédit Local. L'organisation managériale de ce dernier est un miroir de celle du Groupe, ce qui facilite la diffusion d'un référentiel commun de contrôle interne et la diffusion des bonnes pratiques.

Par ailleurs, la configuration actuelle des acteurs du gouvernement d'entreprise du groupe Dexia Crédit Local et du groupe Dexia est également une source d'opportunité pour les dirigeants de ce dernier d'apprécier le fonctionnement de ce système.

Le président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local est l'administrateur délégué, président du comité de direction du groupe Dexia. Il est à ce titre destinataire de l'ensemble des rapports présentés à ce comité de direction. Ces rapports incluent ceux de l'audit interne groupe, des commissaires aux comptes et des régulateurs. Il peut régulièrement interroger au sujet du contrôle interne le président du directoire de Dexia Crédit Local, qui est membre du comité de direction groupe. Enfin, il peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission de l'audit groupe sur une fonction de Dexia Crédit Local.

En outre, le vice-président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local est le président du comité d'audit. Il est également directeur Finance du groupe Dexia et, à ce titre, il est en charge du suivi des risques, de la comptabilité et du contrôle de gestion.

6.4 PRÉPARATION DU RAPPORT

Le présent rapport a été établi par le président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local.

Pour ce faire, il a demandé à la direction de l'audit interne de Dexia Crédit Local de réunir l'information pertinente auprès de l'ensemble des départements opérationnels et des directions support concernées.

L'ensemble des analyses et descriptions présentées sont également fondées sur des éléments obtenus par :

- entretien avec le vice-président du conseil de surveillance, président du comité d'audit de Dexia Crédit Local ;
- entretiens avec le directoire de Dexia Crédit Local ;
- consultation des rapports d'audit effectués par l'audit du groupe Dexia et l'audit interne de Dexia Crédit Local ;
- discussions au sein du comité de direction du groupe Dexia.

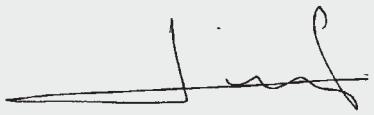

Pierre Richard

Président du conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ***Dexia Crédit Local*** *et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.*

Il appartient au président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 8 mars 2005

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN		MAZARS & GUERARD	
Daniel BUTELOT	Olivier AVRIL	Guillaume POTEL	Anne VEAUTE
Associé	Associé	Associé	Associée

Comptes consolidés

Bilan consolidé 66

Engagements de hors-bilan consolidés 68

Compte de résultat consolidé 68

Annexe aux comptes consolidés 70

1. Méthode et périmètre de consolidation, règles de présentation et d'évaluation 70
2. Notes sur l'actif du bilan consolidé 88
3. Notes sur le passif du bilan consolidé 106
4. Notes sur le hors-bilan consolidé 122
5. Notes sur le compte de résultat consolidé 130

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 137

Bilan consolidé au 31 décembre 2004

Actif

(EUR millions)		Note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
I	**Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux**	**2.0**	**644**	**325**	**252**
II	**Effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale**	**2.1**	**5 503**	**3 461**	**8 686**
	A. Activité bancaire et autres		3 330	3 253	8 420
	B. Activité d'assurance		2 173	208	266
III	**Créances sur les établissements de crédit**		**7 431**	**9 755**	**12 105**
	A. À vue		526	670	1 568
	B. Autres créances	2.2	6 905	9 085	10 537
IV	**Créances sur la clientèle**	**2.3**	**86 029**	**88 434**	**95 506**
V	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**2.4**	**55 726**	**58 511**	**72 466**
	A. Activité bancaire et autres		44 768	51 175	62 735
	1. Des émetteurs publics		17 579	19 945	26 252
	2. D'autres émetteurs		27 189	31 230	36 483
	B. Activité assurance		10 958	7 336	9 731
VI	**Actions et autres titres à revenu variable**	**2.5**	**291**	**194**	**505**
	A. Activité bancaire et autres		291	194	495
	B. Activité assurance		0	0	10
VII	**Immobilisations financières**	**2.6**	**855**	**671**	**692**
	A. Entreprises mises en équivalence		442	303	308
	B. Autres entreprises		413	368	384
	1. Activité bancaire et autres		400	359	377
	2. Activité assurance		13	9	7
VIII	**Actifs incorporels**		**1 600**	**1 532**	**1 434**
	A. Frais d'établissement et actifs incorporels	2.9	47	46	56
	B. Écarts de consolidation	2.8	1 553	1 486	1 378
IX	**Actifs corporels**	**2.10**	**156**	**147**	**122**
X	**Capital souscrit appelé non versé**		**0**	**0**	**0**
XI	**Capital souscrit non appelé**		**0**	**0**	**0**
XII	**Actions propres**		**0**	**0**	**0**
XIII	**Autres actifs**	**2.12**	**2 979**	**3 981**	**5 890**
	A. Activité bancaire et autres		2 617	3 655	5 552
	B. Activité assurance		362	326	338
XIV	**Comptes de régularisation**	**2.11**	**7 279**	**7 153**	**8 373**
	TOTAL DE L'ACTIF		**168 493**	**174 164**	**206 031**

Bilan consolidé au 31 décembre 2004

Passif

	(EUR millions)	Note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
I	**Dettes envers les établissements de crédit**		**41 582**	**44 084**	**52 164**
	A. À vue		5 911	2 583	2 907
	B. À terme ou à préavis	3.1	35 671	41 501	49 257
II	**Dettes envers la clientèle**	**3.2**	**7 833**	**10 235**	**14 088**
	A. Dépôts d'épargne		0	0	0
	B. Autres dettes		5 612	5 353	6 627
	1. À vue		995	1 230	1 318
	2. À terme ou à préavis		4 617	4 123	5 309
	C. Activité assurance		2 221	4 882	7 461
III	**Dettes représentées par un titre**	**3.3**	**100 662**	**99 157**	**116 096**
	A. Activité bancaire et autres		91 601	98 696	115 801
	1. Bons et Obligations en circulation		69 419	66 000	75 202
	2. Autres		22 182	32 696	40 599
	B. Activité assurance		9 061	461	295
IV	**Autres passifs**	**3.12**	**2 625**	**1 941**	**2 177**
	A. Activité bancaire et autres		1 687	978	1 161
	B. Activité assurance		938	963	1 016
V	**Comptes de régularisation**	**3.4**	**7 277**	**9 512**	**11 656**
VI	**Provisions pour risques et charges, impôts différés et latences fiscales**		**935**	**918**	**876**
	A. Provisions pour risques et charges	3.5	298	279	235
	B. Impôts différés et latences fiscales	3.6	451	484	530
	C. Activité assurance	3.5	186	155	111
VII	**Fonds pour risques bancaires généraux**	**3.7**	**478**	**478**	**478**
VIII	**Passifs subordonnés**	**3.8**	**2 144**	**2 925**	**3 483**
IX	**Intérêts des tiers**	**3.10**	**924**	**686**	**693**
	Capitaux propres part du Groupe	**3.10**	**4 033**	**4 228**	**4 320**
X	**Capital souscrit**	**3.10**	**1 327**	**1 327**	**1 327**
XI	**Primes d'émission et d'apport**	**3.10**	**1 087**	**1 087**	**1 087**
XII	**Réserves (et résultats reportés)**	**3.10**	**1 231**	**1 348**	**1 463**
XIII	**Réserves de réévaluation**		**0**	**0**	**0**
XIV	**Écarts de consolidation**	**2.8**	**0**	**15**	**0**
XV	**Écarts de conversion**	**3.10**	**(66)**	**(166)**	**(262)**
XVI	**Résultat net part du Groupe**	**3.10**	**454**	**617**	**705**
XVII	**Acompte sur dividende**		**0**	**0**	**0**
	TOTAL DU PASSIF		**168 493**	**174 164**	**206 031**

Engagements de hors-bilan consolidés
au 31 décembre 2004

(EUR millions)		Note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
I.	**Passifs éventuels**	**4.1**	**16 236**	**19 598**	**23 703**
II.	**Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit**	**4.2**	**23 506**	**25 384**	**22 376**
III.	**Valeurs et créances confiées au Groupe**	**4.3**	**0**	**0**	**0**
IV.	**À libérer sur actions et parts de sociétés**		**0**	**0**	**0**
V.	**Engagements reçus**		**103 717**	**93 608**	**103 120**
	A. Engagements de financement	4.8	7 265	7 041	4 838
	B. Engagements de garantie		8 590	9 732	12 295
	C. Engagements reçus par des entreprises d'assurance	4.12	87 862	76 835	85 987
VI.	**Opérations de change en devises**		**111 282**	**97 202**	**108 224**
	A. Montants à recevoir		55 275	47 527	52 402
	B. Montants à livrer	4.4	56 007	49 675	55 822
VII.	**Engagements sur instruments financiers à terme**	**4.4**	**513 075**	**547 038**	**613 473**
VIII.	**Opérations sur titres**	**4.10**	**4 385**	**2 320**	**4 035**
IX	**Autres engagements donnés**		**348 560**	**317 424**	**335 691**
	A. Activité bancaire et autre		7 336	7 501	10 508
	B. Activité assurance	4.12	341 224	309 923	325 183

Compte de résultat consolidé
au 31 décembre 2004

(EUR millions)		Note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
I	**Intérêts et produits assimilés**	**5.0**	**16 205**	**14 390**	**16 440**
	A. Sur opérations avec les établissements de crédit		2 481	2 583	2 956
	B. Sur opérations avec la clientèle		11 647	9 950	11 456
	C. Sur obligations et titres à revenu fixe		2 077	1 857	2 028
II	**Intérêts et charges assimilées**	**5.0**	**(15 423)**	**(13 439)**	**(15 597)**
	A. Sur opérations avec les établissements de crédit		(3 492)	(3 243)	(3 671)
	B. Sur opérations avec la clientèle		(8 125)	(6 965)	(8 855)
	C. Sur obligations et titres à revenu fixe		(3 806)	(3 231)	(3 071)
III	**Revenus des titres à revenu variable**		**18**	**18**	**13**
	A. D'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable		2	1	0
	B. De participations, actions et parts constituant des immobilisations financières	5.1	16	17	13
IV	**Commissions perçues**	**5.2**	**67**	**77**	**75**
V	**Commissions versées**	**5.2**	**(13)**	**(16)**	**(19)**
VI	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction**	**5.3**	**175**	**86**	**189**
VII	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**	**5.3**	**(42)**	**11**	**5**
VIII	**Autres produits d'exploitation bancaire**		**136**	**125**	**152**
IX	**Autres charges d'exploitation bancaire**		**(108)**	**(99)**	**(111)**
X	**Marge technique & finance-activité Assurance**	**5.12**	**387**	**453**	**468**
	PRODUIT NET BANCAIRE		**1 402**	**1 606**	**1 615**

Compte de résultat consolidé (suite)

(EUR millions)		Note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
XI	**Frais généraux administratifs**		**(431)**	**(433)**	**(443)**
	A. Frais de personnel	5.4	(231)	(237)	(253)
	1. Salaires et traitements		(156)	(157)	(169)
	2. Charges sociales		(75)	(80)	(84)
	B. Autres frais administratifs		(143)	(144)	(140)
	1. Impôts et taxes		(20)	(17)	(11)
	2. Autres frais administratifs		(123)	(127)	(129)
	C. Frais d'acquisition différés		(57)	(52)	(50)
XII	**Dotations aux amortissements et aux provisions sur les immobilisations corporelles et incorporelles**		**(40)**	**(40)**	**(45)**
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**931**	**1 133**	**1 127**
XIII	**Coût du risque**	**5.5**	**(134)**	**(52)**	**(13)**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**797**	**1 081**	**1 114**
XIV	**Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence**		**71**	**23**	**39**
	A. Bénéfice des sociétés mises en équivalence		72	32	39
	B. Perte des sociétés mises en équivalence		(1)	(9)	0
XV	**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**		**(8)**	**8**	**8**
	A. sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	1	10
	B. sur immobilisations financières	5.6	(8)	7	(2)
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		**860**	**1 112**	**1 161**
XVI	**Résultat exceptionnel**	**5.7**	**0**	**0**	**0**
XVII	**Impôts sur les bénéfices**	**5.9**	**(229)**	**(314)**	**(307)**
	a. Impôts des sociétés		(221)	(284)	(256)
	B. Impôts différés et latences fiscales		(8)	(30)	(51)
XVIII	**Correction de valeur sur écarts de consolidation**		**(93)**	**(89)**	**(78)**
	A. des entreprises intégrées		(83)	(80)	(70)
	B. des entreprises mises en équivalence		(10)	(9)	(8)
XIX	**Dotations et reprises nettes au FRBG**		**0**	**0**	**0**
XX	**Part des tiers dans le résultat**		**84**	**92**	**71**
	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**454**	**617**	**705**
	Résultat par action	**5.13**	**5,22**	**7,09**	**8,10**
	Résultat dilué par action		**5,22**	**7,09**	**8,10**

Annexe aux comptes consolidés

1 Méthodes et périmètre de consolidation, règles de présentation et d'évaluation

1.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

a. Critères de consolidation et de mise en équivalence

Dexia Crédit Local suit les règles applicables aux établissements de crédit en matière de périmètre de consolidation qui résultent du règlement n° 99-07 du 24 novembre 1999, amendé par le règlement CRC 2004-04 du 4 mai 2004.

Le principe, édicté par les textes, implique que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du Groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont le total du bilan est inférieur à 0,10 % du total du bilan consolidé (soit EUR 206 millions en 2004). Au 31 décembre 2004, la somme des bilans des sociétés non consolidées est inférieure à ce seuil unitaire.

b. Périmètre de consolidation 2004 - Modifications par rapport au périmètre 2003

Les principales évolutions de périmètre sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

- Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd, filiale australienne nouvellement créée ;
- Dexia Delaware LLC, filiale pilotée par la succursale de New York ;
- une filiale dans le périmètre de Dexia Crediop (Dexia Crediop per la Cartolarizzazione) ;
- une filiale dans le périmètre de FSA (FSA Credit Protection Ltd) ;
- trois filiales dans le périmètre de Kommunalkredit Austria AG (Kofis Leasing, Kommunalkredit Depotbank AG et Kommunalkredit Capital I Ltd).

Sorties de périmètre

- les sociétés Dexia Asset Management France et Dexia Banque Privée France ont été cédées au cours du premier trimestre 2004 ;
- la société Ifax a fait l'objet d'une transmission de son patrimoine à Dexia Crédit Local à fin novembre 2004 ;
- les sociétés GIE GRH Informatique dans le périmètre de Dexia Sofaxis, et Crediop BV dans le périmètre de Dexia Crediop, ont été liquidées ;
- la société Dexia Fund Services Italia, qui était mise en équivalence dans le périmètre de Dexia Crediop, a été déconsolidée suite à une diminution du pourcentage de détention.

Autres mouvements

- Dexia Holdings Inc. a diminué sa participation dans FSA de 98,1 % à 98,09 % au 31 mars 2004 dans le cadre du programme de cession d'actions à certains anciens actionnaires de FSA (avec engagement de rachat par Dexia) ;
- FSA a par ailleurs fait évoluer sa participation dans la société mise en équivalence Select Portfolio Servicing Inc. (ex Fairbanks Capital Holding Corp) de 28,9 % à 34,06 %.

c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Les évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice 2004.

d. Faits marquants de l'exercice

Les opérations importantes ayant un impact sur les comptes consolidés sont décrites ci-dessous :

- plus-values sur deux cessions d'immeubles situés à Rome et à Londres pour respectivement EUR 7,3 millions et EUR 3,6 millions avant impôt ;
- complément de provision de EUR 10,3 millions sur les titres et l'avance en capital accordée à la société américaine GSF : il a été décidé de stopper l'activité que cette société exerçait dans le secteur des *US Leases*, le marché étant en effet gelé dans l'attente d'un changement de réglementation ;

• dépréciation du dollar par rapport à l'euro (- 9 %) réduisant la contribution des entités américaines du Groupe. À titre d'exemple, à dollar constant, les contributions au résultat net part du groupe de FSA et de la succursale new-yorkaise se seraient élevées respectivement à EUR 201 millions et EUR 69 millions (contre EUR 185 millions et EUR 64 millions dans les comptes au 31 décembre 2004) ;

• Dexia Crédit Local, dans le cadre d'une simplification des structures du groupe Dexia aux États-Unis, a créé au cours de l'exercice une succursale Dexia Crédit Local Grand Cayman, et, par ailleurs, racheté à Dexia Banque la structure Dexia Delaware LLC. Ces deux entités ont pour objet de refinancer le Groupe en USD au travers de programmes d'émission court terme et des dépôts de leur clientèle. Leurs actifs augmentent le bilan de Dexia Crédit Local de EUR 9,6 milliards au 31 décembre 2004 ;

• un contrôle de l'administration fiscale a eu lieu fin 2003 et avait soulevé un problème concernant les échéances de règlement des impôts engendrés par les indemnités de remboursements anticipés des prêts et les soultes de résiliation des swaps de couverture. Dexia Crédit Local appliquait l'étalement, tant au plan fiscal que comptable, des indemnités de remboursements anticipés des prêts et des soultes de résiliation de swaps sur la durée résiduelle des opérations résiliées. Ce principe d'étalement était du reste mentionné dans les règles de présentation et d'évaluation des comptes de l'annexe comptable (et se trouve également dans la présentation de l'annexe pour les comptes de l'exercice 2004). Par notification datée de novembre 2004, l'administration fiscale a fait savoir que l'application qui a été faite n'est pas remise en cause pour les exercices clos avant le 1er janvier 2005. La société, ayant été avisée de la conclusion du dossier, a donc pu reprendre l'essentiel de la provision passée en 2003. En revanche le traitement fiscal et comptable des indemnités de remboursements anticipés et des soultes de résiliation des swaps de couverture sur les nouvelles opérations sera modifié à partir de l'exercice 2005 ;

• Dexia Crédit Local a provisionné sur l'exercice un montant de EUR 2,2 millions pour couvrir la taxe sur la réserve des plus-values à long terme, taxe prévue dans la loi de finances rectificative de 2004 ;

• Dexia Hypothekenbank Berlin a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1998 à 2000. Les conséquences de la notification sur lesquelles Dexia Hypothekenbank Berlin compte répondre à l'administration fiscale ont fait l'objet d'un provisionnement prudent de EUR 4 millions.

1.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL AU 31 DÉCEMBRE 2004

DEXIA CRÉDIT LOCAL

PÔLE DOMESTIQUE

Dexia CLF Banque	**80 %**	Crédit du Nord	**10 %**
Floral	**100 %**	Dexia Location Longue Durée	**49 %**
Dexia Flobail	**100 %**	Dexia Bail	**100 %**
Dexia CLF Régions Bail	**100 %**	Dexia Municipal Agency	**100 %**
Dexia CLF Immo	**100 %**	Dexia Finance	**100 %**
Dexia Sofaxis	**100 %**	CLF Patrimoniale	**100 %**
SISL (Luxembourg)	**100 %**	SCI du 32 avenue de New York	**100 %**

Filiales consolidées par mise en équivalence

Filiales consolidées par intégration globale

SUCCURSALES

- Dexia Crédit Local Dublin Branch
- Dexia Crédit Local Grand Cayman Branch
- Dexia Crédit Local London Branch
- Dexia Crédit Local New York Branch
- Dexia Crédit Local Stockholm Branch

PÔLE INTERNATIONAL

Dexia Hypothekenbank Berlin (Allemagne)	100 %
Groupe Dexia Crediop SPA (Italie)	70 %
Dexia Kommunalkredit Holding AG (Autriche)	50,84 %
Dexia banka Slovensko (Slovaquie)	78,98 %
Dexia Holdings Inc. (États-Unis)	90 %
Financial Security Assurance Holdings Ltd (États-Unis)	98,09 %
Otzar Hashilton Hamekomi (Israël)	65,31 %
Dexia Sabadell Banco Local (Espagne)	60 %
Dexia Delaware LLC (États-Unis)	100 %
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd (Australie)	100 %

Groupe Kommunalkredit Austria AG (Autriche) 49,00 %

49,16 %

a. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia CLF Banque	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	01	80
Dexia Finance	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	20	100
Dexia CLF Immo	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	10	100
Dexia CLF Régions Bail	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	05	100
Dexia Hypothekenbank Berlin	Charlottenstrasse 82 D - 10969 Berlin Deutschland	01	100
Dexia Crediop	Via Venti Settembre 30 00187 Roma Italia	01	70
Dexia Flobail	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	05	100
Floral	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	49	100
SISL (ex Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise)	180, rue des Aubépines 1 145 Luxembourg	10	100
Crediop Overseas Bank Ltd (1)	P.O. Box 707 - West Bay Road Grand Cayman - British West Indies	01	100
Dexia Crediop per la Cartolarizzazione (1)	Via Venti Settembre 30 00187 Roma Italia	49	100
Dexia Kommunalkredit Holding AG	Turkenstrasse 9 A-1092 Wien Austria	07	50,84
Dexia banka Slovensko	Hodzova ul. 11 010 11 Zilina - Slovaquie	01	78,98
Dexia Sofaxis (ex Sofca)	18020 Bourges Cedex France	47	100
SNC SOFCAH (2)	18020 Bourges Cedex France	30	100
SNC SOFCAP (2)	18020 Bourges Cedex France	30	100
Sarl DS Formation France (2) (ex Sarl Es Form)	18020 Bourges Cedex France	47	100
SNC SOFIM (2)	18020 Bourges Cedex France	47	100
S.A SOFCA Investissements (2)	18020 Bourges Cedex France	47	100
SAS DS Services France (2) (ex Dexia Sofaxis Services)	18020 Bourges Cedex France	47	100
Dexia Location Longue Durée (ex Dexia CLF Lease Services)	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	05	49
Dexia Bail	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	05	100
Dexia Municipal Agency	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	01	100
Otzar Hashilton Hamekomi (3)	3 Heftman street 64737 Tel Aviv Israël	01	65,31
Dexia Sabadell Banco Local	Paseo de las doce Estrellas, 4 Campo de las naciones 28042 Madrid Espagne	01	60
CLF Patrimoniale	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	31	100
SCI du 32 avenue de New York	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	31	100

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd	Level 23, Veritas House 207 Kent Street Sydney NSW 2000, Australia	01	100
Dexia Delaware LLC	15, East North Street, Dover 19901 Delaware	49	100
Dexia Holdings Inc.	350 Park Avenue New York, NY 10022	10	90
Financial Security Assurance Holdings Ltd	350 Park Avenue New York, NY 10022	10	98,09
Transaction Services Corporation (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	47	100
CLFG Corp (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	47	100
FSA Portfolio Management Inc. (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	10	100
Financial Security Assurance Ltd (4)	167 Macquarie Street Sydney Australia	47	100
FSA Services (Australia) Pty Ltd (4)	Level 23, Veritas House 207 Kent Street Sydney NSW 2000, Australia	29	100
Financial Security Assurance Inc. (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	28	100
FSA Insurance Company (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	28	100
Financial Security Assurance (UK) Ltd (4)	1 Angel Court London, EC2R 7AE England	28	100
FSA Services (Japan) Inc. (4)	Tokyo Ginko Kyokai Building 17 Floor 3-1, Marunouchi 1 - chome Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005 Japan	29	100
Financial Security Assurance International Ltd (4)	3 Bermudiana Road PO Box HM 1272 Hamilton, Bermuda	28	80
FSA Asset Management LLC (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	19	100
FSA Capital Markets Services LLC (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	19	100
FSA Capital Management Services LLC (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	19	100
FSA Administrative Services LLC NY (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	10	100
FSA Global Funding Ltd (4)	Queensgate house Grand Cayman, Cayman Island British West Indies	10	29
Canadian Global Funding * (4)	P.O Box 1984 GT, Elizabethan Square Grand Cayman, Cayman Islands Bristish West Indies	49	0

(1) Sociétés consolidées par Dexia Crediop.
(2) Sociétés consolidées par Dexia Sofaxis.
(3) Taux de contrôle de 65,99 %.
(4) Sociétés consolidées par FSA Holdings Ltd.
* En cours de liquidation.

a. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale (suite)

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
R2Co. (4)	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	49	29
Enterprise Co. (4)	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	49	29
Premier International Funding (4)	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	10	0
FSA International Credit Protection Ltd (4)	P.O Box 309 GT, Ugland House South Church Street, George Town Grand Cayman, Cayman Islands Bristish West Indies	28	100
FSA Capital Markets Services Ltd (4)	P.O Box 1093 GT, Queensgate House South Church Street, George Town Grand Cayman, Cayman Islands Bristish West Indies	19	100
FSA Credit Protection Ltd (4)	350 Park Avenue New York, NY 10022	49	100

(4) Sociétés consolidées par FSA Holdings Ltd.

b. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Assuréco	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	22	100	1 798	importance négligeable
CLF Marne-la-Vallée Participation	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	10	100	57	importance négligeable
Dexia Editions	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	45	100	253	importance négligeable
Europrojet Développement	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	20	100	174	importance négligeable
CLF Badger	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	10	100	83	importance négligeable
Dexint Développement	76, rue de la Victoire 75009 Paris France	20	100	55	importance négligeable
Compagnie pour le Foncier et l'Habitat	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	31	100	3 049	importance négligeable
Astris Finance	1634 Eye Street NY, Suite 901 Washington DC 2006	20	55	916	importance négligeable
Dexia Global Structured Finance	445 Park Avenue New York NY 10022	20	75	0	en cours de liquidation
Dexia Kommunalkredit Polska	ul. Sienna 39 00-121 Warschau - Poland	49	100	500	importance négligeable

c. Liste des filiales communes consolidées par intégration proportionnelle

Néant.

d. Liste des filiales communes non consolidées par intégration proportionnelle

Néant.

e. Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Kommunalkredit Austria AG	Turkenstrasse 9 A - 1092 Wien Austria	01	49
Crédit du Nord	59 boulevard Haussmann 75008 Paris France	01	10
Select Portfolio Servicing Inc (ex Fairbanks Capital Holding Corp) (1)	3815 SW Temple Salt Lake City Utah, USA	47	34,06
XL Insurance (1)	Cumberland House 1 Victoria street Hamilton, Bermuda	28	15
Kommunalkredit International Bank Ltd (2)	25 Spyrou Araouzou St. Cy - 3036 Limassol	01	100
Kommunalkredit Beteiligungs und Immobilien Gmbh (2)	Türkenstrasse 9, A-1092 Wien Austria	31	100
Kommunalkredit Finance AS (2)	Krakovskà 1366/25 CZ - 110 00 Praha	49	100
Kommunalleasing Gmbh (2)	Türkenstrasse 9, A-1092 Wien Austria	05	50
Kommunalkredit Public Consulting Gmbh (2)	Türkenstrasse 9, A-1092 Wien Austria	41	100
Kommunalkredit Depotbank AG (2)	Türkenstrasse 9, A-1092 Wien Austria	01	100
Kommunalkredit Capital I Ltd (2)	22 Grenville Street, St Helier Jersey JE4 8PX	17	100
Kofis Leasing (2)	Jana Milca 6 010 01 Zilina - Slovaquie	05	100

(1) Sociétés consolidées par FSA Holdings Ltd.
(2) Sociétés consolidées par Kommunalkredit Austria AG : certaines en intégration globale (100 %), d'autres mises en équivalence (50 %), (les comptes consolidés de Kommunalkredit Austria AG sont mis en équivalence dans les comptes du groupe Dexia Crédit Local).

f. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres (EUR milliers)
Le Monde Investisseurs	21 bis rue Claude Bernard 75005 Paris France	10	35,75	3 291
Fonds Innovation Plus Nord-Pas-de-Calais	7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris France	41	37,5	204
Cypress Point	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	17	23	17
Istituto per il Credito Sportivo	Via Giovanbattista Vico, 5 00192 Roma Italia	01	21,62	24 658

f. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence (suite)

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres (EUR milliers)
SPS - Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Via Livorno, 36 00162 Roma Italia	46	20,4	0
Sogama Crédit Associatif *	75, rue Saint-Lazare 75009 Paris France	22	16,5	815
SNC du Chapitre *	37, rue Notre Dame des Sept Douleurs 84000 Avignon France	41	50	4
Créatis *	34, rue Nicolas Leblanc 59000 Lille	01	12,5	2 858
Dexia Insurance *	23, avenue des Arts B-1000 Bruxelles	28	10	5 335
Dexia Fund Services Italia Spa	Via Mesina 38 20154 Milano Italia	47	20	1 043

* Ces sociétés ont été déconsolidées au 31 décembre 2003 en raison de leur importance négligeable.

g. Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le Groupe détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit et dont la valeur comptable est supérieure à EUR 10 millions

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Capitaux propres (EUR milliers)	Résultat (EUR milliers)	Exercice
Dexia Fondelec Energy Efficiency	Walker house P.O. Box 265 GT George Town, Grand Cayman Cayman Islands, British West Indies	13,33	47 982	(301)	31.03.2004
Ecofin Water and Power opportunities PLC	77 A High Street Brentwood, Essex CM14 4RR	15,00	141 706	8 481	31.03.2004

h. Variations du périmètre de consolidation par rapport au périmètre du 31.12.2003

Entrées dans le champ des sociétés consolidées par intégration globale

Dexia Crediop per la Cartolarizzazione (juin 2004)
Dexia Asia Pacific Pty Ltd (décembre 2004)
Dexia Delaware LLC (décembre 2004)
FSA Credit Protection Ltd dans le sous-groupe FSA

Modifications du pourcentage de détention dans les sociétés consolidées par intégration globale

Financial Security Assurance Holdings Ltd : de 98,1 % à 98,09 % (mars 2004)

Sorties du champ des sociétés consolidées par intégration globale

Crediop BV (mise en liquidation en juin 2004)
Ifax (transmission universelle de patrimoine en novembre 2004)
GIE GRH Informatique (liquidation en septembre 2004)

Entrées dans le champ des sociétés mises en équivalence

Kommunalkredit Depotbank AG (49 %, mars 2004)
Kommunalkredit Capital I Ltd (49 %, décembre 2004)
Kofis Leasing (49 %, mars 2004)

Modifications du pourcentage de détention dans les sociétés mises en équivalence

Select Portfolio Servicing Inc (ex Fairbanks Capital Holding Corp) : de 28,9 % à 34,06 % (septembre 2004)

Sorties du champ des sociétés mises en équivalence

Dexia Asset Management (cédée au cours du premier trimestre 2004)
Dexia Banque Privée France (cédée au cours du premier trimestre 2004)
Dexia Fund Services Italia Spa (cession partielle de la participation)

Changement de méthode de consolidation

Néant

Changement de dénomination

SARL Es Form devient SARL DS Formation France.
SOFCA devient Dexia Sofaxis.
Dexia Sofaxis Services devient SAS DS Services France.
Dexia CLF Lease Services devient Dexia Location Longue Durée.
Fairbanks Capital Holding Corp devient Select Portfolio Servicing Inc.
Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise devient SISL.

i. Le code d'activité

1. Banque, établissement de crédit
2. Caisse d'épargne privée
3. Institution publique de crédit
4. Agence bancaire
5. Société de leasing
6. Crédit hypothécaire
7. Financement de sociétés par prises de participations
8. Distribution de crédits à la consommation
9. Distribution de différents types de crédits
10. Prise et gestion de participations
11. Société de bourse
12. SICAV
13. Fonds commun de placement
14. Société de gestion de SICAV
15. Affacturage, factoring
16. Société de financement d'infrastructures et d'immeubles
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques
18. Administration de marchés financiers
19. Gestion de portefeuille et de fortune, conseils en placements
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers
21. Autre professionnel du secteur financier
22. Société de cautionnement
23. Activité de fiducie
24. Bureau de change
25. Assurances-vie
26. Assurances non vie
27. Captive de réassurance
28. Entreprises d'assurances multibranches
29. Agents et courtiers en produits financiers
30. Agents et courtiers en produits d'assurance
31. Activité immobilière pour compte propre
32. Activité immobilière pour compte de tiers
33. Santé et action sociale
34. Activités informatiques
35. Activités associatives bancaires
36. Autres activités associatives
37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
38. Activités récréatives
39. Télécommunications
40. Transports
41. Autres services fournis aux entreprises
42. Énergie
43. Développement économique
44. Eau
45. Édition de livres et multimédia
46. Activité d'étude, recherche et développement
47. Autres activités de service
48. Production, gestion, distribution des moyens de paiements informatisés
49. Société de financement
50. Merchant Bank

1.3 RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat consolidés suivent les principes de présentation bancaire.

Ils sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes consolidés des banques et après concertation avec les autorités de tutelle, la Commission bancaire et financière en Belgique ainsi que l'Autorité des marchés financiers et la Commission bancaire en France.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

Dans le cadre de la première application du règlement CRC 2004-06, Dexia Crédit Local indique dans ses annexes la juste valeur des instruments dérivés présentés au hors-bilan. Par ailleurs, les moins-values latentes des titres de placement, des titres de l'activité de portefeuille et des titres d'investissement faisant l'objet d'une provision au bilan et hors effet des couvertures, sont indiquées dans les annexes correspondantes.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat consolidés

Méthodes d'évaluation et de présentation

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Le format des comptes applicable aux établissements de crédit a été adapté pour prendre en compte les particularités des activités des sociétés d'assurance. La présentation a été enrichie par l'intégration, dans les postes déjà présents dans le bilan ou le hors-bilan consolidés et dans le compte de résultat consolidé, de sous-postes ou rubriques spécifiques à l'activité d'assurance. L'information dans l'annexe aux comptes consolidés a été aussi enrichie des nouveaux sous-postes ou rubriques spécifiques aux activités non bancaires intégrées.

Les produits et charges réciproques entre le domaine d'activité bancaire et celui de l'assurance, qui concernent l'activité courante, ne sont pas éliminés dans le compte de résultat. Cette façon de procéder donne une idée plus précise du résultat de chaque activité.

Dans les tableaux de l'Annexe, la notion d'entreprise avec lien de participation correspond aux sociétés mises en équivalence et aux sociétés détenues à plus de 10 % du groupe Dexia Crédit Local, et celle d'entreprise liée non consolidée aux sociétés du groupe Dexia (hors périmètre Dexia Crédit Local).

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après provisions constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Un encours est classé dans la deuxième catégorie dès lors qu'une restructuration de sa dette a été mise en place dans des conditions hors marché. Les encours restructurés sont des encours sains identifiés dans un compte spécifique jusqu'à leur échéance finale. La perte induite par cette restructuration, calculée de façon actuarielle, fait l'objet d'une constatation immédiate en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au *prorata* de la vie de l'opération.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont devenues très faibles. Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructurés.

Par ailleurs, il est précisé qu'une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées, de plus de neuf mois en matière de crédits aux collectivités locales, de plus de six mois en matière de crédit immobilier, et de plus de trois mois pour tous les autres types de crédit. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire…). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de provisionnement appliqué à la créance douteuse est proportionnel au risque attaché à celle-ci.

Les contrats signés mais non versés figurent dans le hors-bilan.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses et compromises figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une provision de montant équivalent.

Les commissions reçues sur les opérations auxquelles elles se rapportent, sont enregistrées directement en résultat.

Aussi bien sur le plan comptable que fiscal, les indemnités de remboursement anticipé sont amorties sur la durée de vie résiduelle des prêts en fonction des intérêts restant à courir. Il en va de même des soultes sur rachats de créances.

Les opérations de crédit-bail réalisées par les filiales du groupe Dexia Crédit Local spécialisées dans ce domaine sont classées dans une rubrique spécifique pour leur valeur déterminée selon les principes de la comptabilité financière ; ces valeurs se substituent à celles déterminées d'après les règles juridiques et fiscales applicables pour l'établissement des comptes sociaux de ces sociétés.

Un impôt différé est calculé sur la totalité de la réserve latente de crédit-bail, qui correspond à l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impôt différé, et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

Opérations sur titres

Les titres détenus par le groupe Dexia Crédit Local sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, ils sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention, dès l'origine, de les revendre ou de les racheter à brève échéance. Le portefeuille de transaction de Dexia Crédit Local est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, intérêts courus et frais inclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Préalablement à l'arrêté, ce portefeuille fait l'objet d'un réexamen visant à s'assurer que les conditions de classement des valeurs dans cette rubrique sont toujours respectées. En particulier, les titres détenus depuis plus de six mois sont transférés dans le portefeuille de placement ou d'investissement. La durée de détention est déterminée selon la règle « premier entré - premier sorti ». Le transfert de titres s'effectue à la valeur de marché du jour de la date de transfert.

Il ne peut être dérogé à cette règle de reclassement que si, pour une ligne déterminée, l'établissement justifie d'une opération de couverture, d'un instrument financier évalué au prix du marché ou d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Titres de placement

Ce sont tous les titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont acquis par Dexia Crédit Local dans le but de constituer une réserve de liquidité. Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de swaps de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé *prorata temporis* sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur. Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la provision figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision pour risques.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti » ; pour les titres ayant été classés préalablement dans le portefeuille de transaction, la date d'entrée retenue est celle du jour de transfert des titres du portefeuille de transaction au portefeuille de placement.

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition. Pour un titre provisionné à la date de transfert, une reprise de la provision devenue sans objet est réalisée à partir de cette date, sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des swaps de taux d'intérêt ou de devises. Ces instruments en couverture affectée des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti linéairement sur la durée résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

• la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;

• la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

Titres de l'activité de portefeuille (Tap)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les Tap sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation aux provisions sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des Tap, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti ».

Placements nets de l'activité d'assurance

Les titres détenus par le groupe FSA, y compris les placements de l'activité de G.I.C. (Guaranteed Investment Contract), sont inscrits à l'actif du bilan dans des sous-postes particuliers des rubriques suivantes :

• effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale,

• obligations et autres titres à revenu fixe,

• actions, parts et autres titres à revenu variable.

• immobilisations financières.

Les titres détenus à long terme, tant les titres représentatifs d'une dette que les titres représentatifs de fonds propres, sont maintenus à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation n'est comptabilisée qu'en cas de dépréciation durable.

Les obligations acquises à titre de support de liquidité sont évaluées à leur prix d'acquisition. A la clôture du bilan, elles sont évaluées à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les décotes et les primes sur obligations sont amorties sur la durée de remboursement en tenant compte du rendement réel. Les hypothèses qui concernent les remboursements sont revues périodiquement. Toutes les corrections dues aux changements de rendement réel sont enregistrées dans les revenus courants.

Pour mémoire, les titres du portefeuille de FSA ont été évalués en valeur de marché à la date de la première consolidation (juin 2000). Les nouvelles décotes et surcotes qui en résultent suivent le principe énoncé ci-dessus.

Les placements à court terme, c'est-à-dire dont l'échéance est inférieure à un an à dater de l'achat, sont enregistrés à la valeur de marché laquelle est proche du coût.

Les plus-values ou moins-values réalisées sont déterminées sur la base d'une identification spécifique.

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de repurchase agreement (repo).

Les mises en pensions livrées ou en repo sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *prorata* temporis.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en repo font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de repo. Le traitement comptable de ces opérations est celui du repo.

Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Immobilisations financières

Entreprises mises en équivalence

Les participations mises en équivalence sont évaluées selon la part du Groupe dans les capitaux propres de la société, retraités selon les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés de Dexia Crédit Local.

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

• soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;

• soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition et leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour Dexia Crédit Local.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une provision sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti ».

Écarts de consolidation

Lorsqu'une société est consolidée pour la première fois, il est constaté un écart entre le prix d'acquisition des titres et la part dans les capitaux propres de la société consolidée à laquelle ils correspondent (capitaux propres préalablement retraités selon les méthodes du Groupe). Les principales différences liées à la réestimation des actifs et passifs sont, dans la mesure du possible, affectées en augmentation ou en diminution des postes du bilan qui sont concernés, et amortis, dépréciés ou repris au résultat selon les règles d'évaluation applicables aux dits éléments.

L'écart positif résiduel est inscrit à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts de consolidation », dans la mesure où il dépasse EUR 1 million, sinon il est immédiatement pris en charge. Il est amorti linéairement et *prorata temporis* l'année d'acquisition. La durée d'amortissement retenue, qui ne peut excéder vingt ans, reflète alors les hypothèses et les objectifs poursuivis et documentés lors de l'acquisition. En cas de changements significatifs défavorables dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, il est procédé à une modification de ce dernier, ou à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel.

L'écart d'acquisition négatif est inscrit au passif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts de consolidation ». Il peut être maintenu dans les capitaux propres s'il correspond à des réserves définitivement acquises. S'il est destiné à compenser des charges ou des pertes futures, il est repris en résultat sur une durée compatible avec les évènements qui l'ont généré.

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. L'amortissement est linéaire.

Les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans. Le matériel est amorti sur cinq ans généralement. Les logiciels sont amortis sur trois ans. Les frais d'établissement sont intégralement amortis l'année de leur constitution.

Autres actifs

Le sous-poste « Activité assurance » de cette rubrique reprend principalement les frais d'acquisition différés de FSA. Ces frais nets différés comprennent à la fois des char-

ges directes et indirectes supportées par l'entreprise pour obtenir les contrats signés au cours de l'année et les primes de réassurance de ces contrats. Ce montant net est étalé sur la durée de vie des contrats.

Les frais d'acquisition liés à l'activité de G.I.C (Guaranteed Investment Contract) ne font pas l'objet d'un étalement.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont étalées sur la durée de vie résiduelle des emprunts.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux « Medium term notes », aux Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les « Commercial papers » sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *prorata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Activité assurance

L'endettement de FSA, de nature obligataire, a été évalué à sa valeur de marché à la date d'acquisition. Les décotes et surcotes ont été calculées en fonction de cette réévaluation.

Autres passifs

Le sous-poste « Activité assurance » de cette rubrique reprend principalement les primes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance en cours d'étalement.

Provisions au passif du bilan

Activité bancaire

Des provisions sont constituées pour faire face, d'une part à des risques, d'autre part à des pertes et charges. Des provisions non individualisées sur la clientèle mais correspondant aux risques estimés par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité figurent dans cette rubrique. Ces provisions sont évaluées de manière statistique. Des provisions fiscales réglementées, constituées dans les comptes sociaux sur les crédits à moyen et long terme et sur les amortissements dérogatoires, sont éliminées en consolidation et virées nettes d'impôts différés en réserves consolidées.

Des provisions pour impôts différés sont calculées selon la méthode du report variable afin de tenir compte, en fonction de leur exercice d'imputation, des décalages temporaires entre la prise en compte de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal de l'exercice en cours. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Seuls les actifs d'impôt différé considérés comme récupérables sont reconnus.

Des provisions liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont réestimés chaque année selon une méthode actuarielle et sont comptabilisés dans les provisions pour risques et charges. Ils représentent des montants peu importants et sont présentés dans l'annexe 5.4.

Activité assurance

Il s'agit d'une provision spécifique destinée à couvrir des pertes ou charges de nature clairement identifiée et d'une provision de caractère plus général.

La provision spécifique est comptabilisée en prenant en considération la valeur actualisée de la perte estimée. Elle est revue périodiquement.

La provision non spécifique est déterminée en appliquant à l'encours global des engagements un facteur de dépréciation déterminé par une agence de rating indépendante à partir des caractéristiques des encours et de l'historique du portefeuille de la société.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application du règlement n° 90-02 du CRB, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué au 1er janvier 1990, pour un montant de EUR 478 millions.

Ces fonds sont destinés à rester durablement dans les fonds propres et n'ont pas vocation à faire l'objet de reprise. Depuis 1995, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est stable.

Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par le groupe Dexia Crédit Local. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres complémentaires en application de l'article 4d) du règlement n° 90-02 du CRB, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

Opérations sur instruments financiers à terme

Dexia Crédit Local conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : swaps de taux et/ou de devise, Fra, Cap, Floor, options de taux, futures, credit default swap, credit spread option.

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements n° 90-15 et n° 92-04 du CRB. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations. L'affectation dans l'une de ces catégories - couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille - conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors-bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors-bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou en microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les swaps affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément, ou de l'ensemble homogène couvert. Ce principe s'applique de la même manière aux soultes de résiliation reçues ou payées attachées à l'instrument de couverture, lorsque ce dernier est cédé.

Dans le cas ou le sous-jacent couvert est cédé alors que l'instrument de couverture est conservé, le traitement suivant est appliqué :

- l'instrument de couverture est évalué en valeur de marché et la valeur positive ou négative qui en ressort est étalée sur la durée résiduelle du sous-jacent d'origine ;
- l'instrument de couverture est ensuite reclassé en position ouverte isolée.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.

Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat, sur les lignes de produits et de charges d'intérêt sur opérations avec la clientèle. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les soultes de résiliation des opérations sont enregistrées de la manière suivante : étalement, lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque.

Opérations de gestion de position

Chez Dexia Crédit Local, trois activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position ;
- une activité de dérivés de crédit.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt.

Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 du CRB.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du mark-to-market qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus, quels qu'ils soient.

La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêté, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations qui ne satisfont pas aux critères de classement dans les autres catégories.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donnent lieu à la constitution de provisions en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
- l'inscription en compte de résultat *prorata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Dans cette catégorie sont également répertoriés des swaps conclus à l'origine en couverture affectée du portefeuille titres. Les titres sous-jacents ayant été vendus, ces swaps ont été réaffectés en position ouverte isolée. Toutefois, le risque de taux sur ces swaps ayant été neutralisé par une couverture adaptée, ces swaps ne font pas l'objet d'une valorisation en date d'arrêté.

Dérivés de crédit

Dexia Crédit Local négocie uniquement des achats de risque de crédit, par lesquels il prend une position d'investisseur final sur des titres obligataires sous-jacents. Ces opérations sont donc assimilables à des substituts de crédit et sont répertoriées dans le portefeuille de « position ouverte isolée ».

Les primes reçues au titre de ces opérations sont étalées linéairement, *prorata temporis*, sur leur durée de vie.

Ces contrats sont réévalués périodiquement. Les pertes latentes alors constatées par le processus de valorisation sont provisionnées même en l'absence de risque de défaut avéré. Les plus-values latentes, quant à elles, ne sont pas comptabilisées.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, Dexia Crédit Local conclut des swaps cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogène. Par ailleurs des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement n° 89-01 du CRB deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors-bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater en résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat le report/déport, c'est-à-dire la différence entre le cours terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement n° 89-01 du CRB, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement n° 89-01 du CRB, modifié par le règlement n° 90-01 du 23 février 1990, le groupe Dexia Crédit Local comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portées au compte de résultat.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des filiales étrangères consolidées font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors-bilan (hors instruments financiers de hors-bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine du Groupe ainsi qu'à l'environnement des sociétés dans leurs pays d'implantation.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prise de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine du Groupe mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature qui ont une importance significative sur le résultat de la période sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés est en France de 35,43 %. Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

En matière d'impôts différés, le taux appliqué aux bases françaises dont l'échéance est postérieure à 2004 a été ramené à 34,93 %, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2005. L'effet du changement de taux a généré un produit d'impôt différé de EUR 4 millions.

Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia en France est la tête du groupe fiscal, réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- Floral
- Dexia CLF Immo
- Compagnie pour le Foncier et l'Habitat
- CLF Patrimoniale
- CLF Marne-la-Vallée Participation
- Dexia Éditions
- Dexia Assuréco
- CLF Badger
- Dexia Municipal Agency
- Dexia CLF Développement
- Dexia CLF Energia
- Dexia CLF Energy
- Dexia CLF Organisation
- Dexia CLF Avenir
- Dexia Habitat
- Europrojet Développement
- Dexint Développement
- Dexia Flobail
- Dexia Bail
- Dexia Finance
- Dexia Sofaxis

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia établissement stable.

Retraitements de consolidation

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués préalablement à la consolidation. Les soldes réciproques au bilan, hors-bilan et compte de résultat consolidés, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

Les principaux retraitements de consolidation sont les suivants :

• La provision pour risques sur crédits à moyen et long terme est portée en réserves consolidées pour son montant net d'impôt différé, soit EUR 182 millions chez Dexia Crédit Local et EUR 215 millions chez Dexia Crediop au 31 décembre 2004. L'annulation dans les comptes consolidés des mouvements de 2004 (dotation et reprise de la provision) se traduit par une charge d'impôt différé de EUR 28,1 millions (EUR 2,1 millions chez Dexia Crédit Local et EUR 26 millions chez Dexia Crediop).

• La rubrique « Impôt différé et latences fiscales » inscrite au passif s'élève à EUR 530 millions, après compensation avec les impôts différés actifs lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

Elle comprend notamment :

– l'impôt différé provenant de l'annulation de la provision pour risques sur crédits à moyen et long terme de Dexia Crédit Local (EUR 98 millions) et de Dexia Crediop (EUR 133 millions) ;

– l'impôt différé de EUR 216 millions, relatif, d'une part, aux déficits de GIE, SNC et, d'autre part, aux déficits fiscaux des sociétés immobilières fiscalement transparentes.

• Les opérations de crédit-bail figurent au bilan consolidé pour leurs encours financiers qui sont substitués à ceux déterminés d'après les règles fiscales. La réserve latente globale nette d'impôt figure en réserves consolidées pour EUR 36 millions.

2 *Notes sur l'actif du bilan consolidé (EUR millions)*

2.0 CAISSE, AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET DES OFFICES DE CHÈQUES POSTAUX

	Montant au 31.12.2004
Caisse	15
Réserve obligatoire auprès de la Banque Centrale	237
Autres avoirs auprès de la Banque Centrale	0
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0
TOTAL	**252**

2.1 EFFETS PUBLICS ADMISSIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DE LA BANQUE CENTRALE (POSTE II DE L'ACTIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 179

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
120	332	1 053	6 967	35	8 507

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

	Activité bancaire et autres			Activité assurance	TOTAL
	Portefeuille de négociation	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement		
Valeur d'acquisition au 31.12.2003	**0**	**905**	**2 303**	**206**	**3 414**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	66	1 416	4 685	78	6 245
Cessions et titres échus	0	(944)	(26)	0	(970)
Transferts (2)	0	0	(171)	0	(171)
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	12	0	(22)	(10)
Autres variations	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	**66**	**1 389**	**6 791**	**262**	**8 508**
Réductions de valeur au 31.12.2003	**0**	**(1)**	**0**	**0**	**(1)**
Variations de l'exercice					
Actées	0	0	0	0	0
Reprises	0	0	0	0	0
Annulées	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**0**	**(1)**	**0**	**0**	**(1)**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**66**	**1 388**	**6 791**	**262**	**8 507**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.
(2) Ce transfert trouve sa contrepartie dans la note 2.4.e.

d. Transferts entre portefeuilles

	Valeur nette comptable au 31.12.2004	Impact sur le résultat 2004
Du portefeuille de transaction au portefeuille de placement	0	0
Du portefeuille de transaction au portefeuille d'investissement	0	0
Du portefeuille de placement au portefeuille d'investissement	0	0

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus-value latente au 31.12.2004
Titres cotés	8 202	8 778	576
Autres titres	305	-	-
TOTAL	**8 507**	**-**	**-**

2.2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : AUTRES CRÉANCES (POSTE III.B DE L'ACTIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 292

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
2 899	1 174	2 623	3 549	0	10 245

c. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

Contreparties	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances sur les établissements de crédit liés non consolidés	1 604	1 908
Créances sur les établissements de crédit avec lien de participation	330	0
Créances sur d'autres établissements de crédit	7 025	8 337
TOTAL	**8 959**	**10 245**

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice

Valorisation du risque	Montant au 31.12.2003	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses compromises	Montant au 31.12.2004
Encours brut	1	0	0	0
Réductions de valeur	0	0	0	0
Encours net	**1**	**0**	**0**	**0**

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

Caractère subordonné	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances subordonnées	5	5
Créances non subordonnées	8 954	10 240
TOTAL	**8 959**	**10 245**

f. Variations de l'exercice des créances subordonnées hors intérêts courus

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises	TOTAL
Valeur d'acquisition au 31.12.2003	**0**	**5**	**5**
Variations de l'exercice			
Acquisitions	0	0	0
Cessions et titres échus	0	0	0
Transferts	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	**0**	**5**	**5**
Réductions de valeur au 31.12.2003	**0**	**0**	**0**
Variations de l'exercice			
Actées	0	0	0
Reprises	0	0	0
Annulées	0	0	0
Transférées	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**0**	**0**	**0**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**0**	**5**	**5**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

2.3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (POSTE IV DE L'ACTIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 1 163

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
4 398	6 804	28 292	54 677	172	94 343

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

Secteur économique	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004		
		Secteur public	Autres secteurs	TOTAL
Encours sains	87 058	79 887	14 247	94 134
Encours restructurés	28	28	0	28
Encours douteux	63	15	18	33
Encours douteux compromis	123	40	108	148
TOTAL	**87 272**	**79 970**	**14 373**	**94 343**

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice

Valorisation du risque par zone géographique de la société prêteuse	France	Allemagne	Italie	Autres	Montant au 31.12.2004
Créances douteuses et litigieuses					
Encours brut	59	0	0	2	61
Réductions de valeur[1]	(27)	0	0	(1)	(28)
Encours net	32	0	0	1	33
Créances douteuses compromises					
Encours brut	102	47	20	92	261
Réductions de valeur[1]	(41)	(10)	(11)	(51)	(113)
Encours net	61	37	9	41	148
TOTAL ENCOURS NETS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	**93**	**37**	**9**	**42**	**181**

(1) Le coût du risque est présenté dans la note 5.5.

e. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

Contreparties	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances sur les entreprises liées non consolidées	0	0
Créances sur d'autres entreprises avec lien de participation	13	13
Créances sur d'autres contreparties	87 259	94 330
TOTAL	**87 272**	**94 343**

f. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

Caractère subordonné	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	87 272	94 343
TOTAL	**87 272**	**94 343**

g. Ventilation selon la durée initiale hors intérêts courus

	Montant net au 31.12.2003	Montant brut au 31.12.2004	Réductions de valeur 31.12.2004	Montant net au 31.12.2004
Créances à moins d'un an	5 827	2 648	59	2 589
Créances à plus d'un an	81 445	91 836	82	91 754
TOTAL	**87 272**	**94 484**	**141**	**94 343**

2.4 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (POSTE V DE L'ACTIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 861

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
2 732	5 184	19 440	41 227	3 022	71 605

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur, hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Émetteurs publics	26 860	25 907
Autres émetteurs	30 809	45 698
TOTAL	**57 669**	**71 605**

d. Ventilation en titres cotés et autres titres hors intérêts courus

	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus-value latente au 31.12.2004
Titres cotés	60 492	62 599	2 107
Autres titres	11 113	-	-
TOTAL	**71 605**	**-**	**-**

Moins-values sur titres d'investissement, hors effet des couvertures : néant.

Moins-values sur titres de placement, hors effet des couvertures : EUR 78 millions.

e. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

	Activité bancaire et autres				
	Portefeuille de négociation	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	Activité assurance	TOTAL
Valeur d'acquisition au 31.12.2003 (A)	**5 222**	**25 850**	**19 396**	**7 245**	**57 713**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	7 460	25 787	7 250	3 185	43 682
Cessions et titres échus	(5 405)	(20 077)	(2 557)	0	(28 039)
Transferts (2)	0	0	171	0	171
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0
Écarts de conversion (1)	(341)	(102)	(673)	(797)	(1 913)
Autres variations	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	**6 936**	**31 458**	**23 587**	**9 633**	**71 614**
Réductions de valeur au 31.12.2003	**0**	**(34)**	**(9)**	**(1)**	**(44)**
Variations de l'exercice					
Actées	0	(8)	0	(1)	(9)
Reprises	0	36	8	0	44
Annulées	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**0**	**(6)**	**(1)**	**(2)**	**(9)**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**6 936**	**31 452**	**23 586**	**9 631**	**71 605**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Ce transfert trouve sa contrepartie dans la note 2.1.c.

Des titres d'investissement pour un montant de EUR 622 millions ont été cédés avant leur échéance.

f. Transferts entre portefeuilles

	Valeur nette comptable au 31.12.2004	Impact sur le résultat 2004
Du portefeuille de transaction au portefeuille de placement	0	0
Du portefeuille de transaction au portefeuille d'investissement	0	0
Du portefeuille de placement au portefeuille d'investissement	0	0

g.Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

Contreparties	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par des entreprises liées non consolidées	100	119
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres entreprises avec lien de participation	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres contreparties	57 569	71 486
TOTAL	**57 669**	**71 605**

h. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

Caractère subordonné	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	167	147
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	235	268
Obligations et autres titres à revenu fixe non-subordonnés	57 267	71 190
TOTAL	**57 669**	**71 605**
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	84	84

i. Pour le portefeuille de transaction hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	4	8

j. Pour les portefeuilles de placement et d'investissement hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	19	340
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	71	354

k. Variations de l'exercice des titres subordonnés hors intérêts courus

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises	TOTAL
Valeur d'acquisition au 31.12.2003	**0**	**406**	**406**
Variations de l'exercice			
Acquisitions	0	72	72
Cessions et titres échus	0	(64)	(64)
Transferts (2)	0	4	4
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	(6)	(6)
Autres variations	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	0	412	412
Réductions de valeur au 31.12.2003	**0**	**4**	**4**
Variations de l'exercice			
Actées	0	0	0
Reprises	0	(4)	(4)
Annulées	0	0	0
Transférées	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**0**	**0**	**0**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**0**	**412**	**412**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.
(2) Ce transfert trouve sa contrepartie dans la note 2.1.

2.5 ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (POSTE VI DE L'ACTIF)

a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

	Activité bancaire et autres			
	Portefeuille de négociation	Portefeuille de placement	Activité assurance	TOTAL
Valeur d'acquisition au 31.12.2003	**0**	**208**	**0**	**208**
Variations de l'exercice				
Acquisitions	0	321	11	332
Cessions et titres échus	0	(15)	0	(15)
Transferts	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	(7)	0	(7)
Écarts de conversion (1)	0	0	(1)	(1)
Autres variations	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	**0**	**507**	**10**	**517**
Réductions de valeur au 31.12.2003	**0**	**(14)**	**0**	**(14)**
Variations de l'exercice				
Actées	0	(7)	0	(7)
Reprises	0	9	0	9
Annulées	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**0**	**(12)**	**0**	**(12)**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**0**	**495**	**10**	**505**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

Les principales acquisitions concernent des actions Société Générale pour 109,5 millions d'euros et des OPCVM du groupe Dexia pour EUR 179 millions.

b. Transferts entre portefeuilles

	Valeur nette comptable au 31.12.2004	Impact sur le résultat 2004
Du portefeuille de transaction au portefeuille de placement	0	0
Du portefeuille de placement vers le portefeuille de titres détenus à long terme	0	0

c. Ventilation selon le type de titres

	31.12.2003		31.12.2004	
	Cotés	Non cotés	Cotés	Non cotés
ACTIONS				
Françaises	0	0	110	0
Belges	17	0	14	0
Étrangères	20	67	32	80
OPCVM				
Français	77	13	109	0
Belges	0	0	0	0
Étrangers	0	0	158	2
TOTAL	**114**	**80**	**423**	**82**

d. Ventilation en titres cotés et autres titres

	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus value latente nette au 31.12.2004
Titres cotés	423	437	14
Titres non cotés	82	-	-
TOTAL	**505**	**-**	**-**

Moins-values sur titres d'investissement et de placement, hors effet des couvertures : néant.

e. Pour le portefeuille de transaction

	Montant au 31.12.2004
Différence positive entre la valeur supérieure du marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché	0

2.6 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE VII DE L'ACTIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : néant

b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

	Entreprises mises en équivalence		Autres entreprises			
			Activité bancaire et autres		Activité	
	Établ. crédit	Autres	Établ. crédit	Autres	assurance	TOTAL
Valeur d'acquisition au 31.12.2003	**207**	**96**	**132**	**289**	**10**	**734**
Variations de l'exercice						
Acquisitions	25	8	6	30	0	69
Cessions et titres échus	0	(2)	(6)	(3)	(1)	(12)
Transferts	0	(3)	0	1	0	(2)
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	(22)	(11)	0	0	0	(33)
Écarts de conversion (1)	0	(5)	0	(1)	(1)	(7)
Autres variations	22	(7)	0	0	0	15
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	**232**	**76**	**132**	**316**	**8**	**764**
Réductions de valeur au 31.12.2003	**0**	**0**	**(2)**	**(60)**	**(1)**	**(63)**
Variations de l'exercice						
Actées	0	0	(1)	(11)	0	(12)
Reprises	0	0	0	2	0	2
Annulées	0	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	0	0	1	0	1
Autres variations	0	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**0**	**0**	**(3)**	**(68)**	**(1)**	**(72)**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**232**	**76**	**129**	**248**	**7**	**692**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

Les autres variations au niveau des entreprises mises en équivalence représentent essentiellement la quote-part de résultat acquise par le Groupe dans les entités consolidées par mise en équivalence, nette des dividendes versés par celles-ci. Dans les autres participations, le transfert concerne les titres Dexia Fund Services Italia, auparavant mis en équivalence dans les comptes du Groupe. Les autres transferts sur le poste titres mis en équivalence pour EUR 2 millions correspondent à un reclassement dont la contrepartie se trouve dans l'annexe 2.8.a (*goodwill* sur Select Portfolio Servicing Inc. entièrement amorti sur l'exercice). Les titres Dexia Banque Privée France et Dexia Asset Management France ont été cédés en début d'exercice. Les acquisitions de titres mis en équivalence correspondent à une augmentation de capital dans la filiale Kommunalkredit Austria AG et à une prise de participation complémentaire par FSA dans la société Select Portfolio Servicing Inc.

c. Titres cotés et autres titres

	Titres cotés			Autres titres
	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus-value ou moins-value latente au 31.12.2004	Valeur comptable au 31.12.2004
Entreprises mises en équivalence	0	0	0	308
Autres participations	285	401	116	99
TOTAL	**285**	**401**	**116**	**407**

Les moins-values calculées par rapport au cours coté ne donnent pas nécessairement lieu à une provision si le Groupe estime que la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable.

d. Principales lignes significatives

Titres cotés	**Valeur comptable nette au 31.12.2004**
Entreprises mises en équivalence	0
Autres entreprises	
Véolia	128
Société Générale	97
Autoroute du Sud de la France	30
Autoroutes Paris-Rhin-Rhône	22
Sabadell	7
Autres titres	**Valeur comptable nette au 31.12.2004**
Entreprises mises en équivalence	
Crédit du Nord	140
XL Financial	39
Select Portfolio Servicing Inc (ex Fairbanks)	37
Kommunalkredit Austria	92
Autres entreprises	
Istituto per il Credito Sportivo	25

e. Principaux titres de participation non consolidés

Sociétés	Pourcentage de participation au 31.12.2004	Quote-part des capitaux propres au 31.12.2004	Valeur brute comptable au 31.12.2004 (1)	Réductions de valeurs au 31.12.2004	Valeur nette comptable au 31.12.2004	Avances et créances sur participations au 31.12.2004
Istituto per il Credito Sportivo	21,62	253	25	0	25	0

(1) Prix de revient des titres chez la société détentrice.

f. Principaux titres mis en équivalence

Sociétés	Quote-part de situation nette au 31.12.2004	dont résultat au 31.12.2004
Crédit du Nord	140	24
XL Financial	39	3
Select Portfolio Servicing Inc (ex Fairbanks)	37	0
Kommunalkredit Austria	92	12

2.7 VENTILATION DES EMPLOIS SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DE REMBOURSEMENT HORS INTÉRÊTS COURUS

(Tableau récapitulatif)

	Montant au 31.12.2003	Effets publics	Créances sur les établ. de crédit	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à rev. fixe	Montant au 31.12.2004
Jusqu'à 3 mois	8 070	120	2 899	4 398	2 732	10 149
De 3 mois à 1 an	9 621	332	1 174	6 804	5 184	13 494
De 1 an à 5 ans	49 898	1 053	2 623	28 292	19 440	51 408
Plus de 5 ans	85 931	6 967	3 549	54 677	41 227	106 420
Durée indéterminée ou non ventilé	3 793	35	0	172	3 022	3 229
TOTAL	**157 313**	**8 507**	**10 245**	**94 343**	**71 605**	**184 700**

2.8 ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE (POSTE VIII.B DE L'ACTIF ET LE POSTE XIV DU PASSIF)

a. Variations

	Ecarts positifs (Poste VIII.B de l'actif)		Écarts négatifs (Poste XIV du passif)	
	Écarts de consolidation	Écarts de mise en équivalence	Écarts de consolidation	Écarts de mise en équivalence
Valeur comptable nette au 31.12.2003	**1 385**	**101**	**15**	**0**
Variations de l'exercice				
Dues à une augmentation du pourcentage de contrôle	0	0	0	0
Dues à une diminution du pourcentage de contrôle	0	0	0	0
Entrées dans le périmètre	0	0	0	0
Sorties du périmètre	0	(18)	0	0
Amortissements	(85)	(7)	(15)	0
Écarts de change	0	0	0	0
Autres variations	0	2	0	0
Valeur comptable nette au 31.12.2004	**1 300**	**78**	**0**	**0**

L'écart de consolidation négatif, totalement amorti au 31 décembre 2004, porte sur Dexia Hypothekenbank Berlin. Les sorties concernent Dexia Asset Management France et Dexia Banque Privée France. Les autres variations pour EUR 2 millions correspondent à un reclassement dont la contrepartie se trouve dans l'annexe 2.6.b (*goodwill* sur Select Portfolio Servicing Inc. entièrement amorti sur l'exercice).

b. Détail des principaux écarts de consolidation nets

	Année d'acquisition	Écarts de consolidation	Écarts de mise en équivalence
Dexia Crediop	1996	120	0
Crédit du Nord	2000	0	67
Dexia Holdings Inc.	2000	1 110	0
Dexia banka Slovensko	2000	4	0
Dexia Sofaxis	1999	55	0
Otzar Hashilton Hamekomi	2001	11	0
Kommunalkredit Austria AG	2001	0	11
Dexia Hypothekenbank Berlin (1)	2003	0	0
TOTAL		**1 300**	**78**

(1) Durée d'amortissement de 20 ans sauf Dexia Hypothekenbank Berlin (complètement amorti sur 15 mois à fin décembre 2004).

2.9 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET ACTIFS INCORPORELS (POSTE VIII.A. DE L'ACTIF)

	Frais d'établissement	Autres actifs incorporels	TOTAL
Valeur comptable brute au 31.12.2003	**3**	**165**	**168**
Mouvements de l'exercice			
Augmentations	0	30	30
Diminutions	(3)	(2)	(5)
Écarts de conversion	0	0	0
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0
Autres	0	0	0
Valeur comptable brute au 31.12.2004 (A)	**0**	**193**	**193**
Amortissements et réductions de valeur au 31.12.2003	**(3)**	**(119)**	**(122)**
Mouvements de l'exercice			
Augmentations	0	(19)	(19)
Diminutions	3	1	4
Écarts de conversion	0	0	0
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0
Autres	0	0	0
Amortissements et réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**0**	**(137)**	**(137)**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**0**	**56**	**56**

2.10 ACTIFS CORPORELS (POSTE IX DE L'ACTIF)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Location, financement de crédit et droits similaires	Autres actifs corporels	Immobilisations en cours et acomptes versés	TOTAL
Valeur d'acquisition au 31.12.2003	**147**	**97**	**0**	**28**	**5**	**277**
Mouvements de l'exercice						
Acquisitions (et production immobilisée)	1	8	0	3	5	17
Cessions et désaffectations (-)	(22)	(9)	0	(1)	0	(32)
Transfert d'un poste à un autre (+/-)	2	6	0	0	(8)	0
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	1	(1)	0	0	0	0
Autres variations						
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	**129**	**101**	**0**	**30**	**2**	**262**
Amortissements et réductions de valeur au 31.12.2003	**(42)**	**(73)**	**0**	**(15)**	**0**	**(130)**
Mouvements de l'exercice						
Dotations	(5)	(14)	0	(6)	0	(25)
Reprises et désaffectations	5	9	0	0	0	14
Transfert d'un poste à un autre (+/-)	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	1	0	0	0	1
Autres variations						
Amortissements et réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	**(42)**	**(77)**	**0**	**(21)**	**0**	**(140)**
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**87**	**24**	**0**	**9**	**2**	**122**
dont : terrains et constructions			*0*			
installations, machines et outillage			*0*			
mobilier et matériel roulant			*0*			

Les cessions d'immeubles pour une valeur brute de EUR 22 millions concernent la filiale Dexia Crediop en Italie et la succursale à Londres pour respectivement EUR 20 millions et EUR 2 millions.

2.11 DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF (POSTE XIV DE L'ACTIF)

a. Ventilation par nature

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Primes et charges à reporter sur emprunts	638	376
Primes sur prêts	114	178
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	1 285	1 696
Produits acquis sur opérations de couverture	4 793	5 460
Produits acquis sur opérations de trading	81	189
Écart de conversion actif	0	0
Autres charges à reporter	216	447
Autres produits acquis	26	27
Commissions activées sur titres	0	0
TOTAL	**7 153**	**8 373**

b. Ventilation des primes et charges à reporter sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	46	4
Sur d'autres instruments financiers	1 239	1 692
sur intérêts	*1 236*	*1 690*
sur autres achats et ventes à terme	*3*	*2*
TOTAL	**1 285**	**1 696**

c. Ventilation des produits acquis sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	428	547
Sur d'autres instruments financiers	4 365	4 913
sur intérêts	*4 027*	*4 913*
sur autres achats et ventes à terme	*338*	*0*
TOTAL	**4 793**	**5 460**

d. Ventilation des produits acquis sur opérations de trading

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	1	4
Sur d'autres instruments financiers	80	185
sur intérêts	*80*	*185*
sur autres achats et ventes à terme	*0*	*0*
TOTAL	**81**	**189**

2.12 AUTRES ACTIFS (POSTE XIII DU BILAN ACTIF)

a. Détail du poste XIII.A. Autres actifs : activité bancaire et autre

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Métaux précieux	0	0
Biens destinés à la revente	0	0
Actifs divers dont :	3 655	5 552
Créances fiscales	*103*	*84*
Primes payées sur swaptions émises	*1*	*1*
Autres actifs	*275*	*383*
Dépôts de garantie versés	*3 214*	*5 021*
Primes payées sur options	*0*	*6*
Provisions pour coupons	*4*	*0*
Valeurs à recevoir à court terme	*0*	*0*
Impôts différés actifs	*57*	*57*
Autres immobilisations financières	*1*	*0*
TOTAL	**3 655**	**5 552**

Les actifs d'impôts différés correspondent essentiellement à des différences temporaires et des crédits d'impôt.

b. Détail du poste XIII.B. Autres actifs : activité d'assurance

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	28	28
Primes restant à émettre	0	0
Frais d'acquisition reportés	217	226
Autres actifs d'assurance	81	84
TOTAL	**326**	**338**

2.13 OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

A. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (CONTRIBUTION DES FILIALES FRANÇAISES)

Cette note concerne exclusivement la filiale Dexia CLF Immo.

a. Évolution des encours et réductions de valeur liées aux opérations immobilières

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Encours global	36	16
dont encours douteux	*5*	*5*
Ratio encours douteux / encours global	13,89 %	31,25 %
Réductions de valeur	7	7
Actif	*4*	*4*
Passif	*3*	*3*
Comptes courants au passif pour prise en compte des pertes SCI/SNC	0	0
TOTAL RÉDUCTIONS DE VALEUR ET COMPTES COURANTS PASSIF	**7**	**7**

b. Mouvements des réductions de valeur

	Montant au 31.12.2003	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.2004
Réductions de valeur actif	4	0	0	4
Sur créances douteuses	*3*	*0*	*0*	*3*
Sur titres et avances	*1*	*0*	*0*	*1*
Réductions de valeur passif	3	0	0	3
TOTAL	**7**	**0**	**0**	**7**

c. Évolution des pertes sur SCI

	Montant au 31.12.2003	Variation de périmètre	Résultat sur opérations	Transferts (1)	Montant au 31.12.2004
Pertes sur SCI	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit de l'affectation des pertes sur les avances d'associés lors du débouclage des opérations.

B. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES)

Cette note concerne exclusivement la filiale Dexia Hypothekenbank Berlin.

a. Évolution des encours et réductions de valeur liées aux opérations immobilières

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Encours global	173	76
dont encours douteux	*62*	*47*
Ratio encours douteux / encours global	35,84 %	61,84 %
Réductions de valeur	43	10
Actif	*43*	*10*
Passif	*0*	*0*
TOTAL RÉDUCTIONS DE VALEUR	**43**	**10**

b. Mouvements des réductions de valeur

	Montant au 31.12.2003	Variation de périmètre	Écart de conversion	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.2004
Réductions de valeur actif	43	0	0	4	37	10
Sur créances douteuses	*43*	*0*	*0*	*4*	*37*	*10*
Sur titres et avances	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Réductions de valeur passif	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**43**	**0**	**0**	**4**	**37**	**10**

2.14 ACTIONS PROPRES (POSTE XII. DE L'ACTIF)

	Montant en capital détenu	Montant correspondant d'actions
Actions propres détenues par :		
L'établissement lui-même	0	0
Ses filiales	0	0
TOTAL	0	0

3 Notes sur le passif du bilan consolidé (EUR millions)

3.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : À TERME OU À PRÉAVIS (POSTE I.B. DU PASSIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 531

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement du poste I.B. hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
31 722	7 948	1 286	7 770	0	48 726

c. Ventilation selon les contreparties des dettes hors intérêts courus

Contreparties	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Dettes vis-à-vis des établissements de crédit liés non consolidés	3 372	10 572
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit avec lien de participation	8 564	8 750
Dettes vis-à-vis d'autres établissements de crédit	28 959	29 404
TOTAL	**40 895**	**48 726**

d. Ventilation géographique par lieu de résidence de la contrepartie hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Envers la France	10 900	12 998
Envers la Belgique	2 401	6 326
Envers autres pays Union européenne	15 930	15 490
Envers pays hors Union européenne	11 664	13 912
TOTAL	**40 895**	**48 726**

3.2 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (POSTE II DU PASSIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 119

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus, dettes à vue exclues

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
1 782	2 424	3 695	4 750	0	12 651

c. Ventilation selon les contreparties des dettes hors intérêts courus

Contreparties	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Dettes vis-à-vis des entreprises liées non consolidées	0	0
Dettes vis-à-vis d'entreprises avec lien de participations	0	0
Dettes vis-à-vis d'autres contreparties	10 127	13 969
TOTAL	**10 127**	**13 969**

d. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des dettes à vue et à terme hors intérêts courus

Secteur économique	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Secteur public	4 864	5 906
Autres secteurs	5 263	8 063
TOTAL	**10 127**	**13 969**

e. Ventilation géographique des dettes à vue et à terme hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Envers la France	4	548
Envers la Belgique	1 381	366
Envers autres pays Union européenne	4 590	2 936
Envers pays hors Union européenne	4 152	10 119
TOTAL	**10 127**	**13 969**

3.3 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (POSTE III DU PASSIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 2 068

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
18 298	12 083	47 370	36 277	0	114 028

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

	Bons de caisse	Emprunts obligataires	Certificats de dépôts créances négociables et assimilées	TOTAL
Valeur au 31.12.2003	**0**	**64 805**	**32 141**	**96 946**
Variations de l'exercice				
Émissions	0	35 412	16 855	52 267
Échéances et rachats	0	(28 497)	(5 397)	(33 894)
Transferts	0	2 736	(2 736)	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	(504)	(787)	(1 291)
Autres variations	0	0	0	0
Valeur au 31.12.2004	**0**	**73 952**	**40 076**	**114 028**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

d. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Dettes représentées par un titre vis-à-vis des entreprises liées non consolidées (1)	3 956	3 773
Dettes représentées par un titre vis-à-vis d'entreprises avec un lien de participation	27	2 278
Dettes représentées par un titre vis-à-vis d'autres entreprises	92 963	107 977
TOTAL	**96 946**	**114 028**

(1) Opérations réalisées avec Dexia Banque.

3.4 DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF (POSTE V DU PASSIF)

a. Ventilation par nature

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Primes et produits à reporter sur emprunts	0	1
Produits à reporter sur prêts	528	462
Produits à reporter sur opérations de couverture	1 633	1 411
Charges à imputer sur opérations de couverture	4 704	5 270
Charges à imputer sur opérations de trading	79	178
Écart de conversion passif	2 324	3 045
Loyers à reporter	1	1
Autres produits à reporter	62	705
Autres charges à imputer	181	583
Autres	0	0
TOTAL	**9 512**	**11 656**

b. Ventilation des produits à reporter sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	92	28
Sur d'autres instruments financiers	1 541	1 383
Sur intérêts	*1 515*	*1 383*
Sur autres achats et ventes à terme	*26*	*0*
TOTAL	**1 633**	**1 411**

c. Ventilation des charges à imputer sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	278	460
Sur d'autres instruments financiers	4 426	4 810
Sur intérêts	*4 019*	*4 810*
Sur autres achats et ventes à terme	*407*	*0*
TOTAL	**4 704**	**5 270**

d. Ventilation des charges à imputer sur opérations de trading

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	0	4
Sur d'autres instruments financiers	79	174
Sur intérêts	*79*	*174*
Sur autres achats et ventes à terme	*0*	*0*
TOTAL	**79**	**178**

3.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (POSTE VI.A. DU PASSIF)

Provisions pour :	Pensions et assimilées[3]	Charges fiscales	Crédits d'engagement*	Risque pays*	Positions en devises, en valeurs mobilières et en autres instruments financiers	Autres risques et charges	Positions rehaussement de credit assurance[2]*	Positions en devises, en valeurs mobilières et en autres instruments assurance	TOTAL
Montant au 31.12.2003	**15**	**77**	**138**	**25**	**13**	**11**	**138**	**17**	**434**
Variations de l'exercice									
Dotations	7	53	46	0	10	3	34	0	153
Utilisations et reprises	(3)	(34)	(76)	(23)	(19)	(1)	(59)	(11)	(226)
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion[1]	0	(5)	(3)	0	0	1	(8)	0	(15)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant au 31.12.2004	**19**	**91**	**105**	**2**	**4**	**14**	**105**	**6**	**346**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Ces provisions sont présentées nettes de réassurance.

(3) La charge de l'année comprend un ajustement des hypothèses actuarielles relatives au taux d'actualisation, d'inflation et de rendement, qui ont été harmonisées au niveau Groupe et par zone géographique sur les engagements en matière de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme.

* Le coût du risque est présenté dans la note n° 5.5.

3.6 IMPÔTS DIFFÉRÉS (POSTE VI.B. DU PASSIF)

	Impôts différés étalements	Impôts différés passifs	TOTAL
Montant au 31.12.2003	**0**	**484**	**484**
Variations de l'exercice			
Dotations	0	219	219
Utilisations et reprises	0	(149)	(149)
Transferts (2)	0	(2)	(2)
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion (1)	0	(22)	(22)
Autres variations	0	0	0
Montant au 31.12.2004	**0**	**530**	**530**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.
Les passifs d'impôts différés correspondent essentiellement à des différences temporaires.
(2) Ce transfert traduit la compensation des impôts différés actifs et passifs lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

3.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG) (POSTE VII. DU PASSIF)

Montant au 31.12.2003	**478**
Variations de l'exercice	0
Montant au 31.12.2004	**478**

3.8 DÉTAIL DES PASSIFS SUBORDONNÉS (POSTE VIII DU PASSIF)

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 28

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
0	126	214	2 931	184	3 455

c. Variations de l'exercice hors intérêts courus

Montant au 31.12.2003	**2 901**
Variations de l'exercice	
Émissions	668
Échéances et rachats	(5)
Transferts	0
Variations de périmètre (entrées)	0
Variations de périmètre (sorties)	0
Écarts de conversion (1)	(109)
Autres variations	0
Montant au 31.12.2004	**3 455**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 31.12.2003 et le 31.12.2004 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2003 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

d. Charges annuelles afférentes aux passifs subordonnés

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Intérêts, commissions	(69)	(79)

e. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Dettes subordonnées vis-à-vis des entreprises liées non consolidées (1)	1 584	2 335
Dettes subordonnées vis-à-vis d'entreprises avec un lien de participation	0	0
Dettes subordonnées vis-à-vis d'autres entreprises	1 317	1 120
TOTAL	**2 901**	**3 455**

(1) Opérations réalisées avec Dexia.

f. Pour le poste dans son ensemble hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Passifs subordonnés de l'établissement consolidant	2 620	3 179
Passifs subordonnés d'autres entreprises comprises dans la consolidation	281	276
TOTAL	**2 901**	**3 455**

g. Indications relatives à chaque emprunt

N° réf.	Devise	Montant en millions	Echéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
54062	EUR (FRF)	45,7	26.09.2005	a) Remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,90
56037	USD	100	08.04.2005	a) Remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	LUSD 6M -0,1875
56325	EUR	100	01.12.2014	a) Remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 %*CMS 10 (1)
901002800	EUR (DEM)	1	12.04.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,85
901002900	EUR (DEM)	5,1	11.04.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	8
901003000	EUR (DEM)	1	04.05.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,832
901000800	EUR (DEM)	12,8	19.05.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,03
901000900	EUR (DEM)	2,6	19.05.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,03
901001000A	EUR (DEM)	2,6	28.08.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,02
901001000B	EUR (DEM)	2,6	28.08.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,02
901001100	EUR (DEM)	2,6	01.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7
901001200	EUR (DEM)	5,1	04.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7
901001300	EUR (DEM)	2,6	02.10.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,80
901001400	EUR (DEM)	1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,80

901001500	EUR (DEM)	5,1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,70
901002300	EUR (DEM)	5,1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,70
901001600	EUR (DEM)	1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,70
901003100	EUR (DEM)	5,1	2.10.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,65
901002400	EUR (DEM)	2,6	24.10.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,24
901001800	EUR (DEM)	2,6	12.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,27
901001900	EUR (DEM)	0,5	12.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,27
901002500A	EUR (DEM)	2,6	14.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,26
901002500B	EUR (DEM)	2,6	14.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,26
901002000	EUR (DEM)	5,1	10.12.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,28
901002100	EUR	3	20.11.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,45
901002200	EUR	5	09.12.2009	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,15
901002600	EUR	2,5	11.10.2010	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,55
421000300A	EUR (DEM)	0,5	1 jour ouvré après l'Assemblée générale de 2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,75
421000300B	EUR (DEM)	2	1 jour ouvré après l'Assemblée générale de 2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,75
421000400	EUR (DEM)	1	15.12.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,35

421000500	EUR (DEM)	1	01.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,95
421000600	EUR (DEM)	1	01.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,89
421000700	EUR (DEM)	5,1	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,89
421000800	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,86
421000900	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,86
421001000A	EUR (DEM)	1	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,83
421001000B	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,83
421001000C	EUR (DEM)	3,1	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,83
421001000D	EUR (DEM)	1,5	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,83
421001100	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,80
421001200	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,65
421001300A	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,65
421001300B	EUR (DEM)	7,7	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,65
421001400	EUR (DEM)	0,5	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,54
421001500	EUR (DEM)	10,2	02.06.2009	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,63
421001600	EUR (DEM)	4,6	02.06.2009	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,63

421001700	EUR	3,5	01.06.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,97
DE008059304	EUR (DEM)	10,2	30.06.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7
DE0008059312	EUR (DEM)	5,1	31.12.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7
DE008059338	EUR	13	30.06.2009	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	var
DE0008059346	EUR	15	30.06.2011	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,40
DE0002168424	EUR	18	04.01.2010	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,50
DE0002168531	EUR	10	17.08.2011	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	Var
83484	USD	150	19.12.2011	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair mais avant les prêts et titres participatifs après tous les créanciers c) Néant	LUSD 3M + 0,475
299284	USD	135	30.06.2014	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers c) Néant	LUSD 3M + 0.32
43296	EUR	48,58	10.06.2009	a) Remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	EURIBOR 3M + 0,35
43295	EUR	13	10.06.2009	a) Remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	EURIBOR 3M + 0,35
307201	EUR	200	29.09.2010	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	EURIBOR 3M + 0,50

307285	EUR	640	27.06.2011	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	EURIBOR 3M + 0,5
124884	USD	25	15.10.2012	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD 3M + 0,48
125233	USD	25	27.09.2012	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD 3M + 0,495
125515	USD	60	27.09.2012	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,50
112152	USD	150	28.06.2012	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD 3M + 0,40
125533	USD	250	01.10.2017	a) Remboursement anticipé possible avec accord préalable de la Commission bancaire pas avant 5 ans sauf remplacement par des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD 3M + 1,1

421002200	EUR	1	30.06.2013	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,60
DE0008059353	EUR	5	30.06.2013	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	Var
901003200	EUR	5	07.11.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,21
901003300	EUR	5	12.11.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,08
901003400	EUR	10	07.03.2013	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,28
901003500	EUR	40	01.09.2016	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	4,960
169189	USD	130	01.04.2013	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,45
213819	USD	200	01.04.2013	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,40
233095	USD	200	27.06.2013	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,35
247036	USD	300	30.09.2013	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,35

243288	USD	200	01.10.2013	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,36
421002300	EUR	10	30.06.2014	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
DE0008059387	EUR	10	30.06.2014	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,450
DE0007269953	EUR	20	02.06.2014	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
266327	USD	100	02.01.2014	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,38
335557	EUR	450	01.01.2015	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	EURIBOR 3M + 0,32
312459	USD	265	01.07.2014	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs. c) Néant	LUSD-BBA 3M + 0,35

TME = Taux moyen mensuel des emprunts d'État à 7 ans et plus.
TCAD = Moyenne des taux des « bankers acceptances » à Toronto (Toronto Canadian Dollar).
LUSD 6 M = Libor US Dollars 6 mois.
(1) Taux de référence Constant Maturity Swap pour les swaps en euros taux fixe à 10 ans contre EURIBOR 6M en euros (CMS 10), multiplié par 93,25 %, du 01.12.2003 au 01.12.2004. Rémunération retenue de 4,535 %.

3.9 VENTILATION DES RESSOURCES SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DE REMBOURSEMENT HORS INTÉRÊTS COURUS

(Tableau récapitulatif)

	Montant au 31.12.2003	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	Passifs subordonnés	Montant au 31.12.2004
Jusqu'à 3 mois	39 594	31 722	1 782	18 298	0	51 802
De 3 mois à 1 an	17 161	7 948	2 424	12 083	126	22 581
De 1 an à 5 ans	51 115	1 286	3 695	47 370	214	52 565
Plus de 5 ans	41 561	7 770	4 750	36 277	2 931	51 728
Durée indeterminée ou non ventilé	208	0	0	0	184	184
TOTAL	**149 639**	**48 726**	**12 651**	**114 028**	**3 455**	**178 860**

3.10 DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Part du Groupe	Part hors Groupe	TOTAL
Situation au 31.12.2003			
Capital	1 327	0	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087	0	1 087
Réserves et résultat reporté	1 348	673	2 021
Écarts de conversion	(166)	(79)	(245)
Écarts de consolidation	15	0	15
Résultat	617	92	709
Capitaux propres au 31.12.2003	**4 228**	**686**	**4 914**
Variations de la période			
Variations du capital	0	0	0
Variations des primes d'émission et d'apport	0	0	0
Dividendes versés (-) reçus (+)	(501)	(47)	(548)
Écarts de conversion	(96)	(20)	(116)
Écarts de consolidation	(15)	0	(15)
Résultat de la période	705	71	776
Autres variations [2]	(1)	3	2
Situation au 31.12.2004			
Capital	1 327	0	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087	0	1 087
Réserves et résultat reporté	1 463	721	2 184
Écarts de conversion [1]	(262)	(99)	(361)
Écarts de consolidation	0	0	0
Résultat	705	71	776
Capitaux propres au 31.12.2004 (A)	**4 320**	**693**	**5 013**
Fonds pour risques bancaires généraux au 31.12.2003	478	0	478
Variations du FRBG	0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux au 31.12.2004 (B)	**478**	**0**	**478**
Fonds propres stables au 31.12.2004 (A) + (B)	**4 798**	**693**	**5 491**

(1) Dont écart de conversion sur les sociétés de la zone euro : EUR -5 millions.

(2) FSA a contracté auprès d'un groupe d'investisseurs une option qui lui permet d'émettre à tout moment des actions préférentielles pour un montant de USD 200 millions, moyennant le paiement d'une prime trimestrielle. Le montant des frais et primes payés est imputé en capitaux propres, et s'élève à EUR 0,9 million.

Le capital social de Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 327 004 846 est composé de 87 045 757 actions.

3.11 VENTILATION BILANTAIRE MONÉTAIRE

Classement par devises en comptabilité	En euros	En autres devises UE	En autres devises hors UE[1]	Montant total
TOTAL DE L'ACTIF	147 704	14 925	43 402	206 031
TOTAL DU PASSIF	146 305	10 794	48 932	206 031

(1) Il s'agit des actifs et passifs avant opérations de couverture.

3.12 AUTRES PASSIFS (POSTE IV DU BILAN PASSIF)

a. Détail du poste IV.A. Autres passifs : activité bancaire et autres

	Montant au 31.12.2004
Dettes fiscales, salariales et sociales échues	6
Impôts	99
À payer	*58*
Dettes fiscales estimées	*41*
Autres dettes	1 056
Dépôts de garanties reçus	*529*
Fonds de pension en faveur du personnel	*18*
Dettes fiscales, salariales et sociales	*131*
Fournisseurs	*81*
Primes reçues sur swaptions émises	*23*
Primes d'option vendues	*8*
Autres passifs	*266*
TOTAL	**1 161**

b. Détail du poste IV.B. Autres passifs : activité assurance

	Montant au 31.12.2004
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	981
Dettes nées d'opérations de réassurance	32
Primes reportées rehaussement de crédit	3
Autres passifs d'assurance	0
TOTAL	**1 016**

4 Notes sur le hors-bilan consolidé (EUR millions)

4.1 PASSIFS ÉVENTUELS (POSTE I DU HORS-BILAN)

Ce poste correspond aux engagements de garantie donnés.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Engagements en faveur d'établissements de crédit	156	2 398
Engagements en faveur de la clientèle	19 442	21 305
TOTAL	**19 598**	**23 703**

La croissance de ce poste est principalement due à la succursale de New York, dont l'activité consiste à accorder des lettres de crédit en faveur de collectivités locales.

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Garanties données à des entreprises liées non consolidées	51	0
Garanties données à des entreprises avec lien de participation	0	0
Garanties données à d'autres contreparties	19 547	23 703
TOTAL	**19 598**	**23 703**

c. Ventilation par nature d'opérations

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Cautions	18 982	23 025
Avals et autres garanties	579	606
Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
Acceptations non négociées	37	72
TOTAL	**19 598**	**23 703**

4.2 ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (POSTE II DU HORS-BILAN)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2004.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Engagements en faveur d'établissements de crédit	154	194
Engagements en faveur de la clientèle	25 153	22 101
Engagements donnés sur titres	77	81
TOTAL	**25 384**	**22 376**

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis des entreprises liées non consolidées	13	13
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis des entreprises avec un lien de participation	0	0
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis d'autres contreparties	25 371	22 363
TOTAL	**25 384**	**22 376**

4.3 VALEURS ET CRÉANCES CONFIÉES AU GROUPE (POSTE III DU HORS-BILAN)

Néant.

4.4 RELEVÉ DES OPÉRATIONS DE HORS-BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (POSTE VI.B ET VII DU HORS-BILAN)

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et n°90-15 du Comité de la réglementation bancaire :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats ;
- pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

a. Ventilation selon le type de marché et le type de produit

Type d'opérations	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004	Couverture		Trading		Juste Valeur 31.12.2004
			Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises [1]	**46 744**	**55 001**	**34 054**	**20 595**	**122**	**230**	**75**
Opérations de change à terme	5 797	12 942	6 006	6 584	122	230	4
Swaps de devises et d'intérêts	40 679	42 059	28 048	14 011	0	0	71
Futures sur devises	0	0	0	0	0	0	0
Options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux de change à terme	268	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	**547 038**	**613 473**	**168 280**	**417 196**	**10 782**	**17 215**	**(4 869)**
Sur intérêts [2]							
Swaps de taux d'intérêt	*530 945*	*590 604*	*159 904*	*407 371*	*9 032*	*14 297*	*(5 366)*
Opérations interest futures	*3 380*	*10 793*	*0*	*9 342*	*0*	*1 451*	*540*
Contrats à terme de taux d'intérêt	*4 975*	*5 645*	*5 542*	*103*	*0*	*0*	*1*
Options sur taux d'intérêt	*3 978*	*2 950*	*1 202*	*380*	*199*	*1 169*	*(76)*
Autres achats et ventes à terme [3]							
Autres contrats d'options [4]	*3 697*	*3 335*	*1 632*	*0*	*1 405*	*298*	*32*
Autres opérations de futures	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres achats et ventes à terme	*63*	*146*	*0*	*0*	*146*	*0*	*0*
TOTAL	**593 782**	**668 474**	**202 334**	**437 791**	**10 904**	**17 445**	**(4 794)**

(1) Montant à livrer à l'exception des devises vendues au comptant non encore livrées.
(2) Montant nominal/notionnel de référence.
(3) Prix d'achat/de vente convenu entre les parties.
(4) Dont une option contractée par FSA auprès d'un groupe d'investisseurs, qui lui permet d'émettre à tout moment des actions préférentielles pour un montant de USD 200 millions.

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations	Marché de gré à gré	Marché organisé	TOTAL
Sur devises	**55 001**	**0**	**55 001**
Sur autres instruments financiers			
Sur intérêts	597 967	12 025	609 992
Sur autres achats et ventes à terme	3 481	0	3 481
			668 474

c. Ventilation : opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	TOTAL
Sur devises	**55 001**	**0**	**55 001**
Sur autres instruments financiers			
Sur intérêts	579 558	30 434	609 992
Sur autres achats et ventes à terme	2 486	995	3 481
			668 474

d. Ventilation selon la durée résiduelle

Type d'opérations	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	TOTAL
Sur devises	**19 476**	**19 983**	**15 542**	**0**	**55 001**
Sur autres instruments financiers					
Sur intérêts	265 741	168 376	175 875	0	609 992
Sur autres achats et ventes à terme	880	818	1 783	0	3 481
					668 474

e. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée : 5

f. Évaluation au mark-to-market des instruments financiers à terme de taux classés en macrocouverture

Catégorie d'opérations à terme (instruments de taux : swaps, caps, floors, FRA…)	Montant au 31.12.2004 (1)	Différence entre valeur de marché et valeur comptable (2)
Dans le cadre de la gestion de trésorerie (durée <= à 1 an)	(1 179)	(822)
Dans le cadre de la gestion ALM (autres)	(798)	(612)

(1) Mark-to-market.
(2) + différence positive entre la valeur de marché et le résultat enregistré.
- différence négative entre la valeur de marché et le résultat enregistré.

4.5 GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES ACTIFS PROPRES

Pour sûreté de dettes et engagements de la société : 10 508

4.6 DROITS ET ENGAGEMENTS HORS-BILAN NON REPRIS DANS LES COMPTES

Dexia Crédit Local s'est engagé à racheter les actions détenues par les administrateurs de FSA. L'engagement porte, au 31 décembre 2004, sur un montant global de EUR 65 millions.

4.7 PRÉSENTATION DES ÉQUIVALENTS RISQUE CRÉDIT

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul du ratio international de solvabilité.

Selon ces dispositions prudentielles internationales, l'équivalent risque de crédit est calculé sur les instruments dérivés, qui ne sont pas négociables sur un marché organisé, et se compose de deux éléments :

• le coût de remplacement positif, qui correspond à la valeur de marché, obtenue par l'actualisation des flux futurs des opérations concernées. En pratique, il s'agit de calculer le gain actualisé, en se référant aux conditions de marché à la date de référence, d'une opération symétrique ayant pour effet d'annuler les flux de l'opération évaluée. Les coûts de remplacement négatifs ne sont pas pris en considération ;

• un élément additionnel, désigné sous le terme de *add-on*, qui traduit le risque potentiel de crédit et se calcule sur les montants notionnels des instruments dérivés quel que soit le sens, positif ou négatif, de leur valeur de marché. Les coefficients de cet élément additionnel, définis dans le cadre du ratio international de solvabilité, varient en fonction de la nature des contrats et de leur durée résiduelle.

La somme de ces deux éléments détermine l'équivalent risque de crédit.

Par ailleurs, dans le cadre du calcul du risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme, Dexia Crédit Local tient compte de l'effet de réduction du risque de crédit des contrats de compensation.

La compensation résulte d'un accord avec la contrepartie dont l'objet est d'atténuer le risque de crédit lié aux opérations sur les produits dérivés avec cette contrepartie. Le principal mode de compensation appliqué par Dexia Crédit Local est la compensation par liquidation, qui permet en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant net à payer ou à recevoir de celle-ci.

Cette clause (*close out netting*) est insérée dans les contrats cadres régissant les relations contractuelles avec les contreparties aux contrats de produits dérivés. Par voie de conséquence, le risque crédit sur une contrepartie avec laquelle cette clause est convenue est calculé sur le coût de remplacement net au prix du marché de l'ensemble des opérations conclues avec cette contrepartie. Ce risque de crédit est défini alors comme étant la somme algébrique positive des valeurs de marché positives et négatives des opérations concernées avec une même contrepartie.

Par ailleurs, ce solde peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme d'espèces ou de titres. Dans le cadre des accords conclus jusqu'à ce jour par Dexia Crédit Local, cet échange de collatéral n'a lieu que si la valeur de marché nette des opérations avec une contrepartie est au moins égale au seuil d'un appel de marge défini contractuellement avec cette dernière.

En cas d'appel de garantie par Dexia Crédit Local, le risque de crédit s'établit alors à la valeur liquidative nette des instruments et des titres (valeur liquidative positive minorée de la garantie reçue) majorée du risque potentiel de crédit.

Les opérations de dérivés de crédits dans lesquelles est engagée la société Dexia Crédit Local au 31 décembre 2004 la mettent en position d'investisseur final potentiel sur l'instrument de référence des ventes de put conclues. En conséquence, le risque de crédit s'analyse comme un risque direct sur les émetteurs des titres constituant le sous-jacent des opérations.

a. Zone OCDE

Type de contrepartie	Niveau de notation	Équivalent risque non pondéré non compensé	Équivalent risque pondéré non compensé	Effet en montant de la compensation sur équivalent risque non pondéré	Effet en montant des garanties sur équivalent risque non pondéré	Équivalent risque non pondéré net des effets de la compensation et des garanties
Établissement de crédit	AAA	264	49	119	0	145
	AA +	301	59	78	79	144
	AA	3 713	740	2 581	0	1 132
	AA-	1 754	351	823	3	928
	A +	577	117	205	0	372
	A	4 197	839	2 119	163	1 915
	A-	4 278	856	2 901	58	1 319
	BBB +	10	2	1	1	8
	BBB	25	5	13	0	12
	BBB-	4	1	1	0	3
	BB	3	2	0	0	3
	Sans rating	85	10	0	0	85
Clientèle publique	non coté	94	18	1	0	93
Clientèle privée	non coté	1 367	537	647	192	528
TOTAL 1		**16 672**	**3 586**	**9 489**	**496**	**6 687**

b. Encours hors OCDE

Type de contrepartie	Niveau de notation	Équivalent risque non pondéré non compensé	Équivalent risque pondéré non compensé	Effet en montant de la compensation sur équivalent risque non pondéré	Effet en montant des garanties sur équivalent risque non pondéré	Équivalent risque non pondéré net des effets de la compensation et des garanties
Clientèle privée	non coté	12	6	0	0	12
TOTAL 2		**12**	**6**	**0**	**0**	**12**
TOTAL 1 + 2		**16 684**	**3 592**	**9 489**	**496**	**6 699**

4.8 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS (POSTE V.A. DU HORS-BILAN)

Ce poste comprend les engagements de financement reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

4.9 OPÉRATIONS DE CHANGE EN DEVISES

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, converties sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Les postes « monnaies à recevoir » et « monnaies à livrer » sont composés de swaps longs en devises avec existence de flux de paiement intercalaires correspondant à des opérations de couverture.

4.10 OPÉRATIONS SUR TITRES (POSTE VIII. DU HORS-BILAN CONSOLIDÉ)

a. Ventilation selon la nature d'opération

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Achats	1 609	1 846
Comptant	*375*	*1 442*
Terme	*1 234*	*404*
Ventes	711	2 189
Comptant	*72*	*30*
Terme	*639*	*2 159*
TOTAL	**2 320**	**4 035**

b. Ventilation des opérations à terme selon le type d'opération

Type d'opérations			Couverture		Trading	
	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée
Sur valeurs mobilières	1 873	2 563	0	2 563	0	0

c. Ventilation des opérations à terme selon le marché

	Marché de gré à gré	Marché organisé	TOTAL
Sur valeurs mobilières	2 563	0	2 563

d. Ventilation des opérations à terme selon la durée résiduelle

	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	TOTAL
Sur valeurs mobilières	1 529	538	496	0	2 563

e. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée : néant

4.11 TABLEAU DE VENTILATION DES OPÉRATIONS EN EUROS ET EN DEVISES DU HORS-BILAN

Libellé	En euros	En autres devises UE	En autres devises hors UE	Montant total
Passifs éventuels	2 739	146	20 818	23 703
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	19 219	1 371	1 786	22 376
Valeurs et créances confiées au Groupe	0	0	0	0
À libérer sur actions et parts de société	0	0	0	0
Engagements reçus	19 060	4 916	79 144	103 120
Opérations de change en devises	38 319	21 831	48 074	108 224
Engagements sur instruments financiers à terme	358 089	45 987	209 397	613 473
Opérations sur titres	3 998	0	37	4 035
Autres engagements donnés	31 183	9 790	294 718	335 691

4.12 ENGAGEMENTS - ACTIVITÉ ASSURANCE

Le poste IX.B reprend les engagements de garantie donnés par le groupe FSA dans le cadre de son activité.

Le poste V.C reprend les engagements reçus de la part des réassureurs.

4.13 ENTITÉS NON CONSOLIDÉES PAR FSA

FSA garantit une partie des actifs et des dettes émises par Cypress Point, entité non consolidée, qu'elle détient à 23 %.

5 Notes sur le compte de résultat consolidé (EUR millions)

5.0 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

a. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Le poste représente pour EUR 3 530 millions le produit des intérêts échus et des intérêts courus non échus des opérations de crédits à la clientèle, et le résultat des opérations de couverture du risque de taux sur ces crédits.

Ce montant inclut :

• les indemnités de remboursement anticipé des prêts représentent EUR 129 millions. Ces indemnités sont réparties sur la durée de vie résiduelle des prêts au *prorata* des intérêts restant à courir ;

• les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 76 millions.

Les produits d'intérêts sur instruments de macrocouverture figurent également à ce poste pour un montant global de EUR 7 925 millions. Les soultes de *netting* sur swaps de macrocouverture chez Dexia Hypothekenbank Berlin étaient comptabilisées au 31 décembre 2003 sous cette rubrique pour EUR 137 millions. À fin 2004, elles sont présentées dans les résultats provenant d'opérations sur portefeuille pour EUR 264 millions.

b. Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 2 028 millions le produit des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

c. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle

Les charges d'intérêts sur instruments de macrocouverture figurent principalement à ce poste pour un montant global de EUR 8 568 millions.

d. Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe

Ce poste représente pour EUR 3 071 millions les intérêts échus et courus sur le portefeuille obligataire, hors opérations de macrocouverture.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celui-ci est identifié dès l'origine sur des ensembles d'éléments homogènes liés à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

Ce poste comprend pour EUR 87 millions le produit de l'étalement des primes d'émission créditrices sur des dettes constituées par des titres.

5.1 VENTILATION DES REVENUS SUR LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE III.B. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Entreprises liées non consolidées	1	1
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1	6
Produits d'autres immobilisations financières	15	6
TOTAL	**17**	**13**

5.2 VENTILATION DES COMMISSIONS (POSTE IV ET V DE RÉSULTAT)

a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Gestion financière d'actifs et administration OPCVM	3	4
Activité d'assurance (intermédiation)	42	43
Activité de crédit	10	10
Activité de bourse (intermédiation sur actions)	0	0
Achats/ventes d'autres valeurs mobilières (rachat de bons de caisse, ventes d'obligations, augmentation de capital)	0	0
Services de paiement (tarification de comptes à vue, cartes visa, proton, chèques, transferts)	5	4
Droits de garde et services sur valeurs mobilières (dépôt-titres et coffres, commissions perçues sur coupons)	0	1
Ingéniérie financière	1	2
Gestion privée et institutionnelle	0	0
Opérations sur instruments financiers	0	0
Autres services financiers	16	11
TOTAL	**77**	**75**

b. Détail des commissions versées (poste V. du compte de résultat)

Nature	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Gestion financière d'actifs et administration OPCVM	0	0
Activité d'assurance (intermédiation)	3	2
Activité de crédit	2	5
Activité de bourse (intermédiation sur actions)	1	0
Achats/ventes d'autres valeurs mobilières (rachat de bons de caisse, ventes d'obligations, augmentation de capital)	0	0
Services de paiement (tarification de comptes à vue, cartes visa, proton, chèques, transferts)	0	0
Droits de garde et services sur valeurs mobilières (dépôt-titres et coffres, commissions perçues sur coupons)	2	2
Ingénierie financière	4	3
Gestion privée et institutionnelle	0	0
Opérations sur instruments financiers	0	2
Autres services financiers	4	5
TOTAL	**16**	**19**

5.3 RÉSULTATS PROVENANT D'OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES (POSTES VI. ET VII. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

a. Ventilation

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Résultats sur		
Opérations de trading de titres et d'autres instruments financiers	37	166
Cessions de titres de placement et résultats liés	(29)	(36)
Réductions de valeur sur titres de placement	39	32
Résultat de change	50	32
TOTAL	**97**	**194**

La cession de EUR 3 371 millions de titres *assets* swappés par la filiale allemande s'est traduite par une moins-value de cession sur titres de EUR 2,1 millions et des gains sur les swaps de EUR 26 millions, dont EUR 264 millions de soultes de *netting* de swaps de macrocouverture (au 31 décembre 2003, ces soultes avaient été enregistrées dans la marge d'intérêt pour EUR 137 millions).

b. Détail des plus ou moins-values de cession et dotations/reprises sur titres de placement

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Dotations aux réductions de valeur	(41)	(22)
Reprises de réductions de valeur	80	54
Sous-total	39	32
Moins-values de cessions	(299)	(138)
Plus-values de cessions	270	102
Sous-total	(29)	(36)
TOTAL	**10**	**(4)**

5.4 RENSEIGNEMENTS SUR LE PERSONNEL

	Exercice 2003 Entreprises intégrées		Exercice 2004 Entreprises intégrées	
	Globalement	Proportionnellement	Globalement	Proportionnellement
Effectif moyen du personnel	3 043	0	3 204	0
Ouvriers	9	0	3	0
Employés	1 638	0	1 704	0
Personnel de direction	425	0	464	0
Autres	971	0	1 033	0
Frais de personnel (EUR millions)	239	0	249	0
Rémunérations et avantages sociaux directs	159	0	167	0
Cotisations patronales d'assurance sociale	47	0	50	0
Primes patronales pour assurances extralégales	4	0	4	0
Autres frais de personnel	20	0	19	0
Pensions	9	0	9	0
Provisions pour pensions et assimilées	(2)	0	4	0
Dotations	2	0	7	0
Reprises	(4)	0	(3)	0

5.5 VENTILATION DU COÛT DU RISQUE (POSTE XIII. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

	Dotations pertes [1]	Reprises utilisations	TOTAL
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances douteuses et titres d'investissement [1]	(117)	64	(53)
Provisions et pertes sur engagement hors bilan	0	0	0
Provisions pour crédits d'engagement [2]	(46)	76	30
Provisions pour risques pays [3]	0	23	23
Autres	(1)	0	(1)
Provisions et pertes sur activité de rehaussement de crédit [4]	(12)	0	(12)
TOTAL	**(176)**	**163**	**(13)**

(1) Les dotations nettes aux provisions affectées, après déduction des pertes constatées, ont été constituées essentiellement pour faire face à des risques individualisés dans des opérations de financement de projets.
(2) Les provisions sectorielles ou statistiques ont fait l'objet de reprises essentiellement à l'International à hauteur de EUR 21 millions. Ces reprises ont en général comme contrepartie une dotation aux créances douteuses.
(3) La reprise de provision pour risques pays est essentiellement liée à la sortie de l'Argentine de la liste des pays à risque. Des provisions affectées ont été reconstituées sur les risques qui étaient individualisés.
(4) Les provisions statistiques relatives à l'activité de rehaussement de crédit de FSA ont été dotées à hauteur de EUR 12 millions.

5.6 VENTILATION DES GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE XV.B. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

a. Ventilation

	Montant au 31.12.2003		Montant au 31.12.2004	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Dotations aux réductions de valeur	0	(49)	0	(11)
Reprises de réductions de valeur	0	8	0	8
Sous-total	0	(41)	0	(3)
Moins-values sur cessions	0	(17)	0	(5)
Plus-values sur cessions	0	65	0	6
Sous-total	0	48	0	1
TOTAL	**0**	**7**	**0**	**(2)**

Une provision de EUR 10.3 millions a été dotée sur les titres et l'avance en capital accordée à Dexia Global Structured Finance. Les plus-values sur cessions intègrent une plus-value de EUR 1,5 million sur la cession des titres Dexia Asset Management France.

b. Répartition par nature des titres

	31.12.2004
Titres de participation	(5)
Autres titres détenus à long terme	0
Titres d'investissement	3
TOTAL	**(2)**

5.7 RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels (poste XVI. du compte de résultat)	0
Charges exceptionnelles (poste XVI. du compte de résultat)	0

5.8 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (DÉTAIL DU POSTE XVII. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

	Montant au 31.12.2004
Impôts de sociétés	0

5.9 CHARGES D'IMPÔTS (POSTE XVII. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

Détail de la charge d'impôt	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
A - Impôts des sociétés (poste XVII.A.)	284	256
Impôts sur le résultat de l'exercice	*240*	*239*
Autres charges d'impôt	*44*	*17*
B - Impôts différés (poste XVII. B)	30	51
Dotations	*183*	*265*
Reprises	*(153)*	*(214)*

Charge d'impôt effective 2004

Le taux d'impôt légal en vigueur en France à la clôture de l'exercice est de 35,43 %.

En matière d'impôts différés, le taux appliqué aux bases françaises dont l'échéance est postérieure à 2004 a été ramené à 34,93 %, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2005. L'effet du changement de taux a généré un produit d'impôt différé de EUR 4 millions.

Le taux d'impôt moyen constaté en 2004 s'élève à 27,32 %.

L'écart de taux s'analyse de la manière suivante :

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Résultat net comptable	**709**	**776**
Impôt	314	307
Résultat des mises en équivalence	(23)	(39)
Amortissement des *goodwill*	89	78
Base imposable	**1 089**	**1 122**
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	35,43 %	35,43 %
Impôt théorique au taux normal	**386**	**398**
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	(6)	(14)
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	5	4
Economie d'impôt sur produits non imposables	(69)	(70)
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	1	2
Autres compléments ou économies d'impôt	(13)	(5)
Report variable	0	(4)
(Utilisation de) / Déficits fiscaux non activés	(3)	0
Avoirs fiscaux	0	0
Provisions pour litige fiscal	13	(4)
Impôt comptabilisé (1)	**314**	**307**
Taux d'impôt constaté	**28,90 %**	**27,32 %**

(1) Dont part des minoritaires pour EUR 34 millions.

Un désaccord est apparu fin 2003 avec l'administration fiscale concernant les échéances de règlement des impôts engendrés par les indemnités de remboursement anticipé des prêts (IRA) et les soultes de résiliation des swaps de couverture (SR).

Ce point de désaccord a été levé en 2004, l'administration fiscale ayant renoncé au redressement au titre des exercices clos. La provision a été ajustée en conséquence.

5.10 RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ORGANES DE DIRECTION

Rémunérations allouées aux organes de direction de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans celle-ci, dans les entreprises filiales et dans les entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens organes de direction	
Comité de direction et directoire	7
Conseil de surveillance	0
TOTAL	**7**
Montant en fin d'exercice des créances existant à leur charge, des passifs éventuels en leur faveur et des autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	
Comité de direction et directoire	1
Conseil de surveillance	0
TOTAL	**1**

5.11 VENTILATION GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

a. Par société située

	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	TOTAL résultat net
En Belgique			
En France	549	299	225
Au Luxembourg	12	11	10
Dans d'autres pays	1 054	817	541
TOTAL	**1 615**	**1 127**	**776**

b. Par métier

	Produit net bancaire Montant au		Résultat brut d'exploitation Montant au		Résultat net Montant au	
	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004
Le financement des équipements collectifs et les services financiers aux collectivités publiques et grandes entreprises	1 375	1 432	975	1 016	684	718
La banque commerciale généraliste	19	19	7	5	19	21
Autres contributions (BIL)	0	0	(2)	0	(12)	0
Les marchés des capitaux	169	154	139	122	105	96
Fonds propres- Non alloué	43	10	14	(16)	(87)	(59)
TOTAL	**1 606**	**1 615**	**1 133**	**1 127**	**709**	**776**

5.12 MARGE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (POSTE X. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

a. Détail du poste

	Montant au 31.12.2004
Intérêts et produits assimilés	310
Intérêts et charges assimilées	(183)
Revenus de titres à revenu variable	0
Commissions perçues	1
Commissions versées	(5)
Résultat provenant d'opérations financières	17
Autres résultats d'exploitation	328
TOTAL	**468**

b. Détail des autres résultats d'exploitation

	Montant au 31.12.2004
Primes et cotisations acquises	447
Primes et cotisations cédées	(130)
Charges de prestation	0
Variations des provisions techniques	0
Autres résultats techniques	11
TOTAL	**328**

5.13 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

a. Résultats globaux consolidés des cinq derniers exercices

	2000 (1)	2001 (1)	2002	2003	2004
Produit net bancaire (PNB)	1 095	1 407	1 402	1 606	1 615
Résultat net de l'exercice	578	644	538	709	776
dont résultat hors groupe	*56*	*85*	*84*	*92*	*71*

(1) Selon le nouveau format des comptes.

b. Résultats consolidés par action (en euros)

Années	Résultats consolidés par action	Résultats consolidés par action part du groupe
1991	4,70	4,70
1992	5,09	5,09
1993	5,52	5,51
1994	6,17	6,17
1995	6,22	6,15
1996 (1)	3,56	3,49
1997	3,82	3,73
1998	4,34	4,04
1999 (2)	5,76	4,90
2000 (3)	6,77	6,12
2001 (4)	7,39	6,42
2002 (4)	6,18	5,22
2003 (4)	8,15	7,09
2004 (4)	**8,91**	**8,10**

(1) Nombre d'actions porté à 70 000 000 à compter de 1996.
(2) Nombre d'actions porté à 76 141 084 à compter de 1999.
(3) Nombre d'actions porté à 87 045 757 à compter de 2000 ; nombre moyen d'actions retenu = 85 375 285.
(4) Nombre d'actions retenu = 87 045 757.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ***Dexia Crédit Local****, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, par référence aux paragraphes de la note 1.3.B.1 de l'annexe aux comptes consolidés :

- s'agissant des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à toute activité bancaire, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques et de provisions déterminées de manière statistique par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité, comme indiqué respectivement aux paragraphes « créances sur la clientèle », « provisions au passif du bilan - activité bancaire » et « opérations sur instruments financiers à terme - dérivés de crédit ».

- s'agissant des provisions pour risques sur l'activité de réhaussement de crédit, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques destinée à couvrir des pertes ou charges de nature clairement identifiée, et de provisions non spécifiques en appliquant à l'encours global des engagements un facteur de dépréciation déterminé par une agence de notation compte tenu des caractéristiques des encours et de l'historique du portefeuille, comme indiqué au paragraphe «provisions au passif du bilan - activité assurance».

- s'agissant des provisions pour dépréciation des immobilisations financières et des titres de l'activité de portefeuille (TAP), la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur d'utilité, comme indiqué aux paragraphes « immobilisations financières » et « opérations sur titres - titres de l'activité de portefeuille ».

- s'agissant des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres de placement, la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme indiqué au paragraphe « opérations sur titres - titres de placement ».

- s'agissant de l'amortissement et de la dépréciation des écarts de consolidation, la société amortit et déprécie les écarts positifs et négatifs selon des règles d'évaluation applicables aux dits éléments, comme indiqué au paragraphe « écarts de consolidation ».

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l'application des méthodologies décrites dans l'annexe et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 29 mars 2005

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN		MAZARS & GUERARD	
Daniel BUTELOT	Olivier AVRIL	Guillaume POTEL	Anne VEAUTE
Associé	Associé	Associé	Associée

Comptes sociaux

Bilan social 140

Engagements de hors-bilan sociaux 142

Compte de résultat social 143

Annexe aux comptes sociaux 144

1. Règles de présentation et d'évaluation 144
2. Notes sur l'actif du bilan social 145
3. Notes sur le passif du bilan social 147
4. Notes sur le hors-bilan social 149
5. Notes sur le compte de résultat social 153

Informations complémentaires 155

1. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 155
2. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2004 156
3. Portefeuille titres de Dexia Crédit Local 158

Rapport général des commissaires aux comptes 161

Bilan social au 31 décembre 2004

Actif

(EUR millions)		Réf. note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
I.	**Caisse, banques centrales, CCP**		**329**	**138**	**127**
II.	**Effets publics et valeurs assimilées**	**2.3**	**2 938**	**1 139**	**6 194**
III.	**Créances sur les établissements de crédit**	**2.4**	**14 208**	**18 682**	**16 204**
	A. À vue		238	1 729	2 461
	B. Autres créances		13 970	16 953	13 743
IV.	**Opérations avec la clientèle**	**2.4**	**30 203**	**26 964**	**27 297**
V.	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**2.3**	**19 302**	**23 893**	**31 388**
	A. Des émetteurs publics		5 249	8 244	10 194
	B. D'autres émetteurs		14 053	15 649	21 194
VI.	**Actions et autres titres à revenu variable**	**2.3**	**280**	**109**	**272**
VII.	**Participations et autres titres détenus à long terme**	**2.1 et 2.2**	**4 466**	**4 557**	**4 627**
VIII.	**Immobilisations incorporelles**		**32**	**33**	**44**
IX.	**Immobilisations corporelles**		**25**	**21**	**15**
X.	**Capital souscrit appelé non versé**		**0**	**0**	**0**
XI.	**Capital souscrit non appelé**		**0**	**0**	**0**
XII.	**Actions propres**		**0**	**0**	**0**
XIII.	**Autres actifs**		**2 199**	**3 333**	**5 104**
XIV.	**Comptes de régularisation**		**5 625**	**5 120**	**5 747**
	TOTAL DE L'ACTIF		**79 607**	**83 989**	**97 019**

Bilan social au 31 décembre 2004

Passif

(EUR millions)		Réf. note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
I.	**Dettes envers les établissements de crédit**		**31 352**	**33 350**	**45 300**
	A. À vue		4 280	2 622	2 374
	B. À terme ou à préavis		27 072	30 728	42 926
II.	**Opérations avec la clientèle**		**675**	**723**	**1 229**
	A. Dépôts d'épargne		0	0	0
	B. Autres dettes		675	723	1 229
	1. À vue		0	0	0
	2. À terme ou à préavis		675	723	1 229
III.	**Dettes représentées par un titre**		**34 995**	**36 001**	**34 440**
	A. Bons et obligations en circulation		12 813	8 817	6 955
	B. Autres		22 182	27 184	27 485
IV.	**Autres passifs**		**815**	**381**	**353**
	A. Autres		815	381	353
	B. Activité assurance		0	0	0
V.	**Comptes de régularisation**		**5 169**	**6 205**	**7 939**
VI.	**Provisions pour risques et charges**		**1 034**	**994**	**878**
	A. Provisions pour risques et charges		622	511	410
	B. Provisions pour Impôts différés		145	192	167
	C. Provisions réglementées	3.1	266	291	301
VII.	**Fonds pour risques bancaires généraux**	**3.2**	**478**	**478**	**478**
VIII.	**Passifs subordonnés**		**1 863**	**2 633**	**3 194**
	CAPITAUX PROPRES	**3.2**	**3 226**	**3 224**	**3 208**
IX.	**Capital souscrit**	**3.2**	**1 327**	**1 327**	**1 327**
X.	**Primes d'émission**	**3.2**	**1 087**	**1 087**	**1 087**
XI.	**Réserves (et résultat reporté)**	**3.2**	**505**	**475**	**275**
XVII.	**Résultat de l'exercice**	**3.2**	**307**	**335**	**519**
XIII.	**Acompte sur dividendes**		**0**	**0**	**0**
	TOTAL DU PASSIF		**79 607**	**83 989**	**97 019**

Engagements de hors-bilan sociaux au 31 décembre 2004

(EUR millions)		Réf.note	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
I.	**Passifs éventuels**	**4.1**	**25 818**	**30 392**	**30 133**
II.	**Engagements pouvant donner lieu**				
	à un risque de crédit	**4.2**	**11 992**	**10 070**	**12 381**
III.	**Valeurs et créances confiées au Groupe**	**4.3**	**0**	**0**	**0**
IV.	**À libérer sur actions et parts de sociétés**		**0**	**0**	**0**
V.	**Engagements reçus**		**10 909**	**10 598**	**9 731**
	A. Engagements de financement		6 728	5 976	4 517
	B. Engagements de garantie		4 181	4 622	5 214
	C. Engagements reçus par des entreprises d'assurance		0	0	0
VI.	**Opérations de change en devises**	**4.4 et 4.7**	**99 823**	**88 370**	**95 367**
	A. Montants à recevoir		49 898	43 681	46 642
	B. Montants à livrer		49 925	44 689	48 725
VII.	**Engagements sur instruments financiers à terme**	**4.4**	**412 379**	**463 963**	**477 589**
VIII.	**Opérations sur titres**	**4.8**	**51**	**298**	**79**
IX.	**Autres engagements donnés**		**6 805**	**6 447**	**7 318**
	A. Autres	4.9	6 805	6 447	7 318
	B. Activité assurance		0	0	0

Compte de résultat social au 31 décembre 2004

(EUR millions)		Réf. note	2002	2003	2004
I	**Intérêts et produits assimilés**		**12 206**	**10 353**	**12 163**
I	A. Opérations avec les établissements de crédit		604	638	567
I	B. Opérations avec la clientèle		10 707	8 993	10 716
I	C. Obligations et autres titres à revenu fixe		895	722	880
II	**Intérêts et charges assimilées**		**(11 854)**	**(9 951)**	**(11 747)**
II	A. Opérations avec les établissements de crédit		(944)	(752)	(863)
II	B. Opérations avec la clientèle		(9 358)	(7 973)	(9 894)
II	C. Obligations et autres titres à revenu fixe		(1 552)	(1 226)	(990)
III	**Revenus des titres à revenu variable**		**64**	**68**	**237**
	D'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable		2	1	1
	De participations, actions et parts constituant des immobilisations financières		62	67	236
IV	**Commissions (produits)**		**15**	**9**	**8**
V	**Commissions (charges)**		**(9)**	**(6)**	**(8)**
VI	**A. +/-Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**		**164**	**160**	**131**
VI	**B. +/-Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**		**(1)**	**23**	**23**
VII	**Autres produits d'exploitation bancaire**		**1**	**2**	**5**
X	**Autres charges d'exploitation bancaire**		**(5)**	**(8)**	**(2)**
	PRODUIT NET BANCAIRE		**581**	**650**	**810**
VIII	**Charges générales d'exploitation**	**5.1**	**(160)**	**(154)**	**(159)**
IX	**Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles**		**(22)**	**(24)**	**(23)**
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**399**	**472**	**628**
XI	**Coût du risque**		**(64)**	**(19)**	**(30)**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**335**	**453**	**598**
XII	**+/-Gains ou pertes sur actifs immobilisés**		**8**	**12**	**9**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**343**	**465**	**607**
XV	**+/-Résultat exceptionnel**		**0**	**0**	**0**
XVII	**Impôt sur les bénéfices**	**5.2**	**(35)**	**(130)**	**(88)**
XIII	**+/-Dotations/Reprises de FRBG**		**0**	**0**	**0**
	RÉSULTAT NET		**307**	**335**	**519**
	Résultat par action		**3,53**	**3,85**	**5,97**
	Résultat dilué par action		**3,53**	**3,85**	**5,97**

Annexe aux comptes sociaux

1 Règles de présentation et d'évaluation

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Fin 2004, Dexia Crédit Local a procédé à une transmission universelle de patrimoine avec la société Ifax qu'elle détenait à 100 %. Cette opération a pour effet de rattacher la participation dans la société Dexia Sofaxis directement à Dexia Crédit Local. Cette opération a généré un mali de fusion qui est porté à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles pour EUR 1,9 million.
- Dexia Crédit Local a vendu dans l'exercice un immeuble d'exploitation à Londres dégageant une plus-value de EUR 3 millions.
- Au cours de l'exercice Dexia Crédit Local a perçu de ses filiales des dividendes importants. Dexia Municipal Agency a procédé au versement d'un premier dividende de EUR 120 millions, une augmentation de capital de la filiale du même montant a immédiatement été souscrite par Dexia Crédit Local. Dexia Crediop a versé au cours de l'exercice un dividende de EUR 87 millions, contre un dividende de EUR 34 millions en 2003.
- Dexia Credit Local, dans le cadre d'une simplification des structures du groupe Dexia aux États-Unis, a créé au cours de l'exercice une succursale Dexia Crédit Local Grand Cayman et a par ailleurs racheté à Dexia Banque la structure Dexia Delaware LLC. Ces deux entités ont pour objet de refinancer le Groupe en USD au travers de programmes d'émission court terme et des dépôts de leur clientèle. Les actifs de cette nouvelle succursale augmentent le bilan de Dexia Crédit Local de EUR 3,2 milliards.
- Un contrôle de l'administration fiscale a eu lieu fin 2003 et a soulevé un problème concernant les échéances de règlement des impôts engendrés par les indemnités de remboursements anticipés des prêts et les soultes de résiliation des swaps de couverture. Dexia Crédit Local appliquait l'étalement tant au plan fiscal que comptable des indemnités de remboursements anticipés des prêts et des soultes de résiliation de swaps sur la durée résiduelle des opérations résiliées. Ce principe d'étalement était du reste mentionné dans les règles de présentation et d'évaluation des comptes de l'annexe comptable (et se trouve également dans la présentation de l'annexe pour les comptes de l'exercice 2004). Par notification datée de novembre 2004, l'administration fiscale a fait savoir que l'application qui a été faite n'est pas remise en cause pour les exercices clos avant le 1er janvier 2005. La société ayant été avisée de la conclusion du dossier a donc pu reprendre l'essentiel de la provision passée en 2003. En revanche le traitement fiscal et comptable des indemnités de remboursements anticipés et des soultes de résiliation des swaps de couverture sera modifié à partir de l'exercice 2005 pour les nouvelles opérations.
- Dexia Crédit Local a provisionné sur l'exercice un montant de EUR 2,2 millions pour couvrir la taxe sur la réserve des plus-values à long terme, taxe prévue dans la loi de finance rectificative de 2004.

1.2 RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DES COMPTES SOCIAUX

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan sociaux suivent les principes de présentation bancaire.

Ces comptes sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques et après concertation avec les autorités de tutelle, l'Autorité des marchés financiers et la Commission bancaire.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes sociaux

Dans le cadre de la première application du règlement CRC 2004-06, Dexia Crédit Local indique dans ses annexes la juste valeur des instruments dérivés présentés au hors-bilan. Par ailleurs, les moins-values latentes des titres de placement, des titres de l'activité de portefeuille et des titres d'investissement, faisant l'objet d'une provision au bilan et hors effet des couvertures, sont indiquées dans les annexes correspondantes.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat social

Les méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat social sont identiques à celles qui ont été utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Ces méthodes sont présentées dans la partie « Annexe aux comptes consolidés - Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat consolidés ».

Succursales de Dexia Crédit Local

Les comptes des succursales de New York, de Dublin, de Stockholm, de Londres et de Grand Cayman sont intégrés dans les comptes de Dexia Crédit Local selon les mêmes règles de conversion que les filiales étrangères (voir annexe aux comptes consolidés : 1.3. Règles de présentation et d'évaluation, Opérations en devises).

2 Notes sur l'actif du bilan social (EUR millions)

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COTÉES OU NON COTÉES

	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus-value latente au 31.12.2004
Titres cotés	68	103	35
Titres non cotés	4 559		
TOTAL	**4 627**		

2.2 VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS

	Entreprises liées		Autres participations		
	Établissements de crédit	Autres	Établissements de crédit	Autres	TOTAL
Valeur d'acquisition au 31.12.2003	**4 073**	**90**	**381**	**53**	**4 597**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	175	2	25	5	207
Cessions et titres échus	0	0	(62)	0	(62)
Transferts	10	(13)	0	3	0
Écarts de conversion	(71)	1	0	0	(70)
Autres variations (1)	0	(17)	0	0	(17)
Valeur d'acquisition au 31.12.2004 (A)	**4 187**	**63**	**344**	**61**	**4 655**
Réductions de valeur au 31.12.2003	**(20)**	**0**	**(10)**	**(10)**	**(40)**
Variations de l'exercice					
Actées	0	0	0	(1)	(1)
Reprises	2	0	10	1	13
Annulées	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2004 (B)	(18)	0	0	(10)	(28)
Valeur comptable nette au 31.12.2004 (A) - (B)	**4 169**	**63**	**344**	**51**	**4 627**

(1) La ligne « Autres variations » est mouvementée pour EUR 17 millions : il s'agit de la sortie des titres Ifax, suite à la Transmission Universelle de Patrimoine de Ifax à Dexia Crédit Local, et à l'entrée des titres SOFCA.

2.3 TITRES COTÉS OU NON COTÉS (EN VALEURS NETTES HORS INTÉRÊTS COURUS)

a. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale

	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus-value latente au 31.12.2004
Titres cotés	5 956	6 342	386
Titres non cotés	84	-	-
TOTAL	**6 040**		

b. Obligations et autres titres à revenu fixe

a. Ventilation

	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus-value latente nette au 31.12.2004
Titres cotés	24 928	25 426	498
Titres non cotés	6 162	-	-
TOTAL	**31 090**		

b. Répartition par type de portefeuille

	Total	Transaction	Placement	Investissement
Titres cotés	24 928	6 441	5 650	12 837
Titres non cotés	6 162	495	1 713	3 954
TOTAL	**31 090**	**6 936**	**7 363**	**16 791**

c. Actions et autres titres à revenu variable

	Valeur comptable au 31.12.2004	Valeur de marché au 31.12.2004	Plus-value latente nette au 31.12.2004
Titres cotés	194	207	13
Titres non cotés	78	-	-
TOTAL	**272**		

2.4 OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES OU AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION ET ACTIFS SUBORDONNÉS

a. Créances sur les établissements de crédit

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances sur les établissements de crédit liés	1 603	1 906
Créances sur les établissements de crédit avec lien de participation	13 660	9 874
Créances sur d'autres établissements de crédit	1 568	1 684
TOTAL	**16 831**	**13 464**

Ventilation des créances subordonnées et non subordonnées

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	41	85
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	16 790	13 379
TOTAL	**16 831**	**13 464**

b. Créances sur clientèle

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances sur les entreprises liées	0	0
Créances sur d'autres entreprises avec lien de participation	13	13
Créances sur d'autres contreparties	26 648	26 992
TOTAL	**26 661**	**27 005**

Ventilation des créances subordonnées et non subordonnées

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	26 661	27 005
TOTAL	**26 661**	**27 005**

3 *Notes sur le passif du bilan social (EUR millions)*

3.1 VENTILATIONS DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

	Provisions pour crédit à moyen et long terme	Provisions dérogatoires	Provisions pour investissement	TOTAL
Montant au 31.12.2003	261	21	9	291
Variations de l'exercice				
Dotations	20	8	1	29
Utilisations et reprises	(11)	(8)	0	(19)
Transferts	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
Montant au 31.12.2004	**270**	**21**	**10**	**301**

3.2 CAPITAUX PROPRES

	Montant
Situation au 31.12.2003	
Capital	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserves et résultat reporté	482
Réserves de réévaluation	(7)
Résultat de l'exercice	335
Acompte sur dividendes	0
Capitaux propres au 31.12.2003 (A)	**3 224**
Variations de la période	
Variations du capital	0
Variations des primes d'émission et d'apport	0
Variations des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté	0
Variations des réserves de réévaluation	(34)
Dividendes versés (-) reçus (+)	(501)
Résultat de la période	0
Autres variations	0
Situation au 31.12.2004	
Capital	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserves et résultat reporté	316
Réserves de réévaluation	(41)
Résultat de l'exercice	519
Capitaux propres au 31.12.2004 (A)	**3 208**
Fonds pour risques bancaires généraux au 31.12.2003	478
Variations du FRBG	
Fonds pour risques bancaires généraux au 31.12.2004 (B)	**478**
FONDS PROPRES STABLES AU 31.12.2004 (A) + (B)	**3 686**

3.3 VENTILATION BILANTAIRE MONÉTAIRE

Classement par devises en comptabilité	En EUR	En autres devises UE	En autres devises hors UE	Montant TOTAL
TOTAL de l'actif	54 035	13 300	29 684	97 019
TOTAL du passif	53 397	8 341	35 281	97 019

4 Notes sur le hors-bilan social (EUR millions)

4.1 PASSIFS ÉVENTUELS (POSTE I DU HORS-BILAN)

Ce poste correspond aux engagements de garantie données.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Engagements en faveur d'établissements de crédit	11 731	9 537
Engagements en faveur de la clientèle	18 661	20 596
TOTAL	**30 392**	**30 133**

La croissance de ce poste est principalement due à la succursale de New York, dont l'activité consiste à accorder des lettres de crédit en faveur de collectivités locales.

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Passifs éventuels vis-à-vis des entreprises liées	0	0
Passifs éventuels vis-à-vis d'autres entreprises avec lien de participation	11 572	9 354
Passifs éventuels vis-à-vis d'autres contreparties	18 820	20 779
TOTAL	**30 392**	**30 133**

c. Ventilation par nature d'opérations

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Engagements de garantie		
Cautions	30 392	30 133
Avals et autres garanties	0	0
Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	**30 392**	**30 133**

d. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.2 ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (POSTE II DU HORS-BILAN)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2004.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 944	5 265
Engagements en faveur de la clientèle	6 037	6 976
Engagements données sur titres	89	140
TOTAL	**10 070**	**12 381**

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis à vis des entreprise liées	13	12
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis d'autres entreprises avec lien de participation	3 829	5 215
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis d'autres contreparties	6 228	7 154
TOTAL	**10 070**	**12 381**

4.3 VALEURS ET CRÉANCES CONFIÉES AU GROUPE (POSTE III DU HORS-BILAN)

Néant.

4.4 RELEVÉ DES OPÉRATIONS DE HORS-BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire :

– pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats ;

– pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

Remarque : Les opérations de gestion ALM couvrent les opérations bilantielles qui dégagent une valeur de marché positive compensant la valeur du hors-bilan.

a. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	5

b. Évaluation au mark-to-market des instruments financiers à terme de taux classés en macrocouverture, en distinguant le mark-to-market positif et le mark-to-market négatif

Catégorie d'opérations à terme (instruments de taux : swaps, caps, floors, FRA…)	Montant au 31.12.2004[1]	Différence entre valeur de marché et valeur comptable[2]
Dans le cadre de gestion de trésorerie	(45)	31
Dans le cadre de gestion ALM	(796)	(611)

(1) mark-to-market
(2) + : différence positive entre la valeur de marché et le résultat enregistré
- : différence négative entre la valeur de marché et le résultat enregistré

Remarque : les opérations de gestion ALM couvrent les opérations bilantielles qui dégagent une valeur de marché positive comprenant la valeur du bilan.

c. Ventilation des opérations de hors-bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Type d'opérations	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004	Couverture		Trading		Juste valeur au 31/12/2004
			Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises (1)	**41 566**	**47 699**	**22 906**	**24 441**	**122**	**230**	**(554)**
Opérations de change à terme	*5 470*	*12 731*	*5 795*	*6 584*	*122*	*230*	*4*
Swaps de devises et d'intérêts	*35 828*	*34 968*	*17 111*	*17 857*	*0*	*0*	*(558)*
Futures sur devises	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Options sur devises	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Contrats de taux de change à terme	*268*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Sur autres instruments financiers	**463 963**	**477 589**	**53 623**	**401 731**	**2 162**	**20 073**	**(301)**
Sur intérêts (2)							
Swaps de taux d'intérêt	*454 705*	*472 326*	*52 573*	*401 088*	*559*	*18 106*	*(820)*
Opérations interest futures	*3 381*	*1 991*	*0*	*540*	*0*	*1 451*	*540*
Contrats à terme de taux d'intérêt	*1 696*	*214*	*111*	*103*	*0*	*0*	*0*
Options sur taux d'intérêt	*1 768*	*849*	*189*	*0*	*199*	*461*	*(33)*
Autres achats et ventes à terme (3)							
Autres contrats d'options	*2 350*	*2 064*	*750*	*0*	*1 259*	*55*	*12*
Autres opérations de futures	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres achats et ventes à terme	*63*	*145*	*0*	*0*	*145*	*0*	*0*
TOTAL	**505 529**	**525 288**	**76 529**	**426 172**	**2 284**	**20 303**	**(855)**

(1) Montant à livrer.
(2) Montant nominal/notionnel de référence.
(3) Prix d'achat/de vente convenu entre les parties.

L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

Gestion Actif/Passif

Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des swaps ainsi que par des contrats futurs.

Opérations de couverture affectée

Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogène, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les swaps affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les swaps cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

Opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en trois types d'activité :

- une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position ;
- une activité de dérivé de crédit.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des swaps de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

La seconde activité a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées, afin le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des swaps de taux d'intérêts et des opérations de change à terme.

Enfin dans le cadre de la gestion de ses placements, Dexia Crédit Local négocie des opérations de dérivés de crédit sous deux formes : des *credit default swaps*, et des *credit spread options*. Les opérations négociées sont uniquement des ventes de put par lesquelles Dexia Crédit Local prend une position d'investisseur final sur les titres obligataires sous-jacents.

4.5 GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES ACTIFS PROPRES

Pour sûreté de dettes et engagements de la société	Hypothèques (1)	Gages sur fonds de commerce (2)	Gages sur d'autres actifs (3)	Sûretés constituées sur des actifs futurs (4)
Poste du passif	0	0	0	0
Poste du hors-bilan	0	0	6 046	0

(1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles si celle-ci est inférieure.
(2) Montant de l'inscription.
(3) Valeur comptable des actifs gagés. Ce montant correspond aux prêts donnés en garantie des emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement.
(4) Montant des actifs en cause.

4.6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS

Ce poste comprend les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

4.7 OPÉRATIONS DE CHANGE EN DEVISES

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.
Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 33 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 35 milliards au 31 décembre 2004. Ils sont composés principalement de swaps longs en devises avec existence de flux de paiement intercalaires correspondant à des opérations de couverture.

4.8 OPÉRATIONS SUR TITRES

	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2004
Achats		
Comptant	239	49
Terme	0	0
Vente		
Comptant	59	30
Terme	0	0
TOTAL	**298**	**79**

4.9 TABLEAU DE VENTILATION DES OPÉRATIONS EN EUROS ET EN DEVISES DU HORS-BILAN

Classement par devises en comptabilité	En EUR	En autres devises UE	En autres devises hors UE	Montant TOTAL
Passifs éventuels	9 245	140	20 748	30 133
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	9 411	1 338	1 632	12 381
Engagements reçus	6 257	174	3 300	9 731
Opérations de change en devises	40 536	15 256	39 575	95 367
Engagements financiers à terme	358 556	45 160	73 873	477 589
Opérations sur titres	41	0	38	79
Autres engagements donnés	6 443	0	875	7 318

5 Notes sur le compte de résultat social (EUR millions)

5.1 RENSEIGNEMENTS SUR LE PERSONNEL

a. Détail

	au 31.12.2003	au 31.12.2004
Frais de personnel	**125**	**139**
Salaires et traitements	*83*	*91*
Charges sociales	*42*	*48*
Autres frais administratifs	**29**	**20**
Impôts et taxes	*10*	*3*
Autres frais administratifs	*19*	*17*
	154	**159**

Les montants concernant la participation, l'intéressement et les indemnités de fin de carrière s'élèvent en 2004 respectivement à EUR 6,2 millions, EUR 2,9 millions et à EUR 3,3 millions.

b. Renseignements sur le personnel

	au 31.12.2003	au 31.12.2004
Effectif moyen du personnel	1 329	1 394
Ouvriers	*0*	*0*
Employés	*422*	*428*
Personnel de direction (1)	*115*	*131*
Cadres	*792*	*835*
Frais de personnel	126	134
Rémunérations et avantages sociaux directs	*83*	*87*
Cotisations patronales d'assurances sociales	*30*	*33*
Primes patronales pour assurances extralégales	*0*	*0*
Autres frais de personnel	*12*	*13*
Pensions	*1*	*1*
Provisions pour pensions	(1)	5
Dotations (+)	*1*	*5*
Reprises (-)	*(2)*	*0*
	125	**139**

(1) Notion de cadres dirigeants.

c. Organes de direction

Rémunérations des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes (y compris la participation et l'intéressement), charges incluses, alloué pendant l'exercice au comité de direction s'élève à EUR 6,94 millions en 2004 (contre EUR 5,68 millions en 2003).

En 2004, les membres du comité de direction sont :

Monsieur **Jacques Guerber**, président du directoire

Monsieur **Philippe Valletoux**, vice-président du directoire

Monsieur **Daniel Caille**, membre du directoire, directeur général

Monsieur **Bruno Deletré**, membre du directoire, directeur général

Monsieur **François Péchon**, directeur chargé du département de l'exploitation

Monsieur **Jean-Paul Gauzès**, directeur juridique et fiscal

Monsieur **François Durollet**, directeur du département international

Monsieur **Philippe Ducos**, directeur du département des marchés financiers

Monsieur **Pierre Rahmani**, directeur du département de l'ingénierie financière

Monsieur **Daniel Ivanier**, Chief Financial Officer

domiciliés : 7 à 11, quai André Citröen, B.P. 1002, 75901 Paris Cedex 15.

Options sur les actions de Dexia détenues par les membres des organes de direction

Au 31 décembre 2004, les membres des organes de direction de Dexia Crédit Local détenaient différentes options sur les actions cotées de Dexia :

Options de souscription d'actions

20 000 options de souscription d'actions accordées en 1996 à un prix d'exercice de EUR 5,95 ; 30 000 options de souscription d'actions accordées en 1997 à un prix d'exercice de EUR 8,10 ; 93 000 options de souscription d'actions accordées en 1998 à un prix d'exercice de EUR 11,27 ; 153 000 options de souscription d'actions accordées en 2000 à un prix d'exercice de EUR 14,58 ; 266 000 options de souscription d'actions accordées en 2001 à un prix d'exercice de EUR 17,86 ; 300 500 options de souscription d'actions accordées en 2002 à un prix d'exercice de EUR 13,66 ; 343 500 options de souscription d'actions accordées en 2003 à un prix d'exercice de EUR 11,37 ; 348 000 options de souscription d'actions accordées en 2004 à un prix d'exercice de EUR 13,56.

Options d'acquisition d'actions

134 250 options d'acquisition d'actions accordées en 1999 à un prix d'exercice de EUR 13.

5.2 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste comprend les plus et moins-values de cessions de créances à Dexia Municipal Agency.
Elles ont ensuite été neutralisées et inscrites au bilan pour être étalées comptablement sur la durée de vie résiduelle des créances.

5.3 CHARGES D'IMPÔTS

a. Décomposition de la charge d'impôt

	au 31.12.2003	au 31.12.2004
Impôts des sociétés (poste XVII.)		
Impôts sur le résultat de l'exercice	(58)	(97)
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	(38)	(19)
TOTAL	**(96)**	**(116)**
Impôts différés (poste XVII.)		
Dotations	(85)	(26)
Reprises	51	54
TOTAL	**(34)**	**28**

Le taux d'imposition retenu pour l'impôt courant 2003 et les impôts différés s'élève à 35,43 % pour la France.
Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.
La charge d'impôt diminue passant de EUR 130 à EUR 88 millions, soit - 42 millions.
La variation intègre la baisse du taux d'impôt et le règlement du litige fiscal apparu en 2003.

Un contrôle de l'administration fiscale a eu lieu fin 2003 et avait soulevé un problème concernant les échéances de règlement des impôts engendrés par les indemnités de remboursement anticipés des prêts et les soultes de résiliation des swaps de couverture. Dexia Crédit Local appliquait l'étalement tant au plan fiscal que comptable des indemnités de remboursements anticipés des prêts et des soultes de résiliation de swaps sur la durée résiduelle des opérations résiliées. Ce principe d'étalement était du reste mentionné dans les règles de présentation et d'évaluation des comptes de l'annexe comptable (et se trouve également dans la présentation de l'annexe pour les comptes de l'exercice 2004). Par notification datée de novembre 2004, l'administration fiscale a fait savoir que l'application qui a été faite n'est pas remise en cause pour les exercices clos avant le 1er janvier 2005. La société ayant été avisée de la conclusion du dossier a donc pu reprendre l'essentiel de la provision passée en 2003. En revanche le traitement fiscal des indemnités de remboursements anticipés et des soultes de résiliation des swaps de couverture sur les nouvelles opérations sera modifié à partir de l'exercice 2005.

b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

	Montant au 31.12.2004
Provisions réglementées	**10**
Provision crédit moyen et long terme	*9*
Provision pour investissement	*1*
Amortissement dérogatoires	**0**

c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia en France est tête de groupe d'intégration fiscale depuis 2002.

Informations complémentaires

1 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	2000	2001	2002	2003	2004
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social	1 327 004 846[1]	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
RÉSULTATS GLOBAUX					
Chiffre d'affaires	4 906 183 849	5 405 835 735	3 216 902 596	2 516 161 072	3 173 995 095
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	484 390 261	537 487 890	444 180 981	419 236 689	621 013 426
Charge d'impôts sociétés	101 088 079	82 209 337	35 508 990	122 004 913	87 787 313
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	317 832 161	294 932 965	307 265 121	334 957 558	519 268 420
Bénéfice distribué	412 391 647	273 323 677	335 996 622	330 773 876	579 724 742[2]
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION					
Chiffre d'affaires	56,36	62,10	36,96	28,91	36,46
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, avant dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	4,40	5,23	4,69	3,41	6,13
Charge d'impôts sociétés	1,16	0,94	0,41	1,40	1,01
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	3,65	3,39	3,53	3,85	5,97
Bénéfice distribué	4,74	3,14	3,86	3,80	6,66
EFFECTIF DE FIN D'ANNÉE	**1101**	**1238**	**1300**	**1329**	**1394**
Dont cadres	*728*	*793*	*831*	*892*	*934*
Dont non cadres	*373*	*445*	*469*	*437*	*460*
Montant de la masse salariale	58 941 723	74 744 060	79 973 412	84 482 339	88 598 443
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	27 212 324	31 814 023	26 975 614	28 038 961	32 751 363

(1) En 2000, le capital a été augmenté :
- sur décision de l'AGM du 26 juillet 2000 à la suite de la fusion absorption de Dexia Project & Public Finance International Bank de EUR 87,2 millions.
- sur décision du directoire le 4 septembre 2000 (sur autorisation de l'AGM du 26 juillet 2000) de EUR 79,9 millions.

(2) Dividende proposé.

2 Renseignements concernant les filiales et participations au

En unité d'euro Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	C A H.T. ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 0,5 % du capital de Dexia Crédit Local				
A - Filiales (de 50 % à 100 % du capital détenu)				
Dexia CLF Banque 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	7 625 000	4 055 543	14 300 809	4 843 658
Dexia Finance 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	1 525 000	11 011 172	1 309 306	502 530
Dexia CLF Immo 1, Rue Foucault - 75016 Paris	2 364 700	13 651 658	1 364 271	1 046 168
Dexia Bail 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	4 550 000	730 917	1 714 516	751 310
CLF Patrimoniale 1 Rue Foucault 75016 PARIS	19 863 125	(99 613)	67 794	647 214
Dexia CLF Régions Bail 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	7 625 000	2 667 259	1 428 395	609 927
Dexia Sabadell Banco Local Paseo de las Doce Estrallas 4 - E - 28042 Madrid	72 061 000	8 304 085	20 550 121	8 686 248
Dexia Crediop (S.P.A.) Via Venti settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	335 555 400	187 635 137	98 917 832
Dexia Holdings Inc. (FSA) 350 Park Avenue - New York - NY 10022	1 938 233 331	30 070 766	19 208 083	7 421 977
Dexia Hypothekenbank Berlin AG Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	162 500 000	107 824 523	42 288 533	12 564 232
Dexia Kommunalkredit Holding Türkenstrasse 9 - A - 1092 Wien	15 000 000	13 088 472	4 061 565	3 171 498
Dexia Municipal Agency 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	620 000 000	11 287 365	151 983 008	60 856 193
Dexia Flobail 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	6 100 000	18 103 371	6 257 122	3 114 231
Floral 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	22 867 353	28 264 013	2 369 124	1 473 728
Otzar Hashilton Hamekomi Ltd 3 Heftman Str. - 64737 Tel-Aviv Israël	28 760 756	32 263 479	18 652 209	7 387 777
SISL (ex Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise) 69, Route d'Esch L 2953 Luxembourg	337 650 000	55 051 078	12 138 643	46 560 281
SOFCA 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	735 499	48 983 796	44 138 418	9 914 062
Dexia Delaware LLC 445 Park avenue 7th floor - New York - NY 10022	351 031			
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Level 23, Veritas House, 207 Kent Street - Sydney NSW 2000	1 913 053		1 692 360	372 398
B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu)				
Dexia Location Longue Durée 7 à 11, quai André Citroën - 75015 Paris	2 286 000	1 178 510	1 584 556	(111 752)
Crédit du Nord 28, Place Rihour - 59800 Lille	740 263 000	422 878 000	1 308 800 000	233 855 000
Kommunalkredit Austria AG Türkenstrasse 9 - A - 1092 Wien	16 350 750	159 080 196	non disponible	25 682 200
2 - Renseignements globaux				
A - Filiales non reprises au paragraphe 1-A				
Sociétés françaises				
Sociétés étrangères				
B - Filiales non reprises au paragraphe 1-B et autres titres de participations dont le capital détenu est inférieur à 10 %				
Sociétés françaises				
Sociétés étrangères				

*Distribution exceptionnelle.

31 décembre 2004

Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
80,00 %	6 738 631	6 738 631	7 599 905	2 526 900 000	6 925 516 534	Financement à court terme des collectivités locales
100,00 %	1 937 507	1 937 507	721 639			Activité de conseil d'assistance de gestion financière
100,00 %	33 691 141	16 612 451		23 920 430		Financement immobilier
100,00 %	5 121 549	5 121 549		39 332 303		Financement en crédit-bail de biens mobiliers
100,00 %	19 856 393	19 856 393	755 447			Administrateur de biens
100,00 %	7 941 401	7 941 401	279 996	98 775 640		Financement en crédit-bail de biens immobiliers
60,00 %	43 236 600	43 236 600		1 327 740 035	2 181 341 394	Banque, établissement de crédit
70,00 %	581 223 585	581 223 585	86 726 500	1 198 056 003		Banque, établissement de crédit
90,00 %	2 173 727 727	2 173 727 727				Rehaussement de crédit
100,00 %	253 339 375	253 339 375		440 690 298		Banque, établissement de crédit
50,84 %	12 787 809	12 787 809	1 016 800			Holding
99,99 %	619 999 909	619 999 909	120 000 000*	5 561 082 176		Société de crédit foncier
100,00 %	6 110 888	6 110 888		535 246 542	12 242 175	Financement en crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers
99,99 %	23 080 690	23 080 690				Émission d'emprunts pour la société mère
65,10 %	56 002 387	56 002 387	475 476		50 699 983	Banque, établissement de crédit
99,99 %	353 514 002	353 514 002		84 818 052		Gestion de participation
100,00 %	50 054 782	50 054 782				Détention et gestion de participations dans les sociétés de courtage d'assurance
100,00 %	351 031	351 031				Société de financement Émission de commercial papers
100,00 %	1 913 053	1 913 053		21 077 954		Compagnie financière
49,00 %	1 848 591	851 834		13 579 000		Location longue durée de véhicules
10,00 %	184 463 311	184 463 311	11 107 345			Banque
49,00 %	84 999 379	84 999 379	2 233 449			Banque, établissement de crédit
				9 114 466 448	325 861 615	
	108 148 689	104 572 333	3 558 108	295 743 176	35 106 906	
	27 222 825	19 148 719	2 177 004			

3 Portefeuille titres de Dexia Crédit Local

3.1 TITRES DE PLACEMENT

	Valeur de marché	Valeur portefeuille	Gains latents	Pertes latentes	Valeur nette comptable
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Obligations françaises	**74**	**88**	**0**	**(14)**	**88**
Autres émetteurs	74	88	0	(14)	88
Établissements de crédit	*54*	*68*	*0*	*(14)*	*68*
Autres établissements privés	*20*	*20*	*0*	*0*	*20*
TSDI	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Obligations étrangères	**7 376**	**7 222**	**101**	**0**	**7 275**
Organismes publics	1 701	1 594	39	0	1 662
Administrations centrales	*41*	*38*	*1*	*0*	*39*
Collectivités locales	*1 661*	*1 556*	*38*	*0*	*1 623*
Autres émetteurs	5 675	5 628	62	0	5 613
Établissements de crédit	*5 675*	*5 628*	*62*	*0*	*5 613*
Autres établissements privés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
TSDI	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
TOTAL OBLIG. ET AUTRES TITRES À REV. FIXE	**7 450**	**7 310**	**101**	**(14)**	**7 363**
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
FCP Obligations	*240*	*236*	*4*	*0*	*158*
Actions	*46*	*36*	*10*	*0*	*114*
TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REV. VARIABLE	**286**	**272**	**14**	**0**	**272**
EFFETS PUBLICS					
Organismes publics	325	325	0	0	325
Administrations centrales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Collectivités locales	*325*	*325*	*0*	*0*	*325*
TOTAL EFFETS PUBLICS	**325**	**325**	**0**	**0**	**325**
TOTAL GÉNÉRAL	**8 061**	**7 907**	**115**	**(14)**	**7 960**

3.2 TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur de remboursement	Surcote (décote)	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE				
Obligations françaises	**148**	**0**	**0**	**148**
Organismes publics	91	0	0	91
Administrations centrales	*0*	*0*	*0*	*0*
Collectivités locales	*91*	*0*	*0*	*91*
Autres émetteurs	57	0	0	57
Établissements de crédit	*57*	*0*	*0*	*57*
Autres établissements privés	*0*	*0*	*0*	*0*
TSDI	*0*	*0*	*0*	*0*
Obligations étrangères	**16 471**	**173**	**(2)**	**16 642**
Organismes publics	7 864	166	0	8 030
Administrations centrales	*551*	*1*	*0*	*552*
Collectivités locales	*7 313*	*165*	*0*	*7 478*
Autres émetteurs	8 607	7	(2)	8 612
Établissements de crédit	*1 138*	*0*	*(2)*	*1 136*
Autres établissements privés	*7 469*	*7*	*0*	*7 476*
TSDI	*0*	*0*	*0*	*0*
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**16 619**	**173**	**(2)**	**16 790**
EFFETS PUBLICS				
Organismes publics	5 653	(5)	0	5 649
Administrations centrales	*4 000*	*0*	*0*	*4 000*
Collectivités locales	*1 653*	*(5)*	*0*	*1 649*
TOTAL EFFETS PUBLICS	**5 653**	**(5)**	**0**	**5 649**
TOTAL GÉNÉRAL	**22 272**	**168**	**(2)**	**22 439**

3.3 TITRES DE TRANSACTION

	Valeur d'achat[1]	Valeur de marché[1]
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
Obligations françaises	**319**	**321**
Autres émetteurs	319	321
Établissements de crédit	*319*	*321*
Autres établissements privés	*0*	*0*
Obligations étrangères	**6 581**	**6 615**
Organismes publics	256	277
Administrations centrales	*163*	*167*
Collectivités locales	*93*	*110*
Autres émetteurs	6 325	6 338
Établissements de crédit	*6 082*	*6 092*
Autres établissements privés	*243*	*246*
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**6 900**	**6 936**
EFFETS PUBLICS		
Organismes publics	61	66
Administrations centrales	*61*	*66*
Collectivités locales	*0*	*0*
TOTAL EFFETS PUBLICS	**61**	**66**
TOTAL GÉNÉRAL	**6 961**	**7 002**

(1) La valeur d'achat et la valeur de marché sont calculées coupons courus inclus.

Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ***Dexia Crédit Local*** *tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*

- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, par référence aux paragraphes de la note 1.2.B.1 de l'annexe aux comptes annuels :

- s'agissant des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à toute activité bancaire, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques et de provisions déterminées de manière statistique par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité, comme indiqué respectivement aux paragraphes « créances sur la clientèle », « provisions au passif du bilan » et « opérations sur instruments financiers à terme - dérivés de crédit » ;

- s'agissant des provisions pour dépréciation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme ainsi que des titres de l'activité de portefeuille (TAP), la société détermine les dépréciations éventuelles de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité, comme indiqué respectivement aux paragraphes «immobilisations financières – titres de participations & autres titres détenus à long terme» et « opérations sur titres - titres de l'activité de portefeuille » ;

- s'agissant des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres de placement, la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme indiqué au paragraphe « opérations sur titres - titres de placement ».

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l'application des méthodologies décrites dans l'annexe et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 8 mars 2005

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN		MAZARS & GUERARD	
Daniel BUTELOT	Olivier AVRIL	Guillaume POTEL	Anne VEAUTE
Associé	Associé	Associé	Associée

Assemblée générale mixte du 24 mai 2005

Rapport du directoire sur les projets de résolutions 164

Avis du conseil de surveillance 164

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 165

Propositions de résolutions présentées à l'Assemblée 166

1. Au titre de l'Assemblée générale ordinaire 166
2. Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire 166

Rapport du directoire sur les projets de résolutions

Votre directoire vous propose d'adopter différentes résolutions.

La 1re résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de la société.

La 2e résolution concerne l'approbation des comptes consolidés de la société.

Sera ensuite soumis à votre approbation le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-86 du Code de commerce (3e résolution).

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée aura à donner quitus aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice (4e résolution).

L'Assemblée procédera ensuite à l'affectation du résultat, elle fixera le montant du dividende versé par action (5e résolution).

L'Assemblée prendra acte des conditions de certification des comptes (6e résolution).

Il vous sera proposé la nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance (7e résolution).

L'Assemblée prendra ensuite acte que l'obligation qui lui incombe de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés est dûment remplie (8e résolution).

Enfin, l'Assemblée donnera pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait pour l'accomplissement des formalités (9e résolution).

Les projets ont été présentés au conseil de surveillance du 28 février 2005 dont l'avis vous est communiqué.

Avis du conseil de surveillance

Le directoire vous a présenté son rapport qui fait état des résultats de Dexia Crédit Local pour 2004.

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 28 février dernier, a félicité le directoire pour le très bon niveau de résultats obtenus dans un environnement très compétitif.

Le conseil de surveillance a approuvé le rapport du directoire qui vient de vous être présenté ainsi que les comptes de l'exercice 2004. Il a ensuite examiné les propositions de résolutions qui sont aujourd'hui soumises au vote des actionnaires.

Il vous est proposé d'approuver ces projets de résolutions et notamment la proposition d'affectation du résultat.

Le dividende serait ainsi fixé à EUR 6,66 par action, soit une augmentation de 75,26 % par rapport à 2003.

Cette recommandation a fait l'objet d'un accord unanime du conseil de surveillance qui a réaffirmé la confiance qu'il accorde au directoire ainsi que le soutien total qu'il lui apporte dans l'accomplissement de sa mission.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ***Dexia Crédit Local*** *nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.*

Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de l'absence de convention ayant fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'intégration fiscale

Votre conseil de surveillance du 19 novembre 2002 a autorisé Dexia Crédit Local à conclure une nouvelle convention d'intégration fiscale. Depuis le 1er janvier 2002, et pour une durée de 5 ans, le périmètre d'intégration est placé sous l'égide de l'établissement de Dexia en France, 95 % des titres composant le capital de Dexia Crédit Local lui étant rattachés en conséquence des opérations de restructuration (décroisement des titres Dexia Crédit Local et CCB, absorption de Dexia France) et d'augmentation de capital intervenues sur l'exercice 2000. Conformément à la doctrine administrative, elle prévoit la remontée des économies d'impôt générées par l'intégration fiscale à la nouvelle tête du groupe fiscal, en lieu et place de Dexia Crédit Local. Le changement de tête du groupe fiscal n'a emporté aucun changement pour les filiales du Groupe Dexia Crédit Local.

Dexia Municipal Agency

La convention de « déclaration de soutien » de Dexia Crédit Local au profit de Dexia Municipal Agency du 16 septembre 1999, ratifiée par l'assemblée générale mixte du 10 janvier 2000, bénéficie aux porteurs d'obligations émises par Dexia Municipal Agency. Elle indique que Dexia Crédit Local détiendra durablement plus de 95 % du capital de Dexia Municipal Agency. Par ailleurs, Dexia Crédit Local veillera à ce que Dexia Municipal Agency développe son activité dans le respect des dispositions des articles L.515-13 à L.515-33 du Code monétaire et financier sur les sociétés de crédit foncier et dispose des moyens financiers lui permettant de faire face à ses obligations.

Fait à Paris, le 8 mars 2005

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN		MAZARS & GUERARD	
Daniel BUTELOT	Olivier AVRIL	Guillaume POTEL	Anne VEAUTE
Associé	Associé	Associé	Associée

Propositions de résolutions

1 Au titre de l'Assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION : approbation des comptes

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du président du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes ainsi que les observations du conseil de surveillance, approuve les comptes au 31 décembre 2004 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître un bénéfice de EUR 519 268 420,41.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du président du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes ainsi que les observations du conseil de surveillance, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2004 tels qu'ils lui sont présentés avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un bénéfice, part du Groupe, de EUR 705 026 094.

TROISIÈME RÉSOLUTION : conventions réglementées

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée générale ordinaire approuve dans les conditions de l'article L 225-88 du Code de commerce les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : quitus aux mandataires sociaux

En conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, l'Assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : dividendes

L'Assemblée générale ordinaire décide de servir, au titre du dividende annuel, une somme de EUR 579 724 741,62, correspondant au résultat de l'exercice, soit EUR 519 268 420,41, majoré du report à nouveau, soit EUR 4 183 682,91, et d'un prélèvement de EUR 56 272 638,30 sur les réserves générales, dont le solde de EUR 73 716 821,31 est ainsi ramené à EUR 17 444 183,01.

À chaque action, correspond un dividende de EUR 6,66.

Le dividende sera mis en paiement le 25 mai 2005.

Il a été versé à chaque action, sur décision de l'Assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2004, réunie extraordinairement, une distribution exceptionnelle de EUR 1,95.

Au titre de l'exercice 2003 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,80.

Au titre de l'exercice 2002 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,86.

Au titre de l'exercice 2001 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,14. Sur décision de l'Assemblée générale mixte réunie le 27 décembre 2001, une distribution exceptionnelle de EUR 2,30 a été versée à chaque action.

SIXIÈME RÉSOLUTION : certification des comptes

En application de l'article L 822-14 du Code de commerce, l'Assemblée générale ordinaire prend acte de ce que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont certifiés par :
- Monsieur Guillaume Potel et Madame Anne Veaute, associés, représentant la société Mazars & Guérard d'une part ;
- et Messieurs Daniel Butelot et Olivier Avril, associés, représentant la société Caderas Martin d'autre part.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : nomination d'un membre du conseil de surveillance

L'Assemblée générale ordinaire désigne Monsieur Dominique Marcel en qualité de membre du conseil de surveillance. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

2 Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire

HUITIÈME RÉSOLUTION : augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire prend acte de l'obligation édictée par l'article L 225-129 VII du Code de commerce de se prononcer sur un projet de résolution tenant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés lorsque leur participation dans la société représente moins de 3 % du capital. Elle constate que les salariés de Dexia Crédit Local ont accès aux augmentations de capital réalisées à leur intention par la société Dexia S.A. dans le cadre du plan d'actionnariat, et qu'à ce titre l'obligation édictée par l'article précité du Code de commerce a été dûment remplie.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Informations complémentaires

Renseignements concernant la dette obligataire 168

Commissaires aux comptes 173

Ventilation des honoraires des commissaires aux comptes en 2004 173

Informations juridiques et administratives 174

1. Renseignements sur la société 174

2. Renseignement concernant le capital et l'action 176

Document de référence

Personnes responsables du document de référence 177

Rapport des commissaires aux comptes 177

Table de concordance 179

Renseignements concernant la dette obligataire

Emprunts obligataires cotés

Les émissions obligataires de Dexia Crédit Local bénéficient de la notation AA attribuée par l'agence Standard & Poor's, de la notation AA + par l'agence Fitch Ratings et de la notation Aa2 attribuée par l'agence Moody's.

Tous les emprunts obligataires émis sur le marché domestique par Dexia Crédit Local et auparavant par la CAECL sont cotés à la bourse de Paris (leur liste figure en annexe).

Les emprunts obligataires émis par Dexia Crédit Local sur les marchés internationaux sont pour la plupart cotés (leur liste figure également en annexe).

Dexia Municipal Agency, filiale à 100 % de Dexia Crédit Local, assure depuis 1999 le refinancement des prêts du Groupe au secteur public local européen.

Les emprunts obligataires émis par D.M.A. bénéficient de la notation AAA attribuée par l'agence Standard & Poor's, de la notation AAA par l'agence Fitch Ratings et de la notation AAA attribuée par l'agence Moody's.

A. CONTRE-VALEUR EURO DE CHAQUE DEVISE ENTRE LE 31.12.2003 ET LE 31.12.2004

Pays	Devise	31.12.2003	31.12.2004	Évolution (%)
Australie	AUD	1,6802	1,7459	3,91
Canada	CAD	1,6234	1,6416	1,12
Suisse	CHF	1,5579	1,5429	(0,96)
République Tchèque	CZK	32,0950	30,4640	(5,08)
Danemark	DKK	7,4450	7,4388	(0,08)
Communauté européenne	EUR	1,0000	1,0000	0,00
Grande-Bretagne	GBP	0,7048	0,7051	0,04
Hong-Kong	HKD	9,8049	10,5881	7,99
Israël	ILS	5,5331	5,8768	6,21
Japon	JPY	135,0500	139,6500	3,41
Norvège	NOK	8,4141	8,2365	(2,11)
Nouvelle Zélande	NZD	1,9244	1,8871	(1,94)
Pologne	PLN	4,7019	4,0845	(13,13)
Suède	SEK	9,0800	9,0206	(0,65)
Singapour	SGD	2,1450	2,2262	3,79
Slovaquie	SKK	41,1700	38,7450	(5,89)
États-Unis	USD	1,2630	1,3621	7,85
Afrique du Sud	ZAR	8,3276	7,6897	(7,66)

B. RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES & EURO MÉDIUM TERM NOTES DE DEXIA CRÉDIT LOCAL

	Encours hors swaps		Encours net de swaps	
Devises	Encours en millions de devises	Encours en EUR millions	Encours en millions de devises	Encours en EUR millions
AUD	829	475	0	0
CAD	716	436	250	153
CHF	639	414	0	0
CZK	1 300	43	0	0
EUR	25 383	25 383	28 220	28 220
GBP	223	316	111	157
HKD	2 759	261	0	0
JPY	128 652	921	0	0
NOK	1 860	226	0	0
PLN	100	24	0	0
SEK	9 673	1 072	9 173	1 017
SGD	498	223	0	0
USD	5 782	4 245	6 542	4 803
TOTAL		**34 039**		**34 350**

C. ÉCHELONNEMENT DE LA DETTE AU 31.12.2004

(EUR millions)

Année	Autres devises	EUR	TOTAL
2005	3 627	10 756	14 383
2006	1 317	2 972	4 289
2007	1 603	2 742	4 345
2008	431	3 570	4 001
2009	695	1 920	2 615
2010	6	690	696
2011	100	392	492
2012	180	422	602
2013	106	287	393
2014	155	318	473
2015	27	-	27
2016	83	265	348
2017	76	25	101
2018	4	11	15
2019	7	442	449
2020	10	50	60
2021	18	-	18
2022	50	-	50
2023	18	-	18
2024	62	20	82
2025	-	-	-
2026	23	-	23
2027	7	-	7
2028	4	-	4
2029	46	19	65
2030	-	-	-
2031	29	-	29
2032	-	11	11
2033	-	76	76
2034	-	20	20
2041	-	347	347
TOTAL	**8 684**	**25 355**	**34 039**

D. LISTE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ÉMIS SUR LE MARCHÉ DOMESTIQUE PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL AU 31.12.2004

Devise	Encours en devise	Code ISIN/RGA	Libellé	Date échéance	Encours (EUR millions)
EUR	3 308 418	FR0000186637	EUR AMORT TC 4.4 % 07.03.05	07.03.2005	3
EUR	4 497 258	FR0000186785	EUR AMORT TC 4.4 % 09.05.05	09.05.2005	4
EUR	6 772 383	FR0000186918	EUR AMORT TC 5 % 11.07.05	11.07.2005	7
EUR	144 826 566	FR0000197360	FRF 950M 0 % 23.10.05 (1)	23.10.2005	145
EUR	15 244 902	FR0000208316	FRF100M INDEXÉ 27.10.05	27.10.2005	15
EUR	15 244 902	FR0000208456	FRF100M INDEXÉ 24.11.05	24.11.2005	15
EUR	61 000 000	FR0000484925	EUR 61M INDEXÉ 10.01.06	10.01.2006	61
EUR	762 245 090	FR0000584641	FRF 5000M 6.70 % 24.01.06	24.01.2006	762
EUR	457 347 051	FR0000584633	FRF 3000M 5.75 % 07.02.06	07.02.2006	457
EUR	45 734 705	FR0000197782	FRF 300M TME 02.05.06	02.05.2006	46
EUR	18 293 882	FR0000209074	FRF 120M 1.5 % INDEXÉ 05.05.06	05.05.2006	18
EUR	50 000 000	FR0000476517	EUR 50M 21.07.06	21.07.2006	50
EUR	45 734 705	FR0000208613	FRF 300M 0.4 % 31.07.06(1)	31.07.2006	45
EUR	40 000 000	FR0010002162	EUR 40M 14.08.06	14.08.2006	40
EUR	30 000 000	FR0010007781	EUR 30M 25.08.06	25.08.2006	30
EUR	50 000 000	FR0010007799	EUR 50M 25.08.06	25.08.2006	50
EUR	144 064 321	FR0000207466	FRF 745M TEC 12.12.06	12.12.2006	144
EUR	25 000 000	FR0010033407	EUR 25M 2003-2006	18.12.2006	25
EUR	37 500 000	FR0010033415	EUR 37.5M 18.12.06	18.12.2006	38
EUR	37 500 000	FR0010033423	EUR 37.5M 18.12.06	18.12.2006	38
EUR	30 000 000	FR0010052555	EUR 30M EONIA CAPITALISE 16.02.07	16.02.2007	30
EUR	91 469 410	FR0000209827	FRF 600M 0.80 % INDEXÉ 15.06.07	15.06.2007	91
EUR	45 734 705	FR0000208183	FRF 300M TEC 04.09.07	04.09.2007	46
EUR	392 556 219	FR0000584658	FRF 2575M TEC 25.10.07	25.10.2007	393
EUR	153 591 623	Obligataire privé	FRF 1000M 8.5243 % 10.02.08(2)	10.02.2008	154
EUR	45 734 705	FR0000209082	FRF 300M 4.5 TEC 24.4.08	24.04.2008	46
EUR	457 347 050	FR0000207631	FRF 3000M 6 % 26.02.09	26.02.2009	458
EUR	55 643 891	FR0000208951	FRF 500M 4.51 TEC 26.03.09	26.03.2009	56
EUR	20 000 000	FR0000187338	EUR 20M 17.01.11	17.01.2011	20
EUR	20 000 000	FR0000187346	EUR 20M 0 % INDEXÉ CAC 40 07.02.11	07.02.2011	20
EUR	20 000 000	FR0000484990	EUR 20M 11.02.11	11.02.2011	20
EUR	50 000 000	FR0000485286	EUR 50M 4.4.11	04.04.2011	50
EUR	10 150 000	FR0010096792	EUR 10,15M 23.07.12	23.07.2012	10
EUR	15 244 902	FR0000209405	FRF 100M INDEXÉ 18.06.13	18.06.2013	15
TOTAL	**3 401 786 688**				**3 402**

(1) Le montant de l'encours au 31 décembre 2004 correspond au montant initial de l'émission.
(2) Emprunts non cotés.

E. LISTE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EURO MEDIUM TERM NOTES ÉMIS HORS FRANCE PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL AU 31.12.2004 (HORS ÉMISSIONS DES SUCCURSALES)

Devise	Encours en devise	Code ISIN/RGA	Libellé	Date échéance	Encours (EUR millions)
CAD	250 000 000	XS0049062176	CAD 250M 6.75 % 21.03.06	21.03.2006	152
Somme CAD	**250 000 000**				**152**
CHF	100 000 000	CH0003791537	CHF 100M 5 % 26.7.05	26.07.2005	65
CHF	200 000 000	CH0002257795	CHF 200M 2.50 % 24.03.06	24.03.2006	130
CHF	150 000 000	CH0016064740	CHF 150M FLOATER 12.06.06	12.06.2006	97
CHF	160 000 000	CH0018346921	CHF 160M FLOATER 23.04.07	23.04.2007	104
Somme CHF	**610 000 000**				**396**
EUR	457 347 052	XS0046028543	FRF 1500M 6.25 % 27.09.05	27.09.2005	457
EUR	90 756 043	XS0060195103	NLG 200M FLOAT 27.09.05	27.09.2005	91
EUR	258 228 450	XS0070797534	ITL 200 MD 8.125 % 06.12.06	6.12.2006	258
EUR	206 582 760	XS0072866519	ITL 300000M 7.125 % 05.03.07	5.03.2007	207
EUR	609 796 069	XS0038002027	FRF 2000M 0 % 25.06.07	25.06.2007	610
EUR	11 000 000	XS0178007521	EUR 11M INDEXÉ 03.11.09	3.11.2009	11
Somme EUR	**1 633 710 373**				**1 634**
GBP	44 000 000	Private Placement (1)	GBP 44M 7.5 % 14.11.05	14.11.2005	62
Somme GBP	**44 000 000**				**62**
EUR	16 400 287 774	Euro Medium Term Note Program			16 400
Somme EUR (EMTN)	**16 400 287 774**				**16 400**

(1) Emprunts non cotés.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de Dexia Crédit Local ainsi que leurs suppléants ont été nommés par l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 1996 et renouvelés par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2002, pour une durée de six ans.

Caderas Martin
76, rue Monceau
75008 Paris

Représenté par Daniel Butelot, associé
et Olivier Avril, associé
Suppléant : Benoît Desauw

Mazars et Guérard
4, Allée de l'Arche
92075 Paris La Défense

Représenté par Guillaume Potel, associé
et Anne Veaute, associée
Suppléant : Yves Robin

Ventilation des honoraires des commissaires aux comptes en 2004

Comptes consolidés

(EUR milliers)	Mazars & Guérard	Caderas Martin	TOTAL
Prestations d'audit			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 071	920	2 991
Missions accessoires	656	7	663
Autres prestations			
Juridique, fiscal, social	9	0	9
Audit interne			
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)			
TOTAL	**2 736**	**927**	**3 663**

Informations juridiques et administratives

1 Renseignements sur la société

1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination « Dexia Crédit Local » a été adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2001.

Elle s'est substituée à la dénomination Dexia Public Finance Bank adoptée lors de la fusion des trois entités Dexia Crédit Local de France, Dexia France et Dexia Project & Public Finance International Bank, intervenue le 26 juillet 2000.

1.2 SIÈGE SOCIAL

Tour Cristal
7 à 11, quai André Citroën
75015 Paris

1.3 FORME JURIDIQUE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

1.4 LÉGISLATION APPLICABLE

Société anonyme régie par le Code de commerce, le décret du 23 mars 1967 ainsi que par le Code monétaire et financier.

1.5 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ :

La société a été créée le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.

1.6 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante :

- réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ;
- pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ;
- recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ;
- conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ;
- émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent.

À cet effet, elle peut notamment :

- créer des filiales ;
- détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article.

Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat.

1.7 N° RCS, SIRET, CODE APE

N° du Registre du commerce et des sociétés : PARIS B 351 804 042.
N° Siret 351 804 042 00023. Code APE : 652 C (distribution de crédit).

1.8 LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Tour Cristal, 7 à 11, quai André Citroën, 75901 Paris Cedex 15

1.9 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Monsieur Jean-Paul Gauzès, Directeur juridique et fiscal, membre du comité de direction (01 43 92 81 64).
Monsieur Daniel Ivanier, directeur Finance (Chief Financial Officer - CFO), membre du comité de direction (01 43 92 73 39).

1.10 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 39 DES STATUTS)

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.11 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 40 DES STATUTS)

I. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 39, et augmenté des reports bénéficiaires.

II. L'Assemblée générale détermine, sur proposition du directoire, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'Assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi. En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

III. Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée ou, à défaut, par le directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du directoire.

Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le directoire est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le directoire en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'Assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).

1.12 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Convocation (article 27 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Droit d'admission aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire.

Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.

Droit de vote (article 31 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.

2 Renseignements concernant le capital et l'action

2.1 CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2004, à EUR 1 327 004 846 divisé en 87 045 757 actions.

2.2 AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL

Une résolution d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2002.

2.3 MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le directoire est autorisé à augmenter le capital soit en émettant des actions nouvelles auxquelles les actionnaires pourront souscrire en priorité, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes par distribution d'actions gratuites et/ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2.4 MONTANT GLOBAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le montant total de l'augmentation de capital qui résultera des émissions autorisées ne pourra excéder EUR 1 milliard.

2.5 DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'AUTORISATION ET UTILISATION

Cette autorisation a été donnée pour une durée de cinq ans à compter de l'Assemblée générale du 21 mai 2002. Il n'en a été fait aucune utilisation au cours de l'exercice.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

2.6 RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Cette autorisation a été donnée pour une durée de cinq ans à compter de l'Assemblée générale du 21 mai 2002. Il n'en a été fait aucune utilisation au cours de l'exercice.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

	2000*	2001	2002	2003	2004
Dexia (anciennement dénommée Dexia Belgium)	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %
Particuliers français et/ou belges	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %

* Après fusions réalisées le 26 juillet 2000.

À l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2004, le nombre de droits de vote existants était de 87 045 757.

Dexia Crédit Local
Document de référence 2004

Personnes qui assument la responsabilité du document de référence

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité et la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Jacques Guerber

Président du directoire

Rapport des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ***Dexia Crédit Local*** *et en application des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.*

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Jacques Guerber, président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Le présent document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Informations comptables et financières historiques

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations qui figurent dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés et portant respectivement sur les noteS 1.2.A et 1.3.A des annexes relatives à la première application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et la nouvelle présentation des impôts différés dans les états financiers.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations qui figurent dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés et portant respectivement sur les noteS 1.2.A et 1.3.A des annexes relatives respectivement à la modification des règles d'évaluation des credits default swaps, et au reclassement en coût du risque des provisions spécifiques et statistiques constituées par la filiale FSA.

Conclusion sur le document de référence 2004

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le présent document de référence.

Fait à Paris, le 29 mars 2005

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN		MAZARS & GUERARD	
Daniel BUTELOT	Olivier AVRIL	Guillaume POTEL	Anne VEAUTE
Associé	Associé	Associé	Associée

Informations complémentaires

Le présent document de référence inclut respectivement en page 161 et en page 137 le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 comportant chacun la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application de l'article L.225-235 du Code de commerce.

Il inclut également en page 64 le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce.

Table de concordance du document de référence

Informations	Rapport annuel
ATTESTATIONS DES RESPONSABLES	
Attestation des responsables du document de référence	177
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	177
Politique d'information	175
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	
Émetteur	
Réglementation applicable (sociétés étrangères)	Néant
Capital	
Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote,…)	Néant
Capital autorisé non émis	176
Capital potentiel	Néant
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	176
Marché des titres	
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	Néant
Dividendes	39, 155, 164, 166
CAPITAL ET DROITS DE VOTE	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	39, 176
Évolution de l'actionnariat	176
Pactes d'actionnaires	Néant
ACTIVITÉ DU GROUPE	
Organisation du groupe (relation mère et filiales, informations sur les filiales)	8, 72, 157
Chiffres clés du groupe	4, 5
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	11 à 19
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	168 à 172
Politique d'investissements	94 à 98
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise…)	Néant

Informations	Rapport annuel
ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE	
Facteurs de risques	
Risque de marché (liquidité, taux, change, portefeuille d'actions)	25 à 30
Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication,…)	30, 31
Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels,…)	28, 61, 62
Risques industriels et liés à l'environnement	Néant
Assurances et couverture des risques	62
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	
Comptes consolidés et annexe	66 à 136
Engagements hors-bilan	68
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	173
Information financière pro forma	42, 43
Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	26
Comptes sociaux et annexe	140 à 160
Comptes semestriels consolidés	Néant
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	4, 23 à 25
Composition et fonctionnement des comités	25, 29, 47 à 64
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations, avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	24, 25, 153, 154
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	154
Conventions réglementées	165
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	
Évolution récente	40
Perspectives	40

Lexique

Arbitrage

Technique qui consiste à mettre à profit un écart constaté entre deux marchés ou entre deux intervenants sur un même marché.

Asset liabilities management (ALM)

Voir « Gestion actif/passif ».

Au pair

L'émission ou le remboursement d'un titre de créance est dit « au pair » lorsqu'il se fait à la valeur nominale du titre.

Bons à moyen terme négociables

Titres de créance négociables, avec une durée minimum d'un an et un jour, et d'un montant nominal minimum de EUR 152 449. Ils peuvent être émis par tous les types de sociétés, à condition qu'elles respectent les conditions fixées par la réglementation.

Certificats de dépôt négociables

Titres de créance négociables, d'une durée comprise entre dix jours et un an, d'un montant nominal minimum de EUR 152 449. Ils ne peuvent être émis que par les établissements habilités à recevoir du public des fonds à vue et assujettis en France à la constitution de réserves obligatoires.

Close out netting

Clause prévoyant une compensation réciproque des créances et des dettes en cas de défaillance d'une des contreparties. Cette clause permet donc de réduire le risque de contrepartie.

Credit default swap

Opération de dérivé de crédit. Contrat par lequel le cédant du risque paye au cessionnaire une prime (exprimée en général en points de base appliqués au montant nominal de l'actif sous-jacent). En contrepartie, en cas de diminution de la valeur d'un actif sous-jacent (titre) due à la détérioration de la qualité de son émetteur ou à la défaillance de ce dernier, le cessionnaire s'engage à verser au cédant la valeur d'origine de cet actif.

Credit spread option

Opération de dérivé de crédit. Contrat d'option par lequel l'investisseur, moyennant le paiement d'une prime à la contrepartie de l'opération, achète le droit d'acheter (call) ou le droit de vendre (put) un crédit de référence à un spread déterminé (strike ou prix d'exercice).

Dérivé de crédit

Contrat par lequel un intervenant transfère un risque de crédit, sur un ou plusieurs actifs sous-jacents de référence, à une contrepartie en échange d'une rémunération. Ce sont par exemple des credit default swaps ou des credit spread options.

Dettes subordonnées

Emprunt ou titres dont les souscripteurs sont remboursés, en cas de défaillance de l'émetteur, après les autres créanciers, mais avant les actionnaires.

Duration

La duration d'un actif ou d'un passif représente la vie moyenne, exprimée en années, des flux actualisés aux taux du marché de ces éléments. C'est un indicateur de sensibilité.

Émission zéro-coupon

Reconnaissance de dette à long terme émise au-dessous du pair et dépourvue de paiement périodique d'intérêt. La différence entre le prix d'émission et le montant perçu à l'échéance est comparable au rendement d'un prêt à intérêts capitalisés.

Ensemble homogène

Cette notion s'applique plus particulièrement aux instruments financiers à terme. Il s'agit d'un groupe d'instruments (de taux ou de change) présentant les mêmes caractéristiques de sensibilité ou des caractéristiques proches.

Euro commercial paper

Billets de trésorerie émis sur le marché européen.

Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Montants que l'établissement de crédit décide d'affecter à la couverture de risques généraux, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Les dotations ou reprises au FRBG sont inscrites au compte de résultat.

Fonds propres complémentaires

Éléments du passif contribuant à garantir la solvabilité d'un établissement de crédit mais présentant un niveau de stabilité inférieur à celui des fonds propres de base. Il s'agit notamment des dettes subordonnées à durée indéterminée ou à terme supérieur à cinq ans. Ils sont également appelés *Tier Two*.

Fonds propres de base

Première ligne de solvabilité des établissements de crédit ne faisant intervenir que les capitaux propres au sens strict (capital et réserves), ainsi que le FRBG. Ils sont également appelés *Tier One*.

Fonds propres prudentiels

Addition des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, desquels sont déduites en partie les participations dans des établissements de crédit.

Forward rate agreement (FRA) ou accord de taux futur

Contrat traité de gré à gré, en vertu duquel un établissement (le vendeur) s'engage envers un autre (l'acheteur) à lui prêter, à un certain taux prédéfini, une somme déterminée pendant une période précise dont le point de départ se situe à une date future.

Future

Contrat traité sur un marché organisé entre deux parties, qui consiste à acheter ou à vendre une quantité donnée d'un actif appelé « sous-jacent » au contrat à un prix donné et à une date d'échéance fixée à l'avance.

Gestion actif/passif

Gestion qui consiste à gérer globalement le risque de taux et de change de l'établissement et à protéger les résultats contre une évolution défavorable des taux d'intérêts et des cours de change, l'objectif étant d'assurer la rentabilité et la liquidité de la banque. Cette gestion est principalement assurée par la mise en place d'instruments financiers à terme.

IFRIC

International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou Comité d'interprétation des normes internationales de reporting financier. Les interprétations sont notées IFRIC ou SIC (*Standing Interpretations Committee*) suivi d'un numéro (IFRIC 1, SIC-12).

IFRS

International Financial Reporting Standards (IFRS) ou Normes internationales de reporting financier. Normes d'enregistrement des opérations dans les états financiers publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Les normes sont notées IAS ou IFRS suivi d'un numéro (IAS 39, IFRS 1).

Instruments financiers à terme

Contrat portant sur une grandeur économique par lequel l'une des contreparties s'engage vis-à-vis de la seconde à livrer ou à prendre livraison (ou à payer ou recevoir un différentiel de prix) de l'objet du contrat à une date d'échéance ou jusqu'à une date d'échéance donnée, à laquelle l'engagement pris devra être respecté.

Cap ou accord de taux plafond

Garantie de taux plafond consentie par un établissement de crédit (vendeur) à un emprunteur (acheteur) à taux variable. Moyennant le paiement d'une prime, ce dernier est garanti contre la hausse du coût de son emprunt en recevant à chaque échéance la différence existant entre le taux de référence de son emprunt et le taux fixe garanti par le contrat de cap, si ce taux fixe est inférieur.

Floor ou accord de taux plancher

Garantie de taux plancher consentie par un établissement de crédit (vendeur) à un investisseur (acheteur) à taux variable.Moyennant le paiement d'une prime, ce dernier est garanti contre la baisse du rendement de son investissement en recevant à chaque échéance la différence existant entre le taux de référence de son investissement et le taux fixe garanti par le contrat de floor, si ce taux fixe est supérieur.

Intégration globale

Méthode de consolidation consistant à substituer aux titres d'une filiale dans les comptes de la maison mère les éléments actifs et passifs et le résultat de cette filiale, en faisant ressortir les droits des tiers (minoritaires) sur sa situation nette et son résultat net, après élimination des opérations réciproques.

Intérêts minoritaires

Intérêts des associés autres que ceux de la société mère dans les capitaux propres d'une filiale intégrée globalement.

Mark-to-market

(voir Valeur de marché)

Mise en équivalence

Méthode de consolidation consistant, dans le bilan de la société mère, à substituer à la valeur comptable des titres d'une filiale consolidée, la valeur de la quote-part détenue dans la situation nette et le résultat de cette filiale.

Montant notionnel

Dans le cadre d'un instrument financier à terme, il s'agit du montant de référence sur lequel sont appliqués les calculs de taux d'intérêt.

Opérations de pension

Opération par laquelle un établissement bancaire (le cédant) cède en propriété à un autre établissement (le cessionnaire) des titres, moyennant le versement par ce dernier d'une somme en numéraire représentative de la valeur des titres. Ces opérations ont une durée limitée, définie irrévocablement par les deux intervenants, à l'issue de laquelle un échange inverse intervient. Selon que l'on se situe chez le cédant ou le cessionnaire, on parle de pension livrée ou reçue. Ces opérations peuvent s'assimiler à des prêts ou emprunts garantis par des titres.

Option

Contrat qui lie deux parties, un acheteur et un vendeur, dans lequel l'acheteur acquiert, moyennant le versement d'une prime au vendeur, le droit mais non l'obligation d'acheter (ou de vendre) une quantité déterminée d'un bien, à un prix convenu et pendant une période de temps définie ou à une date d'échéance précise. Il existe des options d'achat (*call*) ou de vente (*put*).

Call

Option d'achat qui confère à l'acheteur le droit d'acheter l'élément sous-jacent et engendre chez le vendeur l'engagement de le vendre.

Put

Option de vente qui confère à l'acheteur le droit de vendre l'élément sous-jacent et engendre chez le vendeur l'engagement de l'acheter.

Pied du coupon (acquisition d'un titre au)

Le montant des intérêts courus sur un titre lors de son achat n'est pas inclus dans la valeur d'acquisition enregistrée en comptabilité.

Prime d'émission

Abattement du prix d'émission d'une obligation par rapport à sa valeur nominale.

Prime de remboursement

Excédent du prix de remboursement d'une obligation sur sa valeur nominale.

Produit net bancaire

Total des charges et des produits d'exploitation bancaires, qui sont les produits et les charges générés par l'activité bancaire courante, ainsi que la marge technique et financière de l'activité Assurance telle que définie à l'annexe 5.12.

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'un établissement de crédit et l'ensemble des risques de crédit qu'il encourt du fait de son activité. On distingue le ratio européen de solvabilité (RES), défini par une directive de la CEE et qui s'applique aux banques françaises, et le ratio international de solvabilité (RIS ou ratio Cooke) défini par le comité de Bâle et qui doit être respecté par les banques ayant une activité internationale importante. Dans les deux cas, la valeur minimale à respecter de ce ratio a été fixée à 8 %

Règle « premier entré-premier sorti »

Méthode d'enregistrement d'un stock de biens fongibles, par laquelle les biens sortis sont réputés être prélevés sur les biens entrés à la date la plus ancienne.

Repurchase agreement (repo)

Accord par lequel le vendeur d'un titre garantit son rachat à une date et à un prix préalablement fixés. Ce type d'opération peut s'assimiler à une opération de pension. La différence est qu'un repo implique une cession et un rachat effectif des titres. C'est donc un emprunt à court terme assorti d'un titre comme garantie.

Risque de change

Risque lié à la variation du cours d'une devise par rapport à la monnaie de référence utilisée par un établissement de crédit. Pour une transaction donnée, ce risque est constitué par le fait que le règlement financier de l'opération s'effectue à une parité de change différente de celle qui avait été retenue lors de l'engagement initial.

Risque de crédit ou de contrepartie

Risque résultant, pour un créancier, de l'incapacité de son débiteur à honorer tout ou partie de sa dette à l'échéance.

Risque de liquidité

Risque pour un établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation de marché.

Risque de taux d'intérêt

Risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable, l'évolution ultérieure des taux d'intérêt.

Sensibilité

La sensibilité correspond à la variation du prix d'un instrument financier pour une variation donnée des taux d'intérêt.

Soulte

Montant qui, dans un contrat d'échange (typiquement, un swap), doit être versé par l'une des parties à l'autre afin de rétablir l'égalité des valeurs échangées.

Spread

Supplément de rémunération que verse une contrepartie afin de tenir compte du risque que sa signature représente par rapport à la qualité d'une signature sans risque (exemple : État souverain).

Swap

Transaction financière qui permet aux deux parties contractantes de s'échanger des montants de *cash flow* spécifiés à des dates déterminées afin de se couvrir contre le risque de taux ou contre le risque de change. L'échange peut porter sur des devises (*swap cambiste*), des taux d'intérêt (*swap de taux*) ou des taux d'intérêt et des devises (*currency swap*).

Swaption

Contrat d'option qui donne le droit à l'acheteur (mais non l'obligation) de mettre en place un swap de taux avec le vendeur, dans le futur, à des conditions prédéfinies, à une échéance ou sur une période donnée.

Taux actuariel

Taux exprimant, en valeur actualisée, et pour une période donnée, le rapport du coût effectif d'un emprunt (ou du rendement effectif d'un prêt) avec le montant du capital. Il est calculé à partir du taux d'intérêt nominal de l'emprunt ou du prêt, mais en tenant compte du mode de calcul et de paiement des intérêts, des décalages de valeur et du montant du capital effectivement disponible.

Tier One

Voir « Fonds propres de base ».

Tier Two

Voir « Fonds propres complémentaires ».

Titres de créances négociables

Titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé, qui représentent un droit de créance pour une durée déterminée. Leur émission impose le respect par l'émetteur d'un certain nombre de contraintes, notamment d'information.

Upper Tier Two

Il s'agit des dettes subordonnées de qualité la plus élevée.

Valeur de marché (voir mark-to-market)

Valeur d'un bien telle que déterminée par les marchés financiers sur lesquels il est échangé.

Valeur historique

Valeur d'un bien lors de sa comptabilisation initiale.

Value at risk (VaR)

Méthode de quantification, dans un intervalle de confiance prédéfini (typiquement 95 ou 99 %), de la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille ou l'établissement dans son ensemble, sur une courte période de temps (entre un et dix jours) dans des conditions de marché normales. Cette analyse peut utilement être complétée par des analyses de scénario et des tests de stress, pour étudier les pertes potentielles en cas d'évolution extrême ou spécifique du marché.

Vente ou achat à terme

Opérations d'achat ou de vente (de titres, de devises…) pour lesquelles la livraison et le règlement interviennent après un délai convenu entre les parties lors de la négociation. Le prix d'échange prend en compte ce délai, et constitue le cours à terme.

Vente ou achat comptant

Opérations d'achat ou de vente (de titres, de devises…) pour lesquelles la livraison et le règlement interviennent immédiatement ou à très bref délai après la négociation.

Conception
Direction de la communication de Dexia Crédit Local

Création graphique et réalisation
Agence Labrador, Paris

Impression
Arte Com

Crédit photo
Couverture : Ian Teh / Agence VU
Pages 2, 3 et 5 : Michel Labelle

Ce rapport annuel a été imprimé
sur un papier 100 % recyclé,
ayant reçu les labels écologiques
NAPM, Eugropa, Blue Angel et Apur.